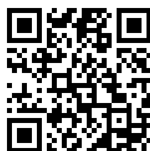




COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

Academie royale ... de Belgique

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

TOME II.

(4 NOVEMBRE 1837. — 3 NOVEMBRE 1838.)





BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

—

1838.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

Ier BULLETIN.

Séance du 4 novembre 1837.

M. De Gerlache, président.
M. De Reiffenberg, secrétaire.

M. le baron de Secus, l'un des secrétaires de la Chambre des Représentans, annonce qu'elle a reçu et fait déposer à sa bibliothèque le premier volume du *Corpus Chronicorum Flandriæ*, dont M. le chanoine De Smet est l'éditeur.

M. le Ministre de l'intérieur et des affaires étrangères remercie la commission de l'envoi du même volume, et lui donne l'assurance qu'il *contribuera toujours autant qu'il le pourra, à faciliter des travaux au mérite desquels il se plaît à rendre hommage.*

M. le Ministre consent à l'échange des publications de la

commission d'histoire de Belgique contre celles du comité historique de Sardaigne, convaincu que de pareilles relations ne peuvent que tourner au profit des lettres, en rapprochant les hommes qui les cultivent dans les différentes contrées.

Chaque membre de la commission reçoit, de la part du département de l'intérieur, un exemplaire des *Inventaires des archives de la Belgique, publiés par ordre du Gouvernement, sous la direction de* M. GACHARD, *achiviste-général du royaume. Inventaire des archives des chambres des comptes, précédé d'une notice historique sur ces anciennes institutions,* tome premier, Hayez 1837, in-fol. XX et 442 pp.

M. le chevalier Cibrario, membre et secrétaire de la commission d'histoire de Sardaigne, annonce que le libraire Pic, de Turin, a reçu l'ordre de faire parvenir à Bruxelles les *Monumenta historiæ patriæ edita jussu regis Caroli Alberti.*

M. le baron Vander Straeten de Ponthoz, notre chargé d'affaires près les cours de Danemarck et de Suède, fait savoir qu'il a offert à l'académie de Copenhague les volumes des chroniques belges, et que ce corps savant, qui les a reçus avec reconnaissance, a décidé qu'on lui en ferait prochainement un rapport.

M. de Bazancourt, de Paris, écrit qu'il va mettre incessamment sous presse une *Histoire de Flandre.*

M. le Ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, par sa dépêche du 7 septembre, annonce à la commission qu'il approuve entièrement les bases qu'elle lui a proposées pour la rédaction d'une table générale des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, et il demande son avis ultérieur sur quelques points relatifs

au mode d'exécution de cette entreprise. La commission, après en avoir délibéré, adopte un projet de réponse à la demande de M. le Ministre.

M. le Ministre consulte en même temps la commission sur les instructions à donner à la personne qui, le cas échéant, pourrait être chargée d'explorer les archives de Paris, Dijon et Besançon.

M. le chevalier Florent Van Ertborn adresse une note sur les archives de Dijon. Elle sera insérée au bulletin.

M. Gachard présente un nouveau rapport de M. le docteur Coremans sur la partie allemande des archives du royaume. Il est conçu en ces termes :

MESSIEURS,

« En conservant l'ordre adopté dans mon dernier rapport, j'ai l'honneur de vous présenter les résultats du travail que j'ai fait dans les derniers temps aux archives du royaume.

§ I. *Réforme religieuse.*

L'apparition de Luther avait, chez les nations de la grande famille germanique, donné l'essor à toutes les idées réformatrices, avait déchaîné toutes les passions. Les docteurs discutaient des thêmes irritans, des prédicans allaient partout prêcher la nouvelle doctrine, on devenait protestant et redevenait catholique d'un jour à l'autre. Des prophètes, cachant sous le voile religieux des vues politiques ambitieuses, apparaissaient de tous côtés, parlant à l'imagination d'un peuple sur lequel cette faculté de l'âme a toujours exercé un grand empire. Des réformateurs à main armée commandaient des bandes, pillaient et dévas-

taient églises, monastères, villes et villages; les paysans s'armaient contre les nobles, incendiaient, massacraient. Les documens des archives de la secrétairerie d'État allemande présentent différentes époques de ce terrible drame, quelquefois par fragmens, quelquefois d'une manière assez complète. Parmi les liasses inventoriées dans les derniers temps je citerai :

A. Correspondance entre le roi Ferdinand et l'empereur son frère concernant surtout les événemens de la guerre civile religieuse en Suisse (1531), où les zwingliens étant en combat avec les catholiques, furent vaincus par ces derniers qui leur accordèrent généreusement une paix plus favorable qu'ils ne pouvaient l'espérer. L'empereur et le roi n'approuvèrent nullement la générosité des vainqueurs, parce qu'ils voulaient châtier les zwingliens de manière à faire perdre l'envie à chacun de réformer ou de se joindre à un réformateur.

B. Correspondance en latin de l'archevêque de Lunden, l'un des diplomates distingués de Charles-Quint, avec cet empereur et Nicolas Perrenot de Granvelle, donnant des détails pleins d'intérêt sur ses négociations en Allemagne et surtout sur les événemens qui alors (1533-1535) se passaient en Danemarck. L'archevêque s'efforçait de faire sentir à l'empereur la nécessité d'empêcher les progrès du protestantisme en ce pays, et de saisir l'occasion favorable pour le replacer sous la suzeraineté de l'empire, ou plutôt d'en faire une dépendance de la maison d'Autriche. Il proposait à cette fin à Charles-Quint d'appuyer la cause de la fille du roi Christiern, devenue alors l'épouse de Frédéric II, électeur palatin, contre Christiern et son frère Jean, fils du roi Frédéric I. — Une autre liasse contenant beaucoup de papiers relatifs aux affaires de Dane-

marck, entre autres, une correspondance du chargé d'affaires de la reine Marie, Étienne Hopfensteiner, laquelle prouve qu'il était alors sérieusement question d'une alliance fédérative héréditaire entre les Pays-Bas et les royaumes de Danemarck et de Norwége, afin d'assurer à notre patrie le libre passage du Sund. Un de ces hommes de guerre, braves, aventureux, fantastiques, comme l'Allemagne en a beaucoup produit, surtout dans les XVIe et XVIIe siècles, le comte Christophe d'Oldenbourg, s'était, pendant l'interrègne en Danemarck, mis à la tête d'une troupe de lansquenets tout-à-fait dignes de lui et que soldaient les démagogues lubeckois, Mayer et Wullenwever, alors, sinon de droit au moins de fait, maîtres de cette riche et puissante ville hanséatique. Chef et soldats s'étaient dirigés en ravageant et tuant par le florissant pays d'Holstein vers le Danemarck. Un succès merveilleux couronna leur expédition. Christophe et ses patrons, les démagogues, s'emparèrent bientôt de presque tout le Danemarck. Christophe alors commença à négocier avec Christiern, chef du parti protestant, mais ses prétentions trouvées exagérées furent rejetées. Il fit des ouvertures à Charles-Quint et à Marie, près desquels l'archevêque de Lunden appuya ses propositions, et s'entendit, à ce qu'il paraît, assez bien avec ceux-ci, mais cependant il ne fut pas assisté, comme on devait s'y attendre; son étoile pâlissait; il avait éprouvé des revers. Mayer était tombé dans les mains des Suédois alliés aux protestans, les États s'étaient lassés de lui, bientôt il se vit enfermé dans Copenhague, et après une longue défense, forcé de capituler. Charles et Marie payèrent avec une promptitude bien rare chez eux, tous les frais de cette malheureuse entreprise, tant au comte Christophe d'Oldenbourg qu'au duc de Meklembourg qui lui avaient porté secours. Déjà

devint un des capitaines de la reine Marie. Cette liasse, jointe à la correspondance de l'archevêque, est très-riche de renseignemens neufs et inconnus, propres à rectifier des assertions qui depuis long-temps courent les livres.

Il ne peut certainement exister nulle part des documens jetant plus de jour sur une suite d'événemens dont les motifs secrets n'ont jusqu'ici pu être bien appréciés par aucun des historiens qui en ont parlé.

La collection des pièces relatives à la réforme religieuse que, d'après les désirs de M. Mignet, notre gouvernement a permis à cet écrivain distingué de consulter, se composera, s'il ne s'en retrouve point d'autres encore, de vingt volumes. Dix sont déjà classés par ordre chronologique. Les liasses dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir forment les volumes 3, 4 et 5 de cette collection.

§ II. *Guerre de trente ans.*

De nombreux documens concernant cette époque sont venus augmenter ceux déjà mentionnés dans mes précédens rapports. Les correspondances de l'empereur Ferdinand II et de divers princes allemands avec l'archiduc Albert et l'infante Isabelle ont reçu divers complémens, comme aussi les pièces touchant la part qu'ont prise ces époux pieux à la ligue catholique. Albert et Isabelle envisageaient comme un devoir sacré de tout faire pour le maintien du catholicisme.

J'ai parlé dans mon rapport du 1er mai de différentes lettres de Piccolomini, célèbre comme guerrier, mais bien plus encore comme diplomate italien, qui croyait que le grand homme était un fils de la prudence, d'une sage po-

deur était une fille de sa propre volonté, dirigée souvent par une céleste influence. Ces lettres forment actuellement une très-forte liasse, se rapportant à différens événemens politiques et militaires. Elles vont depuis 1627 jusqu'à 1640, et de 1649 à 1655. Les premières sont écrites en italien, mais depuis 1649, Piccolomini écrivit en allemand. Ces lettres présentent des données intéressantes sur le milieu et la fin de la plus longue guerre des temps modernes. Par les grandes vicissitudes qu'elle offrit, et le caractère européen qu'elle tirait du nombre des peuples mis aux prises, cette guerre ne peut être comparée qu'à celles de la révolution française que Valmy vit commencer et Waterloo finir.

§ III. *Histoire des Pays-Bas.*

1° Une liasse se rapportant à la bataille de St-Quentin et à d'autres affaires de ce temps se joint à celle citée dans mon dernier rapport. Elle contient des détails qui pourront servir à l'histoire de cette époque.

2° Les liasses appartenant à la période de la régence du duc d'Albe se sont presque doublées. Une d'elles contient des choses entièrement inconnues sur les essais faits par le roi Philippe II, par l'intervention d'Albert-le-Magnanime de Bavière, pour faire comprendre les Pays-Bas dans la ligue de Landsberg, par laquelle divers princes allemands se garantissaient mutuellement l'intégrité de leurs territoires. Cet essai n'eut point de succès, parce que les princes trouvèrent qu'il était trop chanceux de laisser entrer les Pays-Bas dans leur ligue. Une autre liasse dans laquelle il y a beaucoup

de pièces françaises, est remarquable par des rapports sur divers événemens dans les Pays-Bas, en Allemagne et en France. Ces pièces, ainsi que celles de ce genre que j'ai inventoriées antérieurement, sont aussi d'utiles matériaux pour l'histoire. En général, je puis affirmer que celui qui consultera les documens des archives de la secrétairerie d'état allemande pourra rectifier une quantité de faits majeurs mal envisagés jusqu'ici, et les éclaircir par d'autres qu'aucun historien n'a relatés.

3° La collection des lettres et pièces de l'époque du prince Alexandre de Parme s'est de même considérablement augmentée. Pendant les années orageuses où ce grand capitaine fut à la tête des affaires de notre patrie, le gouverneur était tantôt dans l'une tantôt dans l'autre localité; il se trouvait bien peu d'hommes capables de comprendre un Farnèse, et auxquels la prudence lui permît d'accorder une entière confiance. Le fidèle Drombmann chef de la secrétairerie allemande, devint le confident intime du duc. Il expédia depuis 1581 jusqu'en 1586, les correspondances de ce prince, tant en allemand qu'en français, en flamand, en espagnol. Il s'ensuit que ces liasses de lettres et de minutes nous montrent beaucoup moins exclusivement que les autres pièces des archives que je classe, les Pays-Bas dans leurs rapports avec l'étranger. Elles renferment une quantité de pièces sur les affaires intérieures, qui, certes, ne sont point sans intérêt. Cela s'applique aussi aux pièces allemandes, vu qu'alors il y avait dans l'armée un grand nombre de corps allemands, dont les chefs faisaient en leur langue les rapports nécessaires sur les affaires de guerre; et nommément sur ce qui se passait dans les places fortes où ils commandaient, rapports auxquels le prince répondait dans le même idiome. L'histoire de la régence

du prince de Parme étant celle d'un temps de guerre civile, de telles pièces méritent certainement l'attention de l'historien.

4° J'ai déjà parlé dans le paragraphe précédent des liasses touchant la position des Pays-Bas envers l'Europe pendant la guerre de trente ans, d'autres sont encore venues compléter la période du règne d'Albert et d'Isabelle, si bien partagée dans nos archives.

5° Dans la dernière moitié du XVIIe siècle, l'influence de la secrétairerie d'Allemagne et du Nord déclinait fortement, et l'on adressait même à cette secrétairerie presque autant de pièces en français et en latin qu'en allemand. J'ai néanmoins retrouvé depuis mon dernier rapport des liasses intéressantes de cette période, entre lesquelles je mentionnerai :

A. Les lettres et rapports d'Herman de Basserode adressés au marquis de Feria et au secrétaire Vœller, relativement à des négociations qui, en ce temps, avaient lieu à Stockholm avec la Suède, puissance qui depuis Gustave Adolphe s'était élevée à un haut rang en Europe. Cette correspondance est écrite en latin.

B. Les lettres du généralissime impérial Montecuculli, illustre dans les annales de la tactique militaire, adressées au duc de Villa-Hermosa et contenant des détails sur la guerre contre la France, en 1675-1678 (en allemand).

C. Correspondance entre le colonel d'Autel, commandant d'un régiment de hauts-allemands et envoyé en Allemagne pour diverses négociations, avec M. Vœller, conseiller et secrétaire d'état pour les affaires d'Allemagne et du Nord. 1675-1681.

Cette correspondance prouve l'influence qu'alors en-

core les Pays-Bas espagnols, c'est-à-dire la Belgique, exerçaient en Allemagne, et quels moyens on employait pour la maintenir et l'augmenter. J'y ai remarqué des détails piquans sur ce que coûtèrent au gouvernement en une année, les élections des archevêques-électeurs de Mayence Jean-Henri de Metternich et François de Ringelheim.

6° Plusieurs liasses, entre autres une relative au traité de Ryswick, sont venues enrichir la belle et vraiment importante collection de la correspondance du conseiller de la Neuveforge, notre envoyé à la Diète de Ratisbonne, avec le gouvernement. Les événemens les plus marquans du temps de Louis XIV sont traités dans cette correspondance, à laquelle on peut donner le nom de riche mine historique. Les lettres du conseiller et les réponses du gouvernement étant en français, et seulement un grand nombre d'annexes en allemand, beaucoup de personnes en Belgique et en France pourront s'en servir avec fruit et y puiser des renseignemens importans.

Ayant inventorié au delà de 230 liasses depuis que j'ai eu l'honneur de vous présenter mon dernier rapport, je dois nécessairement passer ici sous silence une quantité de documens plus ou moins curieux, consignés dans mon inventaire; je ne puis que glaner dans ce vaste champ, que donner un aperçu de ce qui me paraît le plus curieux. Je n'entrerai donc dans aucun détail sur les liasses qui ont trait à l'histoire de l'Allemagne en général, ou des différentes provinces allemandes en particulier. Je puis d'autant plus m'en rapporter à mon inventaire à cet égard, que la plupart des documens figurant dans le présent rapport doivent offrir aussi un vif intérêt pour l'Allemagne historique.

Me recommandant instamment à votre bonté et à votre

bienveillance, je vous prie de vouloir bien agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LE DOCTEUR COREMANS.

Bruxelles le 4 9bre 1837.

M. Willems offre à ses collègues de la commission une brochure intitulée : ELNONENSIA. *Monumens des langues romane et tudesque dans le IXe siècle, contenus dans un manuscrit de l'abbaye de St-Amand, conservé à la bibliothèque publique de Valenciennes, publiés par* HOFFMANN DE FALLERSLEBEN *avec une traduction et des remarques par* J.-F. WILLEMS, édition tirée à 120 exemplaires, Gand, Gyselinck, 1837, grand in-8° de 34 pages.

M. Willems, prend ensuite la parole et s'exprime de la manière suivante :

« Je crois devoir rendre compte des manuscrits que j'emploie à la publication des *Brabantsche Yeesten* de CLERICUS, dont l'impression va commencer.

» Déjà du temps de l'ancienne commission, j'avais eu soin de rechercher les manuscrits de cette chronique au moyen des indications contenues soit dans les catalogues des livres de ceux qui avaient rassemblé le plus de documens concernant notre histoire, soit dans les livres mêmes où l'on traite de nos antiquités nationales. Aidé par les conseils de mes amis littéraires et surtout par l'assistance de feu M. Van Hulthem, j'ai obtenu par ces recherches un résultat qui a dépassé de bien loin mes espérances. Je puis me vanter d'avoir eu sous les yeux *tous* les exemplaires

connus de Clericus, et la plupart sont encore entre mes mains. Permettez-moi de vous les faire connaître successivement, en exceptant toutefois les copies modernes, ne présentant pas un texte différent de celui que pouvait me fournir quelque *codex* plus ancien.

» Le manuscrit dont je fais imprimer le texte entier comme présentant très-probablement la chronique, telle que Clericus l'a composée, est l'exemplaire désigné n° 664 du catalogue des manuscrits de M. Van Hulthem , et que M. Des Roches, dans un mémoire lu à l'académie le 5 février 1777 [1], a recommandé comme le plus exact. Il est de format petit in-folio, en partie sur papier et en partie sur parchemin, écriture de la fin du XVe siècle, contenant en 275 feuillets plus de 48,000 vers dont 30,000 composés par l'auteur de l'ouvrage original, et 18,000 par ses continuateurs. Un feuillet manque à la fin du Ier livre, ensemble 4 colonnes à 44 lignes ou 176 vers.

Ce MS fut acheté à la vente de la bibliothèque de Jacob Marcus à Amsterdam, en 1750, par M. Verdussen, échevin de la ville d'Anvers, au prix de 14 florins 10 sols, suivant l'annotation de ce dernier, consignée sur le premier feuillet de garde. A la mort de M. Verdussen il passa dans la bibliothèque de Des Roches (catal. de ce dernier n° 1062), et puis dans celle du vicomte Walkiers, qui en fit l'acquisition au prix de 121 florins. Enfin M. Van Hulthem en devint propriétaire en 1812.

Quelques lignes y sont restées en blanc au dernier feuillet, où on lit la suscription. *Hier eynden die croniken van den edelen hertoghen ende princen van Brabant, die welke ghescreven heeft broeder Anthonys van Ber-*

[1] *Mémoires de l'Académie*, t. II, *Journal des Séances*, p. XLI-XLIV.

ghen op ten Zoem, priester ende cantor in de convente van Korstendonck. Bid om Gods wille voer hem.

Ce frère Antoine, dont le véritable nom était VLAMINCX, a copié au monastère de Corsendonck plusieurs autres ouvrages dont les titres sont mentionnés par SANDERUS, *Bibliotheca Belgica manuscripta*, II, p. 63, où on lit: « *Hæc omnia in tribus voluminibus scripta per Fr. Antonium Vlamincx, natum Bergis ad Zomam, qui obiit septuagenarius anno* 1504 *in Corsendonck.* » Il ne faut pas le confondre avec un autre *Antonius de Bergis supra Zomam*, auteur de l'*Origo ac progressus abbatiæ B*ti *Trudonis*, mort abbé de St-Bertin en 1531 [1].

Hoybergius, qui avait fait la notice des MSS de l'abbaye de Corsendonck, nous apprend en ces termes comment les *Brabantsche Yeesten* et beaucoup d'autres manuscrits avaient pu disparaître de la bibliothèque de ce couvent: « *Cætera ejusdem Meerhout opera..... una cum infinitis aliis tam impressis quam MSS libris quadragenario exilii Corsendoncensium tempore perierunt* [2]. »

Le second manuscrit dont je me suis servi m'a été communiqué par M. Van Wyn, en son vivant archiviste-général du royaume des Pays-Bas, qui le tenait en prêt de la famille Kluyt à Leyden, où il est retourné, à ce que je crois, depuis la mort de M. Van Wyn. Il est beaucoup plus ancien que celui dont je viens de parler, mais également sur papier entremêlé de parchemin, et doit avoir été écrit à Anvers vers l'année 1400, le papier portant en filigrane les armes de cette ville (une main). Il ne contient que les cinq livres de Clericus en 204 feuillets ou 408 pages, petit in-folio, mais avec beaucoup de lacunes,

[1] *Bibliotheca Hulthemiana*, VI, p 150, MS no 538.

[2] SANDERUS, l. c., p 57.

qu'une main moderne à remplies, et qui comprennent les pages 23-30, 41, 42, 89-92, 235, 236, 243, 244, 249-252, 257, 258, 265, 266, 363, 364, 377-380, 393-400, 406-408. En tête on lit de l'écriture de Gaspare Gevartius, greffier de la ville d'Anvers, connu par ses poésies latines: *Ex bibliotheca Gasp. Gevartii.* C'est le même exemplaire que DIVÆUS a désigné comme appartenant de son temps à Jean Gevartius, chanoine de la cathédrale d'Anvers, et à Jean de Locquengien, amman de Bruxelles [1]. Il fut vendu à la vente des livres de l'échevin Verdussen à Anvers, pour 14 florins (n° 10, page 221 de son catalogue).

Il est à remarquer que ce manuscrit portait originairement en tête le titre de *Rymchronyck van Brabant in ryme gestelt by* JAN DE CLERCK, *in synen leven secretaris der stadt van Antwerpen*, anno 1318, et qu'une main plus moderne à substitué le mot *Niclaes* à celui de *Jan.* Vis-à-vis de ce titre on lit, d'une écriture du XVI[e] siècle: « *Anno* 1351 *sterf Jan De Clerck, secretaris van Antwerpen, die den duytschen doctrinael hadde gemaect,* IN CHRONICO RHYTMICO PARVO. » Une autre particularité c'est que cet exemplaire a un prologue distinct des autres:

> Dat wart gemaict in die port
> Tantwerpen, na Gods gebort
> XIII[c] ende XXII mede:
> God geve ons allen sinen vrede.

Tous les autres portent:

> Dit boeck waert begonnen voerwaer
> Doe men screef Jhesus Cristus iaer
> Dertien hondert achtien mede
> Al te Antwerpen in die stede.

[1] *Rerum brabanticarum* libri XIX, p. 3.

Le troisième manuscrit des *Brabantsche Yeesten* est sur parchemin, petit in-folio, à deux colonnes, et contient 269 feuillets. Il m'a été prêté par feu sir RICHARD HEBER, qui l'a acquis à Anvers en 1825, à la vente d'une partie de livres provenant de l'abbaye de Tongerloo. C'est un bel exemplaire, vendu pour un peu plus de 100 florins, et que les héritiers de cet amateur paraissent disposés à céder au Gouvernement belge, à un prix raisonnable. Il appartenait autrefois au musée Bellarmin, et je le trouve porté nº 10 de l'inventaire des manuscrits trouvés dans la bibliothèque des historiographes bollandistes à Anvers, au bas duquel l'abbé Ghesquière a consigné un reçu du 15 mai 1779 [1]. C'est le même manuscrit dont parle le père J. F. NAVEZ dans sa *Dissertation historique sur les hosties miraculeuses*, Bruxelles, Lemaire, 1790, in-8º, pages 36, 127, et dont on trouve un fac-simile à la fin du même opuscule.

Au commencement de ce manuscrit, écrit dans la seconde moitié du XVe siècle, se trouvent sept feuillets remplis de prolégomènes, contenant quelques anecdotes historiques et quelques excursions dans l'histoire générale que l'on ne lit pas dans les autres. Le copiste, dans le cours de l'ouvrage, a mis à contribution les chroniques de Van Velthem et de Van Heelu, ce qui fait qu'il y a au moins 53,000 vers dans le volume.

Le quatrième manuscrit mis à ma disposition est de format grand in-folio, sur parchemin de toute beauté, ayant 275 feuillets, et plusieurs grandes lettres capitales rehaussées d'or et d'arabesques marginales au commencement de chaque livre. L'écriture est très-belle pour les

[1] *Bibliotheca Hulthemiana*, VI, p 467, MS nº 889.

deux tiers du volume, mais vers la fin elle est bien moins soignée, et cela s'explique par une suscription du copiste, Henri Vanden Damme. Il paraît que celui-ci avait fait un accord pour sa copie avec la ville de Bruxelles [1], mais que le magistrat n'avait pas voulu lui accorder une somme assez forte pour payer son salaire d'une manière convenable. Voici ce qu'il en dit :

Dit boec heeft volbracht aldus
Vanden Damme Heinricus,
Niet gedicht maer volscreven,
Opten vryendach omtrint neghen
Uren, die XV in meye ghelach,
Als men oec ghescreven sach
Ons heeren iaer XIIII. hondert
Ende .xliiij., wien dat wondert,
God sy ghelooft die hem den tyt
Heeft verbent ende respyt,
Dat hy die goede stadt daer met
Van Bruesele te vreden heeft ghesedt.
Pro tali precio numquam plus scribere volo.

Le compte de son salaire se trouve au bas du dernier feuillet, *verso*. C'est une pièce très-curieuse, contenant ce qui suit :

XI vergulden letteren met dobbelen stocken, *elcke VIII stuvers ;*

Twee met inckelen stocken — *elcke VI stuvers ;*

VII hondert letteren van twee stocken — *elc hondert VIII stuvers ;*

Item XXXV quaternen gescreven, houdende elc quaterne XVI^{c} [verse] val^{t}. LVI^{m}. — *elc duyst drie nuwe stuvers.*

On voit que ce volume contient 56,000 vers. C'est beau-

[1] Il avait copié également pour cette ville la *Chronique de Van Heelu*. *Voyez* mon Introduction à cette chronique, p. XXI.

coup plus que les autres. Vanden Damme y a rassemblé tout ce qu'il a pu trouver sur l'histoire du Brabant, ne se contentant pas de reproduire seulement le texte de Clericus. Je ferai imprimer à part ces additions à la fin de chaque volume des *Brabantsche Yeesten*. Elles servent souvent à éclaircir des points importans. Je ne comprendrai pas toutefois dans mon travail les 7 premiers feuillets du manuscrit, dont le contenu se rapporte exclusivement à l'histoire des empereurs et des papes, et semble être tiré du *Spieghel historiael* de MAERLANT.

La cinquième copie des *Brabantsche Yeesten*, d'où j'ai tiré quelques bonnes variantes, m'a été prêtée par M. l'archiviste du royaume, notre collègue. Elle provient de l'abbaye d'Affligbem. C'est un exemplaire de haut prix, à cause de 73 grandes vignettes peintes en couleur dont il est orné. M. Pierre François Ghysels, géomètre à Alost, a eu l'extrême générosité d'en faire don aux archives du royaume. Le manuscrit est sur papier en deux volumes in-folio, l'un de 118, l'autre de 120 pages marquées au crayon. L'écriture est de la fin du XIV[e] siècle, mais les vignettes paraissent être d'une date plus récente (le second volume n'en contient pas : on y a laissé des blancs pour en placer). Malheureusement on n'y trouve que deux livres des *Yeesten*, savoir le 4[e] et le 5[e]. En revanche le second de ces volumes contient sept chapitres, ajoutés au 5[e] ou dernier livre de Clericus.

En tête du 17[e] chapitre, 5[e] livre, on lit en grandes lettres :

Dit dichte meester Jan van Antwerpen :

Hier mede latic bliven
Mijn dichten ende mijn scriven, etc.

D'après une note de M. De Nelis [1], M. Des Roches s'est servi de ce manuscrit, et il en a tiré comme moi beaucoup de variantes.

Le sixième manuscrit, qui me sert de comparaison, est, je crois, l'original de la première continuation des *Yeesten*, portant à la fin :

Dit was ghescreven ende voldicht
Int woudt van Zonyen, doe ic u cont,
Op sente Berbelen avont
Als men screef noch min noch mee
M. iiij^c xxx ende twee
Des nachts omtrent der thiender uren.

Beaucoup de ratures et de corrections y témoignent d'une composition originale. Cette partie contient les livres 6 et 7 des *Yeesten,* en 94 feuillets in-folio à deux colonnes, chacune de 36 à 40 lignes. Le volume entier, qui est sur papier, est de 210 feuillets, mais tout ce qui suit au 94e est d'une main moderne (du XVIIe siècle).

C'est de ce manuscrit que j'ai tiré quelques lignes, pour prouver qu'A Thymo n'a point été étranger à sa composition. Voyez le *Compte-rendu* de nos séances, vol. 1er, pp. 78-82.

Je suivrai ce texte original dans le second volume à imprimer de la chronique de Clericus. Ainsi que Des Roches l'a dit, il renferme des choses extrêmement importantes sur l'histoire du Brabant, à la fin du XIVe siècle.

Il a appartenu successivement à Jean Gevartius, dont il porte la signature, à son fils Gaspar Gevartius, mort en 1666, à l'échevin Verdussen à Anvers (catal., page 221, n° 11), à M. Des Roches (catal., n° 1063), à M. le vicomte Édouard

[1] MS. de M. Van Hulthem (*Catal.,* vol. VI, n° 889), p. 139.

de Walckiers, et à l'avocat Tarte aîné, de qui M. Van Hulthem l'a acheté le 12 mai 1812 (*Bibl. Hulthemiana*, VI, nº 667).

Enfin, je possède moi-même un fragment du Clericus sur parchemin, in-4º, formant quatre feuillets, et contenant ensemble 718 vers, d'une écriture plus ancienne que tous les autres manuscrits, et que je crois être de 1350, ou à peu près. Il s'y trouve six chapitres du livre second, et deux fragmens de ce qui précède et suit ces mêmes chapitres.

Il me reste, Messieurs, à vous dire que dans tous les manuscrits dont je viens de vous entretenir, je n'ai pas trouvé un mot qui puisse faire croire que Nicolas De Clerck, secrétaire de la ville d'Anvers en ait été l'auteur primitif. Au contraire, dans deux de ces manuscrits, nous avons vu que les premiers livres en sont attribués à *Jan De Clerc* d'Anvers (*De Clerc* n'est pas un mot patronimique, mais un appellatif désignant ordinairement un *prêtre écrivain*). Et en effet, un poète de ce nom, auteur du *Leekenspiegel* et du *Dietsche doctrinael*, a vécu à Anvers, au commencement, du XIVᵉ siècle, comme je l'ai prouvé dans mon *Belgisch Museum*, I, p. 340-343. Le prologue de l'*Excellente Chronike van Brabant*, imprimée à Anvers en 1518 et 1530, cite sa chronique en ces termes : « *Cronyke van Brabant*, die ten eynde vergadert sijn van meester *Janne die clerck* van Antwerpen. » D'où vient donc ce nom de *Nicolas De Clerck*? Je l'ignore. C'est Divaeus et Valère André, à ce que je crois, qui en ont parlé les premiers. Si j'obtiens des éclaircissemens sur l'origine de l'opinion qui lui a fait attribuer la composition métrique que je publie, j'aurai l'honneur de vous rendre compte de mes découvertes. »

M. De Reiffenberg, étant au moment de terminer le second volume de Philippe Mouskes, et la publication d'A Thymo qui lui avait été primitivement confiée, ne devant plus avoir lieu, du moins en entier pour le moment, il propose de se charger de la rédaction d'un corps de chroniques et d'autres monumens relatifs au Hainaut et au pays de Namur, à l'instar de celui des chroniques de Flandres.

Cette proposition est adoptée. M. De Reiffenberg est invité à faire un rapport sur les matériaux qu'il destine à sa collection.

M. l'abbé De Ram, qui a recueilli la plupart des ouvrages manuscrits de Gérard De Groot, le célèbre fondateur des *Frères de la vie commune* et l'un des mystiques les plus remarquables du moyen âge, s'engage à lui consacrer une notice particulière.

M. De Reiffenberg dépose sur le bureau une lettre du libraire W. Pickering de Londres, qui propose l'achat du manuscrit suivant qu'il possède :

Cartulaire des rentes et revenus héritables appartenant à l'église et abbaye Notre-Dame d'Espinlieu emprès la ville de Mons, tant en rentes d'argent fors blans et tournois, aussi d'avaines, chappons, pains et fourages emprès assis et deu sour pluiseurs lieus et héretaiges en la ville et terroir de Saint-Simphorien, eschéant à plusieurs termes, renouvellez sous les anchiens cartulaires et escrits de la dite églize, par la prinse que en a esté fait aux anchiennes personnes et connoissant audit lieu, en l'an XV cens et vingt-troix, par Anthonne Yeuwain, recepveur dudit Espinlieu.

M. Pickering demande pour ce cartulaire, qui est sur parchemin et bien conservé, la somme de 20 livres sterling.

M. Motelley, bibliophile français très-connu, qui a préparé des recherches importantes sur les Elzevier, envoie la note de plusieurs manuscrits relatifs à notre histoire, et qu'il est disposé à céder. On y distingue les dix articles suivans, sur très-beau vélin.

1. De par le Prince de Castille Archiduc d'Autrice.

A notre grant Bailly de Haynau salut. Comme puis quarante ans en-cha plusieurs prelatz abbez prieurs convens monasteres prevotz doyens chappitres collieges ministres de tables deglises parochialles chappelles hospitaux beghinaiges et autres gens deglise posseseoient biens temporels en notre pays et conte de Haynau ayant acquis et achete ou obtenu dons et legatz par testament derrenier volonte, ou en acceptant Religieux ou Religieuses osdits convens et monasteres plusieurs parties de biens en fiefz arierrefiefz terres et heritaiges cottiers prez bois............... de notre dit conte de Haynau rentes et soubzrentes sur les dites maisons et heritaiges....... sans sur ce avoir ou prins leve ne obtenu lettres doctroy de conge licence et admortissement........ lesquelz acquetz ont etez et sans frais contre les anchiennes ordonnances et constitutions.... au grand prejudice interest de nous et a la diminution de nos drois...... et aussi de nos aydes et subventions et encore plus seroit se par nous nestoit sur ce convenablement pouveu et remedie à la conservation de nos dits droits....... et de la chose publicque. Pour ce est il que nous ces choses considerees..... voulons...... que par cry publique...... vous faites faire commandement de par nous a tous lesditz Prelats Abbez Prieurs... quelz quils soient..... ayant depuis les dits quarante ans encha, acquis..... anciens fiefz arrierefiefz...... que audedens quarante jours apres la publication de cest ilz portent et envoyent es mains de vous..... Jehan Delacroix notre receveur general...... que nous avons a ce comis..... lesquels acquetz par eulx fais an la maniere dessusdite le temps que ilz et chacun deulx en ont este saisiz et adheriter pour quelz prix a quelle charge....... ensamble

la valeur des ditz fiefz arrierefiefz....... sur peine de fourfaire par chacun de ceulx qui seront deffaillans...... la somme de soixante livres parisis... a notre proufit et de audit cas de deffaults incontinent ledit jour passe faire mettre en notre main regir et gouverner soubz icelle lesdittes terres et biens.... sans enlever ne oster notre main sil nappert nos lettres patentes sur ce servans subsequentes cestes en datte et lesdites declarations ainsi baillees et recues..... informer sur le contenu en icelles meismement sur sa valeur... pour le nous envoyer avec votre avis.... pour... par nous veu en estre ordonné...... Donne en notre ville de Bruxelles le 4e jour de Decembre l'an 1515.

. . . .

. . . .

. . . .

Compte que fait et rent a notre Sgr. Roy de Castille de Leon.... Jehan Delacroix son conseiller receveur general du dit Haynau ... commis a recepvoir... les deniers provenans des appointemens tauxations et finances des nouveaux acquestz fais depuis quarante ans encha... tant par les prelatz abbez..... Et lesquels deniers ont ete tauxes et mis aus dites finances par le seigneur de Frezin grand bailly dud Haynau Bertran de Fines receveur des aydes Nicolas Oedon de Mons Martin du Terne et Nicolas Tahon a ce commis... comme il appert.... de monn de Flandres 20 gros pour chacune livre et toutes autres monnoyes a ladvenant ainsi quil sensuit.

(XIII cahiers cont. 92 feuillets dont 4 blancs.)

2. Compte de Nicase Hanneron conseiller de Lempereur Roy des Espaignes de Germanie des deux Çecilles de Jerusalem Archiduc dAutrice duc de Bourgogne conte de Flandres dArtois etc. et son receveur general de Flandres ville terroir et seigneurie de Malines et leur appartenances et appendances Pour ung an entier coummenchans le premier jour de janvier 1520 et finissant le dernier jour de decembre 1521. Et se fait ce present compte a solz et a livres parisis de la monnoie dicellui seigneur Empereur pour ledit temps courrant en son pays de Flandres les vingt diceulx solz comptez pour la livre et Premiers :

Rentes heritables appellees transport.

Des manans et habitans de la ville de Bruges pour leur part et portion du dit transport de l'année finie au Noel mil cincq cens vingt et ung la somme de . . . . . Xij^c^XVij

(XXVI cahiers cont. 206 feuillets.)

3. Ouvraiges faitz en la ville de Bethune pour le parfait d'un nouveau pan de mur de gretz et de bricques comenchez en la saison 1545 pres la cour du coulombier jusques au vielz vollewercq de la porte du Carmier et aussi de la distribution de diverses somes de deniers faite a plusieurs autres comis pour convertir es fortifications et munitions des villes frontieres de Flandres et dArtois en la ditte année 1545.

Compte cinquiesme que faict et rend Betremieu Le Vasseur accepteur du demeine de Bethune, commys par Lempereur en vertu de ses lettres patentes en date du 4e jour de mai lan 1541, dont la copie authentique a este rendue sur le premier compte du paiement des ouvrages faict par icelluy Le Vasseur de la recepte et distribution des derniers ordonnez et a ordonner par sa majesté pour employer au paiement des ouvraiges, reparations fortifications et munitions des frontieres de Flandres et dArtois a lordonnance de monseigneur le comte de Roeulx lieutenant gouverneur et cappitaine general diceux pays de Flandres et dArtois suyvant laquelle ordonnance et en vertu du dit pouvoir ledit commis a recu et faict les mises cy apres declarees en la saison 1545 es jours aux personnes et pour les causes aussy cy apres speciffiees et se faict ce present compte tant en recepte que en mises a monnoie de quarante gros de Fandres la livre qui est a ladvenant de vingt solz pour chascune livre et de douze deniers pour le sol.

Recepte :

De Henry Stercke conseiller tresorier. de lordre et recepveur general des finances de Lempereur nostre sire la somme de 3600

du prix de quarante gros monnoye de flandres la livre que par le commandement etc. etc.

(XIII cahiers cont. 194 feuillets dont 8 blancs.)

4. Compte cinquiesme de Lievin Wouters conseiller et receveur general du roy nostre sire, de la recepte et despence par luy faicte a cause de sondit office de receveur general, pour ung an entier, commenche le premier jour de janvier 1560 et finy le dernier jour de decembre enssuivant 1561, et se faict ce present compte a livres de quarante gros monnaie de Flandres chacune livre, et premierement :

Bourgoingne duche.

Demeine.

Des officiers ou receveurs du duche de Bourgoingne nont par ce receveur general este receuz aucuns deniers ne descharges levees durant le temps de ce compte mais bien a este levee une descharge dattée du 6e jour de juing 1561 sur Constanche de Maranches receveur general de la conte de Bourgoigne et le cler de son estat fini le dernier jour de septembre 1560 de la somme de unze mil cincq cens soixante livres du prix de quarante groz monnoie de Flandres la livre couchee cy apres sur le chapitre du demeine de ladite conte de Bourgogne folio 45 et partant icy . . . *Neant.*

(XLII cahiers contenant 338 feuillets).

5. Quattriesme compte de Louis Van Haure commis a la recepte des exploix du conseil en Flandres et commis a la recepte des confiscations des biens devoluz au prouffit du roy nostre sire par droict de confiscation a l'occasion des troubles passez es villes et quartiers de Bruges le pays et terroir du Francq Audenburch Oosthende Neufport Fournes Fournambacht (excepte les huict paroiches du dict Fournambacht) et es villes de Hontschote et Thielt, comme plus amplement est declare par sa commission transcripte au compte premier de ceste recepte de lan soixante six commenchant folio primo et ce de revenu de tous les biens immeubles tant fiefz maisons heritaiges ventes que aultres depuis le jour de Pasques *soixante nœuf* jusques au dernier de decembre, enssuyvant conforme les lettres de messieurs de la chambre des comptes du roy notre sire a Lille, en date du 17e

novembre soixante dix, cy devant transcriptes. Ce present compte se faict et rend en livres du prix de quarante gros monnoye de Flandres la livre solz et denier a ladvenant comme il sensuyt.

Recepte.

Premiers des biens de dame Catherine Vem Boetselaere douagiere De Praet.

Reçu de damoiselle Anna Van Gasthende, douagiere de Poucques, la somme de trois cens livres pour le cours dune annee de rente rachaptable au denier seizieme sans que icelle soit hypothecquee ains passe pardevant messieurs du conseil de Flandres sur constrainct du cincquiesme denier escheue le vingt septiesme de decembre 1569 pour ce icy . . . . *iij° l.*

(XIX cahiers contenant 150 feuillets).

6. Septiesme compte de Loys Van Haure commis a la recepte des confiscations des biens devoluz au prouffict du roy notre sire par droict de confiscation a loccasion des troubles passes es villes et quartier de Bruges le pays du Francq Audenburch Osthende Neufport Fournes Fournambacht (excepte les huict paroches du dict Fournambacht) et es villes de Hontschot et Thielt, comme plus amplement est declaire par sa commission transescripte au compte premier de cette recepte de lan soixante six commenchant folio primo et ce du revenu de tous les biens immeubles tant fiefz, maisons heritaiges que ventes et aultres pour une annee eschue depuis le dernier de decembre 1571 jusques et comprins le dernier de decembre 1572. Ce present compte se faict et rend en livres du pris de quarante gros monnoye de Flandres, la livre solz et deniers a ladvenant comme il sensuyt.

Recepte.

Et premiers des biens de dame Catherine Van Boitselare, Douaigiere De Praet.

De dame Anna Van Oostende, douagiere de Poucques, la somme de trois cens livres pour le cours dune annee de vente rachaptable au dernier 16e sans que icelle soit hypotecquee ains passe pardevant messieurs du conseil en Flandres sur contraincte du cinquiesme denier eschu 27e de decembre 72 . . . . . *iij° l.*

(XXVII cahiers contenant 206 feuillets).

7. Compte neuviesme de Louys Van Haure, commis a la recepte des confiscations des biens devoluz au proffit du roy nostre sire par droit de confiscation a l'occasion des troubles passez es villes et quartiers de Bruges le pays et terroir du Franck Oudemburch Oostende Neufport Furnes Furnambacht (excepte les huict paroisses dudict Furnambacht) et es villes de Honsschote et Thielt, comme plus amplement est declare par sa commission transcripte au compte premier de ceste recepte de lan lxvji commenchant folio primo, et ce du revenu de tous les biens immeubles tant fiefz, maisons, rentes, heritaiges que aultres, *pour une annee escheue depuis le dernier de decembre XV^c soixante treize jusques et comprins le dernier de decembre XV^c soixante quatorze.* Ce present compte se faict et rend en livres du prix de xl gros monnoye de Flandres la livre, solz et deniers a ladvenant comme il sensuict.

Recepte.

Et premiers des biens de dame Catherine Van Boetselaer, douairiere de Praet.

Des hoirs de dame Anna Van Oostende douairiere de Poucques, le somme de trois cens livres pour le cours d'une annee de rente rachaptable au denier seize sans que icelle soit hypotecquee ains passee pardevant messieurs du conseil en Flandres sur le constrainte du Ve denier escheue le vingt septieme de decembre lxxiiij . . . . *iij^e*.

(XXIV cahiers contenant 186 feuillets).

8. Compte unziesme d'Ambroise Van Oncle conseiller et recepveur general des finances de sa majeste, de la recepte et despense par lui faicte a cause de son estat et office de recepveur general des finances, et ce pour *ung an commancant le premier de janvier seize cens vingt cinq et finissant le dernier decembre anssuivant au dit an.* Se faisant ce present compte a livres de quarante gros monnoye de Flandres et premierement :

Recepte.

Domayne.

Bourg^ne.

Des officiers ou recepveurs du duché de Bourg^ne n'a este recu

aulcune chose par le dict receveur general des finances durant le terme de ce compte parquoy ici . . . . *Neant.*

(LXX cahiers cont. 568 feuillets).

9. Compte quinziesme d'Anne Boes conseiller de sa majeste et receveur general du pays et compte de Haynnau a ce commis par leurs altesses serenissimes par lettres patentes donnees a Bruxelles le 18e jour du mois de juing 1619 dont copie a este rendue au compte finy 1620 de tout ce enthierement quil at eu et recue de la de recepte generalle et de la despence sur ce faicte et payee, *depuis le* 1er *jour du mois d'octobre* 1633 *jusques et comprins le dernier de septembre* 1634. Et se fait ce present compte a monnoye blanche et tournoise courante auds pays de Haynau vingt gros monnoye de Flandres la livre et toutte aultre monnoye à l'advenant.

Premier en rentes heritables:

Du winaige de Landrechies cidevant appartenant au seigneur Davernes, sur lequel estoit deu chacun an au proffit du roy nostre sire comte de Haynau trente livres de rente heritiere escheante au jour St-Remy par ce que pour le present icelluy avecque les terres et villes est es mains de sa majeste par eschange faicte au duc d'Arschot allencontre de la terre de Blaton, et quil y at presentement receveur commis au dit Landrechies quy en rend compte chacun an aveque aultres de sa recepte . . . *Neant.*

(XXXVI cahiers cont. 284 feuillets).

10. Compte seiziesme d'Anne Boes conseiller de sa majeste et receveur général du pays et comte de Haynnau a ce commis par leurs altesses serenissimes par lettres patentes donnees à Bruxelles le 18e jour du mois de juing 1619 dont copie at este rendue au compte finy 1620 de tout ce enthierement quil at heu et receu de la dite recepte generalle et de la despence sur ce faicte, et payee *depuis le premier jour du mois d'octobre* 1634 *jusques et comprins le dernier de septembre* 1635. Et se fait ce present compte a monnoie blanche et tournoise courans au dit pays de Haynnau, vingt gros et touttes aultre monnoie a l'advenant.

Premier en rentes heritables:

Du winaige de Landrechies cy devant appartenant au sr d'A-

vesnes sur lequel estoient deu chacun an au proffit du roy nostre sire comte de Haynnau trente livres de rente heritiere escheante au jour de St-Remy, par ce que pour le present icelui avecque les dites terres et ville est es mains de sa majeste par eschange faicte au ducq d'Arschot allencontre de la terre de Blaton et qu il y at presentement receveur commis au dit Landrechies quy en rend compte chacun an avecq aultres deniers de sa recepte. *Neant.*

(XXXV cahiers cont. 278 feuillets).

Indépendemment de ces pièces, M. Motteley possède un énorme volume sur vélin, relatif à la forêt de Mormale, ainsi que quatre volumes grand in-folio, ornés de cartes et de plans, exécutés avec faste et consacrés aux campagnes du duc de Luxembourg aux Pays-Bas, de 1690 à 1694. Ce manuscrit de toute beauté a été fait pour Louis XIV.

Une lettre de M. Francisque Michel au secrétaire de la commission contient ce qui suit : « Après la grande ré-
» bellion qui eut lieu en Angleterre pendant les années
» 1569 et 1570, le comte de Westmoreland s'enfuit en
» Flandre, le comte de Northumberland fut décapité à
» York et sa femme habitait Malines en 1572; Macken-
» fields, Tempests, Nortons, Radcliffe, étaient à Bruxelles,
» Malines et Anvers, pensionnaires du roi Philippe II; la
» reine Élisabeth demanda qu'ils fussent renvoyés de la
» Flandre; le duc d'Alva devait commander les troupes
» destinées à seconder la rébellion. Je désire savoir si dans
» les dépôts d'archives ou les bibliothèques de votre pays,
» il se trouve des pièces relatives à ces faits.... »

M. Francisque Michel sollicite en outre la copie des lettres de Marie Stuart ou de celles qui peuvent la concerner aux archives du royaume.

M. Gachet sera prié d'en faire la transcription.

M. De Reiffenberg fait observer qu'il y a du doute sur la patrie de Pierre l'Hermite, le promoteur des croisades.

M. Grandgagnage a communiqué, en 1834, à l'académie, un fragment de nécrologe qui lui a fait soupçonner que ce personnage était belge, quoiqu'en général on le regarde comme appartenant à la Picardie. M. De Reiffenberg dit qu'une pièce qu'il a vue chez le libraire De Bruyn à Malines, semble de nature à lever tous les doutes à cet égard. C'est une reconnaissance de noblesse accordée par le roi Philippe IV, le 22 janvier 1630, à Jacques et à Antoine l'Hermite. Il en résulte qu'ils descendaient en ligne directe, et à la seizième génération, de *Pierre l'Hermite*, d'Amiens le fameux croisé, et de Béatrix de Roussy, sa femme [1].

Le secrétaire met sous les yeux de la commission une brochure de M. Chalon, président des bibliophiles de Mons, intitulée : *Observations sur quelques chartes et anciens documens relatifs à l'histoire des monnaies des comtes de Hainaut et de Flandre,* Gand, Hebbelynck (extrait du *Messager des sciences et des arts*), 1837, 21 pp. Cette notice peut servir de complément à l'*Analyse chronologique de quelques chartes concernant les monnaies de Flandre et de Hainaut*, insérée par M. A. Le Glay dans l'intéressante *Revue de la numismatique française*, par MM. E. Cartier et L. De la Saussaye, 1837, pp. 120-135, 209-220.

Le secrétaire communique également deux ouvrages récens de M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai, et qui touchent de près à la Belgique ; le premier est intitulé : *De l'affranchissement des communes dans le nord de la France, et les avantages qui en sont résultés.* Cambrai, Lesne-Daloin, 1835, XII et 398 pp., le second : *Coup d'œil sur les destinées du régime municipal romain*

[1] *Voy.* de plus amples détails à ce sujet dans le *Bulletin de l'Académie*, du 4 novembre 1837.

dans le nord de la Gaule, S[t]-Omer, Chauvin, 1837, in 8°, 73 pp.

Suite de l'inventaire des manuscrits relatifs à la Belgique, conservés dans des dépôts publics ou particuliers. (Communiqué par M. De Reiffenberg).

ARCHIVES DE LA FLANDRE ORIENTALE A GAND.

M. le baron Jules de S[t]-Genois, placé à la tête de ce dépôt qu'il dirige avec autant de talent que de zèle, a inséré dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique* (1837, 3e livr., p. 229-350), une notice détaillée et intéressante des manuscrits historiques que contiennent les archives de la Flandre-Orientale. Voici l'indication sommaire des 63 articles qu'il décrit :

1. Chronycque relaterende in den eersten het belegh der stede Ghendt, etc. (*Varia*).

2. Chronycke en charters van Brabant.

3. Chronycke van Audenaerde (411-1645).

4. Correspondance d'Ernest de Mansveld, relative aux troubles qui eurent lieu sous le règne de Philippe II.

5. Bouck van memorien der stadt Ghendt.

6. Défense de Charles-Quint contre le parlement de Paris (en latin).

7. Vie de Viglius (en latin).

8. Chronotaxis in qua diriguntur in annos Domini, pontificum, episcoporum, primo Cameracensium, post archiepiscoporum Mechliniensium, comitum Flandriæ initium, progressus, abbates, diplomata.... Pertinentia ad ecclesiam Cornelio-Cyprianam Ninhoviensem (1653-58).

9. Éphémérides flamandes (en Fl.) 24 juillet 1780-1789.

10. Boek der geschiedenissen binnen Ghendt en de andere quartieren, anno 1538-390 (écriture du XVIIe s.).

11. Chronologie universelle faite à Namur, relative principalement à la Belgique. (Anvers, 1-1747).

12. Histoire du conseil de Flandre (1395-1795).

13. Gebeurtenissen van Ghendt, 1554-1743.

13. De prima origine ac fundatione domus Blandinii (XVIe s.).

15. Pièces concernant les finances de la Flandre (1754-1756).

16. Copie des remonstrances faictes par L. M. aux états généraulx des Pays de par decha, le XIXe jour de juillet XV^c XXI, en la ville de Gandt.

17. Procès entre les abbayes de St-Bavon et de St-Pierre d'une part et les échevins et habitans de Gand, d'autre part (vers 1470).

18. Bouck van memorien der abbye van sinte Pieters (1699).

19. Geschrevene chronyke van Gend (vers 1572).

20. Instructions pour le commissaire civil local de la province sur le pied de guerre.

21. Traité des affaires des finances des Pays-Bas autrichiens.

22. *Varia* sur le règne de Charles-Quint de 1527 à 1539, très-intéressant.

23. Stile du conseil de Flandre, à Gand.

24. Réflexions sur les finances de la Flandre, 1755.

25. Lantscheydinge van het quartier geseyt den overslag, ambacht van Assenede in Vlaenderen, van den 13 july 1768.

26. Adjudication des travaux à faire à l'église St-Bavon, à Gand, en 1551 (flam.).

27. Flandriæ chronicon, 1296-1310 (écrit. du XVIIIe siècle; c'est le *Monachus Gandavensis*).

28. Mémoire sur les dîmes du clergé de Flandre.

29. Mémoire pour servir de défense contre les entreprises de quelques évêques des Pays-Bas, sur les abbayes de l'ordre de St-Benoît.

30. Copie du précédent.

31-32. Id.

33. Memorien gecolligeert uyt vele diversche rekeningen beginnende met 't jaer 1591.

34. Chron. de Flandre en flamand jusqu'en 1607.

35. Supplément à la recherche des antiquités et noblesse de Flandre de L'Espinoy.

36. Statuta ecclesiæ S. Bavonis (XVIIe s.).

37. Réforme de Cîteaux (en latin), 1594.

38. Érection de l'église de St-Bavon en collégiale, en 1543 (XVIIe s.).

39. Règle de l'ordre de Cîteaux (XVIIe s.).

40. Statuts du couvent de femmes de Roosenberg, à Waesmunster (1637).

41. Statuta et ordinationes capituli provincialis celebrati in ecclesia S. Michaelis Antwerpiæ, anno 1643.

82. Recueil de Jean d'Hollander, touchand les baillyfs du Vieux-Bourg (presque entièrement imprimé dans l'Espinoy).

43. Brève mémoire de la forme des reparts du gouvernement politique des provinces des Pays-Bas, soubz l'obéissance de sa majesté.

44. Abrégé de l'histoire de Dunkerque (1715).

45. Coutumes de la cour féodale de St-Pierre à Gand XVIe s.), en flamand.

46. Suite du précédent et mémoire flamand en faveur de l'abbaye de St-Pierre (29 sept. 1620).

47. Pièces relatives à la même abbaye.

48. Id. id.

49. Id. id.

50. Id. id.

51. Copie du n° 49.

52. Id.

53. Boek der geschiedenisse binnen Ghendt ende andere quartieren (anno 1538-1590).

54. *Varia* (intéressant).

55. Martyrologium abbatiæ Affligemensis, 1136-1754.

56. Copie mod. d'un ancien nécrologe de l'église de St-Jean à Gand.

57. Chronologia et annales abbatiæ S. Petri en 2 vol. (écrit. moderne).

58. Mémoire sur l'établissement de la censure des livres aux Pays-Bas, sous le gouvernement de l'archiduchesse Marie-Élisabeth.

59-60-61-62-63. Copies du n° 58.

MANUSCRITS DE FEU J.-J. RAEPSAET.

La 2e livraison du *Messager*, pour 1837, contient, pag. 171-187, une liste des *Mémoires historiques et politiques* de ce savant, dressée sur les renseignemens fournis par M. le chanoine Raepsaet, son fils.

BIBLIOTHÈQUE DE St-OMER (*Département du Pas-de-Calais, France*).

M. H. Piers, bibliothécaire de la ville de St-Omer et

auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui ont tous l'histoire de la Morinie pour objet, a inséré dans les *Mémoires de la société des antiquaires* de ce pays (III, 97-158) un premier extrait du catalogue inédit des manuscrits si bien confiés à sa garde. Cet extrait a été suivi d'un second tiré à part et remplissant 16 pages in-8°.

Nous y avons remarqué :

750. Cartularium Folquini, copie du XV° ou du XVI° siècle.

764. La vie de St-Vandrille. — L'histoire de l'arrivée des Normands dans Sithiu. — La vie de saint-Winoc, etc. (en latin, IX° et X° s.).

776. La chronique de Flandre (de Sauvage).

M. Piers soupçonne que Jacques De Guyse pourrait en être l'auteur.

Vita clarissimorum Amici et Amilii christianorum. (Sur cette partie voir les *Anzeiger* de M. Mone, 1836, col. 145, 161, 253, 420 ; Philippe Mouskes, II, CCLVI, CCLVIII, CCLXIII et l'*Analectabiblion* du M. du R., I, 120.) — *Ganalonis proditoris perfidia.*

M Piers dit à ce propos que Roland était un ancien gouverneur de la Morinie, tandis qu'Eginhard donne ce nom à un *britannici littoris præfectus.*

Nous avons distingué encore divers manuscrits qui n'ont aucun rapport avec notre histoire, mais qui ont été exécutés par des calligraphes belges, savoir :

Le n° 588, par Nicolas Tissier, l'an 1450 à Bruxelles.

Le n° 589, par le même.

Le n° 604, commencé à Bruxelles en avril 1449, et fini à Bruges en 1450.

Le n° 225, par Pierre Clacus (?) de Gand, en 1455.

Le n° 646, par Victor Hugues, à Bruges, en 1456.

Les n°s 599 et 610, par Jean Senellius, de Tournay, en 1575.

La bibliothèque de St-Omer renferme 842 ouvrages manuscrits, dont 117 concernent plus directement les anciennes provinces de Flandre et d'Artois et parmi ceux-ci 53 traitent spécialement de l'histoire de l'abbaye de St-Bertin.

MALINES.

M. Gyseleers-Thys, qui remplit les fonctions d'archiviste de cette ville depuis l'année 1802, a recueilli un nombre assez considérable de documens inédits sur notre histoire. M. Gachard a donné la liste de dix-huit manuscrits historiques du cabinet de ce laborieux amateur (*Collection de documens*, § c. II, 57, 58). On peut y ajouter ceux-ci :

1° Suite de la généalogie de Coloma, continuée par Henri-Marie-François-Joseph De Vivario, qui légua, par testament passé devant le notaire Vinck, ses manuscrits historiques et généalogiques à M. Gyseleers-Thys.

2° De parochie van de HH. apostelen Petrus en Paulus, mede de lykbus van de artshertoginne Margareta, overleden te Mechelen, overgevoert in de kerke te voren van de jesuiten binnen Mechelen, door J.-J. De Munck, 1792, met alle de bewystukken als testament, codecille, procès-verbael van overvoering.

3° Het leven van Margareta van Oostenryk, gouvernante deser Nederlanden, te Mechelen overleden den eerste december 1530, ten half twee uren s' morgens, met het gene binnen Mechelen alwaer zy haer verblyf hield gedurende haer gouvernement voorgevallen is.

4° Correspondance entre messieurs le chanoine P.-L. de

Molo (de Bruges) et l'avocat De Vivario touchant l'archiduchesse Marguerite, fille de l'empereur Maximilien et tante de l'empereur Charles V, avec le dessin du mausolée.

La deuxième livraison du *Belgisch museum* de M. Willems, pp. 196-206, contient une notice sur Marguerite d'Autriche, dont M. E. Munch a publié en allemand l'histoire qu'il m'a fait l'honneur de me dédier.

5. Den staet van Mechelen in het geestelyk en wereldlyke, ten tyde der groote kerkscheuring, door Joseph-Jacobus Munck. *Voy.* Hist. des ducs de Bourgogne, par M. De Barante, édition de Lacrosse, II, 425-428.

Joseph-Jacques De Munck, notaire à Malines, y décéda le 9 mai 1792 ; il légua par testament passé devant le notaire P.-J.-A. Vanden Bossche, ses manuscrits généalogiques et ses recueils historiques, à M. Gyseleers-Thys. De Munck a été le collaborateur de J.-A. Rombaut, auteur du *Verheerlykt of opgehelderd Brussel.*

6. Les recueils de Grégoire-François-Joseph De Maeyer, licencié ès-lois, avocat au grand conseil de Malines, décédé le 5 avril 1771. Il était oncle maternel de M. Gyseleers.

Dans ses manuscrits se trouvent quantité de sceaux exactement copiés sur des actes anciens et originaux, ainsi que des *fac-simile* de signatures.

CHATEAU DE BELOEIL (*Hainaut*).

Il y a dans ce château, si plein de souvenirs, une bibliothèque de 22,000 volumes et plus de 3,000 estampes et gravures reliées. Parmi des manuscrits très-précieux, on sait qu'il s'en trouve un dont un prince de Ligne a refusé 11,000 écus d'or, que l'empereur Rodolphe II lui en fit offrir. Il représente la passion de Notre Seigneur; les figures et les caractères sont entièrement découpés à jour, comme

une dentelle. Il a appartenu, dit-on, à Henri VII, roi d'Angleterre, à Henri VIII, à Marie Stuart, et est passé dans la maison de Ligne où il forme un fidéi-commis. Il en est fait mention dans Sanderus (*Bib. manuscripta*), dans l'*Histoire de l'Imprimerie* de Prosper Marchand, dans le *Dictionnaire bibliologique* de Peignot, les *Nuits parisiennes*, Paris, 1768, 2 vol. in-12, et l'ouvrage de Lambinet sur l'imprimerie.

Le prince de Ligne actuel a retiré des archives de sa maison plus de deux mille lettres autographes des empereurs, papes, rois, hommes célèbres, souverains et gouverneurs généraux de la Belgique, adressées à ses ancêtres depuis le XIe siècle jusqu'à lui. L'*Émancipation* du 7 novembre assure qu'il se propose d'en faire prendre des copies authentiques, pour tout ce qui concerne la Belgique, et de les offrir pour être jointes aux archives du royaume. La commission d'histoire ne peut qu'applaudir à une mesure si noble et si généreuse, et en presser l'exécution de tous ses vœux.

DIJON (*Côte-d'Or, France*).

Note de M. le chevalier Fl. Van Ertborn, indiquant les chartes qui se trouvent dans les archives de Dijon, relatives à la Belgique.

1. Accord entre Marguerite, Guy, comte de Flandres, et Jehan, prévôt de Bruges, etc., d'une part, et Philippe élu de Lion, etc., d'autre part; 1262.

2. État des terres prises en 1290, par le duc de Bourgogne au comte de Namur.

3. Procès entre Gand et Bruges, priviléges accordés à Gand, le 19 mars 1296, II, 459.

4. Deux lettres de Louis, comte de Flandres, assignant les bourgeois d'Ypres et de Bruges pour répondre, etc., en 1327.

5. Cahier en vélin où sont transcrites dix lettres de 1333 et une de 1308, concernant le traité fait entre Louis, comte de Flandres, et Adolphe, évêque de Liége, au sujet de Malines.

6. Commission de l'évêque de Tournai, 22 mai 1363, pour mettre Marguerite de Bourgogne en possession des terres en Flandres données à elle pour son douaire.

7. Lettre de Marguerite de Bourgogne, 22 juin 1367; fondation de chapelles en l'église St-Donat à Bruges.

8. Liste des vassaux de Flandres et d'Artois, en 1371.

9. Lettres de Louis, comte de Flandres, 24 mai 1382, chargeant certains personnages de gouverner en son absence les comtés de Nevers, Bourgogne, Champagne.

10. Commission du duc Philippe, 1399, aux gens qui seront nommés pour renouveler la loi de la ville de Gand.

11. Sept lettres du duc Jean touchant le paiement de la dot promise à sa seconde fille, femme du comte de Clèves, le 1er de février 1409.

12. Ordonnance du duc Jean, 1414, touchant le renouvellement de la loi de la ville de Oudenarde, II, 456.

13. Lettres patentes du roi (1420), portant renonciation de la faculté de rachat de certaines villes de Flandres.

14. Lettre du duc de Bourgogne, 1426, frappant d'une rente de 400... la ville de Courtrai.

15. Lettres patentes du duc, 1430, touchant les différends de Gand et de Bruges, II, 452.

16. Observations faites par la bourgeoisie de Gand (1430) sur les impôts, II, 460.

17. Mémoires présentés en 1432 au duc de Bourgogne, concernant Liége et Montjoie.

18. Traité de délivrance de René, roi de Sicile, par lequel il cède au duc de Bourgogne la seigneurie de Cassal, 28 janv. 1436.

19. Mémoire envoyé par la chambre des comptes de Flandres (1439), au duc de Bourgogne, touchant les mairies, clergies, argenteries, etc.

20. Mémoires des faits et articles proposés au duc de Bourgogne, par les habitans de Courtrai, contre le bailli de Tournay, 1444.

21. Audition des comptes des comptables de Flandres, en 1450.

22. Mémoires et avis sur les charges, pensions et gages payés par le duc sur les recettes de Flandres.

23. Mémoires des garnisons qui doivent être mises pour garder les frontières de Flandres.

24. Mémoires des habitans de Malines au duc sur la ruine de leur commerce.

25. Nombre de pièces touchant les limites de la Flandres et de la France, II, 451, 452.

26. Mémoire que les habitans de Gand se proposent de présenter au duc de Bourgogne, contenant les torts à eux faits par ceux de Bruges.

26. Lettres accordées au duc de Brabant, par Philippe II, roi des Romains, relativement à Nivelles, Maestricht et la succession d'Albert de *Dagisborg*.

PARIS.

Le catalogue des lettres autographes rares et précieuses provenant du cabinet de feu M. Riffet, dont la

vente aura lieu le 20 *novembre* 1837 (Paris, Merlin, in-8° de 37 pp.), contient les articles suivans qui concernent la Belgique :

361. De *Charles V*, empereur d'Allemagne, *à madame ma bonne mère régente de France*, 1526. Pour faciliter la paix. Autographe signé.

365. De l'archiduc *Albert* au roi de France, 1606. A. S.

366. De l'archiduc *Ernest* au roi de France. Sans date. A. S.

372. De *Charles de Mansfeld* au roi, 1575. A. S.

373. Du prince d'*Orange*, à Arseus de Sommerdyk, 1617. A. S.

Cette lettre très-curieuse est suivie d'une autre d'Éléonore de Bourbon, princesse d'Orange. Elle et son mari se félicitent de la mort du maréchal d'Ancre et espèrent que la délivrance du prince de Condé s'en suivra.

La collection possède également des lettres de Louis, Maurice et Henri de Nassau, de Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémouille, et de Louise de Coligny, princesse d'Orange.

409 *bis*. De *Rubens*, 1627. A. S.

424-25. De *Nicolas Heinsius*, à Adrien de Valois, 1640. A. S.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

IIme BULLETIN.

Séance du 10 *février* 1838.

M. De Ram remplace au fauteuil M. De Gerlache qu'une perte cruelle empêche d'assister à la séance.

Le baron De Reiffenberg, secrétaire.

M. le Ministre de l'intérieur et des affaires étrangères écrit à la commission :

« MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous communiquer une expédition d'un arrêté royal du 8 du courant, qui ordonne la formation d'une liste générale de toutes les chartes, diplômes, etc., qui concernent l'histoire de notre pays.

» L'art. 2 de cet arrêté stipule que la commission me proposera les personnes auxquelles sera confiée la rédac-

tion de la table, qu'elle leur distribuera les ouvrages dont le dépouillement devra être fait ainsi que les instructions à leur donner. A cet effet, un règlement devra m'être soumis, tant pour ce qui regarde le mode de rédaction, que pour le taux de l'indemnité à allouer.

» J'espère, Messieurs, que, sous votre direction, ce travail important donnera aux études historiques une nouvelle impulsion, en même temps qu'il fournira une nouvelle preuve de votre zèle éclairé pour la science.

» Agréez, etc.

» *Signé :* De Theux.

» Bruxelles, le 15 décembre 1837. »

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut.

Considérant qu'une grande quantité de chartes et diplômes relatifs à l'histoire de la Belgique se trouvent répandus et disséminés dans un nombre considérable de volumes imprimés tant dans le pays qu'à l'étranger;

Considérant qu'il serait de la plus haute importance pour les études historiques de rassembler ces documens dans un seul corps d'ouvrage;

Vu le rapport adressé par la commission pour la publication des chroniques belges inédites, à Notre Ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, sur l'utilité de cette entreprise, ainsi que le mémoire de la même commission sur la marche qu'il conviendrait de suivre dans l'occurrence;

Attendu qu'une publication de cette nature se lie intimement aux travaux confiés à la commission prénommée;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

Il sera formé une liste, dans l'ordre chronologique, de toutes les chartes, diplômes, lettres-patentes et autres actes imprimés qui concernent soit l'histoire de la Belgique en général, soit l'histoire particulière de quelqu'une des provinces, villes ou localités dont elle est actuellement composée. Cette liste sera rédigée en français, et portera le titre de : *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de la Belgique.*

ART. 2.

La commission pour la publication des chroniques belges inédites proposera, au choix de Notre Ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, les personnes auxquelles sera confiée la rédaction de la table. Elle leur distribuera les ouvrages dont elles auront à faire le dépouillement et les instructions à leur donner.

Elle soumettra à cet effet un règlement à l'approbation de Notre Ministre prénommé, tant pour ce qui regarde le mode de rédaction, que pour le taux de l'indemnité à allouer.

ART. 3.

Il est accordé, pour subvenir aux frais nécessités par le travail en question et jusqu'au complet achèvement de la table, un subside annuel de quatre mille francs (fr. 4,000), imputable sur les fonds alloués en faveur des beaux-arts, des sciences et des lettres.

Art. 4.

Notre Ministre de l'intérieur et des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 8 décembre 1837.

Signé : LÉOPOLD.

La commission, pour remplir les vues du Gouvernement, arrête que MM. De Gerlache, Gachard et De Reiffenberg seront autorisés à faire au Ministère toutes propositions conformes à l'arrêté royal.

M. De Salvandy, ministre de l'instruction publique en France, afin de faciliter les recherches de la commission et de lui témoigner la sympathie qu'elle lui inspire, envoie, pour être déposés à la bibliothèque royale, les volumes déjà publiés de la *Collection des documens inédits sur l'histoire de France.* Les *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV,* accompagnées d'un texte historique et d'une introduction par M. Mignet, et les *Mémoires militaires* du général De Vault, concernant la même *succession,* enrichis d'un discours préliminaire et d'un magnifique atlas par le général Pelet, ont un intérêt particulier pour la Belgique. D'un autre côté, la chronique en vers provençaux sur la croisade des Albigeois, dont M. Fauriel est l'éditeur, et celle de Normandie en vers romans, par le moine Benoît, mise au jour par M. Francisque Michel, sont un argument puissant contre les critiques qui voudraient exclure d'une collection historique les essais de la poésie du moyen âge.

M. le baron De Stassart remercie la commission, au nom du Sénat dont il est président, de l'envoi du premier volume des Chroniques de Flandre.

La régence de Mons, M. Jomard, au nom de l'Académie des Inscriptions de France, et M. Wilken, l'un des secrétaires de l'Académie de Berlin, écrivent dans le même sens.

M. Le Roux de Lincy qui, en ce moment, publie le *Brut d'Angleterre* et le *Livre des légendes*, fait parvenir au secrétaire sa *Notice sur le Livre Rouge conservé aux archives de la mairie de la ville d'Eu.* Grand in-8° de 22 pages, extrait de la *Revue française et étrangère ou Nouvelle Revue encyclopédique.*

M. Michaud jeune adresse à ce membre, en le priant de la mettre sous les yeux de ses confrères, une *Notice historique sur le général Dumourier*, extraite de la *Biographie universelle*, tom. LXIII; broch. gr. in-8° de 34 pages avec une carte.

MM. E. Dronke et J. C. De Lassaulx font de même de leur ouvrage d'estétique, accompagné de quelques documens originaux, et intitulé : *Die Mathias-Kapelle auf der oberen Burg bei Kobern an der Mosel.* Koblenz, 1837, in-8°, 38 pag. fig.

M. P.-J. Vander Meersch d'Audenarde fait hommage de sa brochure archéologique intitulée : *Geschiedkundige aenteekeningen omtrent eenige oudheden, ontdekt op het grondgebied der stat Ronsse in* 1836. Audenaerde, Bevernage, 1837. In-4°, 33 pag., fig.

M. le vicomte de Saint-Priest, duc d'Almazan, réclame l'intérêt de la commission en faveur de la partie historique de l'*Encyclopédie du XIXme siècle* dont il est un des directeurs, et qui, selon le plan arrêté, doit avoir pour base les idées religieuses du catholicisme.

M. Frédéric Hennebert, archiviste de Tournay, informe la commission qu'il s'occupe de la publication d'*Éphémérides tournaisiennes*; M. Voisin, bibliothécaire de l'université de Gand, qu'il va faire imprimer le *Voyage littéraire de Dom Berthod*, d'après un manuscrit de feu Van Hulthem; M. Le Glay, qu'il rédige des *Analectes* et que son ami M. Fidèle Delcroix travaille à la traduction de l'annaliste de Flandre Jacques De Meyer, traduction que projetait d'entreprendre M. De Godefroy, l'héritier du dernier archiviste de la chambre des comptes de Lille[1]; enfin M. Guenot Le Cointe, qu'il prépare un ouvrage sur les *Historiens belges* dont il a déjà paru des fragmens dans la *Revue des Revues*.

M. Le Glay ne se contente pas d'annoncer la publication prochaine de ses *Analectes*, il en communique la table des matières. Il s'y trouve, sous le numéro XI et à la date de novembre 1616, à Bruxelles, l'*interrogatoire et révélation d'un nommé Servais Oudot, bourguignon, qui déclare avoir été complice de Ravaillac, lors de l'assassinat de Henri IV*. M. Le Glay possède une autre pièce à l'appui de celle-ci, et d'où il résulte que Settiner, envoyé de France à Venise, écrivait à Henri IV, sous la date du 13 mai 1600, qu'un capucin était venu lui révéler qu'un *bourguignon* avait dessein de se rendre à Paris pour empoisonner le roi à l'aide d'un placet dans lequel serait introduite une substance vénéneuse.

La lettre de M. Le Glay fait en outre mention de Nicolas-Philippe De Vatcant, chanoine de Tournay, qui avait préparé une édition complète des lettres du fameux

[1] La *Biblioth. universelle* de Genève, déc. 1837, pp. 281-298, contient une notice de M. Bellot sur Jacques Godefroy, savant jurisconsulte et professeur à Genève.

Étienne de Tournay, et qui avait commencé l'impression de quelques diplômes de Chilpéric, de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve, en faveur de l'église de Tournay. Le savant archiviste a entre les mains des *épreuves du titre* de ces deux ouvrages qui n'ont point paru. De Vatcant florissait au commencement du XVIIIme siècle et était en relation avec Baluze, l'abbé Bignon, Jacq. Lenfant, Godefroy, etc. Il avait fourni à ce dernier six exemplaires différens de Molinet, pour l'édition que préparait son correspondant.

M. Maillard de Chambure, conservateur des archives de Dijon, annonce qu'il vient de découvrir, dans ce dépôt, trois manuscrits d'un haut intérêt. Ce sont deux volumes des comptes tenus par des juifs, associés pour fournir à la dernière croisade des vivres et des vêtemens; le troisième volume renferme les règlemens militaires des Templiers, approuvés au concile de Troyes, en 1128, en même temps que la règle de l'ordre. Ces précieux statuts n'ont jamais été publiés : ils étaient regardés comme perdus. Leur prochaine publication ne peut manquer de fixer l'attention des savans, pour qui l'histoire des Templiers est encore à faire, malgré les travaux de Dupuy, Raynouard, de Hammer, Napione, W. F. Wilcke, etc.

Quoique la commission soit instituée pour des recherches spéciales sur l'histoire de la Belgique, M. Bardek d'Urach, au royaume de Wurtemberg, est persuadé qu'elle s'intéresse également à l'histoire générale, principalement à celle des anciens, sans laquelle il serait impossible de bien comprendre le présent. D'ailleurs il s'agit d'un fait littéraire qui concerne les Belges. Livré tout entier à l'étude de Cicéron et préparant une édition de quelques-uns de ses ouvrages, il recourt aux membres de de la commission pour lui procurer un livre dont il a

un pressant besoin. Voici comment il s'énonce :

Occupatus in paranda nova editione librorum Ciceronis DE OFFICIIS, CATONIS, LÆLII, PARADOXORUM *et* SOMNII SCIPIONIS, *ex antiquioribus editionem nullam magis desidero, nullam ad rem bene administrandam mihi magis necessariam esse intelligo quam eam.*

Quæ *secundis* curis Carolii Langii Antuerpiæ, a. 1567, in-8°, apud Guil. Selvium prodiit.

Et enim hæc editio a priore a. 1563, *quæ mihi præsto est, permultis locis differt, quumque Langius plurimis et præstantissimis codicibus usus sit, eorumque auctoritate in secunda editione plurima loca aliter, atque in priore, constituerit, multum novæ meæ editioni ad perfectionem defuturum video, ni* SECUNDI *illius Langiani exempli lectiones inspicere atque ad emendandum textum adhibere mihi contigerit...*

M. H.-J. Royaards, de l'université d'Utrecht, rédacteur avec M. N.-C. Kiss des *Archives* (holl.) *de l'histoire ecclésiastique*, voulant y consacrer une notice au cardinal Guillaume Van Enckevoirt, désire obtenir des renseignemens sur ce prince de l'église.

M. Holtius, ancien professeur de droit à l'université de Louvain, s'est rendu l'interprète des vœux de son honorable collègue.

M. le baron De la Doucette, autrefois préfet d'Aix-la-Chapelle, aujourd'hui membre de la Chambre des Députés de France, voudrait obtenir, pour la société philotechnique de Paris, des données précises, sur la marche des études historiques dans notre pays. Le bulletin de la commission lui sera adressé.

M. L. De Maslatrie, de l'école royale de Chartres, et auteur d'une *Chronologie historique des Papes*, Paris, Krabbe, 1837; gr. in-8° de 467 p., avec un portrait, offre d'être à Paris le correspondant de la commission et de

se charger des recherches qu'elle jugerait nécessaires. M. De Maslatrie a déjà été occupé à divers travaux paléographiques pour le comité historique de Paris, entre autres pour la nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc* de Dom Vaissette.

La commission remercie M. De Maslatrie et profitera, dans l'occasion, de sa bonne volonté.

Le docteur Sugenheim, de Francfort, recueille, dans les archives du royaume, des matériaux historiques relatifs à l'Allemagne, recherches dans lesquelles les indications de M. l'archiviste-général du royaume et les rapports faits à la commission d'histoire par M. Coremans, lui servent de direction.

M. Le Roux de Lincy propose de résumer dans un des recueils littéraires de Paris, les travaux de la commission. M. Eug. De Montglave continuera d'en présenter l'exposé dans le bulletin de l'*Institut historique;* M. Daunou d'en faire l'appréciation dans le *Journal des Savans*.

Des remercîmens unanimes leur sont votés.

M. Depping, membre du comité historique de France, fait parvenir plusieurs chartes relatives à la Belgique et dont les originaux reposent à la tour de Londres.

M. Gachard offre un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Documens inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne de Charles VI.* Bruxelles, 1838; in-8°, tom. Ier, cxi et 372 pp.

M. De Reiffenberg donne avis qu'il vient de mettre sous presse une *Bibliothèque historique de la Belgique, ou répertoire par ordre aphabétique et par ordre méthodique, des écrits soit publiés soit inédits, relatifs à l'histoire de ce pays, avec des notices biographiques et bibliographiques.* Il invoque la bienveillance et le concours

de ses collègues pour rendre plus digne du public un livre qui peut servir d'introduction au recueil que la commission publie.

Le même membre obtient la parole pour une lecture.

« Dans la séance précédente[1] vous m'avez, dit-il, fait l'honneur de me demander un rapport sur la composition future des *Monumenta ad Hannoniæ et Namurci historiam spectantia* dont la rédaction m'est confiée.

Ce recueil sera distribué en trois parties : la première comprenant des chroniques, la seconde des lettres, diplômes, priviléges, lois, réglemens, etc. ; la troisième des morceaux topographiques, des épitaphes et mélanges.

Dans la première partie, je m'estimerais heureux de pouvoir faire entrer les *Chroniques compilées par ordre du comte Baudouin VI*, l'*Histoire de la conspiration des Ronds*, la chronique d'Alméric[2], ainsi que celle de la *Destruction des églises d'Ostrevant.* Mais jusqu'à présent ces ouvrages ne nous sont connus que par des extraits ou de simples mentions de Jacques De Guyse : il n'y a qu'un hasard propice qui nous les puisse faire découvrir. Au surplus je n'y épargnerai aucune peine, et je visiterai attentivement dans ce but, les grands dépôts de Paris, ainsi que ceux qui existent dans l'ancienne Flandre et dans le Hainaut français, principalement à Lille, à Valenciennes et à St-Omer, où l'obligeance de MM. Le Glay, A. Le Roy, Arthur Dinaux et de Givenchy me promet de grands secours.

Un des objets principaux de mes investigations sera la

[1] Page 20.

[2] Cette histoire est appelée *Vulgaire,* XII, 3, en effet l'auteur avait écrit en roman, IX, 163. *Voy.* l'édition de J. De Guyse donnée par M. le marquis de Fortia.

chronique d'Anchin et celle de Liessies que J. De Guyse a donnée en partie [1], ainsi que le texte complet de Baudouin d'Avesnes.

Pour le moment voici les pièces que j'ai à ma disposition et dont les copies sont même près d'être terminées :

Première partie. — Préliminaires. *Alex. Wiltheim disputatio historica qua ostenditur Hannones esse veros Nervios non vero Tornacenses.*

MS. de la Bibl. de Bourg., nº 1323.

1º Une courte chronique en français du XIIIme siècle, tirée de la bibliothèque de Mons (*voyez* notre tom. Ier, pag. 227, nº 53) et désignée sous ce titre :

Çou est des fais et des générations des seigneurs et comtes de Haynau, extrais d'anchiennes chroniques ainsi qu'il appert chi après.

2º Un autre MS. de la même bibliothèque (tom. Ier, pag. 222, nº 27), provenant de Simon Leboucq : *Véritable déclaration de la guerre que Jehan d'Avesnes, comte de Haynau, suscita contre sa ville et comté de Valenciennes, et de l'accord et paix ensuivie.*

3º *Annales abbatiæ S. Dionysii in Broqueroye* (tom. Ier, pag. 221, nº 21). Cette histoire n'est pas ancienne : elle a été rédigée au XVIIme siècle par un religieux de Saint-Denis, mais qui a eu en mains les documens originaux des époques antérieures.

4º *Liber chronicorum Tornacensium.* Morceau peu étendu, mais curieux, tiré d'un manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Martin, maintenant à la bibliothèque de Tournay.

[1] Le MS. complet des annales de Liessies, avec le cartulaire de l'abbaye, fut vendu à Paris, chez Techener, en 1833, et acheté par un anglais appelé M. Moore. M. Guérard, au nom de la bibliothèque du Roi, en avait offert jusqu'à 800 francs, à ce qu'il m'a raconté.

5° Le *Cantatorium* de Saint-Hubert, rédigé vers l'an 1107 et transcrit d'après le manuscrit que M. De Gerlache a fait déposer à la bibliothèque de Bourgogne.

Le mérite de ce morceau ne saurait être révoqué en doute. M. Ozeray l'a suffisamment fait connaître dans son *Histoire de Bouillon*, et je crois en avoir moi-même assez parlé dans l'introduction au premier volume de mon édition de Ph. Mouskes, pp. XL et CCCLXXXI.

L'*Émancipation* du 20 août 1836 annonçait que le manuscrit *original* était entre les mains de M. Geoffroy, capitaine au premier régiment de cuirassiers. Cependant la copie dont je me suis servi et qui a appartenu à l'abbaye de Saint-Hubert même, porte à la fin une attestation notariée où l'on affirme que l'original, emprunté jadis à l'abbaye d'Orval, avait *péri*, ce qui est une erreur peut-être volontaire. Cette copie a été prise sur une autre authentiquée à l'original même, en 1570, par le conseiller Butkens, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur des *Trophées du Brabant*, et qui avait été député par le grand-conseil de Malines. Elle a été retrouvée aux archives de la conservation des hypothèques de Saint-Hubert, d'où M. le premier président De Gerlache l'a fait retirer en mai 1836, par l'entremise du procureur du Roi.

6° La chronique de *Jehan Li Tartier* ou *Li Cartier*, l'ami de Froissart, d'après les manuscrits de Lille et celui de Bruxelles.

Cette chronique commence avec l'avénement de saint Louis et va jusqu'au XIVme siècle (tom. I, pag. 140).

7° La chronique de Jean de Stavelot, d'après le manuscrit de Bruxelles, n° 8524, 3e vol.

DEUXIÈME PARTIE.—Divers anciens réglemens et chartes de Mons, Valenciennes, Quesnoy, Ath, Enghien, Lessines, etc.,

tirés des bibliothèques et des archives de ces localités; chartes, lettres, traités des comtes de Hainaut et de Namur, aux archives du Royaume et dans le précieux chartrier du château de Florennes, appartenant à M. le duc de Beaufort, qui a bien voulu m'en offrir la libre inspection.

Troisième partie. — Anciennes épitaphes de l'église de Sainte-Waudru, extraites d'un MS. de la bibliothèque de Mons (tom. Ier, pag. 216, n° 9). *Arbor virorum illustrium cœnobii Lobbiensis*; MS. de Bruxelles, n° 6060.

Voilà ce que j'ai recueilli pour le présent. Cette moisson ne peut manquer de s'accroître par des investigations ultérieures et des communications bienveillantes. Parmi les notes j'introduirai les endroits des annales de Vinchant qui sont dans le manuscrit original, et qu'on a omis dans l'imprimé. Ce recueil recevra un ornement convenable, si l'on y ajoute un certain nombre d'empreintes de sceaux des comtes et des grands feudataires du Hainaut et du pays de Namur. Les archives du Royaume, qu'il nous est si agréable de voir dirigées par un de nos confrères, sont très-riches sous ce rapport comme sous tant d'autres. »

Ce rapport est approuvé.

M. Willems s'exprime ensuite en ces termes :

« L'existence d'un poème historique en langue flamande ayant pour objet les faits et gestes d'Édouard III, roi d'Angleterre, pendant les guerres de Flandre au XIVme siècle, m'était connue par deux ou trois citations [1]. Il paraît que M. Van Wyn en a possédé une copie. Je viens d'être

[1] *Kunst-en-letterbode* 1822, deel I, p. 89. — Bilderdyk's *geslachtlyst*. II, p. 360 (ou *seconde édition* II, p. 278) — Hoffmann Fallerslebensis *Horae belgicae*, I, p. 84.

assez heureux pour retrouver ce poème dans un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, coté n°s 5753 à 5759 à l'inventaire de ce dépôt. Cette pièce importante occupe les dix-huit derniers feuillets d'un recueil de chroniques en langues flamande et latine, sur papier, format in-folio, écriture du commencement du XVme siècle, ayant été autrefois la propriété d'Edmond De Dinter, l'historien du Brabant, dont il porte deux fois la signature, et qui a écrit lui-même dans ce livre 26 à 27 pages, soit pour rectifier quelques faits historiques, soit pour retracer brièvement les principaux événemens de l'histoire dynastique des ducs de Brabant. La plupart de ces princes y sont caractérisés chacun par quatre à six vers latins.

Le recueil, dont je vous parle, provient du monastère de Groenendael. Le premier feuillet de garde porte ces notes :

Provenit liber iste ex monasterio nostro Viridis-Vallis ex parte venerabilis patris et confratris nostri domini Jocobi de Dynter, quondam prioris hujus domus, qui derelictus fuerat a germano suo magistro Ambrosio de Dynter, canonico Antwerpiensi hereditaria ad eos successione devolutus ab avo eorum magistro Edmondo de Dynter, domini Philippi ducis burgundiæ secretario, cujus liber olim fuerat, qui cathalogos ducum Brabantiæ et imperatorum, qui in hoc libro sunt, studiosè collegit, partemque manu propria conscripsit. Et plus bas : *Bibliothecæ regiæ Bruxellensis ex dono R^{mi} et amplissimi domini prioris et monasterii Vallis-Viridis canonicorum regularium S. Augustini in Sylva Zonia.*

Sans m'arrêter aux autres chroniques de ce recueil, je vous dirai en peu de mots, que le poème sur Édouard III contient environ 2000 vers, qu'il porte en tête le titre : *Van den derden Edewart coninc van Ingelant, hoe hy van over die zee is comen in meyningen Vrancryc te winnen,*

ende hoe hy Doernic belach, et que le récit des événemens qu'il relate est important pour l'histoire de la Flandre. Le poète suit pas-à-pas le roi Édouard dans son expédition en ce pays, depuis son débarquement à Anvers jusqu'à son départ pour l'Angleterre. L'auteur, qui pourrait bien être *Clericus*, demeurait à Anvers et était contemporain des événemens. Il les décrit en ne consultant pour la plupart des faits que sa propre mémoire :

Nu so moeghedi horen al bloot
Dbegin van deser historien,
Also ic in mire memorien
Wel hebbe onthouden dat,
Al t'Antwerpen in die stad,
Daer als ic woene als ic thuus ben.

Il est probable que l'auteur fut même présent quand on annonça au roi Édouard que l'empereur ne viendrait point l'assister dans son entreprise ; au moins il assure avoir entendu les paroles que prononça le roi en cette occasion :

Doe die coninc dat vernam
Dat die keyser niet en quam,
Sprac hy aldus dese woerde,
Also als ic se seggen hoerde.

Il est vrai que le sens de ce dernier vers n'est pas très-clair : il faudrait : *Also als icse hem seggen hoerde.* Quelquefois il s'en rapporte au témoignage d'autrui, et même à des relations écrites :

Als ic las...
Als ic scouwe...
Mi seidi diet sach...
Seidemen mi...
Dit seiden sy diet wel sagen...
Dus was mi seker doen verstaen, etc.

Comme je me propose de publier sous peu le récit du poète flamand, je ne m'étendrai pas ici sur ce qu'il renferme de curieux. Toutefois je ne puis me refuser le plaisir de vous citer un trait qui marque la simplicité des mœurs de nos ancêtres. L'auteur rapporte qu'au siége de Tournay des dames enceintes de la ville députèrent un moine au camp du roi, pour lui faire dire qu'elles désiraient beaucoup de manger des harengs frais et d'autres poissons, que l'on ne pouvait trouver dans l'intérieur de la ville, celle-ci commençant à manquer de vivres, et elles le priaient de vouloir bien contenter cette *envie* de femmes grosses. Le roi eut la galanterie de leur envoyer deux charretées de poisson frais.

Ende die vrouwen waren vertroest
Ende uut haren crieme [1] verloest ».

M. Gachard donne lecture du rapport suivant :

« J'ai l'honneur d'annoncer à la commission que je m'occupe assidûment de l'édition du Récit des troubles de Gand en 1539 et 1540. On est occupé à faire, dans les archives municipales de cette ville, des copies et des extraits de toutes les pièces importantes qu'elles renferment : ces pièces, réunies à celles que nous avons ici, formeront un recueil qui répandra de vives lumières sur un événement regardé à juste titre comme le plus grave de ceux qui marquèrent le règne de Charles-Quint en Belgique.

» Au nombre des documens que les archives de Gand fournissent, sont un *inventaire des titres, lettres et mu-*

[1] *Crieme*, querela, *bezwaer*. Voyez l'*Etym.* de Kilian.

nimens produits par le procureur-général de l'empereur, pour justifier le plaidoyer de l'avocat fiscal contre les Gantois et un *inventaire des lettres et munimens exhibés par les échevins et doyens de Gand, à l'appui de leur justification, le* 10 *mars* 1539 (1540, nouv. st.). On conçoit sans peine combien il serait utile, pour l'examen du point de droit qui se rattache à cette affaire, de se procurer les pièces mentionnées dans ces deux listes : je doute toutefois que je parvienne à les rassembler toutes ; il en est trois surtout que j'ai peu d'espoir de trouver soit aux archives du royaume, soit dans les archives de Gand, et qui seraient d'une importance capitale ; elles sont décrites comme suit dans l'inventaire du procureur-général.

« *Item*, l'acte et sentence rendue sur semblable different en l'an 1525, par lequel, et non obstant les privileges aussi presentement pretendus par lesdiz de Gand, il fut dit et jugé que l'ayde accordée par les trois membres de Flandres et refusée par ceux de Gand, se leveroit sur la chastellenie et quartier de Gand par le receveur des aydes de S. M. I. (*Coté* G.)

» *Item*, copie auctentique de certaine enqueste faite en l'an 1491, à la requeste du procureur general, sur les forches, violences et oppressions inferées par lesdiz de Gand et autres estats des pays de pardecha à feu dame Marie, pour obtenir le pretendu privilege et autres tels que bon leur sembla, disans lors qu'ils n'y vouloient avoir changé un *a* pour un *b*. (*Coté* H.)

» *Item*, copie auctentique de l'acte de l'an 1515, par lequel il est ordonné auxdiz de Gand eulx regler selon le traité de Casant, dont ils ont dechiré le principal, le nommant *Calfwel*. (*Coté* M.) »

» Il suffira, je pense, de l'insertion de ces lignes dans

nos bulletins, pour engager les amis de notre histoire, qui auraient connaissance de l'une ou de l'autre des pièces que je viens de mentionner, à m'en faire part.

» A cette occasion, je crois devoir soumettre à la commission le résultat de mes recherches et de mes études sur un point qui pourra devenir le sujet d'une controverse littéraire: il s'agit du *Discours des troubles advenuz en la ville de Gand*, 1539, imprimé dans les *Analecta belgica* d'Hoynck Van Papendrecht, et attribué par ce savant à Jean D'Hollander, chanoine de Sainte-Waudru à Mons. Selon moi, ce discours ne saurait avoir été composé par D'Hollander; mais il serait un journal officiel, rédigé par un membre du gouvernement pour l'information de l'empereur lui-même, au moment où ce monarque allait traverser la France, sur la fin de l'année 1539.

» La première réflexion que fait naître la lecture du *Mémoire sur les troubles de Gand*, est celle-ci : Comment un personnage aussi insignifiant que le chanoine D'Hollander aurait-il eu connaissance de toutes les pièces officielles qui y sont répandues, à une époque où elles devaient être rangées parmi les plus importans secrets de l'état?

» Une seconde question se présente ensuite : Si D'Hollander, ou tout autre particulier, avait, comme on le dit, écrit ces *Mémoires* en 1547, les aurait-il interrompus au mois de novembre 1539, à la veille de l'arrivée de Charles-Quint, et du dénouement de ce grand drame politique dont il retrace les premières scènes?

» D'ailleurs, que l'on lise avec attention l'ouvrage, on sera forcé de reconnaître qu'il est écrit tout-à-fait dans l'esprit du gouvernement, et je dirai même dans la forme d'un mémoire administratif.

» Ces raisons ont d'autant plus de force à mes yeux,

que je vois, par nos anciens inventaires, qu'il existait autrefois, dans les archives, un journal des troubles de Gand[1]; que des documens que nous avons conservés m'apprennent qu'au mois de novembre 1539, le conseiller d'état Corneille Scepperus fut envoyé de Bruxelles en France, muni de toutes les pièces qui pouvaient éclairer Charles-Quint et son conseiller Granvelle sur les moindres circonstances des troubles; enfin, qu'un des manuscrits de la bibliothèque de Van Hulthem, qui contient les mêmes mémoires attribués à D'Hollander, et qui est beaucoup plus correct que celui dont Hoynck paraît s'être servi, a tous les caractères extrinsèques d'un factum copié dans les chancelleries du gouvernement.

» Je ferai remarquer encore, à l'appui de mon opinion, que, dans sa *Bibliothèque belgique*, Valère André, parlant de Jean D'Hollander [2], ne dit pas un mot des mémoires qu'il aurait prétendûment écrits en 1547 sur les troubles de Gand : il se borne à citer de ce chanoine la traduction du traité de Denis Hardouin *de Nobilitate*.

Hoynck Van Papendrecht ne prend pas la peine de nous dire d'après quels renseignemens il a fait paraître ces mémoires sous le nom de D'Hollander. Il est très-certain que le manuscrit publié par lui était conservé dans la bibliothèque de Godefroy : M. Le Glay a bien voulu me donner connaissance, tout récemment, des lettres que Foppens écrivit au garde des archives de la chambre des comptes de Lille, pour en avoir communication, de la part de Hoynck Van Papendrecht; mais ces lettres n'éclaircissent pas du tout le point qui nous occupe ici. Peut-être

[1] *Voy.* le tome I des *Bulletins de la commission*, pp. 281-282.
[2] *Bibliotheca belgica*, Louvain, 1643, in-4°, p. 518.

D'Hollander n'était-il que le *copiste* du manuscrit [1], ou bien seulement son nom se trouvait-il écrit sur la couverture ou le feuillet de garde du volume, comme celui de *Claiszone* l'est sur celui du manuscrit de la bibliothèque de Van Hulthem dont j'ai parlé ci-dessus. Dans ce cas, on serait en droit de s'étonner que des savans tels que Foppens et Hoynck Van Papendrecht se fussent laissé abuser par de pareils indices.

» Paquot, qui écrivait trente années après la publication des *Analecta belgica,* prétend, sans apporter de preuves à l'appui de cette assertion, que D'Hollander ne fut que le traducteur des mémoires sur les troubles de Gand, et que l'original en avait été écrit en latin par Denis Hardouin, d'après les archives de Gand, qu'il avait été à portée de consulter [2]. Paquot a commis une erreur manifeste. Si son opinion était fondée, il s'ensuivrait que les pièces recueillies dans les mémoires sur les troubles de Gand auraient été traduites une première fois par Hardouin du français en latin, et traduites ensuite par D'Hollander du latin en français : double opération qui en aurait dénaturé entièrement le texte primitif. Or, pour les personnes auxquelles est familier le style des actes de cette époque, il est évident que le texte tel que l'a publié Hoynck Van Papendrecht est original. Ajoutons qu'il n'aurait pas suffi à

[1] Une note que M. Goethals, bibliothécaire de la ville de Bruxelles, a eu la complaisance de me communiquer, donne beaucoup de poids à cette conjecture : « J'ai trouvé, dit-il, dans les notes de Goyers pour la » nouvelle édition de la *Bibliotheca belgica* de Foppens, que Jean D'Hol- » lander est mort en 1623, et que le manuscrit publié sous son nom a » été composé en 1547. Il est donc bien clair que Jean D'Hollander ne » peut être considéré que comme le copiste de ces mémoires. »

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, etc., in-12, t. XI, p. 385.

Hardouin d'avoir accès aux archives de Gand, pour connaître toutes les pièces qu'il met au jour, mais qu'il lui aurait fallu aussi compulser celles du gouvernement.

» Paquot a d'ailleurs commis une singulière inadvertance, que fait ressortir avec raison M. De Wind dans sa *Bibliotheek der nederlandsche geschiedschryvers* [1] : après avoir, à l'article de D'Hollander, émis l'opinion que je viens de rapporter, il ne fait pas la moindre mention, à l'article de Denis Hardouin, inséré dans un volume subséquent [2], des mémoires que celui-ci aurait écrits sur la révolte des Gantois, quoiqu'il donne une indication détaillée de tous les ouvrages dont il est l'auteur. On pourrait supposer, d'après cela, qu'il aurait reconnu l'erreur dans laquelle il était tombé.

» Ce sont toutes ces raisons qui m'ont engagé à conclure que le *Discours des troubles advenus en la ville de Gand* n'était pas du chanoine D'Hollander, mais qu'il avait été rédigé dans les chancelleries du gouvernement.

» J'appelle au reste sur ce point intéressant de notre histoire littéraire les investigations de tous ceux qui pourront y répandre quelque lumière nouvelle. »

M. Gachard dit ensuite qu'il a profité d'un voyage qu'il a fait récemment à Lille, pour examiner quelques-uns des manuscrits de la bibliothèque de cette ville [3]. Il communique à ce sujet cette note :

« MS. coté *EM.* 71, fol. papier, de 48 feuillets, intitulé: *S'ensuivent divers services faits à l'imperialle et roialle*

[1] Middelbourg, chez les frères Abraham, 1831, tome I, pp. 364-365.

[2] *Mémoires*, t. XVIII, pp. 381 — 382.

[3] Dans le tome I des Bulletins, pp. 138—142, M. De Reiffenberg a donné une indication sommaire des manuscrits de la bibliothèque de Lille, relatifs à l'histoire de la Belgique.

maison d'Austrice par ceulx de la très-noble famille de Gand et Villain en Flandres.

» Il contient les pièces qui suivent :

Fol. 1. Lettres de Maximilien et Marie, données à Bruges, le 19 janvier 1480 (1481, nouv. style), qui nomment Adrien Villain, sieur de Rassenghien, capitaine dans l'armée de *cent cinquante mille combattants*, dont la levée a été résolue par les trois membres de Flandre.

Fol. 2 v°. Accord entre les parens et amis de feu Adrien Villain, tué pour la querelle de son prince, par charge de Philippe de Clèves et de la Marche, seigneur de Ravesteyn, et les députés de celui-ci, conclu à Gand le 11 mars 1492 (1493, nouveau style), approuvé par les échevins des parchons, comme tuteurs supérieurs des enfans dudit Adrien Villain, le 21 mars. Philippe de Clèves avait nommé pour ses députés Pierre D'Amas, M^e^. Roland de Moerkercke et M^e^. Olivier de Kesele. Les parens et amis du défunt étaient Adrien Villain, écuyer, sieur de Liedekercke, tuteur d'Adrien Villain, écuyer, sieur de Rassenghien et de St-Jean-à-la-Pierre, fils du feu sieur de Rassenghien; messire Daniel de Praet, dit de Moerkercke, souverain bailli de Flandre; messire Josse de Ghistelles, chevalier, sieur de Moure et de Malstede, grand-bailli de Gand; messire Adrien de Raveschot, chevalier; les écuyers Louis de Massemine, Lodewicq de Praet, Ogier de Massemine, Gérard d'Anguerel, George Vander Moere, Nicolas Vander Moere, Josse Van Zaemslacht, Charles de Ghistelles et plusieurs autres. Les conditions de cet accord sont que le sieur de Ravesteyn instituera un anniversaire et une messe perpétuelle à célébrer tous les jours pour le repos de l'âme d'Adrien Villain, et qu'il fera ou fera faire deux pélerinages, l'un à Saint-Pierre et Saint-Paul de Rome, l'autre à Saint-Jacques en Galice.

Fol. 6. Lettres de Philippe II, données à Bruxelles le 3 mars 1561 (1562, nouveau style), qui nomment haut et souverain bailli des villes d'Alost et de Grammont, messire Maximilien Villain, baron de Rassenghien, chevalier et gentilhomme de sa bouche.

Fol. 8. Lettres du Roi données à Bruxelles le 15 avril 1566 après

Pâques, qui le nomment gouverneur, capitaine et châtelain des villes, châtel et seigneurie de Lille, Douai et Orchies.

Fol. 10. Lettres données à Bruxelles, le 22 octobre 1567, qui le nomment commissaire au renouvellement des lois de Flandre. (Le 27 avril 1580, cette commission lui fut de nouveau accordée.)

Fol. 14. Lettres données à Anvers, le 16 janvier 1573 (1574, nouveau style), qui le chargent du gouvernement du pays et comté d'Artois pendant l'absence du comte de la Roche, qui remplaçait provisoirement le sieur de Noircarmes dans le gouvernement d'Utrecht.

Fol. 16. Lettres du roi, données à Madrid le 24 mars 1576, qui le nomment conseiller-d'état.

Fol. 19. Lettres données à Madrid le 23 avril 1576, qui le nomment l'un des chefs des finances.

Fol. 21-23. Actes des gouverneurs-généraux, conférant à Maximilien Villain diverses charges de guerre, savoir : 13 novembre 1566, celle de chef de 50 arquebusiers à cheval; 2 janvier 1566 (1567, nouveau style), celle de chef de 50 autres arquebusiers; même date, celle de chef d'une enseigne de gens de pied de 200 têtes; 3 septembre 1568, celle de chef de 400 piétons; 31 mai 1572, celle de chef de 600 hommes à pied; 16 juin 1572, celle de chef de 600 autres piétons; 11 juin 1574, celle de chef d'une enseigne d'infanterie wallonne de 200 têtes.

Fol. 23 v°.—34. Quatorze lettres du Roi à Maximilien Villain.— I. De Madrid, le dernier de mai 1559. — II. De Barcelonne, le 18 février 1563. — III. De Madrid, le 19 mars 1566. — IV. De Madrid, le 13 octobre 1567. — V. De Madrid, le 19 juin 1572. — VI. De l'Escurial, le 30 octobre 1572. — VII. De Madrid, le 8 mars 1574. — VIII. De Madrid, le 24 mars 1576. — IX. De l'Escurial, le 12 septembre 1579. — X. De Madrid, le 3 mars 1580. — XI. D'Elvas, le 13 janvier 1581. — XII. De Lisbonne, le 16 janvier 1582. — XIII. De Lisbonne, le 21 février 1582. — XIV. De Lisbonne, le 13 décembre 1582.

Plusieurs de ces lettres ne contiennent que des remercîmens du Roi, du zèle et du dévouement que le baron de Rassenghien faisait paraître pour son service; mais il en est d'autres où l'on

trouve des choses qui méritent de fixer l'attention de l'historien.

Dans celle du 19 mars 1566 (1567, nouveau style), le roi lui annonce la nomination du duc d'Albe, comme capitaine de l'armée qu'il a été obligé de lever pour parer à tous événemens, même en cas qu'on le force d'user des armes, « qui seroit bien, dit-il, » contre notre naturel, qui a toujours esté et sera de remédier » aux affaires plustost par doulceur (sy faire se peult), que par » rigueur. »

Dans la lettre du 13 octobre 1567, il lui dit que, sur les instances réitérées de la duchesse de Parme, il lui a accordé son rappel. Il lui communique les motifs qui l'empêchent pour le moment de se rendre aux Pays-Bas, mais en l'assurant qu'il se mettra en route au printemps prochain, « pour lequel temps estimons nostre venue » par delà estre non seulement très nécessaire, mais la tenons » pour chose forcée, et qu'en aucune manière ne se peult ny » doibt excuser. » Malgré cette assurance, Philippe II, on le sait, ne quitta point l'Espagne. Quelque urgens que fussent les motifs qui l'y conviaient, il ne put jamais se résoudre à venir aux Pays-Bas, où sa présence aurait donné une autre face aux affaires, et peut-être prévenu la révolution qui y éclata.

Le roi déclare encore à Rassenghien, dans sa lettre du 19 juin 1572, « que son intention est et a toujours esté de traicter ses » vassaulx et subjectz en toute benignité et clemence, comme » ung bon prince doibt faire, et par luy et par ses predecesseurs » toujours a esté faict et usité. »

Il lui écrit enfin le 21 février 1582 : « Vous et tous aultres se » peuvent et doibvent tenir plus qu'asseurez que ny pour le pré- » sent, ne oncques pour l'advenir, *nous nous souviendrons jamais » plus de quelconques choses passées*, *les ayans doiz long temps » mises en oubli et tenu pour non advenues*. »

Ces quatorze lettres sont transcrites aussi dans un volume d'une trentaine de feuillets que nous avons aux archives du royaume, et qui paraît avoir appartenu au baron de Rassenghien. Le même manuscrit contient, de plus, des lettres de ce seignenr au Roi, qui sont très-intéressantes, celles surtout où il exprime avec franchise ses idées sur les moyens de pacifier le pays.

F° 36 v°. Lettres du roi, données à Lisbonne le 19 mai 1582, qui érigent en comté, en faveur de messire Maximilien Villain, baron de Rassenghien, Isenghien, franc seigneur de Saint-Jean-Steene, la baronnie, pairie et seigneurie d'Isenghien.

F° 42. Lettre du duc de Parme, écrite, le 18 juin 1583, à la comtesse douairière d'Isenghien, pour lui faire ses complimens de condoléance sur la mort de son mari.

F° 34 v°. Déclaration des bons services rendus par feu Maximilien Villain, faite, devant les magistrats d'Ypres le 19 septembre 1618, par Vincent Du Bur, abbé de Saint-Jean-au-Mont.

F° 43. Lettre d'Albert et d'Isabelle, du 4 janvier 1600, qui nomment chef et capitaine de 40 hommes d'armes et de 80 archers à cheval de leurs ordonnances messire Jacques Philippe dit Villain, de Stavere et de Gand, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, franc seigneur de Saint-Jean-Steene, et leur maître d'hôtel.

F° 46. Lettres des archiducs, du 18 juin 1603, qui le nomment conseiller d'état.

» Toutes ces copies sont certifiées conformes aux originaux par Libert Melyn, notaire et tabellion public à Bruxelles, en date du 14 janvier 1619. La signature de ce notaire est légalisée par le magistrat de Bruxelles.

» MS. coté *GA*. 23, et intitulé *Compilation d'histoire*, fol., papier, non paginé, ayant 350 à 400 feuillets, écriture du milieu du XVIme siècle.

» Ce sont tout bonnement les mémoires d'Olivier de la Marche, auxquels ce titre singulier de *Compilation d'histoire* a été donné.

» MS. coté *EN*. 21, et intitulé *Recueil historique*, fol. papier, non paginé.

» Il contient :

» Une chronique latine de l'église de Tournai jusqu'environ 1505 ;

» Le traité de Jean Du Fay de la querelle entre les rois de France et les princes de par deçà ;

» Un recueil, comprenant 93 feuillets sur deux colonnes, de 220 chartes qui concernent le Hainaut : la plupart sont du XIIIme siècle ; quelques-unes seulement appartiennent à la fin du XIIme et au commencement du XIVme ; l'écriture en est de cette dernière époque et soignée. Il serait utile que l'administration des archives se procurât une liste de ces chartes, pour pouvoir faire copier ensuite celles qui ne se trouveraient pas dans la trésorerie des comtes de Hainaut conservée à Mons.

» MS. coté *EL.* 31, et portant pour titre : *Priviléges de la ville de Malines.*

» Il est formé de copies modernes et assez peu soignées de pièces qui concernent principalement le grand-conseil. Il offre fort peu d'intérêt.

» MS. coté *EM.* 79, et intitulé : *Livre dit* DECANUS, in-4°, vélin.

» C'est un cartulaire du ci-devant chapitre de Lille, formé dans le XIIIme siècle. Il s'y trouve des lettres des comtes de Flandre.

» MS. coté *L.* 43, avec ce titre : *Journal des voyages en France en* 1690 *et* 1697, *et aussi en les Pays-Bas*, 2 vol. in-12.

» Le 1er volume porte ce titre particulier : *Recueil ou Journal de plusieurs voyages faits les années* 1690, 1692, 1695 *et* 1697. Il est consacré à diverses provinces de France.

» Le 2me volume est intitulé : *Recueil ou Journal de plusieurs voyages faits les années* 1697 et 1698. L'auteur, qui ne se nomme pas, nous fait parcourir successivement avec lui la Flandre, le Hainaut, l'Artois, puis la Flandre encore, la Zélande, la Hollande, le Brabant ; il retourne enfin, par la Flandre, à Lille, où s'arrête son récit. Il s'attache moins à décrire les mœurs que les édifices publics

et les monumens des arts : il donne sous ce dernier rapport des détails intéressans. Lorsqu'il vint à Bruxelles, les traces de l'effroyable bombardement du maréchal de Villeroi s'y faisaient toutes apercevoir encore : il rapporte que plus de 6000 maisons, sans compter les églises et les hôtels, furent abîmées dans ce désastre, et que la ville y essuya une perte de 30 millions de florins.

» Un extrait de ce deuxième volume mériterait d'être imprimé.

» MS. coté *GA*. 22, fol. papier, et intitulé : *Recueil historique*.

» Ce volume, en partie manuscrit et en partie imprimé, provient de l'abbaye de Cisoing : d'après quelques indications, il paraît avoir été composé par frère Antoine Le Karon, religieux de cette abbaye, dans les années 1528 à 1532. Il contient entre autres :

Fol. 4-5. Cérémonies du baptême de l'archiduc Philippe-le-Beau, 29 juin 1478.

F. 29-43. Ordonnance de la Toison d'Or, faite par Philippe-le-Bon, à Lille, le 27 novembre 1431.

F° 43-45. Précis des fêtes de l'Ordre, célébrées jusqu'à la 18me, tenue à Saint-Omer le 2 mai 1461.

F° 46. Autre précis qui diffère du précédent.

F° 97-115. Chronique de la guerre entre Charles-Quint et François Ier, depuis 1524 jusqu'à la bataille de Pavie, comprenant aussi la captivité du roi, sa délivrance et le défi qu'il adressa à l'empereur.

F° 118-124. Nouvelles des années 1528-1529.

F° 125-138. Traité de Madrid.

F° 139-153. Traité de Cambrai.

F° 163-166. Couronnement de l'empereur à Bologne le 22 février 1559.

F° 196 v°. Petite chronique de l'an 1532. 22 juillet, mort de Jacques de Luxembourg, Sr de Fiennes, gouverneur de Flandre.

F° 216. On y lit : « En l'an xv^c xxxij entour le St Remy, se
» montroit une comette du matin environ après quatre heures
» jusqu'au jour failant (faillant), et estoit comme au soleil levant, et
» se monstroit la queue comme sur France, et dura jusqu'à la
» Toussains.

» MS. coté *EH*. 52, fol., pap., et intitulé : ***Recueil historique.***

» Il provient, comme le précédent, de l'abbaye de Cisoing, et est écrit de la même main. C'est aussi un recueil de notes et de mémoriaux sur les affaires du temps, dans lequel ont été insérés en entier, ou par extraits, des actes publics, des lettres missives et d'autres pièces. Il s'y trouve, de plus, quantité de satires et de pasquilles en vers latins, sur toute sorte de sujets. Il paraît avoir été formé dans les années 1535 à 1546.

» Les documens qui y ont surtout attiré mon attention sont ceux-ci :

Entrée du roi Charles en sa ville de Valladolid, le 20 nov. 1517.

Pièces concernant la conquête de Tunis par Charles-Quint.

Description de l'entrée de Charles-Quint à Poitiers, à Orléans, à Paris et à Valenciennes, lorsqu'il vint d'Espagne en 1539, pour punir les Gantois. J'en ferai usage dans l'édition de la Relation des troubles de Gand.

Détails sur des exécutions faites à Gand et à Audenarde, par suite de ces troubles : « *Item*, l'an mil cinq cens quarante, le qua-
» triesme jour de may, qu'estoit mardi, furent encoires executez
» cincq hommes par l'espée en la ville de Gand. *Item*, audit an, le
» cinquiesme dudit, qu'estoit nuit de l'Ascention, en furent trois
» remenez en Aldenarde, venant de Ghand, lesquelz furent exe-
» cutez aussi par l'espée audit Aldenarde : l'ung, comme on dit,
» avoit environ de quatre-vingtz ans. »

Proposition faite aux États-Généraux le 15 septembre 1543.

Détails sur le désastre de Malines, arrivé le 7 août 1546. Le

tonnerre, étant tombé sur la tour qui renfermait la poudre au nombre de plus de 200 tonneaux, en occasionna l'explosion. Plus de 700 maisons furent détruites. On compta au delà 300 morts, et 150 personnes furent transportées à l'hôpital, plus ou moins dangereusement blessées. Il y eut peu de maisons qui ne fussent endommagées. »

M. De Smet fait ensuite ces observations :

« Parmi les petites chroniques [1] que D. D. Martène et Durand ont recueillies dans le III[e] vol. de leur *Thesaurus anecdotorum*, ils en ont inséré une (col. 1390 — 1400) sous le titre de *Breve chronicon Elnonense S[ti] Amandi*, qui s'étend depuis l'an 534 jusqu'en 1223, et qui a été reproduite, sans aucun changement, dans les tom. X, XI, XIII et XVIII du *Recueil des Historiens de France.* Le MS. de l'ouvrage se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Valenciennes, écrit à la marge et dans les interlignes d'un traité du vénérable Bède, par différens religieux de l'abbaye de S[t]-Amand ; mais une personne habituée à ce travail, l'ayant comparé attentivement avec le texte imprimé, s'est convaincue que la copie qu'on en a faite pour les savans bénédictins, était entièrement tronquée. Des transpositions de dates, des erreurs dans les noms propres, prouvent, dit-elle, à chaque instant, l'ignorance ou l'incurie du copiste, et, ce qui est plus difficile à expliquer, près d'un tiers du texte a été omis sans aucune apparence de raison, puisque les passages négligés ne sont pas d'ordinaire les moins importans. Cette chronique [2], ayant une valeur propre comme document contemporain et n'ayant

[1] *Brevia aliquot chronica.*

[2] Il est facile de s'apercevoir que cette chronique n'a rien de commun avec les *Annales Sti. Amandi* que M. Pertz a publiés après André Du Chesne et D. Bouquet.

été publiée que d'une manière fautive, j'ai cru devoir profiter des offres obligeantes de M. le professeur Serrure à l'effet d'acquérir le travail consciencieux qu'on a fait à Valenciennes pour recueillir les variantes et les passages retranchés. Par là je me trouverai à même de publier dans le second volume du Recueil des chroniques de Flandre le véritable *Chronicon Elnonense* d'une manière plus correcte et plus complète. »

Suite des notices et inventaires des Manuscrits relatifs à l'histoire de Belgique qui existent ou ont existé dans différens dépôts publics ou particuliers, soit dans le pays, soit à l'étranger. (Communiqué par M. le baron De Reiffenberg.)

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE INÉDIT DE M. D'HOOP.

En 1781, l'académie royale de Bruxelles mit au concours la question suivante : *Rédiger une notice des ouvrages manuscrits antérieurs au XVe siècle et relatifs à l'histoire des Pays-Bas.* Le prix fut décerné à M. D'Hoop, conseiller-pensionnaire de la ville d'Alost. Mais son mémoire, écrit en latin assez incorrect, n'a pas été imprimé. L'original lui ayant été rendu pour être revu et augmenté, fut brûlé lors du pillage de sa maison, à Gand, au mois de novembre 1789. Heureusement qu'il s'en trouve une copie dans le manuscrit n° 891 du fonds Van Hulthem, à la Bibliothèque royale. Il y en a également un extrait dans le MS. 888-18. En voici l'analyse :

« Aux archives des échevins du premier banc, à Gand [1], M. D'Hoop avait fixé son attention sur 47 volumes in-folio,

[1] Consultez dans le *Messager des sciences et des arts*, pour 1835, pp. 54-88, une *Notice sur le dépôt (actuel) des archives de Gand.*

contenant des priviléges, diplômes, avec la narration des faits les plus notables. Deux de ces volumes lui parurent seuls répondre à son objet. Le premier, intitulé *Den geluwen boeck*, marqué *C*, l'avait surtout intéressé par des détails sur le droit civil et criminel en Flandre, surtout à Gand et dans le district qui en dépendait, tel qu'il était en vigueur vers l'année 1296, c'est-à-dire sous Guy de Dampierre. Le même volume offrait en outre à sa curiosité la liste des lieux où, par sentence du magistrat de Gand, on pouvait être condamné à se rendre en pèlerinage au XIII[e] siècle.

L'autre volume, intitulé *Den eersten swarten bouck*, marqué également *C*, lui présentait un recueil de controverses, de traités et de conventions. Il s'applaudissait d'y trouver, entre autres, le synode célébré à Gand, le 7 septembre 1294, sous l'évêque de Tournay. Il est question de ces deux volumes dans le *Messager*, cité en note, 1835, pag. 62.

Les archives de S[t]-Pierre-lez-Gand lui fournirent un manuscrit petit in-4°, de 144 pages, et sur le dos duquel on lisait *Tractatus de legibus*. L'auteur anonyme, très-versé dans l'ancienne jurisprudence, disait avoir pris la plume *ne leges et usus per oblivionem perderentur quatenus ex ejus annotationibus lites in curia laïcali dijudicarentur*.

M. D'Hoop assure que si les anciennes coutumes tombaient dans l'oubli, il suffirait de ce livre pour les retrouver. A la fin, on lisait de la même main :

Les serments que les baillis, les prévôts, les vicomtes, les maistres des villes, les forestiers et autres qui sont en offices, doivent faire.

L'octroy du roi Loys, que les personnes de la sainte

Église puissent acquérir les dixmes en sa terre et en ces lieux.

M. D'Hoop signale dans le même dépôt :

Chronicon Blandiniense, recueil formé, suivant lui, au XVI[e] siècle de différentes pièces, dont la plus ancienne, qui contenait 34 pages en parchemin, offrait ce passage :

Gregorius Turonensis in historia sua Francorum satis lucide convincitur hunc librum legisse, quem pene (licet in diversis locis) ad verbum sequitur.....

Venait ensuite la table :

De origine Francorum,
De Frigione et filiis ejus,
De Faramundo Crinito,
De gestis regum Francorum,
De Alanorum rebellione,
A Valentiniano Franci appellati sunt,
Sub Faramundo legem habere cœperunt,
De ingressu Hunorum,
De Hilperico, etc., etc.

Suivait un traité *De origine urbis Tornacensis* et un récit du ravage de Tournay par les Normands, qui tous deux se retrouvent dans un manuscrit de la bibliothèque de cette ville, dont nous parlerons ailleurs, et qui provient de l'abbaye de Saint-Martin. Ce *Chronicon Blandiniense* doit être un autre ouvrage que celui dont des fragmens, de 1113 à 1152, sont imprimés au tome XIV du *Recueil des historiens de France* [1].

Le monastère de Saint-Pierre possédait une copie d'une ancienne carte de la Zélande, des terres de Guy de Dam-

[1] *Voy.* De Bast, *Institution des communes*, Gand, 1819, pag. 99; Warnkœnig, *Hist. de la Flandre*, trad. de M. Gheldolf, I, pag. 60.

pierre, c'est-à-dire en 1288, et dont l'original, grâce à la sollicitude des archiducs Albert et Isabelle, fut retrouvé en 1610 dans les archives secrètes de Bruges.

Dans le palais épiscopal à Gand, M. D'Hoop vit la chronique de Saint-Bavon, *Chronica castri et cœnobii S[ti] Bavonis Gandavensis* (ab anno 47 ante J. C. ad ann. 1152)[1].

M. D'Hoop en extrait une lettre de l'abbé Othilbold, écrite vers 1034 à Otgive, femme de Baudouin-à-la-belle-Barbe. On peut la lire pp. 540-548 de l'édition de M. De Smet, *Corpus chron. Flandriæ*, I.

L'abbaye des SS. Corneil et Cyprien, à Ninove, offrit à ce littérateur un manuscrit débutant ainsi :

Incipiunt cronicæ fratris Balduini Dyaconi canonici Ninivensis, ab incarnatione Domini inchoantes. In-4°, parchemin, 104 pages, gros caractère gothique. L'auteur commence à la naissance de J.-C. pour s'arrêter à l'an 1294. Cette chronique a été insérée, par Charles-Louis Hugo, dans le premier volume de ses *Sacræ antiquitatis monumenta*, en 1728 ou 1731, ce que M. D'Hoop semble avoir ignoré[2].

La bataille de Woeringen est racontée dans cette chronique de la manière suivante :

« Anno Domini MCCLXXXVIII, nonas junii, Johannes,
» dux Brabantiæ et Lotharingiæ cum militibus et nobi-
» liaribus terræ suæ hominibus profectus versus Colo-
» niam, castellum *Woeronc*, situm super Renum fluvium,
» in quo raptores ab archiepiscopo Coloniensi positi gra-
» ves thelonei exactiones a navigantibus exigebant, eosque

[1] Warnkœnig, o. c., I, pag. 61 et suiv., et dans notre premier volume, pp. 83-85.

[2] *Hist. de Flandre*, I, pag. 70.

» nimium spoliabant, obsedit, cepit ac solo tenus dejecit, » patriamque raptores interficiendo mundavit. Qui tan- » dem in eodem loco dictus archiepiscopus, comes Gel- » riæ, comes de Lussemburg, comes de Assen[1] cum » suis exercitibus horribili bello compressi, a dicto duce » sunt superati et cæsi, et in dicto prælio plusquam mille » viris interemptis cæterisque in fugam coactis archiepis- » copus Coloniæ, comites Gelriæ et de Assen cum multis » aliis mancipantur vinculis a se ipsis allatis[2]. Cecidit » in hoc prælio comes de Lusseborg et tres ejus fratres. » Valkenborg oppugnatur. Ducatus Lemburgiæ Braban- » tiæ jungitur. Dux Joannes in torneamentis utriusque » ducatus insigniis decoratur. »

Après cela, M. D'Hoop donne une notice sur les *Brabantsche yeesten*[3] et sur Jacques De Guyse[4]. Il affirme qu'après de longues et vaines recherches il dut au père Ermin Dumollin, récollet à Lille, la connaissance du lieu où reposait l'*original* des Annales du Hainaut. C'était, dit-il, dans le couvent même de ce religieux. Le manuscrit était en trois volumes petit in-folio, sur parchemin. Sur le dos une main moderne avait tracé ces mots :

Originalia opera J. Guisii.

Les deux premiers volumes étaient bien conservés, mais on avait détaché quelques pages du troisième. Celui-ci

[1] *De Assau*, éd. de Van Heelu par M. Willems, pag. 349. Il s'agit d'un comte de Nassau, *ib.*, tables.

[2] Cette circonstance eut lieu aussi à la bataille de Bouvines. De Smet, *Introd.* au *Corpus chronic. Fland.*, pag. XXXIII, et le *Corpus* même, I, pp. 455-590.

[3] *Voy.* pp. 11-19 de ce volume.

[4] *Histoire de Flandre*, I, 74; Schayes, *Mémoire sur les documens du moyen âge*, pag. 67-154.

commençait par cette rubrique : *De Hermano comite Hannoniæ et Richilde uxore sua.* Le dernier chapitre : *Ex historia Hollandiæ. Karolus comes Andegavi fugit a facie regis Romanorum.*

A Jacques De Guyse succède Gilbert, publié plus tard par le marquis Du Chasteler et maître Jean D'Outremeuse, destiné à faire partie de notre collection. Il parle de ce dernier d'après un manuscrit (en prose?) de l'abbaye d'Everbode, intitulé : *La chronique de maître Jehan D'Outremeuse, né en* 1338, *un des commis de l'évêque à faire l'enquête contre les échevins de Liége.*

M. D'Hoop remarque que D'Outremeuse avait foi dans le faux Baudouin, qu'il regarde comme le père de la comtesse Jeanne. On peut consulter à ce sujet Ph. Mouskes, qui est en cette occasion très-intéressant, t. II, pp. 452 et suiv.

M. D'Hoop ne néglige pas la bibliothèque royale de Paris. Il y signale, sous le n° 10196, une chronique de Flandre en français, depuis Lideric jusqu'en 1383, in-4°, parchemin, XIVe siècle. En voici quelques lignes :

« On troeve lisant que ou temps Charlemaine le très
» fort roy de France, fu une terre brehaingne pau vail-
» lant et palus, en laquelle terre demoura un très noble
» baron et fu només Liédris. »

La *Bibliothèque historique de la France*, revue par De Fontette, fournit à M. D'Hoop plusieurs indications auxquelles il ajoute foi. Il indique encore :

Rébellion des peuples de Flandre contre leurs seigneurs.

Annales de Flandres depuis Guy de Dampierre jusqu'en 1885, in-folio.

Miroire historial de Jean de Novelle, abbé de Saint-Vincent de Laon, contenant l'histoire de Flandres jusqu'en 1350.

Chroniques de Flandres, qui finissent à la mort de Louis de Male (c'est sans doute la chronique de Sauvage, dont M. Lenz se proposait de publier une nouvelle édition, et dans laquelle M. Monin avait cru trouver les mémoires de Jean Lebel, l'ami de Froissart, tom. I, pag. 142).

Recueil des titres anciens concernant l'histoire de Flandres depuis l'an 1119 *jusqu'en* 1364.

M. D'Hoop note en outre :

A EENAME PRÈS D'AUDENARDE :

Un grand nombre d'actes originaux des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, réunis en volume l'an 1560 comme l'atteste cette inscription : *Gabriel Bacque abbas me jungi fecit aº 1560, anno suæ prælationis primo.*

DANS L'ABBAYE D'AFFLIGHEM :

Un manuscrit d'Hubert De Falaix, de Bruxelles, mort le 15 août 1538.

Un autre manuscrit de Jean Vander Meeren, de Baesrhode, qui florissait vers l'an 1540 et qui mourut le 26 octobre 1556.

Un troisième d'Odo Gambier, de Grammont [1].

Ces trois auteurs traitent de la fondation de l'abbaye d'Affligham depuis l'an 1088, et poursuivent leur récit jusqu'à leur temps.

[1] Ce religieux fut bibliothécaire de sa maison. *Voy.* une lettre de lui, relative à ses recherches historiques, *Archives philologiques*, II, 10-14.

A L'ABBAYE DES DUNES :

Historia monasterii Dunensis usque ad annum 1678, *auctore Adriano Butio seu De Buth (Budt), mortuo anno* 1488. (Voy. l'introduction de M. De Smet, au *Corpus chron. Flandriæ*, p. XXXII, et le *Corpus* même, I, pp. 261-368.)

DANS L'ABBAYE DE SAINT-BERTIN [1]:

Codex 524. La chronique de Brandon [2], *ab anno* 792 *ad annum* 1479.

Codex 599. Livre en français, relatif à la Toison d'or.

Codex 616, continens :

1. *Quoddam generale sed breve*,
2. *Longius chronicon comitum Flandriæ*,
3. *Varia diplomata et chartas cœnobii S^ti^ Bavonis*,
4. *Catalogum abbatum S^ti^ Bavonis*,
5. *Ordinationes comitis Guidonis pro villa Gandensi*,
6. *Jus Gandensium a plurimis principibus concessum et confirmatum*, etc., etc.

Codices 618, 619, 620, 621. *Vitæ illustrium virorum hujus monasterii, item catalogus abbatum et religiosorum nec non et diplomata ac chartæ concernentia bona nostra in Anglia, sicut et scripta ac memoriæ pro sustendenda libertate et exemptione comitatus Artesiensis ; cronica comitum Flandriæ ; tractatus de capta urbe Audomarensi*, 1° *per Gallos*, 2° *per Burgundos*, etc.

[1] *Voir* les catalogues de M. Piers.

[2] Warnkœnig, *Hist. de Fland.*, I, pag. 76.

Les douze manuscrits suivans contiennent la chronique de Saint-Bertin, par Yperius.

Cod. 637. Copie du cartulaire de Folcuin et de Simon, par Tassard.

Cod. 643. *Histoire de la ville de St-Omer et fondation des deux églises* de *Saint-Bertin et Saint-Omer.*

Cod. 644. *Historia comitum Flandriæ.*

Cod. 645 et 646. *Alardi Tassardi annales hujus monasterii.*

Cod. 647 et 648. *Tassardi Gallia Belgica.*

Cod. 650. *Ejusdem Alardi Tassardi catalogus abbatum plurimarum abbatiarum Belgii et aliquot Picardiæ,* etc., etc.

Cod. 667. *Bersacii hujus monasterii religiosi annal.*

Cod. 721, 722 et 723. Copie du cartulaire de Folcuin et de Simon.

Cod. 724. *Tertium cartularium Sti Bertini* (continens chartas sæc. XI, XII et XIII).

Libellus VIII, cod. 726—1. *Vita Stæ Gudulæ.*

Cod. 729. *De viris pietate, scientia, genere et dignitate illustribus monasterii Sti Bertini.*

Cod. 759. *Généalogie des comtes d'Egmond.*

Cod. 768. *Discours, contenant les portraits des personnes de qualité qui sont attachées au service du roy d'Espagne aux Pays-Bas,* etc., etc.

MANUSCRITS QUI SE TROUVAIENT DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE DES ROCHES.

1. Le livre de Baudouin et de Ferrant, in-fol.

Voir l'édition de MM. Voisin et Serrure.

2. *Groonendael,* Chronique de Namur, in-fol.

3. *Despars*, Chronycke van Vlaenderen, in-fol.

4. *Edelheer*, Memorien nopende den tyd op den welcken die abten sitting genomen hebben in de staten van het landt, in-fol.

5. Die Brabantsche Yeesten, in-fol. (*Voyez* plus haut, page 12.)

6. Supplément au *Luyster van Brabant*, in-fol.

7. Chronique de Jean d'Outremeuse.

8. *Stockmans*, Instructie voor de Heeren prelaeten van Brabant, tegen die Memorien van Edelheer, in-fol.

9. *Thimo*, Rym-Chronick van Brabant, in-fol. (*Voy.* la notice de M. Willems, tom. I des *Bulletins*, pp. 78-82.)

10. Lettres de Viglius qui ne sont pas imprimées dans les *Analecta* d'Hoynk van Papendrecht, in-fol.

11. *Wielandt*, Recueil des antiquités de Flandres, in-fol. (*bis*).

12. Chronycke van Grimberghe, in-fol.

13. Histoire politique sur la Flandres, in-fol.

Extrait d'une notice faite par Gérard et transcrite par De Nélis, des MSS. concernant l'histoire des Pays-Bas qui, s'étant trouvés chez les jésuites, au moment de leur suppression, avaient été réservés pour le gouvernement (Bibl. Hulth., n° 891 — 3.)

1. Chronicon Trudonense. In-fol.

Belle et bonne copie de la chronique postérieure à celle de Radulphe; De Nélis l'avait vue également dans l'abbaye de Saint-Trond; elle allait jusqu'en 1600.

2. Gesta Trevirorum (apocrypha). In-fol.

3. Joannis Bercelot Polychronicon. Vél. in-fol.

4. Chronicon universale Theodorici Pauli Gorcomiensis. In-fol.

5. Chilpericus de Arte calculatoria. Vél. in-8°.
6. Fundationes et abbates variarum abbatiarum Belgii.
7. Glossarium Bertinianum. Vél. in-fol.

De Nélis, qui l'avait vu, dit qu'il était fort ancien, la dernière partie surtout laquelle expliquait beaucoup de mots latins par des mots saxons.

8. Glossarium Camberonense. In-4°.
9. Chronicon Windesemiense. Vél. in-4°.
10. Codex legum francicarum. Vél. in-fol.
11. Un vol. contenant :
    a. Historia Britonum Galfridi.
    b. Explicatio prophetiarum Merlini.
    c. Historia itinerarii insignis militis Ægidii de Trazegnies.
    d. Moralisatio fabularum libb. Metam. Ovidii. In-fol.
12. Polychronicon Ranulfi Hygdon, in Cestriensis urbis cœnobio ord. bened. monachi. Vél. in-fol.
13. Un portefeuille contenant entre autres :
    Vita Godefridi et Othonis, comitum in Laxenberg.
14. Jo. Gevartii adversaria ad historiam brabantinam In-fol.
15. Un portefeuille contenant :
    a. Monasteri Maximini privilegia et diplomata.
    b. — Marchianensia.
    c. — Sti-Petri Gandavi.
    d. Monasterium Aquicinctinum, variaque ad illud spectantia.
16. Un portefeuille contenant :
    a. Historia Terræ Sanctæ, præsertim de Hierosolyma.
    b. Pii papæ II epistolæ variæ ad Philippum ducem Burgundiæ.

c. Epistolæ Nicolai V, episcopi Tornacensis, ducis Georgiani, imper. Trapezundarum, regis Persarum, ducis Venetorum. In-fol.

17. Un portefeuille contenant :

Tornacensia varia per Jo. Jac. Chiffletium.

Je l'ai vu, dit De Nélis ; c'est peu de chose.

18. Autre portefeuille :

Jo. Jac. Chiffletius de crūce Burgundiæ et varia. In-fol.

19. Un portefeuille contenant entre autres :

a. Linguæ teutonicæ seu germanicæ loquendi et scribendi ratio.

b. Dan. Papebrochius de linguis præcipue Japethi generis. In-fol.

20. Varia curiosa pro sæc. XI et XII selecta per H. Prevost De le Val. In-fol.

21. Annales Antwerpienses Papebrochii cum indice et synopsi. 13 vol. in-fol.

22. Plusieurs notices pour servir à l'histoire de l'archiduc Léopold, gouverneur-général des Pays-Bas, en latin ; renfermées dans 17 portefeuilles MSS. in-4°.

23. Chronycke der stadt Antwerpen, door Louis Van Caukercken, rentmeester der selve stadt. In-fol. maj., 3 vol. ornés de fig.

BRUXELLES.

Cabinets de MM. De Roovere de Roosemersch et Théodore de Jonghe.

M. De Roovere, très-versé dans l'héraldique, possède un cabinet généalogique des plus curieux, où sont réunis une foule de documens importans pour l'histoire. On y voit

entre autres environ quarante recueils de Hellin, l'auteur de l'*Histoire de Saint-Bavon*; un exemplaire du *Grand Théâtre sacré du Brabant,* par Le Roy, corrigé et complété par ce généalogiste, ainsi qu'une suite faite par lui aux *Recherches de L'Espinoy sur la noblesse de Flandre;* parmi une foule de manuscrits on y distingue encore des registres contenant les lignages de Bruxelles, la série du magistrat de cette ville appuyée de chartes originales pour chaque individu, la plupart des compilations, ou *adversaria* des frères Van Heurck, un grand in-folio de Henri Butkens, prieur de l'abbaye des Dunes, comprenant 560 généalogies, une multitude de diplômes, des documens sur Rubens, sur Anneessens, des inventaires des archives des Pays-Bas autrichiens commencés vers 1755, etc., etc.

M. Théodore De Jonghe, neveu de M. de Roovere, et qui partage ses goûts et ses connaissances, a formé également une bibliothèque très-précieuse où se trouvent beaucoup de manuscrits. Nous ne mentionnerons pour le moment qu'un petit nombre d'articles, savoir :

1. Mémoire sur le grand conseil de Malines, par le comte De Cuyper de Rymenau.

2. Les deux Veuves, roman en 1 vol. in-8°, par le dernier prince de Gavre, président de l'Académie de Bruxelles.

3. Traité général des ordres de la maçonnerie, par le même.

4. Recueil de documens originaux concernant les pucelles du Sablon et le petit Béguinage de Bruxelles.

5. Table des archives du conseil de Flandre.

6. Cartulaire de Saint-Trond, XIIIme siècle. Parchemin.

7. Deux cartulaires de l'abbaye de N.-D. de Munster,

ordre de Saint-Benoît, à Luxembourg; XVIme et XVIIme siècles. Papier.

8. Chronycke van Ste-Ursulaus kerk binnen de stad Delft. Parch.

Il s'en trouve un fragment dans la description historique de Delft, publiée en hollandais, l'an 1729, chez Renier Boitet. In-fol., p. 222.

9. Résolution des États de Brabant de 1473 à 1739.

10. Consultes du Conseil de Brabant de 1585 à 1729.

Ces deux MSS. proviennent du greffier De Cocq.

11. Un cartulaire ancien relatif au Hainaut. Parchemin.

12. La jurisprudence héroïque de Holleber.

13. Une généalogie de la maison d'Herzeele, richement exécutée et munie de pièces probantes.

14. L'exemplaire latin de la chronique de Dinterus, annoté par Jean Gevartius, père de Gaspar, et ayant appartenu ensuite à M. Vanden Broeck, pensionnaire des États de Brabant. C'est la copie dont parle Paquot (I, 78). Elle est précédée du titre sous lequel Jean Gevartius voulait le faire imprimer.

15. Traduction française de Dinterus provenant du marquis de Westerloo, achetée par M. De Jonghe à la fille de M. Vanden Broeck.

16. Généalogie de la famille Van Heurck, par Jean-Charles-Joseph-Corneil Van Heurck, échevin de la ville d'Anvers.

Sa fille a épousé M. Bunder. Il était frère de Pierre-Joseph Van Heurck, de la Chambre des Comptes, décédé sans enfans et dont l'épitaphe se trouve dans la *Bruxelles illustrée* de Rombaut, II, 250.

17. Recueil général concernant la monnaie par le même.

18. Relation en flamand de ce qui s'est passé aux États de Brabant de 1404 à 1577 (MS du XVIme siècle).

M. De Jonghe a pris soin de recueillir lui-même sur les

lieux les épitaphes qui existent encore dans une grande partie du Brabant.

Nous espérons être bientôt en mesure de donner des indications plus étendues sur son cabinet et sur celui de M. De Roovere.

MALINES.

Librairie du sieur Bernard De Bruyn.

Echo van den Lande van Waes. MS. du XVIIIme siècle. In-fol. avec des figures et armoiries à la plume.

MS. relatif au chapitre de Saint-Rombaud.

Règlement du serment des fusiliers à Malines. Mod.

Collection considérable de portraits et d'estampes relatifs à la Belgique.

HAL.

Chez le sieur Coomans, marchand de grains, neveu du R. P. De Bue, l'un des bollandistes, j'ai feuilleté beaucoup de papiers ayant appartenu à ce jésuite, et dont la plus grande partie a servi à la rédaction des *Acta sanctorum*. De ce nombre est une liasse désignée ainsi : *Varia scripta Rosweidi et aliorum de colligendis sanctorum actis.* Parmi ces papiers se voient quantité de lettres souscrites par des hommes qui se sont fait un nom dans l'église ou dans les lettres, tels que le cardinal Bona, Ernest, landgrave de Hesse, le P. Papebroeck, Casimir Oudin, Ch. Daumius, Jacq. Gronovius, Fr. Chifflet, Ch. Faber, etc., etc. On y acquiert la preuve que le P. De Bue se livrait par prédilection à l'étude des mathématiques. Une lettre du

jésuite Needham à ce père, lettre écrite par parenthèse, en français barbare, l'avertit qu'on l'avait mal informé en lui disant que l'académie allait s'adjoindre les Bollandistes. Grâce au Ciel, écrit à peu près Needham, les places de l'Académie sont remplies d'une manière convenable et de manière à faire taire ceux qui accusent indignement cette compagnie de sentimens peu religieux.

Nous avons exhorté le propriétaire de ces papiers à les restituer aux Bollandistes actuels, et il a paru disposé à suivre ce conseil.

LIÉGE.

Bibliothèque de l'Université. (*Voir* tom. I[er], pp. 271 — 276.)

Suivant une note insérée p. 527 de la quatrième livraison du *Messager des sciences et des arts* pour 1837, il est évident que le manuscrit de la bibliothèque de Liége, indiqué à l'endroit cité sous le n° 19, forme double emploi avec celui qui porte le n° 78. L'auteur de la note est dans l'erreur. Ces deux numéros appartiennent à des manuscrits qui n'en sont pas moins distincts, quoiqu'ils renferment quelques pièces pareilles. A cette occasion nous rétablirons dans la liste qu'on nous avait transmise, le titre du n° 80 où il manque un mot. Il faut lire : ....*Legiam veterem, novam, renovatam* EXHIBENS.

L'estimable professeur qui a laissé tomber cette note de sa plume, juge les extraits des renseignemens qui nous ont été transmis ou que nous avons recueillis nous-mêmes sur nos bibliothèques, de peu d'utilité. Tout le monde heureusement n'est pas de cet avis. Au contraire, les savans étrangers, comme ceux du pays, ont parcouru

avec intérêt ces indications, sans doute incomplètes, mais qui peuvent faciliter d'importantes recherches et qui, même dans l'état où elles sont, présentent encore plus de précision et de détails que la plupart de celles que l'on s'est estimé heureux de trouver dans M. Haenel et quelquefois jusque dans les *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde.*

GAND.

Anciennes bibliothèques de Saint-Bavon et des Riches-Claires.

M. De Saint-Génois a enrichi la même livraison du *Messager* (pp. 477—483) d'un catalogue de la bibliothèque de Saint-Bavon, dressé entre 1430 et 1450 par Olivier de Langhe, prieur de ce monastère, ainsi que d'un catalogue des livres des Riches-Claires de Gand, tel qu'il se trouve aux archives de la Flandre orientale. Les articles suivans ont rapport à nos travaux :

Saint-Bavon.

Extracta de quadam cornica (sic) per Johannem de Thielrode.

Facetia S. Livini. *En flamand.*

Ludus sancti Livini.

Jacobus Meerlaent.

BRUGES.

Bibliothèque du séminaire épiscopal. (Environ 7000 volumes, tant imprimés que manuscrits.)

Le somptueux ouvrage que M. Octave Delepierre, archi-

viste de la Flandre occidentale, publie sous le titre d'*Album pittoresque de Bruges*, offre, dans la 3me livraison, une vue de cette bibliothèque, et le texte en contient la description avec l'indication des articles principaux que ce dépôt renferme. Aucun des manuscrits signalés n'a trait à l'histoire nationale, mais on y remarque :

1. *Valère Maxime*, en français, 3 vol. in-fol., orné chacun de miniatures et de quantité d'arabesques en or et en couleurs. Cet ouvrage porte la date de 1401 et l'on croit que plusieurs de ses miniatures sont de Jean Van Eyck.

2. Un *Missel* in-folio, avec miniatures, lettres en or, etc. Il porte la date de 1454, et on y lit, vers la fin : *Den welcken boec nu ghecost heeft seere lettel min dan XI lb. gr.*

3. *Speculum historiale fratris Vincentii, de ordine prædicatorum*, in-fol., avec la date de 1481. La ville de Bruges possède en manuscrit le *Speculum doctrinale* du même auteur.

Cette bibliothèque est ornée d'anciens portraits de souverains de la Flandre, dont quelques-uns méritent d'être fidèlement reproduits par la gravure ou la lithographie.

ROME.

Bibliothèque Barberini[1].

De Godefridi Bullionii ducis acquisitione Terræ Sanctæ et de novem ipsius in regno successoribus. In-4°, 911.

Flandriæ comitum brevis chronica. In-4°, 911.

Franciæ seu Galliæ antiquæ provinciarum et civitatum notitia. In-fol., 809.

Statuta mercatorum Lanæ, 2297.

[1] Voy. *Archiv. der Gesellschaft für ältere deutsche Gesch.*, IV-2, pp. 541-42.

BRUNN.

Cabinet de M. le secrétaire Gerroni, où ne se trouvent que des copies.

Manuscr. chartaceum ædis S. Joannis Luniburgensis sæc. XIII :

Fr. Friderici Frisonis centimetrum quo miracula et facta S. Wiberti, episcopi et confessoris, sicut a S. Marcellino descripta sunt, continentur.

Archiv., etc. IV-1, 265.

PARIS.

Manuscrits relatifs à l'histoire de Belgique indiqués dans le Catalogus codicum MSS. bibl. regiæ Parisiis, *tom. I-IV*, 1740-1744.

Albericus monachus Trium Fontium :
Chron. ann. 960-1240.
4896 *A.* Codex sæc. XIV.
4896 *B.* » » XVII.
4896 *C.* » » XVII.
Albertus de Bonstetten :
Prælia et finis Caroli ducis Burgundiæ.

Voy. notre tome premier, pag. 92.

6221. Cod. ann. 1477 exaratus.
Andreas monachus Aquicinctinus :
6183. Chron. Francorum usque ad ann. 1248. Cod. sæc. XIV.
Balduinus de Avennis :

Excerpta ex chronicis Haynonensibus.

6222 *A.*	Codices sæc. XVII.
6222 *B.*	

Carolus Magnus. — *Epistolæ.*

528,	n. 17.	Cod.	sæc.	IX.
2718,	n. 27.	»	»	X.
2777,	n. 15.	»	»	X.

Testamentum.

7561. Cod. sæc. X.

Eginhardus. — *Vita Caroli Magni.*

4628 *A*,	n. 11.	Cod.	sæc.	X.
4631	n. 8.	»	»	XV.
4877	n. 3.	»	»	XIII.
4937	n. 4.	»	»	XIV.
4955	n. 7.	»	»	XI.
5925	n. 2.	»	»	XIV.
5926	n. 3.	»	»	XIII.
5927	n. 3.	»	»	XI.
5943 *A*,	n. 2.	»	»	XII.
5943 *B*,	n. 1.	»	»	XIII.
5997	n. 2.	»	»	XIII.
5999	n. 2.	»	»	XVI.
6186	n. 1.	»	»	XIII.
6187	n. 3.	»	»	XIII.
6264		»	»	XV.

Annales.

5942 Codex, sæc. X.
5943 » » XVI.
5943 *A.* Fragmentum, » XII.
5943 *A.* Annales regum Pipini, Caroli Magni et Ludovici Pii ab Eginhardo. Cod. sæc. XVI.

Fredegarius Scholasticus. — *Chronicon.*

4883 *A.* Cod. sæc. XI.
5921. Partim XI part. XII sæc.

Gesta Trevirorum.

(MM. Muller et Wyttenbach ont travaillé sur ce sujet. *Voir* leur notice, *Archiv. der Gesellschaft*, etc., IV-2, 556-563.)

6036. Chron. de gestis Trevirorum ad ann. 1397.

Sigebertus Gemblacensis. — *Chronicon.*

1793. Codex XII sæc.

4861. Et subnectitur Roberti de Torigneio appendix ad ann. 1182. Cod. sæc. XIII.

4862. A Roberto de Monte ad ann. 1150 et ab anonymo ad ann. 1156 productum. Cod. sæc. XIII.

4863. Cod. sæc. XIII.

4864. Ab Anselmo, abbate Gemblacensi, ad sua tempora productum. Cod. sæc. XIV.

4867. Cod. sæc. XV.

4992. Ab anno 388 ad annum 1112 a Roberto de Monte,

ad annum 1150 et ab anonymo ad ann. 1181 productum. Cod. sæc. XIII.

4993. Ab Anselmo, abbate Gemblacensi, ad ann. 1136 productum. Ad calcem subjicitur auctarium Gemblacense edit. ab Auberto Miræo. Cod. sæc. XIII.

4994. Ab Anselmo Gembl. productum ad ann. 1136. Cod. sæc. XV.

7193, n. 8. Fragmentum chronici, ab anno 1381 ad ann. 1410. Cod. sæc. XIV et XV.

VENISE.

Bibliothèque de St.-Marc.

CCCCIII. C. membr., in-4°, foll. 144, sæc. XV.
Gesta Trevirorum ab urbis origine ad sæc. XIV.

Archiv. der Gesellschaft, etc., IV-1, 143.

VENTES PUBLIQUES.

Catalogue des livres et lettres autographes du cabinet d'un officier général étranger. Paris, Merlin, 1837, in-8° (24 janvier 1838).

Pag. 62. Rubens. Lettre datée d'Anvers 1617. — A. S.

M. J.-F. Boussard vient de mettre au jour une suite de lettres traduites du latin et de l'italien, que Rubens adressait à Ch. Reginald d'Urselle, abbé de Gembloux. Il se propose d'imprimer plus tard les originaux, si le public encourage sa première tentative, et il est à souhaiter que le succès favorise ses intentions, car aux savans il faut avant tout le texte même, et la version la plus fidèle ne saurait leur en tenir lieu. Dans l'occasion présente quelques anachronismes de pensée et même de fait semblent rendre indispensable la confrontation de l'auteur et de l'interprète.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de

feu M. Théodore Dotrenge. Bruxelles (1er mars), 1838, in-8°, 287 pages.

4534. Prælium Woeringanum Joannis I. Brux., in-fol., avec une *Notice manuscrite* de M. Dotrenge sur l'auteur et sur le poème de la bataille de Woeringen.

4536. Recueil des publications faites dans les Pays-Bas autrichiens, au nom de la France, pendant leur occupation par les armées françaises, de 1744 à 1748. In-fol.

Ce volume a appartenu au comte De Neny, le *Mémoire manuscrit* qui se trouve en tête du volume le prouve. Il est écrit de la main de son secrétaire, M. Huet.

4555. Annales de la province et comté d'Haynau, par Vinchant. Mons, 1648, in-fol., avec *Notice manuscrite* par M. Dotrenge.

4957. Journal de la société des Amis de la liberté et de l'égalité, établie à Bruxelles en 1792, avec un *Précis et un Index manuscrits*, 2 vol.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

IIIme BULLETIN.

Séance du 7 *avril* 1838.

M. De Gerlache, président.
M. De Reiffenberg, secrétaire.

M. le ministre de l'intérieur adresse à chacun des membres de la commission un exemplaire du catalogue des *manuscrits Van Hulthem.*

La commission, consultée sur la question de savoir s'il convient d'ajouter au catalogue des manuscrits de l'État, des copies de leurs miniatures, est d'avis qu'un certain nom- de dessins au trait, d'après les peintures les plus remarquables des différentes époques, sous le double rapport de l'art et de la connaissance des coutumes et des mœurs,

serait un ornement aussi utile que de bon goût, propre d'ailleurs à populariser une publication sérieuse.

M. Ph. Blommaert fait hommage d'une brochure intitulée : *Beknopte geschiedenis der kamers rhetorica te Gent,* Gent, F. en E. Gyselynck, 1838, 72 pages in-8°, et une planche. Ce mémoire, imprimé d'abord dans le *Belgisch Museum*, tom. 1er, 4e liv., pp. 407-444, reparaît ici avec des appendices qui occupent les pp. 33-72.

Dépôt à la bibliothèque royale.

Le second et dernier volume de Philippe Mouskes est mis sur le bureau. Il sera distribué suivant l'usage.

M. Willems offre à ses collègues une estampe fort curieuse, représentant la bataille de Woeringen, prise sur une miniature exécutée vers l'an 1400, et qui fait partie du manuscrit des *Brabantsche yesten*, provenant de l'abbaye d'Afflighem. M. F. Rens, qui a inséré dans la première livraison du second volume du *Belgisch Museum*, une relation de la même bataille, traduite de l'allemand de W. Aschenberg [1], y a joint cette gravure.

M. Bormans, professeur de littérature ancienne à l'université de Liége, a trouvé dans de vieilles couvertures 180 vers français d'un vieux poëme moral où sont cités *Lucans, Macrobes, Juvenaus ;* de plus une homélie latine et un sermon français de *Mauricius episcopus parisiensis* (Maurice de Sully), qui vivait vers 1170. En voici un passage : « *Li premiers pékiés est orgels. Si en descent inobediense kele nobeist pas bien à chou ke on doit, ne au commandement de Ste-Glise, et wantanche, quant on se vante*, etc.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le prince de Ligne

1 *Taschenbuche für bildende, dichtende und historische Kunst,* Dortmund, 1803, pp. 152 et suiv.

qui met à la disposition de la commission une somme de 2500 francs, à offrir en prix à l'auteur d'un ouvrage historique, jugé par elle digne de cette récompense.

Le prince s'exprime en ces termes : «.... La Belgique ré-
» générée a de belles pages dans son passé. Trop long-
» temps exploitée au profit des autres nations, elle a vu
» son histoire et son industrie liées à celles de ces peuples,
» méconnues des étrangers et quelquefois de ses propres
» fils. Rendue enfin à elle-même, elle est aujourd'hui un
» point central autour duquel doivent se grouper les opi-
» nions, les intérêts, les souvenirs. La sollicitude du Roi a
» donné un noble exemple, en chargeant du soin de
» ressusciter nos annales, des hommes dont les talens et
» les connaissances honoreraient un pays beaucoup plus
» étendu, un théâtre plus vaste encore que le nôtre. C'est
» à chacun à le suivre, etc. »

La commission, applaudissant aux intentions généreuses de M. le prince de Ligne et à des sentimens si dignes de son caractère élevé, et du beau nom qu'il porte, accepte avec empressement l'honorable mandat qu'il lui confie.

Elle croit devoir attendre pour proposer une question relative à l'histoire générale du pays, que les matériaux sans lesquels cette histoire ne saurait être traitée avec exactitude et profondeur, soient entrés dans le domaine public, et, afin de se conformer au désir formellement exprimé par le prince, elle s'arrête à une monographie locale, en énonçant le vœu que dans les autres villes importantes du royaume, on encourage aussi l'étude et la recherche de leurs antiquités respectives.

En conséquence, la commission, au nom de M. le prince de Ligne, propose un prix de 2500 francs pour un ouvrage qui réunira au mérite du fonds celui de la forme,

et où sera traitée d'une manière satisfaisante l'*Histoire de la ville de Bruxelles jusqu'en* 1814, *embrassant à la fois les institutions*, *les faits et les monumens.*

La commission impose aux concurrens l'obligation de suivre l'ordre des temps, et de puiser aux sources originales, spécialement dans les archives municipales de Bruxelles, dans celles de Ste-Gudule et de la chambre des comptes de Brabant, au dépôt général du royaume.

Leur ouvrage, rédigé en français ou en flamand, et dont l'étendue sera d'environ deux volumes in-8°, devra être adressé franc de port, avant le premier juillet 1840, au secrétaire de la commission.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur travail, mais simplement une devise qu'ils répéteront dans un billet cacheté renfermant ce nom et leur adresse. Ceux qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont le manuscrit aurait été remis après le terme marqué, seront absolument exclus du concours.

Ce programme ainsi arrêté, M. l'abbé De Ram présente une feuille de parchemin, détachée de la couverture d'un livre et écrite au XIIIe siècle; elle contient le fragment qui suit, d'après la transcription de M. De Reiffenberg; c'est encore un morceau de poésie morale :

. . . .
Ke sour toute autre créature
Le fist samblant [1] à sa faicture [2]
Et lor douna naturellement [3]
Le plus gentil entendement
De lui amer por od lui estre;
Ke nule riens qui péust estre
Por çou qu'il péust à ses biens

[1] Ressemblant. | [2] A son image. | [3] Lisez pour la mesure *naturelment.*

Partir [1] plus qu'à nule autre riens,
Qu'onkes Dieus ne fist por autrui
Tant de bien, com il fist por lui,
Mais que il déservir les voelle,
Se çou non drois est qu'il s'en doille [2];
Ne fait à Dieu point de bonté
Qui fait bien por avoir son gré,
Car son preu fait plus que l'autrui
Et tout li biens en vient à lui;
Por çou le feroit bon amer,
Car moult se puet por caitif [3] clamer
Ki par folie le désert;
Ki chelui [4] haute glorie [5] pert,
Por péchié ke riens ne li monte
Et à la fin n'en a fors honte,
Après lui en teil lieu l'entire,
U il n'a fors honte et martire,
Dont jà ne se venra délivre [6].
Pour un poi [7] k'il a à vivre,
Ensi la joie a cil perdue
Ki li déust estre rendue,
Se ses péchiés ne li tolist;
Et sires en fust se il vausist,
Se sans plus se fust maintenus
Au bien faire et de mal tenus,
Car ki bien fait a tant d'onour
. . . .
Cil se puet tenir à buer né [8]
Ki tant fait, quant il vit en terre,
K'il puisse cele honour conquere
Par son preu, et faire le puet
Cascuns hom tout par soi ki veut,
Bien le puet gaaignier u perdre,
Auqueil il veut se puet aerdre [9].

1 Partager. | 2 De *dolere*. | 3 Ce vers est aussi trop long d'une syllabe; *caitif*, chétif, malheureux. | 4 Cette. | 5 Pour la mesure il faudrait *gloire*, mais on a des exemples fréquens de négligence de la mesure en des cas semblables, notamment dans Ph. Mouskes. | 6 Ne parviendra à se délivrer. | 7 Peu. Vers trop court. | 8 Comme heureusement né. | 9 De *adhærere*.

Comment Dieus donna al oume pooir faire son voloir.

Dam-el-Dieus [1] douna le pooir
L'omme de faire son voloir,
Bien ou mal le queil k'il vieut,
Car s'il éust l'omme teil fait
K'il ne péust faire fors bien
Il li tausist aucune rien
De son pooir, car ne péust
Faire mal quant il li pléust,
Et ensi vausist-il [2] ou non,
Féist-il bien et sans raison,
Car, çou ne fust mie par lui
K'il féist bien, mais par autrui
K'il en éust entalenté
A force et doune volenté;
Et chil par qui il le féist [3],
Se gueredon en déservist
Non pas il [4], car petit désert
Ki par forche d'autrui me sert,
Ki me metroit par faire bien
Demain en prison maugré mien,
Jou n'el tenroie mie à sage,
Car il me feroit grant outrage;
Bien l'éust fait Dieus s'il vausist,
Mais jà ceus biens ne déservist......

M. De Reiffenberg remet à M. Willems un fragment en vers flamand de la même époque et découvert de la même manière.

M. De Ram lit une *Notice sur le manuscrit inédit du* CHRONICON UNIVERSALE de *Theodoricus Pauli.*

» Parmi les manuscrits de la bibliothèque Van Hulthem se trouvent deux volumes qui portent les nom des *Theodoricus Pauli* ou *Thierri Pauwels*, auteur peu connu du

1 Le seigneur Dieu. | 2 Voulut-il. | 3 Pour la mesure lisez *féist*, comme plus haut. | 4 Non pas lui.

quinzième siècle[1], copiés par les soins du savant évêque d'Anvers De Nélis, qui en fait mention dans son *Rerum Belgicarum Prodromus*, p. 65, édit. de 1790.

Le n° 787, *Historia de cladibus Leodiensium Domini Theodorici Pauli, alias Franconis, canonici S. Vincentii in Gorchem*, se rapporte aux événemens retracés avec un talent si remarquable dans le tableau des révolutions de Liége sous Louis de Bourbon, par M. De Gerlache. De Nélis avait trouvé cet écrit dans la bibliothèque du chapitre de Tournay, et il assure qu'il renferme des détails qu'aucun autre historien n'a donnés.

Le n° 786, *Opera historica Theodorici Pauli*, contient des extraits relatifs à l'histoire du pays, tirés d'une immense compilation historique, dont je possède le manuscrit original, grand in-fol., qui appartenait autrefois au musée des Bollandistes, et qui porte le titre de *Chronicon universale Theodorici Pauli.*

Cette chronique, embrassant toute l'histoire, tant ancienne que moderne, était divisée en trois parties; les deux dernières seulement se trouvent réunies dans mon manuscrit. On lit en tête du volume : *Tabula præsens est tabula primi et maximi voluminis in asseribus compacti*, et après cette table, vers le milieu de la p. 5, l'auteur dit : *huc usque, scilicet usque ad Sixtum IV et Fredericum III imperatorem, cum gestis regum et Judæorum pontificum grandi labore in primo volumine digessi, scilicet usque ad an.* 1280. *Nunc vero in præsenti volumine compilavi gesta patriarcharum, regum, archiepiscoporum, ducum, episcoporum, comitum et abbatum et aliorum*

[1] Voy. *Bibl. Belgica*, tom. I, p. 1118; *Fabricii Bibl. mediæ et infimæ latin.*, tom. VI, p. 640 et Van Heussen, *Hist. Episcopat. Fœd. Belgii*, tom. I, p. 239.

dominorum. L'énumération des pièces contenues dans les deux parties qui nous restent, donnera une idée de la chronique universelle qui nous semble avoir plus d'un rapport avec le *Miroir historique* de Vincent de Beauvais.

Les listes des patriarches de Jérusalem, des rois francs, des patriarches d'Antioche, des rois d'Espagne, des patriarches d'Alexandrie, des rois anglo-saxons, des empereurs et des patriarches de Constantinople, des archevêques de Mayence, des rois vandales, des archevêques de Trèves, des rois des Lombards, des archevêques de Cologne, des rois des Bulgares, des archevêques de Cantorbéry, des rois des Huns, des archevêques de Reims, des rois des Goths, des archevêques de Sens et de Bourges, des évêques d'Auxerre, de Paris et de Liége, des ducs de Brabant, des évêques de Noyon, des comtes de Flandre, des évêques d'Utrecht, des comtes de Hollande, des évêques de Munster, des ducs de Gueldre, des évêques de Nevers, des archevêques de Rouen, des ducs de Normandie, des évêques de Metz et de Laon, des ducs et comtes de Clèves, des évêques de Térouane, des comtes et ducs de Berg, des évêques de Tournay, des comtes de la Marck, des archevêques de Tours, des seigneurs d'Arkel, des archevêques et évêques de Lyon, de Vienne, d'Orléans, d'Arles, d'Autun, d'Amiens, de Verdun, du Mans, de Toul, de Cambray, de Beauvais, de Narbonne, de Meaux, d'Arras, de Toulouse et de Milan, des comtes de Blois, des évêques de Chartres, des seigneurs de Heusden et de Teylinghen, des abbés de Berne et des abbesses de Reynsburg; toutes ces listes, les unes plus complètes que les autres, occupent les pages V-XVI.

De nobilibus baronibus dominis de Brederode, p. XVI *vers*. On sait que l'origine de la maison de Brederode est une question qui a beaucoup occupé trois savans

hollandais, Van Spaan, Kluit et Van Wijn; le résultat de leurs recherches est consigné dans l'ouvrage du dernier, *Huiszittend leven, II. d.*, p. 1-84 et 141-322. Matthæus (*Vet. ævi Analecta*, tom. I, p. 587, édit. in-4°) a publié l'histoire de cette maison, écrite en flamand par Jean Gerbrand de Leyden, mort en 1504, dont Bockenberg a tiré son *Historia et Genealogia Brederodiorum, illustrissimæ gentis Hollandiæ,* Leyden, 1587, in-12. Theodoricus Pauli place en tête de sa chronologie historique des seigneurs de Brederode, Théoderic (*Theodericus Drossatus Kynemarorum, frater secundi Wilhelmi domini de Teylinghen, primus dominus de Brederoden, habens in uxorem nobilem Alverardam, filiam illustris Johannis domini de Heusden.... obiit anno domini* 1282 *decimo tertio kal. decembris*).

Abbates Canonicorum regularium de Luunkerck in Frisia, p. XVII *vers.*

Abbates Floridi-Campi (Olde-klooster), *ordinis S. Benedicti in Frisia*, p. XVIII.

Abbatissæ in Lausdunio (Loosduinen), ibid.

Abbatissæ de Leeuwenhuerst (Leeuwenhorst), *dicta nunc Ter Lee*, ibid.

De illustribus dominis de Egmunda, ex quibus reges et duces nati sunt, p. XVIII *vers. Voyez* dans l'*Art de vérifier les dates*, la chronologie hist. des comtes d'Egmond, par Ernst.

Abbates Egmondenses, p. XIX vers.

Abbates monasterii canonicorum regularium de Rode prope Aquisgranum, p. XX. A la même page, l'auteur énumère les différens royaumes chrétiens et les ordres religieux avec la date de leur institution.

Abbates regales Insulæ beatæ Mariæ virginis

(Marienweert, au diocèse d'Utrecht), pag. XX *vers.*

De generosis baronibus dominis de Culemborg, p. XXI *vers.*

De origine dominorum de Borsalia, p. XXII.

Cathalogus abbatum sancti Michaelis Hantwerpiensium, quæ abbatia fundata fuit anno Domini 1123, p. XXIII. Il est à remarquer que les chronologies historiques des abbés, contenues dans notre manuscrit, offrent des renseignemens que l'on chercherait en vain dans l'*Historia Episc. Fœd. Belgii* de Van Heussen, les *Annales Præmonstratenses* de Ch. L. Hugo, la *Gallia christiana*, ou d'autres ouvrages de ce genre.

Listes des rois des Bulgares, des conciles généraux, des schismes, des hérésies, de 72 langues de l'univers, et des évêques de Bâle, p. XXIII *vers.* - XXV.

Gesta patriarcharum sanctæ civitatis Jherusalem, p. XXVII.

De regibus Francorum; avec un arbre généalogique, p. LIV. Cette partie du manuscrit, qui se termine à la mort de Louis XI, renferme des détails intéressans pour notre histoire.

De Patriarchis ecclesiæ Antiochenæ, p. XCV.

De regibus Hispaniæ, jusqu'au règne de Henri IV dit l'Impuissant, p. CVII.

Patriarchæ Alexandriæ, p. CXVIII *vers.* Le père Sollier en a profité pour la rédaction de son savant traité des patriarches d'Alexandrie, imprimé dans les *Acta SS. tom. IV julii.* Le manuscrit de Theodoricus Paulus a également fourni des renseignemens aux Bollandistes pour leurs dissertations sur les trois autres églises patriarcales de l'Orient, à Janningus sur le siége et les évêques de Jérusalem (*tom. III maii*), à Boschius sur l'église d'An-

tioche (*tom. V junii*) et à Cuperus sur le siége de Constantinople (*tom. I augusti*).

De origine et regibus Britannorum, p. CXXXI. Cette chronologie historique s'arrête au couronnement de Henri VII, qui, selon notre manuscrit, se fit en 1485, *tricesimo die mensis octobris, hora decima ante meridiem*.

Imperatores et patriarchæ Constantinopolitani, pag. CLXXXV.

Originalis legenda B. Petri Thomæ patriarchæ Constantinopolitani ordinis Dei genitricis Mariæ de monte Carmeli, compilata a domino Thoma (Philippo) *de Manseriis; cum miraculis ejus*, p. CXCIV *vers*. Bollandus a publié cette légende avec des notes, *tom. II januarii*, p. 995, et il dit qu'il l'a tirée de la chronique universelle de Theodoricus Pauli.

De regno Cypri, p. CCX.

Qualiter rex Navarrorum Ludovicus ex vindicta Dei miserabiliter obiit propter suam tyrannisationem et oppressionem subditorum regni sui, p. CCXI.

De regno Portugaliæ, p. CCXXII. On y trouve l'histoire des rois portugais jusqu'à la prise d'Alcaçar par Alphonse V, en 1468.

De archiepiscopis Cantuariensium, p. CCXXIX. Cette série historique des archevêques de Cantorbéry continue jusqu'à l'année 1470; l'auteur y a inséré les légendes authentiques de S. Dunstan, de S. Elphége et de S. Edmond. Le commencement présente des détails, extraits en partie de Bède, sur l'introduction du christianisme en Angleterre et sur la topographie de ce royaume. « *Quidam*, dit-il,
» *describens insulam anglicanicam metricè, quoad*
» *proprietates terræ et hominum sic dicit :*

Anglia, terra ferax et fertilis angulus orbis,
Insula prædives quæ toto vix eget orbe,
Et cujus totus indiget orbis ope;
Anglia plena jocis, gens libera apta jocari,
Libera gens, cui libera mens et libera lingua,
Sed lingua melior, liberiorque manus.

De regno Hunnorum, p. CCXLVII *vers.*

De archiepiscopis Remensium, p. CCXLVIII *vers.* A la fin de la notice de l'archevêque Thomas de Beaumets, mort en 1263, l'auteur ajoute : « Hucusque conscripsi » nomina archiepiscoporum Remensium secundum ordi- » nem quo sibi invicem successerunt cum paucis gestis » eorum, *eo quod nondum originalia eorumdem vidi.* » Cet aveu, qu'il fait encore ailleurs, prouve en faveur de l'exactitude du chroniqueur.

De archiepiscopis Senonensium, jusqu'à l'évêque Henri Cornut, mort en 1257, p. CCLII *vers.*

De archiepiscopis Bituricensium, jusqu'à Simon de Sully, mort en 1232, p. CCLVI.

Archiepiscopi Autissiodorensium, jusqu'à Guillaume de Seignelai, transféré à l'évêché de Paris, en 1220, p. CCLVII *vers.*

Episcopi Parisiensium, jusqu'à Étienne Tempier, mort en 1279, p. CCLIX *vers.*

Episcopi Noviomensium, p. CCLXI *vers.*

Comites Flandriæ, p. CCLII *vers.* Cette chronique s'étend jusqu'à l'année 1485. Elle nous paraît peu intéressante depuis l'époque du forestier Lideric jusqu'à celle de Charles-le-Bon, dont on y trouve la légende écrite par l'archidiacre Gautier, et imprimée dans les Bollandistes ; mais tout ce qui se rapporte aux événemens du siècle où l'auteur a vécu, mériterait de fixer l'attention du savant éditeur des chroniques de Flandre.

La troisième partie de la chronique universelle porte le titre de *Liber bellorum Dei.* En tête du premier feuillet on lit : « In hoc tertio volumine *Liber bellorum Dei* in-
» titulato, sequentia habentur, scilicet, de regibus Da-
» norum, Poloniorum, Ungarorum, Jherusalem et Tarta-
» rorum, ducibus Bohemorum et tota historia Godefridi de
» Bulyoen; de patriarchis Antiochiæ, Jherosolimæ; de
» conceptione, præsentatione, visitatione et assumptione
» Mariæ; de diversis sanctis, scilicet archiepiscopis, epis-
» copis, martyribus confessoribus et virginibus. » Voici l'exorde de ce recueil, qui se rapporte principalement à l'histoire des croisades : « In nomine incommutabilis ac
» individuæ æternæ Trinitatis, cujus virtus largiflua cum
» summa et immensurabili potentia me juvat et dirigat
» in via rationis directa, ut hujus voluminis sive incœp-
» tarum historiarum indicem ad finem perducere valeam
» præoptatum. Quod mihi præstare et impetrare dignetur
» gloriosa et intemerata Dei genitrix virgo Maria. Ad
» laudem et honorem astripotentis Domini nostri Jhesu
» Christi et virginis Mariæ ac omnium Sanctorum et Sanc-
» tarum, *ego Theodoricus Pauli ex territorio et domi-*
» *nio de Arkel, oppido de Gorinchem natus, presbyter*
» *et vice-decanus ecclesiæ sanctorum Martini et Vin-*
» *centii ejusdem oppidi de Gorinchem, partium Hollan-*
» *diæ, Trajectensis diœcesis,* cujus exilis rationis
» igniculus multis ignorantiæ obnubilatur erroribus,
» cujus ingenii scintillula seu insufficientia hujus præ-
» sentis operis sarcinam trepidus vix audet subire; con-
» fisus tamen ex benignitate et auxilio monadis monadem
» gignentis et ardorem in se reflectentis, a quo omne
» datum optimum et omne donum perfectum, quoddam
» volumen, intitulatum *Liber bellorum Dei,* conscribere

» et compilare decrevi ex diversis chronicis authenticis, » præcipue ex chronicis illustrissimorum imperatorum » romanorum, Constantinopolitanorum, Jherosolymorum, » Francorum, Hispanorum, Anglorum, Ungarorum, Da- » norum, cæterorumque regnorum christianorum; *inci- » piens anno ætatis meæ septuagesimo tertio, canonica- » tûs sive sacerdotii mei anno quadragesimo septimo*, » imperante Frederico christianissimo et serenissimo » imperatore et unico filio suo illustrissimo Maximi- » liano rege Romanorum, duce Austriæ, etc., *anno do- » mini* 1489. » Les renseignemens que l'auteur donne ici sur le lieu de sa naissance et sur ses fonctions, reviennent encore à la p. XXII de la 2e part. et à la p. 133 de la 3e partie.

Malheureusement cette troisième partie offre quelques lacunes; elle contient, comme nous l'avons déjà dit, et d'ailleurs le titre l'indique suffisamment, l'histoire des guerres des princes chrétiens contre les infidèles, contre les Sarrasins et les Turcs en Orient, et même en Espagne et en Afrique. L'auteur y a transcrit en entier une histoire des croisades en huit livres, intitulée : *De generali passagio Godefridi ducis de Bullyon et aliorum principum ad terram sanctam et ad Jherusalem ;* elle est écrite par un religieux nommé Robert, comme il conste par la fin du prologue :

Si quis affectat scire locum quo hæc historia composita fuerit, sciat claustrum esse cujusdam cellæ sancti Remigii, constitutæ in episcopatu Remensi. Si nomen auctoris exigitur, qui eam composuit, Robertus appellatur.

Antoine Matthæus, dans ses *Analectes*, tom. V, p. 201-240, a publié *Auctoris incerti de vita et rebus gestis dominorum de Arkel succincta narratio.* Nous croyons

avoir des raisons suffisantes pour attribuer cette chronique à Theodoricus Pauli, et même pour la considérer comme une pièce destinée à faire partie de son grand recueil historique [1]. En effet, elle est entièrement calquée sur la chronologie historique des seigneurs d'Arkel, que nous trouvons dans la 2e partie du manuscrit, p. XII *vers.*; elle s'étend plus particulièrement sur ce qui s'est passé à Gorcum et dans les environs de cette ville, où Theodoricus Pauli naquit en 1416, et on reconnaît aisément le cachet qui distingue tous ses écrits. La seigneurie d'Arkel, au comté de Teisterbant, avait pour annexes Gorcum, Leerdam, Asperen et plusieurs autres lieux; elle fut réunie à la Hollande sous le règne de Jacqueline de Bavière, que Theodoricus Pauli place à la fin de la chronologie historique du manuscrit, p. XIII : « Jacoba ducissa Bavariæ, » comitissa Hannoniæ, Hollandiæ, Zelandiæ, et domina » Frisiæ et Arkel, bello devicit illustrem Wilhelmum » domicellum de Arkel; unde, *Vi Jacob belli Gorkum* » *ruit Arkel Eligî*, scilicet anno domini 1417 in festo » S. Eligii. » Guillaume, le dernier seigneur d'Arkel, mourut à Leerdam en 1428, année à laquelle s'arrête la chronique publiée par Matthæus. Les seigneurs d'Arkel avaient le lieu de leur sépulture à Gorcum, et vers 1373 Othon d'Arkel y établit avec son frère Jean, évêque d'Utrecht, un chapitre de douze prébendes. Nous venons de voir que Theodoricus Pauli a été vice-doyen de ce chapitre, et que pendant à peu près un demi-siècle il y a eu sa résidence. D'ailleurs, le récit d'un miracle opéré à Gorcum

[1] Van Heussen, *op. cit.* tom. I, p. 239, d'après Abraham Kemp, auteur d'une histoire des seigneurs d'Arkel et de la ville de Gorcom, imprimée en 1656, attribue à Theodoricus Pauli une chronique d'Arkel (*Arkulæi chronici auctor*).

en 1448, par l'intercession de sainte Barbe, nous prouve encore qu'il y exerçait les fonctions du saint ministère. Ce récit se trouve dans la collection agiographique de Surius, sous le 4 décembre, p. 125 de l'édit. de Cologne 1617, et se termine par la déclaration suivante : « His ego » Theodoricus Pauli de Gorcum quia interfui, et præ- » dicti Henrici confessionem quater audivi, sacramenta » administravi, vulnera ejus ac membra (*flammis exusta*) » tractavi, tractandaque aliis obtuli, ipsum præterea te- » nui inter brachia mea morientem, et ne modico quidem » tempore, ut rogatus quoque a filiabus et amicis, ab » eodem recessi, non potui tam glorioso miraculo testimo- » nium non præstare, et hæc ad Dei gloriam scribere. »

L'auteur rédigea ce travail d'après le récit d'un témoin oculaire : « Huc usque certificatum est, tum a principio usque nunc, ab honesto viro *Jacobo Deyn*, qui est juratus balistarius et custos corporis principis Karoli ducis, tempore belli vel guerræ, ac etiam balivus de Arden in comitatu de Ghisen (*Guisnes*), de quo natus est, qui omnia prædicta fere vidit, et semper in omnibus præsens fuit; et in præsentia Theodorici Pauli alias Franconis canonici in Gorchem, petitione aliquorum honestorum, sub omni fide enarravit. »

En terminant, nous ajouterons qu'il nous paraît assez probable que l'histoire des désastres du pays de Liége, dont nous avons parlé au commencement de cette notice, est encore une pièce détachée du *Chronicon universale*. »

M. De Reiffenberg, revenant sur ce qu'il a dit dans la séance précédente, remarque que la dissertation sur les Nerviens n'est pas du P. G. Wiltheim, comme l'indiquait la note manuscrite fournie à la commission, mais de Michel Malapertius, qu'il ne faut pas confondre avec

avoir des raisons suffisantes pour attribuer cette chronique à Theodoricus Pauli, et même pour la considérer comme une pièce destinée à faire partie de son grand recueil historique [1]. En effet, elle est entièrement calquée sur la chronologie historique des seigneurs d'Arkel, que nous trouvons dans la 2e partie du manuscrit, p. XII *vers.*; elle s'étend plus particulièrement sur ce qui s'est passé à Gorcum et dans les environs de cette ville, où Theodoricus Pauli naquit en 1416, et on reconnaît aisément le cachet qui distingue tous ses écrits. La seigneurie d'Arkel, au comté de Teisterbant, avait pour annexes Gorcum, Leerdam, Asperen et plusieurs autres lieux; elle fut réunie à la Hollande sous le règne de Jacqueline de Bavière, que Theodoricus Pauli place à la fin de la chronologie historique du manuscrit, p. XIII : « Jacoba ducissa Bavariæ, » comitissa Hannoniæ, Hollandiæ, Zelandiæ, et domina » Frisiæ et Arkel, bello devicit illustrem Wilhelmum » domicellum de Arkel; unde, *Vi Jacob belli Gorkum* » *ruit Arkel Eligî*, scilicet anno domini 1417 in festo » S. Eligii. » Guillaume, le dernier seigneur d'Arkel, mourut à Leerdam en 1428, année à laquelle s'arrête la chronique publiée par Matthæus. Les seigneurs d'Arkel avaient le lieu de leur sépulture à Gorcum, et vers 1373 Othon d'Arkel y établit avec son frère Jean, évêque d'Utrecht, un chapitre de douze prébendes. Nous venons de voir que Theodoricus Pauli a été vice-doyen de ce chapitre, et que pendant à peu près un demi-siècle il y a eu sa résidence. D'ailleurs, le récit d'un miracle opéré à Gorcum

[1] Van Heussen, *op. cit.* tom. I, p. 239, d'après Abraham Kemp, auteur d'une histoire des seigneurs d'Arkel et de la ville de Gorcom, imprimée en 1656, attribue à Theodoricus Pauli une chronique d'Arkel (*Arkulæi chronici auctor*).

en 1448, par l'intercession de sainte Barbe, nous prouve encore qu'il y exerçait les fonctions du saint ministère. Ce récit se trouve dans la collection agiographique de Surius, sous le 4 décembre, p. 125 de l'édit. de Cologne 1617, et se termine par la déclaration suivante : « His ego » Theodoricus Pauli de Gorcum quia interfui, et præ- » dicti Henrici confessionem quater audivi, sacramenta » administravi, vulnera ejus ac membra (*flammis exusta*) » tractavi, tractandaque aliis obtuli, ipsum præterea te- » nui inter brachia mea morientem, et ne modico quidem » tempore, ut rogatus quoque a filiabus et amicis, ab » eodem recessi, non potui tam glorioso miraculo testimo- » nium non præstare, et hæc ad Dei gloriam scribere. »

En terminant, nous ajouterons qu'il nous paraît assez probable que l'histoire des désastres du pays de Liége, dont nous avons parlé au commencement de cette notice, est encore une pièce détachée du *Chronicon universale.* »

L'auteur rédigea ce travail d'après le récit d'un témoin oculaire : « Huc usque certificatum est, tum a principio usque nunc, ab honesto viro *Jacobo Deyn*, qui est juratus balistarius et custos corporis principis Karoli ducis, tempore belli vel guerræ, ac etiam balivus de Arden in comitatu de Ghisen (*Guisnes*), de quo natus est, qui omnia prædicta fere vidit, et semper in omnibus præsens fuit; et in præsentia Theodorici Pauli alias Franconis canonici in Gorchem, petitione aliquorum honestorum, sub omni fide enarravit. »

M. De Reiffenberg, revenant sur ce qu'il a dit dans la séance précédente, remarque que la dissertation sur les Nerviens n'est pas du P. G. Wiltheim, comme l'indiquait la note manuscrite fournie à la commission, mais de Michel Malapertius, qu'il ne faut pas confondre avec

Charles Malapertius, le poète latin, qui s'occupa d'astronomie, particulièrement de l'observation des taches du soleil. Cette dissertation se compose de *X probationes*, et le père Wiltheim a seulement ajouté en note *mihi visa est vera*.

« Désirant, continue-t-il, collationner la copie du *Cantatorium*, faite par M. Ém. Gachet, sur l'original même, j'en ai obtenu l'obligeante communication de M. le major Jules Geoffroy, qui, depuis le 2 décembre 1834, en est effectivement le propriétaire, ainsi que les journaux l'avaient annoncé. M. le général Wilmar, ministre de la guerre, a bien voulu, dans cette occasion, m'accorder son entremise.

Le manuscrit est un petit in-quarto sur vélin, de différentes écritures des XIIe et XIIIe siècles. Il contient d'abord quelques fragmens des psaumes et un hymne. Ensuite des vies de saints et quelques autres pièces, savoir :

1. Vita S^ti Judoci ;

2. Vita S^ti Basylii archiepiscopi ;

(Précédé de deux figures représentant un archevêque assis, la crosse en main et la mitre en tête).

3. Passio S^ti Leodegarii episc.;

4. Vita S^ti Eufraxiæ virginis;

5. Vita beatæ Radegundæ reginæ;

6. Vita beatæ Baltildis reginæ;

7. Epistola Gilleberti abbatis ad Anselmum episcopum ;

8. Disputatio judei cum christiano de fide catholica disputanti, edita a Gilleberto, abbate Westmonasterii.

9. Passio S^tæ Anastasiæ virginis et martyris ;

10. Passio S^ti Theoderici martyris, quæ est X kal. april.

11. Vita S[ti] Gengulfi martyris ;

12. Quædam de vita S[ti] Corbiniani, Frisingensis urbis episcopi primi;

13. Un opuscule de piété en trois feuillets et demi, et dont le commencement manque.

Ces différens articles occupent environ les deux tiers du volume. Alors commence *le Cantatorium :*

Incipit liber qui Cantatorium dicitur.

Vis-à-vis de la première page on a collé un acte notarié sur papier, signé à S[t]-Denis, près de Paris, le 18 mai 1721, et par lequel les PP. dom Edmond Martène et Dom Ursin Durand, prêtres de la congrégation de S[t]-Maur, demeurant à l'abbaye royale de S[t]-Denis, à la requête du R. P. Dom Benoît Mourmane (*Moerman*), prêtre de l'abbaye de S[t]-Hubert en Ardennes, déclarent qu'ils ont eu en leur pouvoir pendant un an et examiné ce manuscrit, et qu'ils assurent et affirment que c'est un *excellent ouvrage*, écrit par un auteur qui vivait au commencement du XII[e] siècle et qu'ils le regardent *comme un des plus exacts monumens qu'on pût suivre dans l'histoire du pays.*

Le *Cantatorium* original se compose de 94 feuillets. Les 52[e] et 53[e] s'étant égarés, ont été suppléés sur papier par M. Ozeray, auteur de l'histoire de Bouillon. Le MS. n'est pas non plus complet à la fin, et l'histoire d'*Udon* qui le termine, reste inachevée. M. Ozeray y a ajouté une petite notice littéraire qu'il a fait signer le 22 novembre 1827, par le notaire Le Guy de S[t]-Hubert.

On y apprend que le *Cantatorium*, qui paraît avoir appartenu originairement à l'abbaye de S[t]-Hubert, puisqu'il a été écrit par un de ses moines, se trouvait dans la bibliothèque de l'abbaye d'Orval depuis un temps immémo-

rial, lorsqu'un abbé de ce monastère le prêta, l'an 1550, à Remacle-Damp, abbé de St-Hubert. Celui-ci avait promis de le rendre, suivant le témoignage de Dominique Robin, abbé d'Orval, sous la date du 2 mars 1557, promessè qu'il n'a pas remplie, attendu qu'il considérait ce MS. comme une propriété de son abbaye.

N. Butkens, commissaire député par le grand-conseil de Malines, fit tirer sur le texte une copie que l'on a transcrite pour moi. Elle a été collationnée par Jean de Jupille, notaire et greffier de St-Hubert et reconnue entièrement conforme à l'original.

C'est sur cette copie, qui n'est pas distincte de celle ap partenant aujourd'hui à l'État, ainsi que je l'avais cru, qu'a été prise celle dont s'est servi M. Ozeray, et qui est à M. Linotte, ancien bourgmestre de Bouillon. Elle avait été confiée à cet effet à M. Regnaudin par R. F. D. Pierre de Gurange, prieur de Bouillon.

L'auteur anonyme du *Cantatorium* était disciple de saint Thiéry, vingt-unième abbé de St-Hubert, qui naquit la veille de saint Martin de l'an 1007 et mourut à St-Hubert le lundi 24 août 1086, comme le témoigne Dom Romuald Hancart, religieux du monastère de St-Hubert, dans son histoire manuscrite de cette maison, à la suite de la vie dudit abbé saint Thiéry. Cette dernière histoire a été écrite au commencement du XVIIe siècle, et l'auteur, en y parlant du *Cantatorium*, déclare expressément que *c'est un livre très-ancien et authentique, duquel l'autorité a même été reçue ès cours de parlèment, et pour ce soigneusement (?) gardé en son original escrit sur parchemin, ès archives de St-Hubert.*

Je crois donc faire quelque chose d'agréable aux gens de lettres et d'utile pour l'histoire du pays, en insérant

cette pièce importante dans les *Monumenta ad historiam Hannoniæ et Namurci spectantia.*

Les manuscrits suivans, tous conservés à la bibliothèque de Bourgogne, sont de nature à fournir des matériaux ou des éclaircissemens à ma collection :

2093. Courte généalogie des comtes de Hainaut, en latin. Elle commence à la domination d'Albéric, fils de Clodion-le-Chevelu, et se termine au règne de Charles-Quint. Écriture du XVe siècle.

2699. Epistola Godefridi de Bullone ad papam et cæteros christianos, de sua expeditione, etc. *Domino papæ romanæ ecclesiæ et omnibus episcopis et universis christanæ fidei cultoribus,* etc. A la fin : *Deus concedat.*

Cette lettre se trouve intercalée dans un MS. du monastère de Stavelot.

Voir si ce n'est pas la lettre signalée comme inédite dans l'*Hist. litt. de la France.*

4336. Fragment de chronique de l'abbaye de Stavelot de l'année 1148, sur les dommages que lui faisait souffrir Winand de Lemburch *qui dicebatur* de Turri. Réconciliation dudit Winand, par l'entremise de *Henri de Lemburch* et de *Henri de la Roche.*

5652. Même lettre que celle du n° 2699, écriture du XIIe siècle.

6099. Sancti quorum corpora in Hannonia requiescunt aut in ea claruerunt. (Cinq pages d'écriture du XVIe siècle), on lit en tête du MS. : *Quidam religiosus de Rubeavalle scripsit quæ sequuntur de sanctis Brabantiæ et Hannoniæ Domino Philippo Cotereau equiti.*

6161. Dans un volume intitulé : *Fasti principum Belgii, etc.* On trouve une généalogie des comtes de Hainaut depuis Régnier; 1° jusqu'à Marguerite de Constan-

tinople; 2° jusqu'à Philippe-le-Bon; 3° les pairs du Hainaut; 4° une lettre de Maximilien à Charles, comte de Chimay, de 1486; 5° les comtes de Hainaut, de Hollande et de Zélande, de la famille d'Avesnes (2 pages) avec leur descendance généalogique depuis *Wildericus de Avesnis et Leuse*, 1066.

Et au même volume :

6163. Généalogie des comtes de Namur depuis Albert Ier.

6623. Extrait de lectures. Troubles religieux dans les villes de Mons, Tournay, Condé, Philippeville, Binche, St-Guilain, etc., au XVIe siècle.

10408. Chi commenchent les vraies cronikes de le fundation de le noble ville et cité de Tornay (39 feuillets d'une écriture serrée).

Elle est tout-à-fait en français et remonte aux temps les plus reculés jusqu'à saint Éloi. La copie s'arrête au milieu d'une phrase.

10233. Che sont cronikes estraites et abrégiés des livres monseigneur Bauduin de Avesnes, fil jadis le contesse Marguerite de Flandres et de Hainau, qui fu moult saiges hons, et en assembla de pluiseurs livres.

Ce MS. commence à la création et va jusqu'à la mort du roi Richard d'Angleterre. Il comprend 280 feuillets.

Je le fais copier en ce moment par extraits, et M. Gachet a bien voulu se charger de cette besogne.

4538. Recueilles (*sic*) divers et curieux de Colins en son histoire d'Enguien, suivi du *Te Deum de Calvin*.

MS. qui n'a qu'un rapport très-éloigné avec mon objet.

7383. Cronikes de Franche, d'Angleterre, de Flandres, de Lile, et espécialement de Tournay.

Sur le feuillet de garde on lit : *Mémoires de M. de Bassenghien, cités par le père Qualtran au chap.* 60, *ou de Jean Walgrape, cité par Li Musis en* 1340, *ou du moins par quelque citoien qui a compilé les précédens et qui a fini en* 1431. *Il doit avoir aussi les mémoires de Hurges, en l'an* 1531 (*voy.* plus bas, inventaire des MSS. des Jésuites de Tournay), *ceux de Pasquier de la Barre en l'an* 1549.

Le MS. commence en l'an 1001 et s'arrête à 1431. Il est composé de 74 feuillets in-f° à deux colonnes, petite écriture. Plein de détails surtout depuis l'an 1300.

9435. *Varia* de Foppens sur l'évêché de Tournay. On y trouve plusieurs diplômes et les armoiries des évêques.

6581. Lectures et extraits, notes prises dans *Cousin* sur l'histoire de Tournay.

Peu de chose et bon tout au plus à consulter.

11412. Privilegia Marchianensia.

On a détaché ce MS. de la collection du père De Bar. Il contient plusieurs diplômes de la châtellenie de Lille et de St-Amand.

Ces priviléges ont été cités dans le second volume de nos Bulletins, p. 80, n° 15.

10479. Che sont cronikes estraites et abrégiés des livres Monsr Bauduin d'Avesnes, fil jadis le contesse Margherite de Flandres et de Hainnau, qui fu mout sages bons et assanbla de pluiseurs livrès.

Cette chronique ne s'arrête pas, comme le n° 10233, à la mort de Richard d'Angleterre. Elle est plus longue d'une vingtaine de chapitres. Elle entrera par extrait dans mon recueil.

12275. Table des priviléges et tiltres contenus au t. Ier, des priviléges de la ville de Valenciennes.

12177. Éphémérides montoises et autres, depuis 1486 jusqu'à 1495.

13892. Cronicque contenant l'estat ancien et moderne du pays et comté de Namur, la vie et gestes des seigneurs, comtes et marquis d'icelluy par Paul de Croonendael, greffier des finances du roy, lequel mourut en 1621. (Avec sceaux et blasons peints).

Cette chronique s'arrête à 1429. Elle semble être le MS. autographe. Propre à fournir quelques notes et éclaircissemens.

13755. Libellus chronicorum monasterii Lætiensis a primis fundamentis, una cum lamentabili Galliarum vastatione quæ facta est post decessum Ludovici pii. Per Jacobum Lespée. (Dans la préface on lit : *Penes nos est venerandæ vetustatis codex vix legibilis, ex quo thema nostri laboris desumptum est. Hunc itaque codicem curiose relegens obiter annotavi et quæ videbantur scitu digna*).

Il s'agit probablement du MS. acheté par M. More, *Bull.*, t. II, p. 51, note. Le MS. se compose de 41 feuillets en papier, petit in-4°, et commence à Pepin-le-Bref pour se prolonger jusqu'à l'année 1578. A dater du XIIIe siècle, ce n'est plus qu'une maigre chronologie des abbés. — Il fera partie des *Monumenta Hannoniæ*.

7229. Chronicon abbatiæ Boneffiensis, du XVe siècle.

Cette chronique, reprise au catalogue, n'est pas à la bibliothèque.

9003. Chroniques depuis les guerres de César. MS. sur parchemin grand in-f°, belle écriture à deux colonnes du XIIIe siècle.

M. Gachet a trouvé un grand nombre de passages de cette chronique identiquement conformes à des endroits des MSS. intit.: Extraits des chroniques de Bauduin d'Avesnes. Plusieurs fragmens des généalogies du même, publiées par le baron Leroy y sont traduits aussi en roman et mot à mot. Enfin différens passages des *chroniques anchiennes* d'un MS. de la bibl. de Tournay, cités au 1er vol. de Philippe Mouskes, page 43, et aux append., sont encore identiques, sauf l'orthographe qui est plus ancienne dans le présent exemplaire.

Cette chronique se compose de 221 feuillets écrits. Jusqu'au feuillet 99 verso, il est parlé des empereurs de Grèce et de Rome, des barbares et de leurs invasions, et de l'histoire de la Grande-Bretaigne. Alors se trouve le règne de Clovis, le premier roi chrétien (f° 159). Jusque là c'est un résumé de l'histoire générale. Mais le compilateur reprend l'hist. des empereurs de Constantinople et de la 1re croisade jusqu'à la fin du volume, et il ne donne plus dès lors que l'abrégé de Guillaume de Tyr qu'il ne fait souvent que traduire.

Je pourrai extraire de ce manuscrit plusieurs appendices.

Mais, comme vous le pensez bien, Messieurs, en avançant la route s'élargit et se rectifie, et ce n'est qu'en parcourant le pays qu'on apprend à le connaître et à mieux tracer son chemin. De sorte que jusqu'ici je ne vous ai offert qu'un premier dessin, une simple ébauche que des études subséquentes me permettront de corriger et de finir. »

Suite des inventaires des manuscrits relatifs à la Belgique, conservés dans des cabinets particuliers ou des dépôts publics (communiquée par le baron De Reiffenberg). — *Fin de la liste des manuscrits trouvés autrefois chez les jésuites et réservés pour le Gouvernement.* (Voyez p. 79.)

JÉSUITES DE LUXEMBOURG.

24. Historiæ Luxemburgensis antiquariarum disquisitionum partis primæ libri tres, per *Julium Anthumelium*, Helinomeum - Luxemburgensem; id est per R. P. *Wiltheim* (*Jo. Guil.*), S. J. P. Figg. In-fol.

Indiqué par Foppens, *Bibl. Belg.*, 757.

25. Annalium Maximinianorum relliquium, a P. *Guil. Wilthemio* collectum. In-fol.

26. Origines et annales cœnobii D. Maximini, figg., 2 vol. in-fol.

Indiqué, sous un autre titre, par Foppens, *ibid.*

27. Collectiones rerum historicarum nondum editarum. 4 vol. in-fol.

Recueil intéressant et riche d'une multitude de diplômes.

28. Chronicon *Joan. De Los*, abbatis S.-Laurentii, prope Leodium. In-fol.

Cette chronique, qui finit l'an 1515, paraissait originale à M. Gérard. Elle est, ajoute-t-il, d'une écriture du temps et a appartenu à l'abbaye de St-Laurent.

29. *Hartmannus*, poeta antiquus Germanicus. In-fol.

MS. très-ancien (?).

30. Res Munsteriensium, auctore *Nicandro Therœcio*. In-4°.

31. Collectiones scriptorum minusculorum *Alexandri Wiltheim*. 2 vol. in-4°.

32. Adversaria à P. *Alex. Wilthemio* collecta. in-4°.

33. Itinerarium P. *Jo. Gasp.* (sic) *Wiltheim*. In-4°.

34. Historiæ fabrica, sive quomodo scribenda historia; auctore P. *Guilielmo Wiltheim*. In-4°.

35. Balduinus, comes Lutzelburgensis, archiepiscopus Treviriensis, per *Brouwerum*. In-4°.

L'histoire de Trèves a fait une acquisition importante par la publication de l'ouvrage suivant :

Gesta Trevirorum (voyez p. 90), *integra lectionis varietate et animadversionibus illustrata ac indice duplici instructa; nunc primum ediderunt* Joannes Hugo Wyttenbach *et* Michaël Franciscus Muller, *Treviri;* vol. I, *ab incunabulis mythicis historiæ Trevirensis usque ad obitum*

archiepiscopi Arnoldi ab Isenburg, anno 1250. Augustæ Trevirorum (Litz), 1836, in-4° maj , 344 pp. et 59 pp.

36. Un manuscrit traitant des monnaies et jugé fort curieux par M. Gérard.

37. Une liasse, cotée n° 123, contenant plusieurs recherches historiques sur le Luxembourg et dont M. Gérard portait un jugement favorable.

JÉSUITES DE MONS.

38. La chronique Athensienne; la 2de partie, in-fol., papier.

39. Même ouvrage, 2de partie.

40. R. P. *P. Oliverii Manaræi*, per Belgium vice-provincialis, itinerarium germanicum. In-4°.

41. Une copie authentique de quelques actes concernant le chapitre de Soignies. In-4°.

JÉSUITES DE TOURNAY.

42. Mémoires de *Philippe de Hurges* ou *Hierges*, contenant un voyage fait en 1615 de Tournay à Maestricht et à Liége.

Dans les *Adversaria* de Du Fief, à Tournay, il se trouve des extraits de divers écrits de Ph. de Hurges. Nous les avons cités dans nos notes sur M. de Barante.

JÉSUITES DE BRUGES.

43. Un vol. en vélin, in-fol., contenant:
   a. Liber Romanorum;
   b. Domni Hugonis, monachi Floriaci, Hist. antiquitatis;

c. Paulus Diaconus, de gestis Longobardorum. In-fol. maj.;

d. Gesta Francorum.

44. Autre vol. in-fol. maj., sur vélin, contenant :

a. Pars libri I *Eutropii;*

b. *Marullini* chronicon;

c. *Gregor.* Turonensis Gesta Francorum.

MM. J Guadet et Taranne font imprimer en ce moment le quatrième volume de leur traduction française de Grégoire de Tours, pour la société de l'histoire de France.

d. Excerpta ex *Adelmo.*

45. Un troisième vol. in-fol. sur vélin, contenant plusieurs pièces historiques, la première intitulée : *Historia Iherosolimitana conscripta a Roberto ;* et la dernière : *Genealogia comitum Flandriæ.*

46. Oude Chronycke van Brugge, van den jaere 1485 tot 1497.

47. Un vol. in-fol. sur vélin, contenant plusieurs anciens actes concernant la ville de Bruges. Le premier est une confirmation de ses priviléges, par *Loïs, cuens de Flandres et de Nevers, etc.*

48. Observatione de medaglie antique de *Wencesl. Cobergher.*

Foppens, qui accorde un article à Venceslas Cobergher, cite de lui un ouvrage inédit qu'il désigne ainsi : *De numismatis, seu mavis, medaliis aut metallicis æneis, a Julio Cæsare ad Gallienum usque.* C'est probablement le même que nous marquons ici. Mais Foppens ajoute *quæ MSS. verisimiliter interierunt.*

Catalogue historique de Miræus.

On sait que Miræus, qui avait fait d'immenses recherches dans nos archives et nos bibliothèques, alors si mul-

tipliées, attendu le grand nombre des maisons religieuses, a dressé une liste d'historiens belges inédits de son temps, sous ce titre :

Elenchus historicorum Belgii nondum typis editorum, Antwerp. Hieron. Verdussius, 1606, in-12 de 15 pp.

2e édition : *Elenchus historicorum et aliorum scriptorum nondum typis editorum, qui in Belgicis potissimum bibliothecis exstant Aubertus Miræus Bruxellensis publicabat*, Bruxellis, Joan. Pepermannus, 1622, in-12°, 16 pp.; édition qui n'est pas désignée par Paquot avec sa précision ordinaire, I, 35.

Cette rare brochure a été réimprimée dans la *Bibl. man.* d'Ant. Sanderus, t. I, p. 20 et suiv.

Au reste nous indiquerons dans notre *Bibl. hist.* plusieurs petites publications qui ont échappé à Paquot et même à Ermens, *Bibl. Hulth.* MS. n° 521.

Catalogue de la bibliothèque de Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne, dressé après la mort de ce seigneur, décapité par les Gantois en 1476, *extrait d'un registre de l'ancienne Chambre des Comptes de Flandre, intitulé : Compte de noble dame Loyse Delaye, dame du Saillant, d'Espoisse et de Meldebourg* (Middelbourg) *en Flandres, nagaires vesve de feu noble et puissant seigneur messire Guillaume Hugonet, en son vivant chevalier, seigneur desdis lieux et chancelier de Bourgoigne, touchant le gouvernement, recepte, entremise et despense que ladicte dame a faicte et eue de ses enffans à elle demourez dudit feu seigneur et de tous et quelconques les biens meubles, rentes et revenus venus à sa congnoissance, appartenans à elle et à sesdis enffans, delaissez par ledit feu seigneur, son mary, es pays de

Flandres, de Brabant et autres de pardeçà et ce depuis le IIIe *d'avril l'an mil* CCCCLXXV, *avant pasques et jusques au jour de l'an courrant* CCCC *soixante dix neuf*[1].

Premièrement une bible couverte de velours sur velours bleu enluminée d'or et d'azur, serrée de boillons de léton doré et fermée de deux houpes de soye; commençant au IIIJ^e^ fueillet : *Nomen uxoris sue Eve*, et la fin du pénul time fueillet : *chalita* (?) *cum puelle.*

Item, les œuvres de Sénèque en parchemin couvert de cuyr jaune, et ferrez de léton à deux fermeaux de cuyr blanc, commençant au second feuillet : *Abstinentia*, par une lettre d'or, et finissant ou derrier fueillet en la fin : *Secreta mentis sue.*

Idem, ung livre en parchemin appelé *Moralia Gregorii*, couvert de cuyr blanc, commençant ou second fueillet : *Non reliquis noctibus*, et finissant ou derrier, au commencement : *Unde recte dicitur.*

Item, ung code couvert de cuyr jaune commençant ou IIIJ^e^ fueillet : *Legis perpetua.*

Item, ung autre couvert de cuyr noir, commençant ou second fueillet : *Eadem pene.*

Jtem, ung digeste neuve commençant ou troiziesme fueillet : *Ad opus si quid fuerit operis.*

Item, ung digeste vieulx, couvert de cuyr blanc, commençant ou IIIJ^e^ fueillet du premier livre : *Eo quod in urbe jus redderet.*

Item, ung inforciat couvert de cuyr non usé, commen-

[1] Je dois la connaissance de cette pièce intéressante à M. Schayes, employé de première classe aux archives du Royaume, plusieurs fois couronné par l'académie, et auteur de différens écrits sur notre histoire nationale

çant ou second fueillet de la deuxième page : ***Fructibus qui post divorcium.***

Item, unes petites décrétales couverte de cuyr blanc, commençans ou tiers fueillet du premier livre : ***Per fidem.***

Item, ung sexte de décrétales, couvert de cuyr jaune, commençant ou IIIJ^e fueillet : ***Alteri conferas.***

Item, les épistres saint Jhérome, couvertes de cuyr jaune, commençans ou IIIJ^e fueillet : ***Cogitate esse morituros.***

Item, le spécule ystorial en quatre volumes, dont les deux sont couvers de rouge cuyr et les autres deux de cuyr blanc escrips en parchemin et lettre bastarde.

Item, les épistres de Cassian escriptes en lettre ytaliane en parchemin, couvertes de cuyr rouge, à deux fermeaux de sayette bleue ferrez d'argent.

Item, la première partie de la lecture Henry Bohit (ou ***Bohie***) sur les deux premiers livres des décrétales.

Item, la lecture ***domini Alberti de Rosate*** sur la seconde partie du vieux digeste.

Item, la première partie de Salicet sur le code.

Item, une autre lecture sur le code de Balde.

Item, la lecture ***magistri Francisci de Perusio.***

Item, une autre partie de ***Francisci de Perusio*** couverte de rouge cuyr.

Item, la lecture de messire Anthoine de ***Prato vetere.***

Item, la lecture ***Jo. Andrel***, sur le premier livre des décrétales.

Item, la lecture de Salicet sur le quart livre de Code.

Item, la lecture messire Ambroise ***de Vignate*** sur le VIIJ^e livre de digeste vielle.

Item, la lecture de Barthole sur la seconde partie de digeste neuve.

Item, une lecture sur inforciat de Barthole, sur la seconde partie de digeste neuve.

Item, une lecture sur inforciat de Barthole.

Item, ung institute en parchemin, commençant ou tiers fueillet de la première partie : *Si quis ex matre libera nascitur.*

Item, la lecture *domini Henrici Pontani.*

Item, la lecture de Messire Albert *de Rosate.*

Item, la lecture *domini Angeli de Arestio super titulo de Secilie.*

Item, la lecture de Salicet sur le IXe livre de code.

Item, la lecture messire Balde *de Perusio super feudis.*

Item, le livre de Josephus sur les histoires des Juifs, couvert de noir.

Item, une bible couverte de velours bleu à deux fermeaux de léton dont le commencement du second fueillet est *tas quadrigas* et la fin du pénultime *inquit.*

Item, ung livre couvert de noir de Tytus Livius, commençant ou second fueillet *Aratus proponit*, et la fin du pénultime *Fabio.*

Item, ung autre livre couvert de noir emprainl *Caïus Plinius secundus*, armoyé des armes de feu monseigneur le chancellier, commençant le premier feuillet : *Operare posset*, et la fin du pénultime : *In partem.*

Item, ung livre nouveau relié emprainct de Valère le Grant, commençant ou second fueillet : *Petrus ut*, et la fin du pénultime *puplines* (*sic*).

Item, une cronique du commancement du monde jusques à la fin, gesté en mole [1] eu papier, lyé en ayssel-les [2], couvertes de rouge, dont le commencement du

[1] Imprimée.

[2] Ais, bois, planchettes.

second feuillet est : *Azarias filius*, et la fin du pénultime : *Proles sexta.*

Item, ung livre intitulé : *Speculum vite humane* par le pape Paule second : *Cujus principium secundi folii* sentenciam *et finis penultimi.....*

Item, ung autre livre : *Siceron* (sic) *de officiis*, *cujus principium secundi folii :* statuissem, *et finis penultimi :* et si.

Item, ung autre livre : *Super allegacionibus domini Lapi cujus principium secundi folii :* sentencia mei, *et finis penultimi :* tu magna.

Item, ung livre *de regimine principum electis à Saboth Thome*, *cujus principium secundi folii :* diligeretur *et finis penultimi :* a cimbola.

Item, ung autre livre couvert d'ayselles qui s'appelle *Tulle de nativitate deorum*, *cujus principium secundi folii :* inquit non, *et finis penultimi :* disturbata est.

Item, ung autre livre de la créacion du monde jusques à la fin du second Machabeus, *cujus principum secundi folii* : ornatus suo, et *finis penultimi* : Claudio peribi (sic).

Item, ung autre livre gecté en mole en papier, *cujus principium secundi folii :* et qui infelices, *et finis penultimi :* ad id egisset.

Item, ung autre livre intitulé : *Secunda pars scolastice supra novum testamentum*, *cum addicionibus*, *cujus principium secundi folii :* voluit eam dimittere, *et finis penultimi :* adveniens aliquis.

Item, ung autre livre escript en papier Tyti Livii de *Gestis Romanorum*, *cujus principium secundi folii* ubi dato *et finis penultimi : Juda.*

Item, ung autre livre intitulé : *Apparatus domini Di-*

gni supra stilum de regulis... Cujus principium secundi folii : si qua regula, *et finis penultimi :* quid famatus.

Item, deux volumes de bréviaires en parchemin enluminez d'or et d'azur, ystoriez, couvers de velours noir, chascun à deux fermeaux; et ung petit bréviaire donné à feu monseigneur par maistre Nicolas Rue.

Item, ung autre livre *Marci Tullii Ciceronis* escript en papier couvert à moytié, demy rouge, *cujus principium secundi folii :* difficilium, *et finis penultimi* : conservatus.

Item, ung autre petit livre du testament des douze prophètes, *cujus principium secundi folii :* Lyon et potabilium, *et finis penultimi :* Roboam.

Item, ung autre vieux livre en ancienne lettre, *cujus principium secundi folii :* IN LAREM, *et finis penultimi* cautus erit.

Item, ung autre livre qui est *Tullius destulanis* (de Tusculanis) *questionibus, cujus principium secundi folii :* complexi sumus, *et finis penultimi :* prestem in me.

Item, ung autre petit livre escript en papier de la main de monseigneur le chancelier ou commencement : *cujus principium secundi folii :* nichil invenit, *et finis penultimi :* ad primum.

Item, ung autre livre de *Vegetius de re militari*, en parchemin couvert de bleu.

Item, ung autre livre appellé *Speculum vitæ humanæ*, impressé et couvert de cuyr jaune.

Item, ung volume en papier nommé *Plinius de naturali historia.*

Item, les institucions de Lactences en parchemin, armoyez des armes de feu mondit seigneur.

Item, une petite exposition sur la bible en parchemin.

Item, certains vers fais à la louange de feu monseigneur le duc Charles, en papier couvert de rouge.

Item, certain livre de recollectes sur le code.

Item, ung procès en latin qui fut fait ou concile de Bâle.

Item, ung petit livre en parchemin fait à la louange de feu monseigneur le duc Charles, couvert à façon de drap d'or.

Item, ung autre à la louange de feu monseigneur le chancellier. Couvert de velours noir.

Item, ung autre adreschant au pape Paule, de velours cramoisi.

Item, ung autre en papier, aucunes corrections sur les appellacions. Sans couverture.

Item, ung autre livre en papier sans couverture, nommé: Albert sur les status.

Item, ung autre en papier sans couverture.

Item, ung autre petit traictié en un quayel de papier: de l'approbacion ou appellacion des jeux.

Item, ung autre grant livre nommé *Plinius de naturali ystoria.*

Item, les commentaires de Julius César en parchemin couvert d'aysselles et de cuyr blanc.

Livres en français.

Primo, ung livre en francois, en parchemin couvert de cuyr blanc, adreschant au roy Charles-le-Quint, estant ès mains de maistre Mathieu de Custry.

Item, ung jeu des eschecs en papier.

Item, ung traictié contre les astrologiens, en papier.

Item, deux contemplacions des sainctes gens, en papier.

Item, Paris et Vienne [1], et la destruction de Jhérusalem.

Item, ung livre du jardin de dévocion.

Item, Pontus.

Item, ung livre de Jason et de Médée.

Item, ung livre où est contenu le jugement.

Item, la légende dorée, impressé.

Item, le livre de Maguelonne.

Messire Claude de Messey, prévost de Watènes, a en prest par les mains de feu monseigneur le chancellier:

Ung décret et une décrétale.

Item, mondit feu seigneur le chancellier faisoit escripre ou temps de son trespas à messire Pierre Richart prebstre, demourant à Lille, les livres et apostilles maistre Nicole de Lira, desquelx livres et apostilles tout ce que au jour de sondit trespas en estait fait et escript il donna à maistre Anthoine du Terue (?), son beaupére, comme, cy après il sera dit.

BRUXELLES.

Manuscrits du chanoine Hellin, conservés dans la bibliothèque de M. De Roovere, ancien conseiller de la cour d'appel.

Emmanuel Auguste Hellin, né à Anvers le 11 février 1724, de Noé Hellin, écuyer, conseiller-assesseur de l'impératrice en la ville de Tournay, et de Jacqueline-Thérése Potiez, entra dans l'état ecclésiastique, devint notaire apostolique, chanoine et écolâtre de St-Bavon. Laborieux et passionné pour les recherches généalogiques, il n'a pu-

[1] Roman de Paris et de la belle Vienne, *Bibl. protyp.* n° 2201.

blié que son Histoire chronologique des évêques et du chapitre de St-Bavon, Gand, 1772, supp. 1777; mais il a laissé quantité de MSS. Voici les principaux, avec les incorrections de leurs titres. Ceux dont l'auteur n'est pas indiqué ont été rédigés par lui-même :

1. Recueil généalogique et historique des maisons nobles de la Flandre, Brabant, Hainaut, Artois, Hollande, Allemagne et autres pays. 9 vol. in-fol., armoiries enluminées.

2. Épitaphes des pierres sépulcrales, monumens et mausolées des villes de Tournay, Courtrai, villages et abbayes voisines, copiées sur les lieux mêmes. In-fol.

3. Recueil d'inscriptions sépulcrales des villes de Lille, Béthune, Aire, St-Omer, Bourbourg, Menin, St-Amand, Oudenarde et Dunkerque, ainsi que de plusieurs villages, copiées sur les lieux mêmes. In-fol.

4. *Item* des villes d'Alost, Ninove, Mons, Ath, Lens, Enghien, Halle, Andennes et plusieurs villages d'Alost, copiées sur les lieux mêmes. In-fol.

5. Épitaphes des pierres sépulcrales, monumens et mausolées du pays de Waes, villes de Termonde, Hulst et de l'Écluse, des villages de St-Amand, Bornhem, Boom, etc., copiées sur les lieux et recueillies par M. F.-P. de Castro, écuyer, seigneur de Puyvelde, haut-échevin du pays de Waes, et en partie par E. A. Hellin. In-fol.

6. Recueil des inscriptions sépulcrales des églises cathédrale et paroissiales de la ville de Gand, ainsi que de sa citadelle, copiées pour la plus grande partie sur les lieux par E.-A. Hellin. In-fol.

7. Recueil des inscriptions sépulcrales d'abbayes, couvens, hôpitaux et béguinages de la ville de Gand ainsi que de vingt-trois villages d'alentour, copiées sur les lieux. In-fol.

8. Epitaphes des pierres sépulcrales, monumens et mausolées de la ville de Bruges et de quelques places voisines, recueillies par M. Jean-François Foppens, licencié en théologie et chanoine de St-Donat de ladite ville, et augmentées par E.-A. Hellin. In-fol.

9. Supplément d'anciennes épitaphes, monumens et blasons de la ville de Bruges et de Damme, ainsi que d'une addition des inscriptions modernes copiées sur les lieux mêmes.

10. Recueil des épitaphes des villes d'Ipres, Furnes, Nieuport, Bailleul, Messines, Douai, Orchies, Valenciennes, Bergues-St-Winoc et Gravelinnes. In-fol.

Les neuf volumes d'épitaphes contiennent plusieurs milliers d'armoiries dessinées et enluminées avec soin.

11. Épitaphes des églises de la ville de Cambrai, avec armoiries enluminées.

Dans le même volume : Chronologie des papes avec armoiries enluminées. In-fol.

12. Supplément de Mess. Phil. de l'Espinoy, ou la suite de la noblesse et magistrats de la ville de Gand, depuis l'an 1631 jusqu'à ce jour (c'est-à-dire jusqu'à l'invasion française).

13. Naemen van alle die Vlaender geregeert hebben sedert Christus geboorte onder den naem van regimenteurs.

Naemen van alle die Vlanderen geregeert hebben onder den naem van forestiers.

Naemen der graeven van Vlaenderen.

Naemen der burggraeven ofte casteleyns van Iperen.

Naemen van alle hoogbailleeuwen der stede ende casteleryе van Ypre.

Magistraeten, enz. In-fol.

14. Extraits des procès-verbaux des preuves faites aux états d'Artois par les gentilshommes de cette province, pour avoir entrée dans le corps de la noblesse, ou obtenir du roi des titres d'illustration, rangés suivant l'ordre de leur réception depuis l'année 1736. In-fol., armoiries enluminées.

15. Armoiries et quartiers des dames abbesses et chanoinesses de l'illustre chapitre de St.-Renfroy à Denain, depuis l'an 1240 jusqu'à l'année 1766, ainsi dressés et dessinés d'un manuscrit. In-fol.

Le MS. de la bibliothèque de Mons, qui a appartenu à l'avocat Lainé et ensuite au sieur Arcq, ne va que jusqu'au 28 janvier 1647. Il se termine par deux attestations sur la noblesse ancienne des *Masin,* au pays de Furnes, lesquels portaient d'hermine à une tête de belier de sable acornée et encornée d'or. In-fol.

16. Épitaphes des églises de Douai, Lille, Commines et plusieurs autres villes et villages. In-fol.

17. Quartiers généalogiques des dames abbesses et chanoinesses de l'illustre chapitre de Ste-Aldegonde à Maubeuge, avec les alliances contractées par un grand nombre de ces chanoinesses depuis l'an 1430 jusqu'en l'année 1707. In-fol.

18. Table des abbesses et chanoinesses de l'illustre chapitre de Ste-Aldegonde à Maubeuge. In-fol.

19. Quartiers généalogiques de plusieurs chanoinesses de Nivelles. In-fol., arm. col.

20. Généalogie de la famille de Lunden, Veequemans, Bosschaert, Dumont et autres. In-fol.

21. Supplément des quartiers généalogiques des dames abbesses et chanoinesses de l'illustre chapitre de Ste-Aldegonde à Maubeuge, avec les alliances contractées par quelques-unes d'icelles, depuis l'an 1712. In-fol., arm. col.

22. Extraits des registres des baptêmes, mariages et morts des églises de Gand. In-fol.

23. Fragmens généalogiques recueillis par E. A. Hellin. In-fol.

24. Liste des titres de noblesse, chevalerie et autres marques d'honneur accordées par S. M. l'impératrice-reine Marie-Thérèse, depuis 1741 jusqu'à la fin de 1762, augmentée d'un extrait de chaque diplôme et des armoiries. In-fol.

25. *Item* par Marie-Thérèse et l'empereur et roi depuis 1762 jusqu'à la fin de 1782, augmentée d'un extrait de chaque diplôme et des armoiries.

Continuation de la liste précédente depuis 1783 jusqu'en 1786. In-fol.

26. Liste générale des lettres-patentes des titres de noblesse, de chevalerie et autres marques d'honneur accordés par feu S. M. l'empereur et roi Joseph II, depuis le mois de mars 1781 jusqu'à la fin de novembre 1789, augmentée d'un extrait de chaque diplôme et des armoiries. In-fol.

27. *Item* depuis l'an 1741 jusqu'à la fin de 1782, augmentée d'une table des noms contenus dans ladite liste.

28. Le grand théâtre sacré du duché de Brabant, contenant la description de l'église métropolitaine de Malines et de toutes les autres églises cathédrales et paroissiales, des abbayes, prévôtés, etc. La Haye, 1729, 3 t. in-fol., avec des additions et corrections manuscrites très-considérables d'Hellin.

Un exemplaire de cet ouvrage, La Haye 1734, 4 vol. in-fol., grand papier, a été acquis par M. Bernard Du Bus, au prix de 121 francs, le 1er avril de cette année, à la vente de M. Dotrenge. Catal. nº 3963 *bis*.

29. Copie de la belle carte imprimée qui se trouve chez l'écolâtre Hellin, chanoine de la cathédrale de St.-Bavon à

Gand, contenant les portraits et la liste des nobles du comté de Flandre, comparus à l'inauguration de Charles II, roi d'Espagne et XVIII[e] comte de Flandre, tenue à Gand le 2 mai 1666.

30. Armorial général des Pays-Bas. In-fol.

31. Copie d'un beau, rare et ancien manuscrit appartenant à messire Ph.-Joseph comte Vanden Berghe de Limminghe, bourgmestre de Louvain, faite l'an 1758.

Ce MS contient :

a. Les noms et armes des rois, ducs, comtes et vicomtes qui furent au grand tournoi tenu à Compiègne au mois de février 1237.

b. Princes, ducs, comtes, barons et chevaliers qui furent à Mons en l'an 1310.

c. Ducs, comtes, vicomtes, barons et chevaliers qui furent au tournoi en Frise, l'an 1390.

d. Ducs, comtes, barons, chevaliers et gentilshommes qui furent devant Groningue en 1402.

Dans le même volume :

Copie d'un beau, rare et ancien manuscrit qui *était* entre les mains de M. Eug.-Ign. de Castro, chanoine et chantre de St.-Bavon [1]. In-4°.

a. Les nobles damoiseaux bourgeois de Lille.

b. Les nobles damoiseaux bourgeois de Valenciennes.

c. Les nobles demoiseaux bourgeois de Tournay.

d. La liste des rois de l'Epinette, confrontée avec trois exemplaires à Lille (*voy.* t. I, pp. 138—39 de nos *Bulletins*, et t. V, p. 281 et suivantes de l'édit. de l'*Hist. des ducs de Bourg.*, par M. De Barante, Bruxelles, 1836).

e. Joutes faites à Bruges par le seigneur de la Gruthuse

[1] Né à Audenarde le 13 décembre 1696, mort le 13 mai 1762.

et le seigneur de Ghistelles, chacun ayant ses fiévés en dessous de soi, le 11 mars 1392.

La notice de feu M. Van Praet, dont il avait déjà inséré il y a longtemps le fonds dans l'*Esprit des journaux*, réduit à peu de chose l'intérêt de cette partie du manuscrit dont on possède d'ailleurs l'original à Paris.

32. Le manuscrit sur lequel le précédent a été copié par Hellin.

33. Généalogie des anciennes et nobles maisons d'Esclaibes et de La Haye, originaires d'Hainaut (*sic*) et Artois.

Item. Généalogies tirées du premier livre des fragmens de M. de Castro de Puyvelde.

Item. Généalogies tirées du second livre.

Item. Plusieurs autres fragmens généalogiques avec armoiries. In-4°.

34. Quartiers généalogiques avec tables et armoiries, 2 vol. in-4°.

35. Fragmens généalogiques avec tables et armoiries, 3 vol., in-4°.

36. Annotations généalogiques. In-4°.

37. Histoire chronologique des évêques et du chapitre de l'église de St.-Bavon à Gand, Gand, 1772, 2 vol. in-8°, y compris le supplément, avec des corrections et notes MSS. par l'auteur.

38. Mémoire contenant les véritables origines des familles du parlement de Paris, fait au mois de mai 1706, pour le roi qui m'en fit donner l'ordre par M. de Chamillard, contrôleur-général des finances et ministre secrétaire d'état et favori. — (*Signé*) d'Hozier.

NB. *L'original au net de ces cahiers est demeuré entre les mains de M. de Chamillard, à qui madame de Maintenon les avait donnés à garder.*

Une copie de ce MS a été vendue 126 livres à la vente de Laleu, en 1775.

On le voit, le blason absorbait presque tous les momens de Hellin; c'était en effet alors la littérature à la mode en Belgique, elle florissait plus que toutes les autres: il suffit de citer, pour cette époque, les comtes Cuypers de Rymenam [1] et de Coloma, MM. de Vivario, Ophoven, De Munck, les frères Azevedo, Dumont, Baert, De Veziano, Holleber, le baron de Croeser, le marquis Du Chasteler, Bors d'Overen, etc.

—

Chez M. Baud, rue haute, à Bruxelles, se trouve le fameux manuscrit original de Sigebert de Gembloux, cette même relique devant laquelle se mit à genoux Schöpflin, saisi d'un véritable enthousiasme de savant [2].

Le 31 mars 1838, chez feu M. Dotrenge, on a vendu, sous le n° 3843 du catalogue, un exemplaire de la chronique de Sigebert, édition de Miræus [3], dans lequel se lit une note de M. De Nény, que nous transcrivons ici, sans en adopter toutefois la conclusion. Cette note est insérée en partie dans le *Voy. litt.* de Dom Berthod; *Messager des sciences*, 1838, p. 69.

« Dans le manuscrit de Sigebert, écrit sur vélin et très-
» bien conservé, que nous avons examiné (MM. De Nény
» et Schöpflin) le 12 octobre 1768 en l'abbaye de Gem-
» bloux, nous avons trouvé deux feuillets teints dans
» toute la superficie d'une couleur bleu foncé, comme si
» on avait voulu en effacer l'écriture, qui néanmoins est
» très-lisible, surtout lorsqu'on l'expose au soleil. Ces deux

[1] *Voy.* p. 82 de ce volume.
[2] *Phil. Mouskes*, t. I, pp. XVII et XXXV.
[3] Il a été acquis par M. l'avoué Fierlant.

» feuillets comprennent tout ce qui se trouve dans l'édi-
» tion de la chronique de Sigebert faite à Anvers, en 1608,
» chez Verdussen, depuis le passage commençant, p. 16,
» par ces mots : *Hildebrandus papa omnes adversantes*
» *imperatori absolvit, etc.*, jusques y compris le passage
» p. 165, finissant par ces mots : *qui contra regem fe-*
» *cerit a noxa injusticiæ et perjurii absolvatur.*

» Il y a une tradition dans l'abbaye, que cette macu-
» lature brune provient d'une poudre dont on a imaginé
» que se sont servis Dom Martène et Dom Durand, célè-
» bres bénédictins français, lorsqu'ils vinrent y examiner
» le manuscrit de Sigebert, et cela pour le lire avec plus
» de facilité. Mais cette tradition n'est appuyée d'aucune
» vraisemblance, vu qu'avant la maculature cette écri-
» ture doit avoir été aussi claire et lisible que tout le
» reste. D'un autre côté, Miræus, qui a donné l'édition de
» 1608, d'après l'original, avec la plus grande exacti-
» tude, en y ajoutant même en caractères italiques, les
» passages qui ne sont pas dans Gilbert, ne parle pas de
» ces maculatures, et comme elles sont faites précisément
» sur les feuillets où Sigebert parle avec force des démê-
» lés entre l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII, on
» peut présumer que quelque moine maladroit, ignorant
» et entiché de préjugés ultramontains, aura cherché
» à effacer dans le secret ces passages intéressans [1]. » On
s'aperçoit que M. De Nény avait adopté une partie des idées
philosophiques qui dominaient à la fin du XVIIIe siècle.

GAND.

M. Ch. Pieters, ancien directeur de la société de commerce

[1] *Voyez* dans le Recueil de l'Académie un mémoire de M. Raoux sur Sigebert

des Pays-Bas, a acquis en Hollande le livre d'heures du grand-bâtard de Bourgogne; c'est un volume in-douze, en parchemin, orné de nombreuses et magnifiques miniatures, du bon temps de l'école de Bruges. Les armoiries du fils de Philippe-le-Bon s'y voient trois fois avec la modeste barre d'illégitimité qu'aujourd'hui l'on fait disparaître résolument des blasons les plus suspects; quant à la provoquante devise : ***nul ne s'y frotte***, elle est reproduite vingt-huit fois dans les encadremens. Enfin le calendrier qui est en tête de ce précieux volume offre le nom d'Antoine (celui de l'illustre bâtard) écrit d'une manière particulière et avec une attention digne du patron du propriétaire primitif.

ARRAS.

La seconde livraison du tome Ier, nouvelle série, des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, août 1837, offre, pp. 153-164, un article intitulé *Archives des anciens comtes d'Artois*. C'est l'avertissement placé en tête d'un *Inventaire* inédit de ces archives, dressé en 1788 par M. Godefroy, et qui est conservé à Arras. M. Dufaitelle, qui en a fait tirer plusieurs exemplaires à part, l'a accompagné de quelques notes.

La même livraison contient, pp. 147-150, une notice sur Remi du Puys, par M. Le Glay, d'après lequel nous avons parlé de cet historiographe, tom. Ier, pp. 269-270.

Enfin on y lit une réimpression de la *Description de la ville d'Ath*, publiée par Jean Zvallart en 1610, avec une notice sur cet écrivain, par M. Aimé Le Roy. Cette

réimpression a été également tirée à part. Elle est ornée du portrait de Zvallart [1].

VALENCIENNES.

M. Arthur Dinaux annonce qu'il possède un *Manuscrit autographe* de Gilles Li Muisis, contenant en vers romans les vies de deux évêques de Tournay (Gilles Des Pretz et Andrieu de Florence). Il se propose de le publier en entier dans l'ouvrage qu'il prépare sur les trouvères belges et qui doit faire suite à ses *Trouvères cambrésiens*, récemment réimprimés, attendu leur succès rapide. M. A. Dinaux a acquis ce volume précieux à la mort de M. Huré, curé de St-Amand, ancien prieur de St-Martin de Tournay, qui avait, à l'époque de la révolution de 1790, sauvé une partie des richesses intellectuelles de son couvent.

VIENNE.

Feu le comte Joseph de St.-Genois qui, en étudiant la pratique du barreau chez l'avocat Paridaens, à Mons, avait contracté dès sa jeunesse le goût des recherches diplomatiques, et qui a publié depuis un grand nombre de recueils et de brochures très-difficiles à rassembler, a donné à la fin de ses *prolégomènes ou notes... au sujet de son emprisonnement arrivé le* 21 *juin* 1790, *Lille, Danel,* 1791, in-4°, p. 113-134, un *Catalogue* (*alphabé-*

[1] Charles Zvallart, seigneur de Warsin et de Chapeauville, échevin de Namur, que je crois de la famille de l'auteur, fut anobli par lettres du roi Philippe du 10 décembre 1691. Jean-François Zvallart, seigneur de Gossimé, fut créé chevalier par lettres du 12 février 1681. *Nobil. des P.-B.*, 317, 508; *Le vrai Suppl. aux deux vol. du Nobil.*, p. 155.

tique) des manuscrits de l'histoire profane qui se trouvent à la bibliothèque de Vienne. Cet *index*, quoique fautif et d'une grande sécheresse, n'est pas totalement inutile. J'y ai noté pour la Belgique les articles suivans [1] :

Adelboldi Trajectus (Trajecti) ep. vita Henrici II.	175
Belgii relatio	643
Burgundiæ domus laudes	674
Caroli V ad Philippum II commonitorium	273
Ferdinandi II diplomatum index	342
Flandriæ comitum epitaphia	141
Francisci I et Caroli V litteræ et acta	604
Francorum origo.	645
Gothorum origo	645
Hollandiæ comitis (?) mors	229
Imperatorum Austriacorum vitæ.	752
Margaritæ Philippi III Hisp. regis uxoris vita	330
Maximiliani I, imp. scripta	7, 91, 145, 198, 587
— Ejus historia	151
— Ejus adventus in Brabantiam.	841
Philippi Boni, Burgundiæ ducis, gesta.	815
Philippi II, Hisp. reg., nuptiæ.	1097
— Ejus querelæ de curia romana	76

[1] Comparer dans le cinquième volume des anciens mémoires de l'académie de Bruxelles, *la liste de quelques manuscrits de la bibl. impériale de Vienne, relatifs aux Pays-Bas, par le marquis Du Chasteler*, partie hist., pp. 191-226. Le même volume contient, p. 227, une *Notice* de Dom Anselme Berthod, *du Cartulaire de Simon, MS. de la bibl. de St-Bertin*, 231 et pp. 232-239; une seconde notice du même sur quelques manuscrits de l'abbaye de St.-Pierre à Gand, où il parle entre autres du livre *De legibus*, que nous avons mentionné p. 71 de ces bulletins; une troisième notice du même sur un MS. du *Vœu du Faisan*, pp. 240-251, enfin, pp. 252-263, une *notice* de Lambinet, sur des MSS. concernant les Pays-Bas, lesquels se conservent à la bibliothèque publique de Berne.

— Regent. artes 274
Rudolphi II decisio causæ Aquis-Granensium . . . 330
Theotiscum glossarium. . . . . 629 et 632
Theotiscus dialogus 646
Theurdank Maximiliani [1] 488
Treveris et Moguntiæ historiæ 244
Treverorum gesta. . . . . 686 et 1064
Venationes Austriacorum principum. 376
Venatoria diaria , 954-57, 980, 1044-46, 1080 et 1090
Wesseli Groningani vita , ab anonymo scripta . . . 137

VENTES PUBLIQUES.

Catalogue des livres faisant partie de la bibliothèque de M. le baron Le Candele de Ghyseghem , dont la vente a eu lieu (à Bruxelles) *le* 15 *mars* 1838. *Gand, C.-J. Van Ryckegem*, 1838 , in-12 de 152 pp. (rédigé en grande partie par le P. Wier, de la comp. de J.) [2].

Les n°s 842-953 sont des manuscrits généalogiques, dont plusieurs rédigés par De Vos, auquel le catalogue décerne le titre de *fameux ,* mais qui, au fonds, était un généalogiste aussi peu scrupuleux qu'ignorant en antiquités et en histoire. Voici quelques-uns des articles les plus remarquables :

[1] *Voy.* l'édition nouvelle de M. Ch. Haltaus, *Quedlinburg und Leipzig* , G. Basse, 1836 , in-8°, et la notice lue à la séance de l'académie de Bruxelles, du 3 mars de cette année, par M. Voisin, correspondant de cette compagnie.

[2] Ce catalogue indique beaucoup d'éditions précieuses du XVe siècle, de celles que les Allemands appellent *incunabula ;* entre autres un grand nombre de Martin d'Alost. On y voit figurer aussi la *Somme rurale,* imprimée à Bruges en 1470 , par Collard Mansion , rarissime volume dont on ne connaît jusqu'à présent que *cinq exemplaires.* Celui-ci, de bonne conservation, quoiqu'ayant été lavé, a été acquis 440 francs par M. Vergauwen , membre de la Chambre des Représentans.

842. *Historiæ Cliviæ et viciniæ* (incomplet). Vendu fr. 15 50 c^s.

Wern. Teschenmacher, dans son histoire de Clèves, s'est servi de cette histoire dont l'original provenait de la bibliothèque d'Henri Von Hanseler, juge à Dingden et mort en 1617.

876. Trente-six pièces concernant la baronnie de Gaesbeeck.

877. Fragment manuscrit d'un livret intitulé : *Catalogue de la plus grande partie des nobles, barons, chevaliers et escuiers qui se trouvèrent avec Wencelyn, duc de Brabant, en la bataille de Baswilre, l'an* 1371, *le* 31 *aoust.* Tiré d'un vieux registre écrit. In-fol. Vendu fr. 16 50 c^s.

947 La généalogie des ducs de Brabant *depuis le déluge* (!), sur parchemin. Rouleau de 16 à 17 pieds de long, avec enluminures fort belles. Acheté fr. 46 20 c^s pour la bibliothèque particulière du roi.

Publication nouvelle.

Rapport à M. le Ministre de l'intérieur et des affaires étrangères sur les archives générales du royaume, par M. Gachard (extrait du *Moniteur Belge* du 21 janvier 1838). Bruxelles, imprimerie du *Moniteur*, 1838, 56 pages et un tableau.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

IVme BULLETIN.

Séance du 7 mai 1838.

M. De Gerlache, président.
M. De Reiffenberg, secrétaire.

Le Roi a daigné accueillir avec bienveillance le second volume de la chronique rimée de Philippe-Mouskes.

Les membres de la commission demeurant à Bruxelles, et qui avaient été autorisés à prendre, sous l'approbation de M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, toutes les mesures propres soit à accélérer, soit à rendre plus facile et plus méthodique la rédaction de la *table chronologique des diplômes belges*, informent leurs collègues qu'ils ont minuté un règlement pour servir de direc-

tion dans cet important travail, et fixé le plan sur lequel il conviendrait de l'exécuter.

M. Gachard annonce qu'il va se rendre, par ordre du gouvernement, à Dijon, à Besançon et à Paris. Ce voyage, sur lequel la commission avait été consultée et qui avait été approuvé par elle, aura pour but des recherches historiques relatives au pays. M. Gachard se livrera avec empressement à toutes les investigations qui pourront être utiles aux travaux de ses confrères dont il réclame les avis et le concours.

MM. les Bollandistes adressent aux différens membres de la commission le *prospectus* de la continuation des actes des saints. Ce programme, écrit avec élégance et noblesse, est signé des RR. PP. J.-B. Boone, J. Vandermoere, Pr. Coppens et Jos. Van Hecke. Il est intitulé : *De prosecutione operis bollandiani quod Acta sanctorum inscribitur.* 1838 (Namurci, F.-J. Douxfils), in-8° maj., 60 pp.

Il est arrêté que l'impression de la chronique de *Li Muisis* et des *Brabantsche Yeesten* sera ornée d'un certain nombre de gravures au trait par M. Onghena, copiées sur des miniatures du temps et qui en reproduisent avec fidélité les costumes et l'esprit.

Une lettre de Lille porte que la commission a été mal informée en ce qui concerne la traduction française des annales de Jacques Meyer [1] : c'est toujours M. De Godefroy qui s'occupe de ce travail dont M. Fidèle Delcroix n'a jamais eu le projet.

M. Le Roux de Lincy annonce que, sur le rapport du comité des lettres, il a été autorisé par M. le ministre de

[1] 2e Bulletin, p. 46.

l'instruction publique en France, à publier un volume renfermant des textes anciens de la bible en français, avec des tableaux synoptiques de l'état de la langue en prose aux XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. M. Le Roux de Lincy ajoute que beaucoup de gens de lettres, à Paris, désireraient se procurer le premier volume des Bulletins de la commission; mais comme les 2e, 3e, et 4e de ces bulletins ont été imprimés dans le *Moniteur* et tirés à part seulement à soixante exemplaires, il est devenu presque impossible de compléter le volume.

M. De Ram informe la commission que M. Goethals-Vercruysse de Courtrai, correspondant de l'Académie, a eu l'obligeance de lui confier le manuscrit de Dinter qui était autrefois au monastère de Corsendonck et dont il est parlé dans le *Prodromus* de Nelis [1].

M. Le Glay insiste, dans une lettre, sur la nécessité de consulter le riche dépôt qui lui est confié, pour compléter la collection des monumens historiques concernant les provinces de Hainaut et de Namur. Il envoie, en même temps, une note qui sera insérée plus loin.

M. De St-Genois écrit en ces termes à la commission :

« Parmi les différens documens qui me sont tombés sous la main en dressant l'inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre, conservées autrefois au château de Rupelmonde, j'ai trouvé quelques rôles de comptes en parchemin, qui m'ont paru avoir beaucoup d'intérêt pour notre archéologie nationale pendant le moyen âge. Un de ces rôles, entre autres, est un compte détaillé des recettes et des dépenses faites pour Gui, comte de Flandre, par

[1] Pag. 31 de l'édition d'Anvers, et dans le premier volume de Ph. Mouskes, pag. CCXCI.

Guillaume le Chapellain, depuis le mardi avant le jour de Noël (22 décembre) 1276, jusqu'au dimanche après la St.-Barnabé (13 juin) 1277. Il contient sur les mœurs, les usages, les costumes des Flamands de cette époque des renseignemens curieux pour l'histoire. J'en ai extrait les passages les plus remarquables, et je prends la liberté, Messieurs, de vous les communiquer, dans l'espoir qu'ils pourraient vous être utiles. Vous y verrez qu'il y est souvent fait mention de *ménestrels*. Or, Gui de Dampierre passe pour avoir accueilli les ménestrels et les trouvères avec la faveur la plus signalée. On trouve à ce propos dans le roman d'*Ogier le Danois*, attribué à *Adenez le Roy* et dont M. De Reiffenberg a rapporté le début inédit dans l'introduction du premier volume de *Philippe Mouskes*, pp. CLXXXVIII-CXCIII [1], le passage suivant :

> Li jongléour deveront bien plourer,
> Quand il (Gui) morra, car moult porront aler, etc.

» Pardonnez-moi, Messieurs, de venir vous citer une chose que vous savez tous mieux que moi. Je rapporte seulement ces vers pour chercher à prouver que les ménestrels, dont il s'agit dans le compte ci-dessus mentionné, sont de véritables *ménestrels* et non pas des gens de service (*ministrelli*, *ministeriales*) qui se trouvent aussi désignés à cette époque sous le nom de *ménestrels*.

» J'ai copié exactement ces passages tels qu'ils sont dans le rôle. Si vous jugez, Messieurs, que ces renseignemens en valent la peine, le *Bulletin* de la commission dont vous faites partie voudra peut-être bien en faire mention, comme de notions qui retracent spécialement la vie intérieure de nos ancêtres.

[1] Voir aussi tome II, pag. CCXVII.

» Un autre document non moins curieux que le premier est un compte des débourses faites par *Makiaus* pour les dépenses du comte de Flandre *en son ostel*, depuis Pâques fleuries (17 mars) 1269 (1270) jusqu'au jeudi après la Trinité (23 mai) 1270. Ce sont proprement les comptes de Gui de Dampierre pendant un voyage qu'il fit en France avec toute sa maison. On y voit, jour par jour, toutes les localités par où il passe et où il s'arrête. Les principales villes dont il est parlé sont Neufchâteau, Reims, Châlons, Vitry, St.-Dizier, Bar-sur-Aube, Clervaux, Chatillon-sur-Seine, Macon, Lyon, Valence, Avignon, etc. Comme il est question, Messieurs, de publier les voyages des princes belges, ce document pourra peut-être vous offrir quelque intérêt pour cette époque reculée. »

Extrait d'un compte de dépenses, de 1276 *à* 1277, *de Gui de Dampierre, comte de Flandre.* (Archives de la Flandre orient.; Rupelmonde. Rôles. *C.* XXXIJ, n° 53.)

As menestrels le duch de Brabant, Tassin, Boidin et Estnol le Sot, vj lib. x s.

A Pietre de Hale por Adan le menestrel, xl s.

A Horier por Adan le menestrel, xx s.

A Clais de le Lake pour les despens de ij kevals k'il warda et fist aprendre à ambler (*sauter*), xxv s.

A Pieron le tailleur pour loudage et cousturage pour les dras del Noel, xxiij s. x d.

A Jehan Dou Hau ki aporta novieles de le naiscence Jehan de Namur, xx lib.

Au menestrel le comte de Hollande ki presenta ij faucons à mon seigneur le conte de par le conte de Hollande, iij lib.

Pieron le Nain envoié as bailli de Flandre pour les monnoies, xx s.

A diverses gens de religion, iiij lib. xv s.

As noriches Jehan, fil le duc de Brabant, xxv s.

A Jehan le camberlenc monseigneur de Beaumont, des noces monseigneur Jehan son fil, iiij lib.

Adonc à Martinet et Gerardin menestreul le conte de Boulogne et al marischal de France, iiij lib.

A Paris, pour un jeu d'eschés et un eskechier par Jofroy, lij s.

Au roi Morel Dengleterre, le fol de Popelgi, Jehan le Lenteur et Gilet de Loiam menestres au conte de Champaingne, vj lib. viij s.

Adonc à Gilot le menestrel traicheurs de deus, xvj s.

Le venredi après au menestrel le conte d'Artois, xlviij.

Pour taules (*tables*), taueliers (*tablettes*) et pour eschés par Jofroi, xlj s.

A Juliien l'orfevre pour aniaus, esmeraude et ij vases à tabernacle, xxxij lib. x s.

Pour le dras de iij homs et pour le faire par Colard, lxxj s.

Pour lemproies envoiés en Flandre à medame de Flandre, medame de Cortrai et medame de Namur et c'on emporta avoec monsegneur le conte quant il se parti de Paris, xvj lib. xviij s. x d.

Al Lambert Dou Bus pour v dras vers et xv aunes de bleu pour chevaliers, xx lib. xvij iiij d.

A ij manestreus alemans ki iuerent en une gighe, xxxij s. v d.

A Gant, le merkedi après closes paskes, pour drap à oes maistre G. le fisisien, x s. estr. val. xxxij s. vj d.

Au barbier le conte de Luxembourg pour le fil monseigneur Waleran, xlviij s.

A Alison la vieleresse par le commant le conte, xvj s.

A Male, le diemence après la quinzaine de paskes, pour cousturrers, fil, cuir, ferrures, hancs de fer, carpontage au refairage des pavillons, iiij lib. vij s. v. d. par Symon de le Gorge.

Pour iiij penes de vair par Lambert Dou Bus, iij s. vj d.

Pour v fourures de vair et une fourure de caperon à oes le conte par frere Pieron, xx lib. x s.

Fourures de vair pour les dras dou noviel par monseigneur Huon, xlviij lib. x s. à Lambert Pottin.

A Lambert Pottin pour une penne de gros vair et ij fourures de caperon pris par Jofroi devant quaresme, cx s.

Pour drap camelin pris à Douai par Jofroi aoez le conte pour une cote hardie et une houche, iiij lib. viij s.

Pour cendal de soie pour un doublet à oez le conte par Pieron le tailleur, xxxviij s. i d. esterl.

Pour iij faucons acatés à Lambien, xxiiij lib.

Pour i hostour, c s.

Pour un drap à oez le maisnie, cx s. par.

Paiiet pour escremels acatées devant Noel par Jofroi, xx s.

A Gerart Ghaulen, borgeois de Bordiaus, xxiij lib. xj s. est. pour vins de Ghascongne.

A Warneston, donné à Baudouin de Flandres le semedi devant le Saint Mart, c s. pour aler en Loraisne.

A Jehan de Puille pour heuses (*bottines*) iij pere, viij pere de solers (*souliers*) et une conteches, lx s.

Pour xij cendaus, cxvij s.

Pour wans, xxviij s.

Pour une espée et uns coutiaus fourbir, xij s.

Pour capiaus de feutre par ij fois, lxxii s. vj d.

Pour fringes, xx s.

Pour enfardeler les couvretoirs et les pennes, v s.

Pour couvertures des chevaus.

Pour le mire monseigneur, xlviij s.

Pour une coife de haubiert pour monseigneur le conte, xxxvj s.

Pour un tartaire ij dras d'or, ix lib.

Pour un drap d'or pris al aler viers Espaingne et pour sairges, vj lib. xviij s.

Pour deus xij^nes de lasnieres, xxiij s.

Pour une renge (*baudrier*) à espée, xvij s.

Pour onche de soie, iij s.

Pour les orfrois monseigneur le conte que medame a, vj lib.

Pour un chartres escrire, xx s. torn. val. xvj s.

A Jakeman Sigier et Lambert ki maint à Cassiel, Lombart, par Joffroi, ccc lib. torn., lesqueux on leur devoit par lettre cc et xl lib.

Pour ij faucons acatés à Evrard de Lubeke, xij lib.

Pour un aucoton (*hoqueton*) à Pierron le tailleur pour loudaige, cousturage, pour toele, pour coton, pour ovriers, lx s.

A Audenarde, le venredi après l'Ascension, à monseigner Ghiselin de Calkine xxiij s. pour aler à tous les hommes de Flandre et au conte de Blois.

A Mikelet adonc envoiet à Paris à tout drap, xxx s. ij d. par.

As fauconniers pour lor despens ki demorerent à Mons, xxv s. blans val. xxj s. v d.

A Tornai, le mercredi après l'Ascention, à Pierron le Nain envoie au roi de France le seigneur de Saleri et vj autres, lxv s.

A Male, le joesdi devant le Pentecoste, pour dras Jehan clerc medame et Jehan de le cuisine et pour une penne, vj lib. xj s. vj d.

Pour une cinte (*ceinture*) perdue au Noel à Jehan d'Arras, xv s.

Pour le lowier de le maison là ou les tourbes furent mises, xxx s.

A un homme qui sarta le genestre et qui les amoncha dedens le court, xxij s. S'en i eut xvij cens.

Pour cousturage, loudage de Pasques et de Pentecoste, lxiiij s. viij d. par Pieron le tailleur.

Pour char à oes les faucons de le S. Remi l'an lxxvj (1276) jusques au jour de Pentecouste l'an lxxvij, cvj s. vij d.

Pour un coursier acateit à Braket, xxxv lib. torn. val. xxviij lib.

A Symon pour mener les enfans de Male à Niepe et le barnas medame de Namur, vj lib. x s. par.

A Lambert Pattin par Jofroi pour un covertoir, vj lib.; item pour une fourure de capron, xvj s. viij d.

Pour une fourure Jehan de Namur, xxvj s. viij d.; item pour une fourure a demie, vj lib. vj s.

Au balliu de Berghes pour puison k'il envoia à Paris, vj lib. xj s. iiij d.

Pour dras à oes le mourdreur et grandehaue, xxvij s. xi d.

Pour trois fourures d'aingniaus par Lambert, xxvij d.

A Rains, le venredi après le Trinitei, pour une penne de gros vair et pour un caperon de menu ver à oes le conte, iiij lib. xviij s.

A Hautecuer le barbieur monseigneur de Aspremont, i marc esterl val. xxxij s.

A gens de religion en divers lius.

Pour dragies par Jofroi, xx s.

Pour une sarge par Jofroi, xxx s.

A Jehan Storm, Ernoul, Estasin fauc(onniers), pour un faucon querre et pour lor despens de venir de Rains à lor maison.

A Gant, à maistre Denise le lundi devant le jour S. Barnabei pour ses dras de le Pasque l'an lxxvij, vj lib.

A Pieron le Nein envoiet à Paris, xv s. est. val. xlviij s. ix d.

A lui [Will(aumes)] le capelain pour ses dras d'estet l'an lxxvij (1277), vj lib.

M. De Reiffenberg est d'avis que l'*Adan le Ménestrel*, cité dans le compte précédent, n'est autre qu'Adenez le roi, car Adenez ou Adenès est un diminutif d'Adam ou une altération de la forme flamande *Adams*, fils d'Adam. Il communique ensuite une pièce analogue à celle qu'on vient de lire, et qui a été transcrite par M. Schayes, employé de premier classe aux archives du royaume. Ce morceau est surtout curieux en ce qu'on y trouve un catalogue de livres avec les prix; or on n'a encore sur la valeur vénale des livres au commencement du XVI[e] siècle, que des données fort incomplètes.

Extrait des comptes et inventaire de la maison mortuaire de Corneille Haveloes, *auditeur ordinaire de la Chambre des Comptes en Brabant, dressés en* 1505.

INVENTAIRE DES LIVRES.

Fol. 54. — *In 't contoir beneden aen de zaele :*

Ierst een cleyn duercleet van tappeyte sint Joachim en sint Annen, viij s.

Item, een yseren huetse, iiij s.

Item, eenen stock met eenen prieme oft zweerde daer inne steekende, iij s.

Item, eenen grooten lessenere gemaict van schrynhoute.

Item, een roode saeyen guerdine hangende voere den voirsch. lessenere aen een yseren gheerdeken mitten guerdynringen daer toebehoerende, in welcken lessenere bevonden syn die partyen van boecken hier naevolgende, xxv s.

Item, ierst eenen grooten geprenten boeck overdect mit rooden ledere geheiten *Lucanus* in 't walssche, xx s.

Item, Boetius, *De consolatione philosophiæ*, in 't walssche, geprent ende oic overdect mit rooden of geluwen ledere, xx s.

Item, *Vitas patrum*, in 't latyne, geprent, gebonden ende overdect als voere met geluwen leedere, xvj s.

Item, noch eenen grooten boeck oic overdect, gebonden, geprent als voere, geheiten *La mer des histoires*, d'ierste volumen, xxv s.

Item, noch eenen grooten boeck geprent ende oick gebonden ende overdect als boven, int walssche, geheeten *Jehan Bocache*, xx s.

Item, noch eenen grooten geprenten boeck int walsche; geheiten *Ovidius de Methamorphosios* (sic), ende oick gebonden ende overdect met rooden leedere, xx s.

Item, noch eenen grooten geprenten boeck geintituleert *Isidorus Ethimolosiarum* (sic), ende overdect als vore, xv s.

Item, noch eenen minderen boek geprent, gebonden ende overdect als boven, geheiten ende geintituleert *Historia tripartita*, xij s.

Item, een cleyn geprent boecxken, gebonden ende overdect als voere, geheiten *Gemela* (gemmula) *vocabulorum*, vij s.

Item, noch een boecxken geheiten *Liber de remedio utriusque fortune*, mit geluen leedere, v s.

Item, noch een cleyn boecxken geheiten ende gein-

tituleert *Sermones Crisostomi*; beginnende *Sanctissimo et clementissimo*, etc., mit doppen, x s.

Item, noch een cleyn boecxken ongesloten, maer gebonden in zwerten ledere, geheiten *Navis stultorum*, v s.

Item, een cleyn geprent getyde schlecht boecxken *Ad usum Romanum*, 1 s. vj d.

Item, noch een cleyn boecxken ongesloten, maer mit zwerten leedere overdect, geheiten *Les xxj epistres d'Ovide*, getranslateert vuyten latyne int franchois, iij s.

Item, noch eenen grooten geprenten boeck overdect mit rooden leedere, int walsche, geintituleert *La mer des histoires*, beginnende: *Pour esmouvoir*, xxv s.

Item, eenen boeck geheyten *Prima et secunda pars Anthonini*, beginnende *Summarium primi voluminis*.

Item, noch eenen boeck geheyten *Tertia pars Anthonii*, want eene materie ende eenrehande lettre tsamen geschat, iij l.

Item, eenen grooten dicken boeck overdect mit rooden leederen, geheyten *Valerius Maximus*, int waelsche, xxx s.

Item, noch eenen grooten boeck overdeckt als boven geprent ende geintituleert *Epistole xij pape cum Platina in vivis* (vitis) *pontificum*, xxiiij s.

Item, drie boeckens van *Titus Livius*, in walsche, alle drie tsamen geschat, xlviij s.

Item, noch een middelbaer boecxken overdect met swarten leedere, geintituleert *Historia de novis festis*, beginnende *De sancta Barbara virgine*, xviij s.

Item, noch eenen grooten dicken boeck, geprent ende geintituleerd *Aurea legenda*, in latyn, xviij s.

Item, noch een middelbaer boeck gebonden ende overdect als boven, ende geintituleert : *Scolastica historia*, xviij s.

Item, noch eenen boeck overdect *ut supra*, geheiten *Biblia cum concordantiis*, xlj.

Item, eenen grooten boeck oick overdect mit roeden leedere, geintituleert *Liber antiquitatum Josephii* [1].

Item, noch eenen grooten boeck gebonden ende overdect als voere, geintituleert *Josephus de bello Judaico.*

Item, noch eenen gelycken ende geintituleert *Augustinus de civitate Dei.*

Item, noch eenen geheeten *Sermones quadragesimales.*

Item, noch eenen geheiten *Speculum historiale.*

Item, noch een gebonden boecxken geheiten *Stephanus Fliscus*, daer by zynde *Sermones Tullii*, ongebonden, 1 s. vj d.

Item, een cleyn boecxken geheiten *Ortulus* (Hortulus) *animæ*, 1 s. vj d.

Item, noch een cleyn boecxken geschreven int franchyne geheiten *Moralis*, iij d.

Item, een cleyn gescreven boecxken opt franchyne geintitulcert *Epilogus de quadruplici spirituali*, in cleynen formate, j s.

Item, noch een ander cleyn wat dicker boecxken gebonden in rooden leedere ongesloten, geheiten *Ortulus rosarum in valle lacrymarum*, etc., gescreven opt franchyne, iij s.

Item, een breet wit hangende bert daer op gescreven staet op franchyne ende beginnende aldus *Oratio dominica*, etc., mit rooden letteren, vj d.

Item, twee brevyren, den eenen papieren ende den

[1] On lit en marge du MS : *Dese v navolgende boecken zyn geleendt te Herentals achtervolgene den testamente.*

anderen franchyne, beide overdect mit zuemen ledere, xx s.

Item, oude gescreven boecxkens in cleynen formate mit berdderen gebonden, 1 s.

Item, een groot boeck int walsche, ruerende van den gesten van Cournualle beginnende *Pour exciter et esmouvoir*, etc.; in grooten formate, tsamen inleedere geschict, zonder couvertoire, vj s.

Item, *Speculum humanæ salvationis cum figuris*, etc., geprent ende in franchyne gebonden, ij s.

Item, *Liber dyalogorum Gregorii*, geprent met franchyne overdect ende gebonden, iij s.

Item, *liber xix de verbis sermonum*, ende *Historia patrum*, tsamen mit franchyne gedect ende gebonden, in bastaerde letteren gescreven, iiij s.

Item, *Compendium bibliæ*, geprent, gebonden ende oic overdect als vore, iij s. vj d.

Item, een oudt boeck van cleynre weerden, gescreven ende geheiten *Le testament de messire Jehan de Meun*, etc., vj d.

Item, *La destruction de Troye le Grand*, gescreven ende int walsche gebonden ende oic overdect mit franchyne couvertoire als voere, 1 s.

Item, een gescreven boeck int walssche, beginnende *Du tems du roy Jehan de France*, j s.

Item, een gescrevenen boeck van cleynre weerden *De primis pontificibus*, *imperatoribus*, etc., vj d.

Item, een walsch rymende boeck gescreven ende beginnende *Des aventures me souvient*, j s.

Item, een dick gescreven boeck mit gheeluwen leedere gedect ende gebonden, beginnende *Sed per utilem* ende schynt eenen *vocabularium* zynde, ij s.

Item, een ander boeck int walssche gescreven ende int franchyne gebonden, beginnende: *Cy commenche le table*, etc., *De rubrices des bonnes mœurs*, j s.

Item, een liber *Appiani sophistæ Alexandrini*, geprent ende in een franchynen couverture gebonden als voere, *In historiam romanam*, ij s. vj d.

Item, Ovide, *De l'art d'amour*, int walsche, glose ende apostille geprent, ende gebonden als voere, j s.

Item, een cleyn boecxken *De la description de paradis et d'enfer*, gescreven, j s.

Item, *Vita Alexandri Magni*, in latyne gescreven, vj d.

Item, een gescreven boeck beginnende *Tristis est anima mea*, ende tsurplus in rymen int walsche [1].

Item, *Fasciculus temporum* ende *Facetiæ Pogi*, (Pogii) geprent, gebonden ende gedect als voere, iij s.

Item, Johannes Bocatius, *De genealogia deorum*, etc., geprent, gebonden ende gedect als voren, iij s.

Item, een gescreven boeck van diversche materien int walssche, beginnende *De la manière de l'emprisonnement*, j s.

Item, een ander gescreven boeck van diversche materien, beginnende : *Cy commenchent les ditz nouvaulx des philosophes*, etc., j s.

Item, een ander boeck geheiten *Historia trojana Guidonis de Columpna*, gescreven, gebonden ende int franchyne overdect als voere, ij s.

Item, een gescreven boeck in walsche, van den cronycken van Vranckrycke, in berdenen gebonden ende met zwerten ledere overtogen.

[1] On lit en marge : *Dit hoirt toe Anthonis de Rocques.*

Item, een boeck geintituleert *Liber Policratii de nugis ruralium et vestigiis philosophorum*, sonder sloten gebonden.

Noch andere partyen van boecken in cleynen formate, ongebonden van eene blade papiers, in vieren gebonden ende in franchyne overdect ende gespene:

Ierst een oudt boecxken met ledere overdect, beginnende: *Miserere mei, Domine, quum tribulor.*

Item, *Therentius*, overdect met eenre ouder bescrevende couverturen van franchyne, vj d.

Item, een ander boeck beginnende: *Eneas episcopus Senensis*, j s.

Item, een boeck *De vita philosophorum*, int franchyne gedect ende overbonden, xviij d.

Item, een oudt boecxken int franchyn van twee sopternekens van cleynre weerden.

Item, *Algorismus*, geprent, beginnende: *Cum sit necessarium*, etc., vj d.

Item, *Sermo beati Augustini episcopi super orationem dominicam*, j s.

Item, *Stimulus amoris beati Bonaventuræ*, gebonden zonder couverture, j s.

Item, een cleen boecxken *Marci Tullii Ciceronis paradoxa*, ix d.

Item, Petrus Hispanus, beginnende: *Dyalectica est ars artium*, etc. [1].

Item, een boecxken mit franchyn gedect ende gebon-

[1] On lit en marge: *Om Goidswille gegeven eenen jongen clerck.*

den in prenten, geheiten *Epistola Pii papæ ad Turcum*, vj d.

Item, *Quatuor novissima*, gescreven, van cleeynre weerden, iij d.

Item, een dickachtich boecxken geprent, overdect ende gebonden als voere, geheiten *Marcii Tullii Ciceronis in Catilinam*, j s.

Item, liber Tullii, *De officiis*, geprent ende gebonden in franchyne, xviij d.

Item, Ludolphus de Supen, *De itinere Terræ-Sanctæ*, vj s.

Item, *Planctus beatæ Mariæ virginis*, Bernardus et Crisostomus *De reparatione lapsi*, vj d.

Item, twee gescreven boecxkens : *De habundantia exemplorum et vij sapientibus Romæ*, vi d.

Item, een walsch gescreven boecxken, beginnende *Pour scavoir*, van diversen fantascen mencie makende, vj d.

Item, een oudt boecxken beginnende *Fortune mère de tristesse*, gescreven, *pauci valoris*.

Item, *Augustinus Senensis de variis loquendi regulis*, geprent ende in franchyne gebonden, j s.

Item, diverse geprente boecxkens zonder couvertuere: *Alberti Magni*, geprent, xxiiij d.

Item, *Dyalogus creaturarum*, tsamen gebonden ende oick zonder couverturen, iij s.

Item, Bocacius *De viris illustribus*, ongebonden ende geprent, inhoudende xxvj oft xxvij quarternen, iij s.

Item, een geprent boeck oick ongebonden, beginnende *Caii Julii Cæsaris*, iij s.

Item, *Esopus*, oick ongebonden, xviij d.

Item, diverse boecken van bladeren papiers ende half bladeren, som geprent ende ongeprent, ende ongebonden,

die welcke alle tsamen over een gepact zyn om der cortheyt van den tyde.

Item, een boecxken van cleynen formate in berden gebonden.

Somme vanden scattingen vanden boecken, xxij l. xiiij s.

EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DES MEUBLES.

Fol. 16. — *Ierst voer op de zale :*

Eenen hulten (*houten*) block mit eenen mostaert moelen daer toe dienende, x s.

Item, eene lange zele van scrynhoute zonder kisten ende zonder voetbancken, xvij s.

Item, een bancke van witten houte, iij s.

Item, een lynen geschildert cleet van den negen besten, iiij s.

Item, een dritschoer (*bedde*) van schrynhouten, xviij s.

Item, eene halve dozyne scrynhouten scabellen, xv s.

Item, twee gedraeyde hulten vrouwenzetels, vj s.

Item, eenen calendrier hangende op een bert gemaict, 1 s. vj d.

Item, een scrynhouten taeffele met hueren voete, xviij s.

Item, een lanterne, j s.

Beneden in de eetcamere :

Ierst een cleyn smal stucxken tappeserien van verduere mit onser liever Vrouwen ende vj apostelen, xl s.

Item, een ander stucxken van verdueren op lynwaet gemaict[1].

Item, eenen blaesbalch, 1 s.

[1] En marge : *Niet gescat want het hanght int zomerhuys dairt behoirt.*

Item, eenen grooten hultenen zetele oft banck van scrynhoute, viij s.

Twee bleecke groene cussenen, vj s.

In de schouwe twee cleyn yseren branderysers, vj s.

Eene yseren viertange, j s. iij d.

Een cleyn metalen belleken, vj d.

Eene scrynhouten vierkante tafele, ix s.

Een groen wullen laken liggende op de voirschrevene taeffele, ix s.

Een cleyn tavereelken van eene Marien beelde, geschildert, mit twee doerkens, xl s.

Eenen doeck op lynwaet getucasseert mitter historien van den vroukene int overspel bevonden, vj s.

Eene langen doeck van schilderien mitter historien *Ego sum pastor bonus*, viij s.

Eenen geschilderden doeck gemaect op een bert van der historien *Noli me tangere*, vj s.

Een scrynhouten zeelken nederslaende als men wilt by manieren van eene coetskene, xxv s.

Daer op bevonden is tgene des hier nae volght:

Item, een cleyn beddeken mit eene hooftpeluwe, iij l.

Een wit wullen cleet, x s.

Item, een paer slapelakene (geleyt metten puylenlynen lakenen).

Een roode sargie 1 1/2 laken breet, xxij s.

Een oircussen mit eenre fluynen.

Een scrynhouten dritshoer daer op ende inne bevonden is tgene des hier naevolgt, xxviij s.

Item, thiene zilveren leperen, daer af die zesse geteykent zyn mitten letteren P, van de welcken den eenen geschoert es, ende dander viere zyn geteykent mitter letteren 1.

Item, eene zuemen borse, daer inne liggene hondert

ende twee zilveren bypenningen mitten letteren van V ende H, tsamen gestrict, daer af de lx maken een marck.

Item, eenen gouden rinck mit eenen taeffelken van robyne, dryecantich.

Suit la nomenclature de plusieurs autres joyaux que nous avons cru inutile de reproduire.

Item, een cleyn beenen schryftaeffelken.

Item, een duytsch brootmes metten scheede daer toe dienende, geheeten Pragaerts.

Item, een cleyn groen eerden teylken ende een cleyn hulten schotelken, dair inne dat die voirsch. cleynelycke dinghen liggende waeren [1].

Item, een geschildert tavereel van houte met twee doerkens van onser liever Vrouwen, ende dair inne geconterfeyt is die voirschr. wylen Coernelys Haveloes, d'welck hy begeert heeft geset te worden ter plaetsen daer by begraven is [2].

Een schrynhouten wintercoetsse mit eenre voervoyen zonder voetbanck, hangende aen tschutssel vanden portale.

Twee roode goerdynen ende eene omeloepe daer aen hangende van saeye.

Een root wullen cleet van tappyte hangende binnen der voirsch. coetsen tegen tschutssel genagelt mit twee wapenen ende den witten letteren van eene griesche Y ende E.

Nous passons sur la longue liste de tous les ustensiles de la cuisine. Ils étaient nombreux, mais ne différaient en rien de ceux de notre époque. Ce n'est même que par exception qu'on donne place ici à de pareils détails.

[1] Le prix de ces objets n'est pas désigné dans l'inventaire.

[2] On lit en marge : *Dit is geset in St-Godelen kercke.*

Fol. 34. — *Boven opt zomerhuys :*

Item, eene halve douzyne roode cussenen mitten wapenen van Brabant ende van Limborch, xx s.

Eenen geschilderden doeck op een raem gemaict, hangende aen den muer, van amoureusheyden, iij s.

Twee ysere brandereers mit twee ringen, xvj s.

Een scrynhoute dritsoer, xxvj s.

Een hangende berdeken, bescreven mit diverse oracien, vj d.

Een schrynhouten coetsse ende eenen zeetele aen een gemaict mit voetbancxkens daer omme gaende ende dair op liggende des hier naevolght, xxx s.

Een bedde van x vierendeelen bruesselshe tycke, viij l.

Een wit lynen beddecleet, ix s.

Een bruyn linnen beddecleyt onderleggende, vj s.

Twee mouwen van oestade, dienende op eenen lyfrock, gevoedert mit swertten fusteynen, xxx s.

Eenen grooten sweerten zyde cappruyn, x s.

Noch eenen cleynen swertten cortten zyde cappruyn, iij s.

Een sweert fyn wullen inckel lyfrocxken, xxv s.

Een sweerte bonnette met hoogen opslagen, vj s.

Een schrynhouten wintercoetsken. mitter voorbanck, xxxvj s.

Een beddeken van omtrent vierendeelen mitten hooftpueluwe daer toe dienende, vj l.

Een groot lynen onderbeddecleet, ix s.

Twee rode gordinen metten ommeloope ende de gheerden, xx s.

Een cleyn banck metten voet-banck van scrynhoute gemaict, staende voere tvoirsch. coetsken, xviij s. [1].

Item, iij groote witte wullen beddecleederen, daer af d'een geschat xxxvj s., d'ander een xxxvj s., t'derde xxiij s.

Eene groote roode wullen sargie, xxv s.

Een cleyn schrynhouten zeelken mit eene schutselken ende kistene ende tot dien een wit voetbancxken, xv s.

Een verkeerbert mitten schynen daer toe dienende, vij s.

Twee hooge yseren brandereers, xij s.

Eene lange yseren tange, iij s.

Eene langenthige taefele van schrynhoute uuytgenomen die twee middelste berders die van witten houte zyn.

Witte lynen gardynen ende den ommeloepe ende den hemele daer toe dienende mitten gardynroeden.

Een wit lynen cleet hangende achter tegen den wandt van der zelver coetssen, samen xxxvj s.

Item, een cleyn lynen geschildert cleerken van eenen ouden man ende een jonc wyf, ij s.

35 v°. — *Op de slaepcamere boven die zale :*

Item, een schrynhouten coetsse, xx s.

Blauwe gardynen ende ommeloep van lynwate daer toe dienende.

Eenen blauwen hemele van lynwate oick gemaict, iiij l. x s.

Een bedde van iij ellen, ix l.

Een onder ende een boven lynen witte beddecleederen, xviij s.

Een grooten witten lynen culckt v ellen lanck ende iiij ellen breet, xx s.

[1] Cet article est barré dans l'inventaire.

Een scrynhouten wintercoetsken, ij l. x s.

Twee blauwe lynen gardynkens mit zyne toebehoirten daer aen hangende, ommeloep ende gheerden, xxiiij s.

Een beddeken van x vierendeelen daer op liggende, mitten hooftpueluwe daer toe dienende, vj l.

Een lynen overcleet, x s.

Een roode sargie, xx s.

Een wit wullen beddecleet, x s.

Een groen wullen taeffelcleet, xij s.

Een scrynhouten dritsoer, xviij s.

Een cleyn geschildert tavereelken mit twee doerkens op een sluytende, op d'een onse lieve Vrouwe, ende op d'andere sinte Katerine gefigureert, ende int zelve tridsoer bevonden, iiij s.

Een cleyn ront tavereelken *De adinvocatione dominica*, iij s.

Eene geschilderde laeye mit diversen nestelen, ix d.

Eenen dobbelen naesack van tryllen, ij s. vj d.

Eenen esschenen gedraeyden zeetele mit eenre leenen, iiij s.

Een viercant schrynhouten suyker kistken, v s.

Een blauw cleerken van tappeserien, ij s. vj d.

Twee hoogeachtige yseren branderysers, vij s.

Eene vierschuppe, xij d.

Een yseren tange, xij d.

Eenen blaesbalch, xij d.

Eenen langen bedstock *pauci valoris*.

Twee vrynaelpotten mitten stroelen huyskens daer toe dienende, xij d.

Een lynen cleet van ons liefs Heeren aenschyn, op een tavereel gemaect, iij s.

Een viercant scrynhouten taeffelken mit eenen voete, x s.

Eenen eedelen cleerbessem, xviij d.

xx oude gardynryngen, ix d.

Op de camer boven die eetcamere:

Item, eene schrynhouten cleerschrappreede daer inne bevonden des hier nae volght., iij l. x s.

Eenen sweertten tabbaert met fuyne gevoedert, xij l.

Eenen ruwaenschen tabbaert mit swertten roomenysschen vellen gevoedert, ix l.

Eenen brugschen grauwen taebbaert mit vossen gevoedert, ix l.

Eenen swerten zomertabbaert mit doernicx sattyn gevoedert, v l.

Een sweert sattynen wambeys van den ouden faetschoene, xxxvj s.

Twee mauwen van oestade, die men op eenen lyfrock gevoedert mit swertten fusteyne, xxx s.

Eenen grooten sweerten ryde cappruyn, x s.

Noch eenen cleynen swertten cortten ryde cappruyn, iij s.

Een sweert fyn wullen inckel lyfrocken, xxv s.

Een sweerte bonnette mit hoogen opslagen, vj s.

Een scrynhouten wintercoetsken mitter voetbanck, xxxvj s.

Een beddeken van omtrent ix vierendeelen mitten hooftpueluwe daer toe dienende, vj l.

Een groot lynen onderbeddecleet, ix s.

Twee rode gordinen mitten omloope ende de gheerden, xx s.

Een cleyn banck mit voetbanck van scrynhout gemaict, staende voere tvoirsch. coetsken, xv s.

iij groote witte wullen beddecleederen, cvj s.

Eene groote roode wullen sargie, xxv s.

Een cleyn schrynhouten zeelken mit een schutselken. ende kistken, ende tot dien een wit voetbancxken, xv s.

Een verkeerbert mitten schyvèn daer toe dienende, vij s.

Twee hooge yseren brandereers, xij s.

Eene lange yseren tange, iij s.

Eene langeachtige taeffele van schrynhoute vuytgenomen die twee middelste berders die van witten houte zyn, ende twee schragen daer toe dienende, xij s.

Eene groote schrynhoute zomercoetse van omtrent xiij vierendeelen mit twee witte voetbancken, xxxvj s.

Een schoen groot bedde mit donst gevult van xiiij vierendeelen, ende den hooftpueluwe daer toe dienende, xix s.

Een onder ende een opperbeddecleederen van lijnwate, xxiiij s.

Drie stucken roode saeyen gardynen mitten ommeloep van den zelven daer ronts omme gaende ende den gheerden, tzamen vij l.

Item, twee stucken roots lynwaets aen de zyde mueren van den selven bedde hangende begrepen mitten gordynen, hier omme niet.

Eenen hemele van gelycken rooden lynwate begrepen als voeren, niet.

Een scrynhouten tridsaer, daer op liggende een cleyn blauw lynen cleeken mit rooden springekens, xxv s.

Eene gedraeyden esschenen zeetele, v s.

Eenen cleynen lesseneer van schrynhoute, ij s.

Een groot coffere overtrocken mit swerten ledere ende eenen ronden scheel al mit yseren banden beslagen, hebbende twee sluytgatenen, dair inne bevonden is van lynwate tgene des hier naevolgt, xxxvj s.:

Item, onder op den gront een wit buydelken vol van alrehande welrueckende cruyden.

Item, vyf fyne lange ammelakenen veneertsch werck, geteekent mit *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, tzamen vj l. xiiij s.

Eene lange fyne tridsoerdweele oick veneetsch werck, xxiiij s.

Een fyn handweelcken, oick veneetsch werck, viij s.

Een douzine fyne servyetten mit blauwen streepen, oick werck als voere, geteekent J., xxxvj s.

(*Quantité d'autre linge de table et de lit.*)

Eene metallen croene hangende in midden van der zelver cameren mit zesse pypencandeleerkens, xxx s.

Een groot hangende raem daer op gemaict is een schoen geschildert crucefix van lynwate, xij s.

Een groote lynwate geschildert cleet van den oordele Goids op een raem gemaict, ix s.

Noch een lynwaten geschildert cleeken van ammoureuscheiden, v s.

Suite des inventaires et notices de manuscrits concernant l'histoire du pays, communiquée par M. De Reiffenberg.

PARIS.

Catalogue des manuscrits français de la Belgique, du dépôt national littéraire aux ci-devant Cordeliers, rédigé par le citoyen (Dom) *Poirier, membre du conseil de conservation des objets d'art et de science, l'an IV de la république. Ces MSS. ont été transportés à la bibliothèque nationale, le 2 floréal l'an IV de la république* (21 avril 1796). [Extrait pris à la bibliothèque royale de Paris.]

Les MSS. français vont jusqu'au n° 420 inclus.

—	flamands	—	457	»
—	allemands	—	459	»
—	italiens	—	466	»
—	espagnols	—	470	»

On remarque dans cet inventaire :

202. Compilation des fables d'Ésope et d'Avicènes en vers latins et français, avec les moralités, composées par (*pour*) Jeanne de Bourgogne, reine de France. Vélin, vign., lett. gr., arab., arm. de Croy. In-8°, bois et vél. bl. 1 volume.

254. Vœu du Héron. — Généalogie des rois de France avec *les Chroniques de Flandres*, finissant en 1407. Vél., in-fol. B. V.

264. Jehan Germain, évêque de Châlon. La mappemonde spirituelle. Vél., lett. gr., in-8°. B. et V.

284. *Gestes des évêques de Tongres et de Liége*, trad. du latin en rimes françaises par Jean d'Ottre Moese (*sic*), clerc liégeois en 1380. Pap., lett. gr., p., fol. B et V.

320. Les *Chroniques Martiniennes*, finissant au règne de Tibère, écrit par Jacmart Pilavaine. Vélin, vign., lett. gr., arab., orn. en or, armes de Croy. Gr. in-fol., velours bleu.

321. *Chronique Margaritique* et *Athensienne* (par Julien Fossetier), dédiée à Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas ; première partie jusqu'au règne de Salomon. Pap., lett. gr., arm. de Croy, fil. B et velours.

Deuxième partie.

Troisième partie.

325. La deuxième partie provenant des Jésuites de Mons. Pap., fol. B et V.

330. Gilles-le-Biault (Le Beau ou Le Bel), cantre et canoine de Ste-Crois, dit St-Materne, à Liége. Le livre des merveilles et notables faits depuis la création du monde jusqu'à l'an 1400. — Chroniques extraites et abrégées des livres de Baudouin d'Avesnes. Pap., in-4°, peau violette.

Gilles Le Bel ou Le Beau doit-être le chantre de *St-Martin*, fils de

Jean Le Bel, dont nous avons donné la généalogie (*Ph. Mouskes*, t. II, cccxxi,) et dont parlent Froissart et de Hemricourt, 157—161.

351. Brocart l'Allemand. 1° Avis directif pour faire le voyage d'oultremer en 1332, dédié au roi Philippe de Valois, trad., en 1455, par Jehan Mielot, par ordre de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; 2° Description de la Terre-Sainte, par le même, en 1332, et traduite par Mielot en 1456; 3° Le voyage d'outre-mer de Bertrand de la Broquière en 1432. Vél., belles vign., lett. gr., arab. Fol., pap., roug. et bl., 1 vol.

Sur *Bertrand de la Broquière*, voir notre notice dans le suppl. à la *Biogr. Universelle*, LIX, 286.

352. *Le même*. Avis directif, etc. Pap., lett. gr., vign., arab. In-fol., peau verte.

356. Jehan Mandeville, anglais. Voyage d'outre-mer d'Asie en 1322, écrit en 1463. Pap., lett. gr., arm. de Croy. Petit in-fol. B. beau bl.

376-77. Lettres concernant le cardinal de Granvelle, en 2 cartons, portant au dos 2e *et* 3e *Recueil*. Pap., in-fol., vélin verd.

386. Livre de l'ordre de la Toison d'or. Portr. en pied, coloriés, des princes exclus de l'ordre. Sur vélin, arm. enlum. de divers chevaliers. Petit fol., vél. rouge.

Le portrait de Philippe-le-Bon de notre édition de l'*Histoire des ducs de Bourg.*, par M. De Barante, est tiré de ce mauuscrit.

387. Fêtes et chapîtres de l'ordre de la Toison d'or. Pap., armoir. color., in-4°, chagrin noir.

On conserve en outre à la bibliothèque royale de Paris un MS. qui, parmi ceux de Colbert, porte le n° 1451, et parmi ceux du roi 10284-10. C'est un in-fol. en pap., qui contient ces différens articles:

1° Lettres patentes d'Albert et d'Isabelle du 2 mai 1611

nommant Adrien de Riebeke, écuyer, conseiller et premier roy d'armes, en place de Philippe Borluut, en lui enjoignant de prendre en sa garde la *librairie* de leur *court*, comme avait fait ledit Borluut.

2° Autres lettres des mêmes, du 7 sept. 1611, ordonnant à Ph. Stercke, conseiller et commis, et à Paul de Croonendaele, conseiller, garde des chartres et greffier des domaines et finances, de visiter le dernier inventaire de nosdits livres, et l'ampliant de tout ce que depuis la confection d'icelluy a esté de plus mis en mains dudit feu Borluut, avec spécification d'où il est venu, et le diminuant de ce qu'il pourrait avoir esté osté et levé.

3° Inventaire faict et renouvelé en la ville de Bruxelles, en l'an 1614.

Chaque article contient la description matérielle des livres avec leur *incipit*. Cet inventaire contient 887 articles.

4° Aultres livres de toutes sciences et diverses langues procédant de la librairie dont feu le président Viglius avait eu charge, auxquels ont présentement esté joinctz les livres, que depuis le premier de may 1594 l'on a recouvert de plusieurs imprimeurs, selon l'ordonnance de feu l'archiducq Ernest et conte de Fuentes, etc.; commence au feuillet 111, finit au 126.

Parmi ces livres, chose étrange, pas une seule édition du XVe siècle!

5° Aultres livres en théologie que leurs auteurs ou imprimeurs ont délivrés, ensuite de l'ordonnance de feu l'archiducq. Fol. 126—128.

6° Histoires qui sont de la librairie, dont a eu charge le président Viglius. Fol. 128—149.

7° Aultres histoires délivrées à ce *garde-joyaux* et à son prédécesseur en office, par les auteurs et imprimeurs, etc. 149—150.

Série de livres par ordre de matières.

Reçu de Riebcke du 20 déc. 1617.

8° Lettres d'Albert et d'Isabelle du 20 sept. 1617, nommant *Aubertus Miræus*, prestre, protonotaire apostolique, licencié en la sainte théologie, chanoine de l'église cathédrale d'Anvers et chapelain de leurs altesses, bibliothécaire et garde de la librairie de la cour, attendu qu'Adrien Riebeke était déchargé de l'entière garde de la librairie.

Actes relatifs à la transmission.

Nouveaux livres inventoriés.

Reçu de Miræus.

BRUXELLES.

Le concours ouvert pour une histoire de Bruxelles nous engage à inviter les concurrens à recourir à l'obligeance de M. De Roovere, dont nous avons déjà signalé la curieuse bibliothèque. Nous ne croyons pas, en effet, que personne possède plus de renseignemens locaux, soit sur les familles, soit sur les magistrats, les églises, les épitaphes, etc. Nous avons indiqué précédemment les principaux manuscrits du chanoine Hellin, rassemblés par M. De Roovere; nous allons en noter plusieurs qui ont un rapport direct avec la ville de Bruxelles.

1. Boeck des Roodenbeecks-geslacht. In-fol., armoiries, veau.

Copie authentique du livre du *Lignage* ou famille patricienne de Roodenbeeck, contenant les admissions depuis 1485 jusqu'au 13 juin 1794. Il est à remarquer qu'un très-grand nombre des MSS. de M. De Roovere sont ornés de figures et d'armoiries exécutées avec une attention surprenante par M. Charlier, son oncle, qui laisse bien

loin derrière lui le chanoine Wenemaer, auquel recourait Hellin pour les armoiries qu'on voit dans ses recueils.

2. Boeck der admissie van de edele ende welgeboorene heeren van het Roodenbeeck-geslacht, met hunne wapenen, 't sedert het jaer 1669 tot 1794. In-fol.

3. Boeck der admissien van de edele ende welgeboorene heeren van het Roedenbeeck-geslachte, van den jaere 1380 tot het jaer 1668. In-fol., avec tables et armoiries enluminées. Relié en veau.

4. Copie authentique des registres des admissions au lignage de Coudenberg, depuis 1587 jusqu'au 13 juin 1794. In-fol. veau.

5. Boeck van het Coudenberghe-geslachte, van 1587 tot 1694.

6. Copie authentique du registre des admissions au lignage de 't Serhuyghs, depuis 1696 jusqu'en 1794. In-fol., veau.

7. Copies authentiques des lettres patentes de noblesse accordées par S. M. l'impératrice Marie-Thérèse, depuis 1764 jusqu'en 1776. In-fol.

8. *Id.*

9. Resolutie-boeck van de heeren van 't Sleeus-geslachte naer het bombardement. In-fol., veau.

Avec une table. C'est une copie authentique qui embrasse l'intervalle écoulé depuis 1696 jusqu'au 13 juin 1794, où eut lieu la dernière réunion du lignage.

10. Copie authentique du registre du lignage de 't Serroelofs, depuis 1696 jusqu'au 13 juin 1794. In-fol., veau.

11. Dit syn de heeren schepenen, edele ende welgeboren lieden die hun gehouden hebben in 't Sweerts-geslachte, soo ende gelyk wylen joncker *J.-B. Houwaert,*

in syn leven schepenen in 't selve geslachte, heeft getrokken soo uit de registers der stad Brussel als uit de admissien ofte keus-boeken desselfs geslachte. In-fol. Armoiries enluminées, veau.

12. Resolutie-Boek van de heeren van 't Steenweghs-geslachte der stad Brussel. In-fol., veau. Copie authentique.

13. Dekens ende achten van het collegie der Laeken-gulde der stad Brussel, soo uit de edelen seven geslachten als uit de negen natien der selve stad, beginnende van den jaere 1325 tot 1794. In-fol. Armoiries enluminées, veau.

14. Weldoenders van het vermaert en oudt broederschap van O. L. V. geseyt *ter Radien* in de cathedrale kercke van St-Baefs, te voore parochie-kercke van St-Paus, binnen de stadt Ghendt. In-fol. Armoiries enluminées.

Encore un MS. du chanoine Hellin, avec la continuation depuis 1783 jusqu'en 1793.

15. Fasti senatorii et consulares Bruxellenses, ab anno Domini 1250 ad annum 1794. In-fol. Armoiries enluminées, veau. (*Voy.* Bibl. de Bourgogne, n° 14913).

M. Leclercqz [1], dont le père possédait une riche bibliothèque vendue en 1829, a conservé trois volumes in-folio formés de pièces authentiques qui appartinrent autrefois à M. Meuret, de Mons, et qui ne sont rien moins que le procès original de l'infortuné comte d'Egmont. Ils renferment les actes d'accusation, les dépositions des témoins,

[1] Montagne des Aveugles, n° 884.

les défenses de l'accusé et quantité de documens divers qui se rattachent au drame terminé par son supplice. M. Leclercqz est aussi propriétaire de deux beaux livres d'heures, ornés de miniatures, dont l'un, inachevé, a été exécuté en 1532 pour l'empereur Charles-Quint. Sa col lection numismatique offre plusieurs médailles très-rares relatives à l'histoire de la Belgique.

LILLE.

Pièces relatives à la province de Namur qui se trouvent aux archives du département du Nord, suivant l'indication de M. Le Glay.

1. Mémoire de M. le comte d'Ostrevant, héritier de M. Robert de Namur, décédé le 3 avril 1391 . . . . *H.* N° 218

2. Petite farde, contenant : Extrait du cartulaire des fiefs tenus de S. M. à cause de son pays de Hainaut et cour de Mons, renouvelé en l'an 1474. Bailloel tenu de la terre de Namur, 1474. Relief du fief de Villers, Messire Nicolle, sis en Hainaut, tenu de Namur, 1596, engagemens de domaine au comte de Namur, 1420. . . . . *N.* N° 20

3. Registre, déclaration et dénombrement des feux ès villes champestres de Namur, etc., 1469, *N.* N° 49

Gages dus aux officiers de justice et militaires dans le Hainaut et pays de Namur, 1476, etc. . *F.* N° 498

4. Compte de Jacques de Marchie, receveur-général du pays et compté de Namur de 1491 à 1494 . . . . *N.* N° 19

5. Compte 8ᵉ et 9ᵉ de Nicolas Rifflart, receveur-général du pays et comté de Namur, 1517

et 1518 . . . . *N*. N° 16

6. Copies anciennes des titres de Namur, Layette B., un portefeuille . . . . *N*. N° 3

7. Registre numéroté 77, plusieurs pièces tant en original qu'en copies, relatives à la ville de Namur, intitulé *Namur* . . . . *N*. N° 1

8. Portefeuille intitulé : *Givet, Agemont, Charlemont*..... Mémoires sur Charlemont, Namur, Liége, Mariembourg, Philippeville, etc. . . *A*. N° 67

9. Papiers concernant ordonnances de règlement pour les bois de Namur. . . . . *E*. N° 53

Fiefs et reliefs de Namur, 1 portefeuille . . *F*. N° 453

10. Dénombrement des fiefs relevant du château de Namur, un registre. . . . . *N*. N° 2

Commerce de Namur . . . . *B*. N° 67

11. Copie d'un registre concernant le pays de Namur, remis au commissaire autrichien en 1771.

12. Farde, engagemens communs, Namur, etc., 1641 . . . . *M*. N° 152

13. Farde, aide de Namur, pays de Namur, 1536 . . . . *M*. N° 150

14. Registre n° 23, compte, la terre et seigneurie de Han-sur-Sambre, pays de Namur, etc., pour les années 1585 à 1595 . . . . *H*. N° 662

15. État des revenus annuels de la terre et seigneurie de Han-sur-Sambre (comté de Namur), confisquée, etc., 1590. . . . . *H*. N° 652

16. Farde concernant les chapitres et abbayes de Namur, etc., tant régulières que séculières . *E*. N° 104

17. Un registre couvert en papier doré, contenant les mémoires de l'abbaye de St-Géraud, de Namur. . . . . *N*. N° 4

18. Blaimont, village situé entre Givet et Dinant (comté de Namur), titres et papiers, un portefeuille. *N*. N° 5

—

TOURNAI.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. — *Notice sur un manuscrit du chanoine Jérôme Winghe*, in-4° *en parchemin*, *écrit en partie au XIII° siècle, avec des surcharges et additions où on lit la date de* 1320. *Il est marqué au dos :* CHRONIQUES ET CHARTES DE LA VILLE DE TOURNAI RECUEILLIES EN 1295. (*Ph. Mouskes*, II, 816, 842.)

Ce manuscrit a dû appartenir au magistrat de Tournai, et contient plusieurs de ses règlemens, modifiés ensuite par lui, comme on peut s'en apercevoir à des corrections postérieures; on le prendrait même pour un registre de minutes ou un mémorial. En tous cas il est de l'espèce de ceux que M. Thierry fait compulser, en ce moment, pour l'histoire du tiers-état, et j'en insèrerai les parties les plus importantes dans ma collection des monumens historiques du Hainaut. En voici le début :

Cist ban sunt fait par prouvos et par jurés de Tournai pour le miols de le ville.

Viennent ensuite plusieurs sommaires d'arrêts et réglemens municipaux, puis :

Ce l'une ordenances des eskiévins.

Cette pièce est suivie de nouveaux sommaires.

C'est li estatut ke li eswardeur ont fait pour le miols de le ville.

Che sunt li non des miés sermentés à le ville l'an MCCC *et* XII, IIIJ *jours en décembre.*

Li forme des sermens des bourgois :

« Vous iurés sur s. éwangiles que vous porterés foy et
» loialtet au roy no sire, à le ville de Tournai, warderés
» ses drois, les drois des bourgois, manans et habitans
» d'icelle, et maintenrés et warderés loialment à vo pooir
» le transquillitet et le commun proufit de le dicte citet. »

As clers bourgois :

« Et aiderés à soustenir les carges et les frais de le

» ville si comme les autres bourgois qui ne sont clers. »

.....« Colart Bourliner fu rechéus au consel de le vile » et jura venredi IX jours de feverier l'an MCCC XVIII pour » xx lb. par l'an, tant qu'il plaira un conseil de le vile, et » doit consellier le vile contre tous, exceptet monsieur » l'évesque et le capitle asquels il estoit devant le jour » dessusdit; il doit avoir ses journée à ij kevaut, ensi que » uns bourgois, et ne se puet départir dou consel de le » ville tant qu'il plaira au consel de le vile. »

Le reste du volume, c'est-à-dire les deux tiers, est rempli par des indications de rentes ou droits dus à la ville ou payables par elle, et enfin par plusieurs ordonnances. Quantité de noms connus s'y rencontrent, tels que Bourghiele, Makeriel, Vilain, Mortaigne, St-Pol, Hangest, dou Casteler (*Chasteler*), Clerfayt, etc.

Le premier nom est *Mestre Pières Abelars.*

Le célèbre scolastique de ce nom mourut, on se le rappelle, en 1142.

A Bauduin le Muisit XV lb. de rente à se vie, à paier au tierc jour d'avril.

A Margritain femme Bauduin Le Muisit, XV lb. de rente à paier au tierc jour d'avril.

Ces deux mentions concernent sans doute la famille de *Gilles Li Muisis* ou *Li muisit,* l'auteur de la chronique de St-Martin.

Versus de dignitate urbis Tornacensis, tirés d'un manuscrit de l'abbaye de St-Martin, petit in-fol. vélin: *Liber ecclie sci. Martini Tornacensis.* XIIe s. (Defline, *Précis*, etc., 1835, in-8°, pp. 28-30).

Nobilibus fundata viris velut altera Roma,
Urbibus immensis immensior esse videbar,

Non quia post Romam mea sit structura locata,
Sed quia cum Roma non sunt mihi prospera fata,
Ergo superciliis tectorum fortis et ampla,
A sapiente viro sapienter sum stabilita.
Ipsa loci facies si defensore careret,
Ipsa loci facies pro defensore valeret;
Ipsa loci facies, si fedus in hoste feriret,
Ipsa loci facies ludo satis apta pateret.
Ipsa loci facies, hinc planicie spatiosa,
Hinc prato viridis nemorum se protegit umbra.
His fortuna bonis concessit quinque fluenta,
Quatuor ut fontes quintum vehementius undat,
Hac mihi transmittunt venalia Rhenus et æquor,
Hac ex parte vehi commercia gallica lætor;
Hoc ego tuta loco, de magnis urbibus una,
Nervius appellor, modo debilis, ante superba,
Dicta prius Tornacus eram de nomine Turni.
Cæsareas acies sed et agmina wandala vidi.
Hinc de te, Fortuna, queror. Sed parce deinceps,
Parce, precor, saciata mea de clade tot annis.
Cum tua te Rutulosque meos Lavinia traxit,
Quæ mihi contuleras, Turno moriente, tulisti,
Et quia, me læsa, Romanæ consulis urbi.
Ira semel concepta meo non defuit hosti.
Nascitur ille tuus Cæsar labentibus annis,
Qui mihi, qui toti terrorem contulit orbi;
Ad cujus furias cum jam casura timerem,
Victa meos cineres signavi carmine tali:
Sustinuit bellum sub Cæsare passa flagellum
Nervius, et jacuit quæ prius alta fuit,
Tornacum Turnus et Turnum vita reliquit.

Documens originaux concernant l'histoire belgique, insérés dans des publications récentes.

— *Revue rétrospective* (publiée par M. Taschereau), nº XXXIII, 2ᵉ série, 30 sept. 1837.

Lettres de Charles-Quint et de Robert de Bapaumes, ambassadeur de France en Angleterre, relatives à la bataille de Marignan, 1515, pp. 442—458.

Ib. Nº 1 (3ᵉ série), 31 janvier 1838.

Conspiration de Salcede, 1582, pp. 81—87.

Nicolas Salcede habitait aux Pays-Bas. Il fut amené en France. Il a déjà été question de ce personnage dans la *Revue rétrosp.*, t. II, de la 2ᵉ série, p. 359.

— *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, année 1838, 1ʳᵉ livraison.

1º Petit poème flamand d'Édouard De Deene, sur les sobriquets des habitans de la Flandre; publ. par M. Jules de Sᵗ-Genois, pp. 13—24.

2º Relation d'un voyage littéraire dans les Pays-Bas français et autrichiens, par Dom Berthod. Publié par M. Voisin, pp. 25—72.

3º Tables des noms propres d'hommes et de villes, dans une nouvelle édition de Froissart (celle du *Panthéon litt.*, par M. A. Buchon). Examen par M. De Smet, pp. 73—79.

4º Une lettre de Jeanne d'Arc aux Tournaisiens, 1429; publ. par M. Fr. Hennebert, pp. 80—86.

5º *Fac simile* de signatures de princes belges, pp. 109.

6º Sentence prononcée par Jacques de Lichtervelde, en 1398, contre des individus qui avaient maltraité un serviteur de l'abbaye de Sᵗ-Bavon, à Gand, pp. 101—103.

—

— *Nouvelle collection de mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis le XIII*ᵐᵉ *siècle jusqu'à la fin du XVIII*ᵐᵉ, *précédés de notices pour caractériser chaque*

auteur des mémoires et son époque; suivis de l'analyse des documens historiques qui s'y rapportent; par MM. Michaud, de l'Académie française, et Poujoulat. Paris, 1836-38, gr. in-8°.

Cette collection, divisée en trois séries, comprend les mémoires de Villehardouin, Henri de Valenciennes, Christine de Pisan, Olivier de La Marche, Jacques du Clercq, Commines, Pierre de Fenin, déjà réimprimé et complетté par Mlle Dupont, dans le Recueil de la société de l'histoire de France, Fr. de La Noue, du président Jeannin, du chevalier Temple, du marquis de Torcy, etc.

— *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit, herausgegeben von Franz-Joseph Mone.* Siebenter Jahrgang, 1838. 1ste Quartalheft. Karlsruhe, in-4°.

Correspondance de Maximilien, de Marguerite d'Autriche, de Charles de Gueldre et d'autres personnages de ce temps. Col. 21-29.

Elle a été commencée dans les livraisons précédentes.

— *Der Oesterreichische Geschichtsforscher, herausg. von Joseph Chmel.* 1ste Heft; Wien, 1838, in-8°.

Historia Friderici IV et Maximiliani I, ab Jos. Grünbeek; pp. 64-97.

En 1721, J.-J. Moser a donné, à Tubingue, une très-mauvaise traduction allemande de cet opuscule. On peut consulter sur Grünbeek : *Oesterreichische Zeitschrift für Gesch.*, 1837, n° 27, pag. 105, note.

Cette biographie est suivie de plusieurs notices dont on tirerait quelque lumière pour notre histoire.

— *Bydragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde, verzameld en uitgegeven door* Js.-An. Nyhoff, Arnhem, 1836-38, 1re partie, 4e livr., 2me partie, 1re liv.

M Nyhoff s'est déjà fait avantageusement connaître par plusieurs notices et dissertations et surtout par un grand recueil diplomatique sur la Gueldre Le nouvel ouvrage qu'il publie contient plusieurs pièces originales très-importantes, mais qui ont surtout la Hollande pour objet. Dans la 1re livraison de la seconde partie, pp. 32-36, l'autèur parle d'une manière obligeante de la commission royale d'histoire de Belgique. Ce même cahier offre une correspondance en français qui se rapporte au séjour du duc d'Alençon dans nos provinces.

VENTE PUBLIQUE.

Catalogue d'une belle collection d'autographes, provenant du cabinet de M. T. de Saint-Julien, dont la vente aura lieu le lundi 21 *mai* 1838 *et jours suivans.* Paris, R. Merlin, 1838, 51 pp. in-8°, sans la table.

ARTICLES RELATIFS AUX PAYS-BAS.

Henry de la Tour, duc de Bouillon, père de Turenne, n° 53; *Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon*, 54; *Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon*, frère de Turenne, 55, 56; *Charles-Quint*, 205, 206; *Philippe II*, 207; *Élisabeth de France*, sa femme, 208, 209, 212, 313; *Philippe III*, 210; *Marguerite d'Autriche*, sa troisième femme, 211; *l'infante Isabelle*, 221, 222; *le duc de Lerme*, premier ministre de Philippe III, 225; *le cardinal Alberoni*, ministre de Philippe III, (*lisez* V), 225; *Guillaume de Nassau* (le Taciturne), 241; Supplément, 251; *Charlotte de Bourbon*, sa 3me femme, 242; *Louise de Coligny*, princesse d'Orange, 243; *Louise-Julienne*, électrice-palatine, fille de Guillaume d'Orange et de Charlotte de Bourbon, 244; *Maurice de Nassau*, 259, 260; *le comte d'Egmont*, 261; *le comte Florimond-Claude de Mercy*, 263; *Jean Blaeu*, 268; *Boerhaave*, 269; *Chr. Huyghens*, 281; les *Godefroy*, 318, 319, 320, 321; *Nic. Heinsius*, 324; *Gérard Meermann*, 335; *Philippe-le-Hardi*, duc de Bourgogne, 387; *Philippe-le-Bon*, 388; *Philippe-le-Beau*, 389; *Marguerite de France*, comtesse de Flandre (an 1355), 390; *Charles, comte de Mansfeld*, supplém. 26; *Corn. Jansenius*, *ib.* 27.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

Vme BULLETIN.

Séance du 7 juillet 1838.

M. De Gerlache, président.
M. De Reiffenberg, secrétaire.

M. de Gerlache communique à la commission plusieurs dépêches ministérielles, ainsi que ce rapport de M. Gachard, sur les recherches qu'il fait actuellement à Paris :

Paris, 4 juillet 1838.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai pensé que la commission recevrait avec plaisir quelques informations sur le résultat des travaux auxquels

je me suis livré depuis que je suis dans cette capitale, pour l'accomplissement de la mission que m'a confiée l'arrêté royal du 28 février dernier.

La tâche que j'avais à remplir ici, Monsieur le Président, était grande ; car, outre plusieurs dépôts d'une importance secondaire, j'avais à explorer trois collections de documens considérables : les archives des affaires étrangères, les archives générales du royaume, et la bibliothèque du Roi. Afin d'activer mes recherches, en les combinant avec les heures différentes auxquelles chacun d'eux est accessible, je les ai commencées dans ces trois établissemens à la fois.

Les correspondances des résidens de France à Bruxelles, qui sont conservées aux archives du ministère des affaires étrangères, forment 200 volumes environ. Elles commencent avec les premières années du XVIIe siècle ; mais elles ne sont bien suivies que depuis 1625. Cette époque est en général le point de départ des collections diplomatiques que possèdent les archives des affaires étrangères : ces archives ne furent créées que sous Louis XIV; il paraît que, antérieurement, les ambassadeurs, ainsi que les secrétaires d'état avec lesquels ils correspondaient, n'étaient pas astreints, lorsqu'ils sortaient de charge, à faire la remise de leurs actes. Par là beaucoup de documens d'un haut intérêt pour l'histoire se sont perdus. Chez nous, il régnait plus d'ordre dans cette partie de l'administration publique : dès le règne de Charles-Quint, et même avant lui, toutes les correspondances des ambassadeurs, ainsi que les autres papiers d'état, étaient conservés avec soin à Bruxelles, sous la garde de l'audiencier, premier secrétaire d'état. L'Autriche pourrait en rendre bon témoignage, elle qui, en abandonnant la Belgique en 1794, la dépouilla

de ces précieuses archives, et qui les détient encore aujourd'hui.

C'est à la bibliothèque du Roi que l'on doit chercher les correspondances diplomatiques du XVe et du XVIe siècle : il s'en faut de beaucoup, assurément, qu'elles y soient complètes ; mais cet établissement, par ses acquisitions successives, est parvenu à en réunir un certain nombre. Pour ce qui nous concerne, on y trouve des instructions données par les rois Charles VII et Louis XI à des ambassadeurs envoyés vers les souverains des Pays-Bas ; des dépêches de ceux-ci ; les actes des conférences de Calais, entre les plénipotentiaires de Charles-Quint et de François Ier, en 1521; les négociations de la paix de Cateau-Cambrésis ; celles de la paix de Vervins ; la correspondance de M. De Marillac, ambassadeur à Bruxelles en 1548 ; les lettres du seigneur d'Espruneaulx, envoyé du duc d'Anjou près les états-généraux des Pays-Bas lors de l'insurrection contre Philippe II, etc.

Je ne sais, Monsieur le Président, si je pourrai disposer du temps nécessaire pour parcourir les 200 volumes dont se composent les relations diplomatiques des ministres de France à Bruxelles ; mais je tâcherai au moins d'analyser ceux qui se rapportent aux époques les plus marquantes de notre histoire. J'ai commencé par le règne de Joseph II, qui comprend notre mémorable révolution de 1787-1790 : les renseignemens curieux sur les événemens et l'esprit de ce temps abondent dans les dépêches des résidens français : je fais copier les principales ; de celles qui offrent un moindre degré d'intérêt, je me contente de prendre des extraits analytiques.

Un fait qui était encore un problème historique pour nous, ressort de cette correspondance : c'est que le Gou-

vernement français, loin d'exciter les Belges à résister à Joseph II, fit tout ce qui dépendait de lui pour les détourner de leur opposition aux vues despotiques de l'empereur. La Hollande, l'Angleterre et la Prusse, au contraire, encourageaient secrètement les patriotes : ces trois puissances leur faisaient même espérer des secours efficaces. On sait comment elles tinrent leurs promesses.

Les correspondances diplomatiques ne sont pas les seuls documens que j'aie à consulter dans les archives des affaires étrangères; elles contiennent, de plus, quelques manuscrits et même des chartes originales qui nous intéressent : je consacrerai à ces derniers documens l'attention qu'ils pourront mériter.

Aux achives du royaume, j'ai cru devoir examiner d'abord cette fameuse collection de papiers espagnols enlevée des archives royales de Simancas pendant la guerre de la Péninsule, et sur laquelle la curiosité des écrivains qui s'occupent de travaux historiques a été si fortement éveillée par ce que M. Capefigue en a dit dans la préface de son *Histoire de la Ligue.* Jusqu'alors peu de personnes en connaissaient l'existence : j'étais pourtant de ce nombre, car, en 1827, feu M. Guiter, chef de la section administrative des archives du royaume, où cette collection était placée à cette époque (elle est rangée aujourd'hui dans la section historique), m'en avait mis sous les yeux quelques liasses; mais le loisir m'avait manqué pour les parcourir.

Les archives de Simancas (je veux dire la partie qui en existe ici) consistent principalement dans la correspondance de la cour de Madrid avec ses ambassadeurs en France, et dans des consultes ou rapports du conseil d'état et de juntes ministérielles sur les dépêches de ces ambassadeurs, et sur les instructions à leur don-

ner; elles embrassent le XVIe et le XVIIe siècle presque tout entiers. Pour l'histoire de France pendant les troubles de religion, on ne saurait trouver de documens d'un plus grand prix; c'est le jugement qu'en porte l'un des hommes les plus compétens en cette matière, M. Mignet, qui les a explorées en détail. M. Mignet continue de préparer, avec une laborieuse persévérance, les matériaux de son *Histoire de la Réforme*, si impatiemment attendue: nous ne sommes pas les seuls qui ayons eu le bonheur de lui offrir quelques secours pour la composition de cette œuvre importante; les archives de Stuttgard, de Weimar, de Dresde, celles du Vatican, si difficilement accessibles aujourd'hui, lui ont, comme les nôtres, ouvert tous leurs trésors. Des matériaux aussi riches, mis en œuvre par la plume habile qui a tracé l'*Histoire de la révolution française*, l'*Introduction* aux négociations de la succession d'Espagne, et tant d'autres écrits remarquables, promettent un ouvrage qui fera époque dans la littérature historique.

Les archives de Simancas n'ont pas, à beaucoup près, pour nous, l'intérêt qu'elles ont pour la France, et cela se conçoit par la nature même des pièces dont elles se composent: cependant il était indispensable de les visiter, vu la liaison qu'il y a entre les événemens religieux, politiques et militaires de la France et ceux de la Belgique au XVIe et au XVIIe siècle. L'examen que j'en ai entrepris est encore, au reste, trop peu avancé, pour que je puisse me former une idée exacte des lumières que nous en tirerons: une faible partie seulement en est inventoriée; elles sont assez volumineuses; avant tout, il me fallait reconnaître l'espèce de documens qu'elles contenaient, et les années auxquelles ils avaient rapport: or, ce travail préliminaire a exigé du temps. Je l'ai fait suivre du dépouillement de l'inventaire

analytique qui existe d'un certain nombre de liasses : cela achevé, j'aurai à voir par moi-même les liasses qui ne sont pas analysées, et ici ma tâche deviendra plus difficile et plus longue. Je me propose toutefois de ne m'appesantir que sur les actes des années 1559 à 1585, période qui est l'époque capitale de l'histoire de nos troubles au XVIe siècle, puisqu'elle commence au départ de Philippe II pour l'Espagne, et finit à la prise d'Anvers par le prince de Parme, qui consomma la pacification des provinces méridionales des Pays-Bas, séparées désormais pour toujours d'avec celles du Nord.

Après l'examen des papiers de Simancas, il me restera, aux archives du royaume, à voir le trésor des chartes, et les collections qu'on y a réunies à la suite de la suppression des corporations religieuses. Je puis déjà vous assurer, Monsieur le Président, que les chartes relatives à nos provinces, et spécialement à la Flandre et au Hainaut, y sont en très-grande quantité : suivant les vues que la commission a soumises à M. le Ministre de l'intérieur, je me bornerai à m'en procurer une liste aussi complète que possible.

Quelque considérable que soit, aux archives du royaume et aux archives des affaires étrangères, le nombre des documens qui concernent la Belgique, il n'égale peut-être pas encore celui que nous offre la bibliothèque du Roi, où plus de 100,000 volumes manuscrits sont aujourd'hui rassemblés !

Au milieu de cet amas de richesses littéraires, unique dans le monde civilisé, le premier embarras que l'on éprouve est de se créer un plan pour les explorer avec méthode et avec fruit. L'examen seul des catalogues se présente déjà comme un travail de longue haleine. Ces

catalogues comprennent au delà de trente volumes in-fol. Pour les manuscrits latins, grecs et en langues orientales, il y a le catalogue imprimé dans le dernier siècle, que vous connaissez, et un supplément dans lequel figurent les nombreuses acquisitions faites depuis cette époque. Pour les manuscrits français, italiens, espagnols, allemands, anglais, il faut consulter d'abord un catalogue, en quatorze volumes, dans lequel ont été réunis, par ordre de matières, les inventaires spéciaux des divers fonds français, et recourir ensuite aux catalogues de certaines collections, principalement formées de lettres et pièces historiques, qui sont restées distinctes, telles que celles de Du Puy, de Béthune, etc.

Si l'embarras que je viens de signaler n'est pas médiocre déjà pour celui qui a à recueillir des renseignemens sur un sujet donné, sur un événement, sur une époque, on sent combien il doit s'accroître lorsqu'il s'agit d'investigations sur toutes les époques et sur tous les événemens de l'histoire d'un pays.

Après une étude préliminaire de l'organisation de ce département de la bibliothèque du roi, et guidé par les bienveillans conseils de M. Champollion-Figeac, auquel nous avons tant d'obligations pour les facilités qu'il nous a en tout temps procurées, je me suis déterminé à dépouiller complétement les divers catalogues, à en extraire tous les articles qui indiquent des documens relatifs à la Belgique, et à examiner et analyser ensuite ces documens : de manière que, dans le rapport que j'aurai à faire à M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, je puisse non-seulement mettre sous ses yeux une liste des volumes indiqués dans les catalogues comme ayant un rapport quelconque à la Belgique, mais l'accompagner de notes analytiques ou critiques sur les pièces que ces volumes

renferment. Je m'estimerai heureux, Monsieur le Président, si ce plan obtient votre approbation et celle de mes honorables collègues.

Un exemple vous montrera combien il était nécessaire de soumettre les catalogues à un dépouillement complet. Celui dont je parlais tout-à-l'heure, dans lequel plus de vingt inventaires spéciaux ont été refondus systématiquement, se divise en 158 chapitres. L'ordre de matières qui y est observé est le suivant : *Théologie*, *Jurisprudence civile et criminelle*, *Sciences et Arts*, *Belles-Lettres*, *Histoire*.

L'*Histoire* comprend une centaine de chapitres; les principales subdivisions sont : Histoire de France, — d'Italie, — d'Espagne et de Portugal, — d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, — d'Allemagne, de Bohême et de Hongrie, — de Suède, Danemarck, Pologne et Russie, — de Hollande et des Pays-Bas, etc.

Je suppose que, après avoir parcouru les tables de ce catalogue, vous vous contentiez de voir le chapitre intitulé : *Histoire de Hollande et des Pays-Bas*, vous ne connaîtrez pas la dixième partie des documens que ce catalogue renseigne, concernant la Belgique. Il y en a un plus grand nombre dans les chapitres qui portent pour titre : *Histoire générale de France*, et *Histoire de la Bourgogne*, *de la Flandre et du Hainaut français*; il s'en trouve beaucoup aussi parmi les ouvrages rangés sous le titre : *Histoire d'Allemagne*; on en rencontre enfin dans les chapitres intitulés : *Voyages*, *Ordres de Chevalerie*, *Mélanges*, etc.; il y en a jusque dans ceux qui sont consacrés à la théologie, à la jurisprudence et aux belles-lettres.

Depuis quelques années, vous le savez, le gouvernement a fait entreprendre, à la bibliothèque du Roi, un

travail d'une haute utilité : c'est le dépouillement des manuscrits composés de pièces diverses, qui n'étaient indiqués dans les catalogues que par la date ou le sujet de la première de ces pièces. Cette opération, exécutée sous la direction active et éclairée de M. Champollion-Figeac, avait produit pour résultat, au 1er juin dernier, 170,000 cartes indicatives d'un nombre égal de documens; on calcule qu'il n'y en aura pas moins d'un million, lorsque le travail sera achevé [1].

Quoique ces cartes, qui forment le complément des catalogues, ne doivent être mises à la disposition du public que lorsque le dépouillement général aura été conduit à son terme, M. Champollion a bien voulu permettre que je les consulte : c'est une faveur qui me sera d'un grand secours.

A l'heure qu'il est, j'ai déjà noté, à la bibliothèque du Roi, au delà de 350 volumes à examiner, et pourtant je n'ai pas compulsé encore tous les catalogues. On peut juger par là de ce que cet établissement contient de matériaux pour notre histoire.

Il m'arrive parfois de m'arrêter quelques instans, pour jeter un coup d'œil sur les documens mêmes. C'est ainsi que, dès les premiers jours de mes recherches, un recueil, en plusieurs volumes, de pièces originales relatives aux règnes de nos deux illustres ducs, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, a attiré mon attention. J'y ai trouvé, entre autres, une série de documens inédits sur cette grande insurrection des Gantois qui se termina par la bataille et la paix de Gavre en 1453 : et quels documens! des lettres

[1] On peut voir, sur la situation de ce travail, le rapport adressé par M. Champollion au ministre de l'instruction publique le 2 juin dernier (*Moniteur français* des 4 et 5 juin 1838).

de Philippe-le-Bon à Charles VII, où il énumère tous les motifs de plainte qu'il a contre ses rebelles de Gand, priant le Roi de France de ne pas s'interposer entre eux et lui; et des lettres des Gantois au même monarque, leur suzerain, dans lesquelles ils tracent le tableau des griefs qu'il ont contre leur comte, et en demandent justice. Ce recueil contient aussi des lettres des habitans de Liége à Louis XI, écrites à l'époque de leurs démêlés avec les princes de Bourgogne. Il est presque inutile d'ajouter que je me suis empressé de prendre copie de monumens aussi précieux sur une époque qui apparaît avec tant d'éclat dans nos annales.

Une autre collection dont la découverte excitera peut-être chez nos compatriotes un plus puissant intérêt encore, est celle de quarante-trois lettres *entièrement autographes* du prince des peintres flamands, de notre immortel Rubens : de celles-là au moins l'authenticité ne pourra être révoquée en doute. Ces lettres sont des années 1626 à 1630 : il y en a *neuf* de 1626, toutes datées d'Anvers; *dix-sept* de 1627, et *quinze* de 1628, datées d'Anvers et de Bruxelles; *une* de 1629, écrite pendant la mission de Rubens à Londres, et *une* enfin de 1630, datée d'Anvers. Toutes sont adressées à Pierre Du Puy, l'un des hommes les plus savans du règne de Louis XIII, ami et collaborateur du président De Thou, et frère de Jacques Du Puy, qui s'est immortalisé à la bibliothèque du Roi, dont il fut le conservateur, par le legs qu'il lui fit de la riche collection d'ouvrages manuscrits et imprimés que son frère et lui avaient rassemblés à force de soins et de dépenses. Cette correspondance roule principalement sur les affaires publiques et les événemens politiques du temps. Toutes les lettres de Rubens sont en *italien*, à l'exception d'une seule,

celle de 1630, qui est rédigée en français; encore le grand artiste *s'excuse-t-il de ce qu'il a eu la hardiesse de se servir de cette langue, sans en avoir aucune cognoissance*, et prend-il le soin d'en expliquer le motif.

Je ne doute pas, Monsieur le Président, qu'on sera impatient, en Belgique, de connaître cette correspondance d'un homme dont les productions inimitables feront à jamais la gloire de notre pays, surtout après la publication qui a eu lieu naguère de lettres attribuées à Rubens, mais qui portaient des caractères évidemment suspects. Je m'occupe de chercher quelqu'un qui puisse transcrire avec fidélité la partie de cette collection qui est en italien : en attendant, voici le texte de la lettre qui est écrite en français; il donnera une idée du commerce qu'entretenait avec Pierre Du Puy notre célèbre compatriote. Je copie littéralement :

« Monsieur,

» J'ay esté tres ayse d'avoir de vos nouvelles, et je vous
» supplie de croire que le seul respect de ne vous impor-
» tuner m'a retenu de ne vous prévenir par mes lettres,
» pour renouveller nostre anciene correspondence, laquelle
» j'ay regretté plusieurs fois d'avoir perdu (à mon opi-
» nion) par mes voyages d'Espagne et Angleterre, car elle
» ne m'estoit seulement agréable pour vos bons advis,
» mais, par vostre qualité et reputation, me donnait des
» atacques d'ambicion, oultre que ce bonheur me venoit
» de part de monsieur de Peresc[1] que j'onore aultant que

[1] C'était un conseiller au parlement de Provence, très-lié avec Pierre Du Puy.

» personnage du monde. J'ay quelquefois de ses nou-
» velles, par le moyen d'un marchant naguerres venu de
» Marseille à demeurer en ceste ville. Il n'a jamays perdu
» son bon goust en matiere d'antiquité, par les calamitez
» publicqs de sa patrie, ains a tousjours continué à m'en-
» voyer de ses gentilesses accoustumées, me donnant part
» de ses observacions et desseyns tirez de quelq. pieces an-
» tiques, et particulierement d'un tripos de bronse trouvé
» un temple ruineus de Neptune, et plusieurs aultres
» galanteries. Je suis bien ayse qu'il est de retour chez
» soy, apres une si longue et ennuyeuse absence. Monsr
» de Valavez, son vray frere de nature et courtoysie, m'at
» honnoré aussi quelquefois de ses lettres. Il me semble
» que la peste faict sa gyravolte par toute l'Italie; on escrit
» de Venise qu'elle y faict des grans progres. Quant à la
» mort de monsieur le marquis Spinola, je ne puis dire
» aultre particularité, sinon qu'elle at esté causée par
» des travaulx et ennuys : *vires ultra sortemq. senectæ.*
» Il semble qu'il estoit las de vivre : on a veu une siene
» lettre escritte se portant ancor bien, qui disoit : *Espero*
» *que N. S^r me hara la merced dacavar mi vida con*
» *este mes de settiembre, o antes.* Il estoit fort de-
» gousté, pour les mauvays offices qu'on lui rendoit en
» Espaigne, et particul^t mons^r l'abbé Scaglia s'en estoit
» declaré partie, et tout expres allé en Espaigne pour luy
» faire la guerre, et digia auparavant il n'estoit pas bien
» avecq mons^r le conte d'Olivares. Ce neantmoins, il n'est
» pas vray qu'on l'at despouglé de ses charges contre son
» gré avant sa mort, mais bien, supposant sa mort, et
» ayant digia son Ex^ce mesme prevenu, se sentant à l'ex-
» trémité, à transferer le governement en la personne du
» marquis de Sta Cruz. Son mal estoit un lethargue, du-

» quel ayant esté criu mort le 12 de settembre, il revint;
» et, quant on pensoit estre asseurée son escapade, une
» recidive l'emporta le 25 du mesme moys. Il at, selon
» qu'on escrit de tous costez, parachevé ceste guerre avecq
» sa vie; c'est une marque de la grandeur de son destin
» et de la puyssance de son genie. J'ay perdu en sa per-
» sonne un des plus grans amys et patrons que j'avoys
» au monde, comme je puis tesmoingner par une cen-
» turie de ses lettres. Quant à mons[r] de Sainct Ambroyse,
» je vous asseure que je suis son tres humble serviteur,
» et que j'estime aultant son amitié et faveur que, me
» manquant ses bonnes graces, je feroys mon comte d'a-
» voir perdu ma fortune en France, sans plus penser à
» l'ouvrage de la Royne mere du Roy, ou chose quel-
» quonque de ce costé là; aussy je confesse luy estre
» debiteur de tous les bons succes passez, etc. Et pour le
» present, je ne sçay pas qu'il y at aulcun different entre
» nous, sinon quelque malentendu touchant les mesures
» et symmetrics de ceste galerie de Henry le Grand. Je
» vous supplie d'entendre s'il y a quelque rayson en mon
» endroict, me remettant entierement à vostre jugement.
» On m'at envoyé les mesures de tous les tableaux dès le
» commencement, les accompagnant monsieur l'abbé de
» ses lettres fort exactement selon sa coustume; et, m'ayant
» gouverné selon ses ordres, et fort avansé quelques pièces
» des plus grandes et importantes, comme le Triumphe
» du Roy au fond de la galerie, depuis le mesme mons[r]
» l'abbé de St. Ambroyse me retranche deux pieds de la
» haulteur des tableaux, et aussi il hausse tant les fron-
» tispices sur les huys et portes, qui percent en quelques
» endroicts les tableaux, que sans remede je suis con-
» trainct d'estropier, gaster et changer quasi tout ce que

» j'ay faict. Je confesse que je l'ay senti fort, et plaint à » mons^r l'abbé mesme (nul autre), *le priant, pour ne » couper la teste au Roy assis sur son chariot trium- » phal, me faire grace d'un demy pied*, et aussi luy re- » monstrant l'incommodité de l'accroyssement des portes » susdittes. J'ai dict à la ronde que tant de traverses, au » commencement de cest ouvrage, me sembloyent des » mauvays augures pour esperer un bon succes, me trou- » vant abattu de courage, et, à dire la verité, aulcunement » degousté par ces nouveautez et changemens, à mon tres- » grand prejudice et de l'ouvrage mesme, lequel diminuera » grandement de splendeur et lustre par ces retranche- » mens : toutesfois, si on les eult ordonnez de la sorte du » commencement, on pouvoit faire de la necessité vertu. » Ce non obstant, je suis tout prest pour faire tout ce que » me sera possible pour complaire et servir mons^r l'abbé, » et je vous prye me favoriser de vostre moyen. *Quid » enim mali feci?* Je vous en seray redevable de mon » tres humble service tout le durant de ma vie, outre » l'obligation precedente qui m'a mis au rang de ceulx » qui font profession d'estre ce que je suis,

» Monsieur,

» Votre tres humble et tres affectionné
» serviteur,

» Pietro Pavolo RUBENS.

D'Anvers, ce 1630.

» Je vous prie m'excuser d'avoir pris la hardiesse d'es- » crire ceste en la langue françoyse, sans en avoir aucune

» cognoissance, ce que j'ay faict seulement pour ceste
» foix, en cas qu'il fust besoing de la communiquer à
» mons^r de St. Ambroyse.

» Monsieur, je vous prie de bayser bien humblement
» de ma part les mains à mons^r vostre frere.

» On m'escrit de Brusselles que le ducq d'Alve, pre-
» sentement viceroy de Naples, est declaré governeur de
» Milan. »

N'est-ce pas une chose curieuse de voir le plus grand peintre de son temps supplier le directeur des beaux-arts de Marie de Médicis de *ne couper la teste au roy assis sur son chariot triumphal*, en restreignant la dimension qui avait été convenue entre eux pour les tableaux dont il devait orner une nouvelle galerie du Luxembourg?..... On sait au surplus que cette galerie de Henri IV, projetée par Marie de Médicis, et pour laquelle Rubens avait déjà composé quelques pièces, ne s'exécuta point : les discussions qui s'élevèrent entre la reine et le Roi son fils, et qui obligèrent Marie de Médicis à quitter la France, en furent la cause.

Dans mes recherches à la bibliothèque du Roi, je ne perds pas de vue, Monsieur le Président, les travaux dont notre commission est chargée, et les chroniques manuscrites ont été de ma part l'objet d'une attention particulière. Je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux la liste de celles que renseignent les catalogues : vous pouvez la regarder comme à peu près complète ; seulement je dois vous prévenir que j'en ai exclu les manuscrits qui sont depuis long-temps connus et imprimés, tels que les chroniques de Sigebert, de Jacques de Guyse, de Froissard, de Monstrelet, de Commines, de Molinet, de Georges Chastelain.

J'ai distribué cette liste, d'après la division qui existe dans les travaux qui nous sont respectivement assignés.

CHRONIQUES GÉNÉRALES.

1. Vie de Charles, duc de Bourgogne.

Du Puy, 724.

2. Histoire de Charles, dernier duc de Bourgogne, faite par Jean de St.-Remy, premier roi d'armes de la Toison, et qui a été du service dudit duc.

Béthune, 8349.

3. Mémoires de la vie de Philippe, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, et de Jeanne, sa femme. Leur voyage de Flandre en Espagne ès années 1502 et 1503. Mort dudit archiduc, et la suite de l'histoire jusqu'en 1508 par Jean Le Maire des Belges [1].

Du Puy, 503.

4. Histoire des Voyages faits par l'Empereur Charles V, depuis 1514 jusqu'à sa mort, par Jean de Vandenesse.

Du Puy, 560.

5. Mémoires des choses passées aux Pays-Bas, de 1576 à 1580.

9759.
5.

6. Histoire de Bourgogne et de Flandre, depuis la fon-

[1] J'ai fait un rapport sur ce manuscrit et le suivant dans la séance de la Commission du 4 février 1837. (Voy. les *Bulletins*, tom. I, 196-212.)

dation du royaume de Bourgogne jusqu'à 1639 ; écrite en 1659.

Béthune, 10352.

CHRONIQUES DE LIÉGE.

1. Succession des Évêques de Liége jusqu'en 1288.

7632.

2. Chronique de la cité et des évêques de Liége jusqu'en 1575.

8380.

CHRONIQUES DE BRABANT.

1. Genealogia illustrissimorum ducum Lotharingiæ et Brabantiæ.

Ancien fonds latin, 6222.

2. Breve chronicon ducum Brabantiæ a prima origine ad annum 1430. Liber generationis Philippi, Burgundiæ, Lotharingiæ, Brabantiæ et Limburgensis ducis, compilatus per... *de Dynter*, anno 1446. Privilegia ducibus Lotharingiæ et Brabantiæ concessa ab imperatoribus romanis, à tempore Henrici usque ad tempus Caroli IV. De privilegiis per regem Franciæ duci et subditis patriæ Brabantiæ concessis, perpetuè duraturis. Caroli IV et aliorum imperatorum chartæ de ducatu Brabantiæ. Johannis Lotharingiæ, Brabantiæ et Limburgensis ducis, litteræ super regimine scholarum Bruxellensium. Privilegium monasteriorum Brabantiæ, ab

eodem Johanne concessum anno 1291 et ab Antonio, duce Lotharingiæ, anno 1411.

Ancien fonds latin, 5927 A.

CHRONIQUES DE FLANDRE.

1. Chronicon Flandriæ, authore *Ægidio de Musis*, decimo septimo abbate Sancti Martini Tornacensis.

Ancien fonds latin, 6271.

2. Chronici Dunensis prima pars, ab orbe condito ad Christum, authore *Ægidio de Roya*. Anonymus de Gothorum origine et gestis. Comitum Flandriæ et forestariorum ejus synopsis chronica.

Ancien fonds latin, 5041.

3. Chronica comitum Flandriæ ab anno 621 ad annum 1422, authore anonymo.

Ancien fonds latin, 5237.

4. Catalogus sive chronica comitum Flandriæ, tam forestariorum quàm dominorum ac comitum Flandriæ, quæ terra olim dicebatur de Buc, seu nemus regionis sine misericordia : incipit istud chronicon ab anno 621 et desinit in anno 1423.

Ancien fonds latin, 5994.

5. Traité concernant l'origine et généalogie des forestiers et comtes de Flandre.

Béthune, 9982.

6. Les chronikes des comtes de Flandre.

Suppl. 455.

7. Les anciennes chroniques de Flandre, avec belles miniatures.

8380.

8. Chroniques de Flandre.

Sorbonne, 1006.

9. Histoire de Flandre, depuis 1186 jusqu'en 1273.

8380.

10. Chroniques de France et de Flandre, finissant en 1282, rédigées par Jehan le Feron.

9631.

11. Chroniques de Flandre, finissant en 1292.

10196.
2.

12. Chroniques de Flandre, depuis le temps de Charlemagne jusqu'en 1303.

10196.
3.3.
A.

13. Catalogue des comtes de Flandre jusqu'à Philippe de Bourgogne.

9616.
3.3.

14. Le recueil des chroniques de Flandre, avec cer-

tains incidens des histoires de France, Allemagne, Espagne, Angleterre, etc., jusqu'en 1363.

9631.
3.3.

15. Annales de Flandre, depuis Guy de Dampierre jusqu'en 1385.

10196.

16. Histoire de la ville de Tournay.

Sorbonne, 454.

17. Histoire abrégée des sept âges du monde, suivie des chroniques de la ville de Tournay, dans lesquelles se trouvent quelques pièces de vers de Molinet.

Sorbonne, 1489.

CHRONIQUES DE HAINAUT ET DE NAMUR.

1. Chronica comitum Hannonensium.

Suppl. latin, 240.

2. Annales historiæ principum Hannoniæ.

Navarre, 50.

3. Annales Aquicinensis monasterii, ab anno 1149 ad annum 1288. Porro in hoc codice multa reperias quæ ex codice Aquicinctino edita sunt ab Auberto Miræo in auctariis ad chronicon Sigeberti; passim tamen occurrunt plurima quæ non extabant in auctario Acquicinctino.

Ancien fonds latin, 5440.

4. Petri de Herenthals, canonici Præmonstratensis et prioris Floreffiensis, chronicon ab orbe condito ad annum Christi 1385.

Ancien fonds latin, 4931 A.

5. Excerpta ex chronicis Haynoiensibus recollectis per magistrum Balduinum de Avenis.

Ancien fonds latin, 6232 A et B.

6. Les grandes histoires de Hainaut depuis le règne de Clovis jusqu'en l'année 1413, écrites par Jean Lefebvre, prêtre, en 1528 et 1529; 3 vol.

Béthune, 9658.

7. Grandes chroniques de Hainaut par Jean Lefebvre. Les vol. 12, 13, 16, 19, 20, 21, manquent.

Sorbonne, 1502-1523.

8. Les XIIe, XVIe et XXIe volumes des grandes histoires du Hainaut, contenant les 34e, 35e, 36e, 46e, 47e, 48e, 61e, 62e et 63e livres, par Jean Lefebvre.

9658.

9. Les chroniques abrégées de Baudouin d'Avesnes.

10197.
2.

10. Chroniques extraites des livres de Baudouin d'Avesnes.

Saint-Germain, 1556.

Je n'ai pu jusqu'ici examiner aucun des manuscrits dont l'énumération précède; je m'en occuperai plus tard. Si mes honorables collègues voulaient me désigner ceux qu'il leur paraîtrait convenable que j'analysasse avec quelque détail, dans l'intérêt des publications qu'il sont appelés à faire, je m'appliquerais avec zèle à remplir leurs intentions.

Il est assez remarquable, Monsieur le Président, que la bibliothèque du Roi, si riche en manuscrits de tous genres et presque dans toutes les langues, ne contienne point de poésies flamandes : du moins le catalogue collectif dont j'ai parlé plus haut et les catalogues particuliers que j'ai vus, n'en mentionnent aucune.

Mais cet établissement abonde en matériaux pour la collection des *Acta sanctorum*, et nos savans bollandistes feraient chose utile à leur grande entreprise, de se procurer la liste des nombreuses vies de saints que les deux fonds latins et même les fonds français de la bibliothèque renferment; peut-être feraient-ils mieux encore d'envoyer ici quelqu'un des membres de leur association qui examinât lui-même les ouvrages.

Je viens d'avoir entre les mains un manuscrit des plus curieux : c'est un recueil de lamentations en vers français, dictées par Gilles le Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournay, dans le temps qu'il était privé de la vue. Voici le titre et le début de ce livre[1] :

« *Chest li lamentations l'abbé Gillion le Musit ou tempore* » *que Nostre Sires li avoit envoyet empaichement de se vewe,* » *et que il avoit le lumiere des yoels couverte, si que vir les*

[1] Il a été cité dans notre premier volume, d'après Sanderus ; *voy.* aussi les catalogues de sir R. Heber, pag. 54, l'introduction au premier vol. de Ph. Mouskes, p. CCC, où il en est fait mention.

» *gens ne pooit, ne lire, ne escrire, et ne veoit, fors clartés et*
» *lumieres, et grossement, et se reconiscance de ses pekiés et de*
» *ses meffais.*

En l'an mil ccc. et chincquante,
Et ou temps que on list et cante
Par tout le mond communement,
Et festie devotement,
Apries le mort et passion,
Le sainte resurexion
Jhesu Crist no vrai createur,
No sauveur et no racateur,
Tout partout en crestienté
Dont il en est moult grant plenté,
En cel an et en cel tempore,
Me vint en avis et memore
De me vie considerer,
Comment en Dieu puis esperer,
Quels je sui et quels j'ai esté,
Et comment yver et esté,
Et nuit et jour, tres men enfanche
Ay vescut en grand esperanche, etc.

Un chapitre, qui commence au feuillet 237 v° et va jusqu'au feuillet 240 v°, nous apprend comment, en 1351, li Muisis recouvra la vue. Je transcris dans son entier le titre de ce chapitre, qui donne quelques détails sur cet événement :

Chest li loenge et li regrasciemens l'abbet Gillion le Muysit à Dieu, à le virgene Marie, à saint Martin, à tous sains et à toutes saintes, de chou que li veuve li est recouvrée, qui avoit estet aveules trois ans et plus, et n'avoit celebret ne riens veut, fors un peu d'air, et avoit estet environ siscante deus ans moines, dont il avait estet vint ans abbés esleus. Se fu aidiés par un maistre nommet Jehan de Meence, qui ouvra en ses yeuls d'un instrument d'argent à maniere d'aguille, sans peler, à pau

d'angousce, et tos passée, et fu faite cheste cure, et vey des deus yeuls selonc sen eage souffiscanment, l'an de grasce M.CCC.LI, *environ le fieste saint Remi. S'est aussi se conclusions des coses qu'il a fait escrire.* »

Aux feuillets 36 v° à 43, il y a une description *del estat dou monastere Saint Martin, des bonnes coustumes comment on s'i soloit et doit maintenir.* Notre honorable collègue, Monsieur le chanoine De Smet, me saura gré d'en extraire le commencement, qui lui fournira de précieuses notes biographiques sur Gilles le Muisis, dont il doit prochainement mettre la chronique sous presse :

« Sachent tout cil qui sont et qui serront que jou, Gilles, » humbles abbés dessus nommés, commenchai à faire escrire » de boin sens et de bonne memore chou que ensuit, en » l'an de grasce mil ccc. et chincquante, à l'entrée dou mois » de may, auquel terme jou avoye de eage soissante dix et » wit ans et trois moys complis : dou quel terme jou avoye » esté abbés esleus tant par le convent comme par le saint » pere pape Jehan XXIIe dix et noef ans complis. Si considerai je que je fus rechuis et vestis d'abit de religion le jour » des ames, l'an de grasce mil cc. quatre vins et noef, etc. »

Dans ce chapitre qui, par exception, est en prose, l'auteur trace, d'une manière sommaire, mais très-intéressante, l'histoire du monastère de Saint-Martin, depuis les premières années du XIIIe siècle jusqu'à son temps; il est amené à parler des guerres qu'il y eut en Flandre de 1296 à 1350, et à ce propos, il fait allusion à la chronique qu'il avait composée : « De toutes ces choses, » dit-il, et ces avenues que jou ay vewes, jou ay aucunes » coses registré au mieuls que j'ay peu, et tieng que

» pluseurs en ont fait registres et memores en romans » et en latin....» Il anonce plus loin qu'il a rédigé un traité en latin sur les événemens arrivés dans son monastère depuis son élévation à la dignité abbatiale.

Le volume dont je viens de donner la description est in-folio sur vélin; il a une couverture en bois. Il est orné de miniatures. Sur l'un des plats de la couverture, on lit l'inscription suivante, dans un encadrement qui y est attaché par des clous : *Chest li complainte l'abbet Gillion Le Musit, et chou qu'il fist de tous estaz ou tempore qu'il fut aveules.* L'écriture en est du temps, et, si mes souvenirs ne me trompent, on y reconnaît les mêmes mains qui ont tracé les caractères des autres ouvrages de Le Musis que nous avons en Belgique. Il provient sans nul doute de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin.

Ce manuscrit est à vendre chez le libraire Crozet, à Paris.

Un autre libraire d'ici, M. Techener, possède, en ce moment, une collection considérable de chartes et lettres originales qui ont rapport à nos anciennes provinces : je dois l'examiner dans quelques jours; si je juge qu'elle mérite d'être acquise, en tout ou en partie, par notre gouvernement, j'en rendrai compte à M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

Voilà, Monsieur le Président, une lettre bien longue : je ne puis pourtant la terminer, sans vous parler de l'accueil que j'ai reçu dans les divers établissemens où m'a conduit la mission dont je suis chargé. Certes, il suffit de s'occuper des intérêts de la science, pour être assuré de la sympathie des hommes recommandables qui ont la direction des dépôts littéraires de cette capitale ; mais j'ai trouvé, dans M. Mignet, aux archives des affaires étran-

gères; dans M. Michelet, à la section historique des archives du royaume; dans MM. Champollion-Figeac, Guérard et Paulin Pâris, au département des manuscrits de la bibliothèque du Roi, plus que de la sympathie : ces savans ont montré un véritable empressement à faciliter, à seconder mes recherches; ils leur ont prêté et leur prêtent chaque jour l'appui le plus bienveillant. Je ne fais que m'acquitter d'un devoir, eu leur exprimant ici toute ma reconnaissance.

Je vous dirai encore, avant de finir, que, dans mes rapports avec les hommes de science et d'érudition que j'ai l'occasion de voir ici, j'ai pu me convaincre de l'estime dont les travaux de notre commission jouissent auprès d'eux. Tous applaudissent à nos efforts; tous aussi rendent hommage aux vues libérales et élevées qui ont fait décréter, par le gouvernement belge, cet ensemble de mesures qui doit exercer tant d'influence sur le progrès des études historiques : la publication des inventaires des archives du royaume et du catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale, celle des chroniques inédites, et la continuation de la grande entreprise des *Acta sanctorum*.

Les comités historiques de France, de leur côté, poursuivent, avec une noble émulation, sous les auspices de M. De Salvandy, ministre actuel de l'instruction publique, l'exécution du plan conçu par M. Guizot, et qui doit doter la nation française du monument le plus grandiose qu'aucun peuple ait érigé à ses annales. Parmi les nouvelles publications qui se préparent, je citerai le *Recueil des monumens inédits sur l'histoire du tiers-état* dans le nord de la France, et les *Registres du parlement de Paris* : la première est confiée à M. Augustin Thierry; l'autre l'est à M. le comte Beugnot.

M. Guérard, chargé de la publication des principaux cartulaires de France, vient de livrer à la presse le cartulaire de Saint-Bertin, qui se composera du cartulaire de Folquin, du cartulaire de Simon, continuateur de Folquin et d'une continuation du cartulaire de Simon [1].

Ces divers recueils, mais surtout les *Registres du parlement de Paris*, auront plus d'un rapport à nos propres annales.

M. Champollion-Figeac fait imprimer, pour la même collection, les *Lettres des Rois, Reines et autres personnages, concernant l'histoire de France, tirées des archives d'Angleterre par M. De Bréquigny*, depuis l'an 1060 jusqu'au règne de Henri IV : dans l'introduction qui les précèdera, l'éditeur se propose de faire entrer une notice qui sera lue avec un vif intérêt; elle offrira le précis de tous les travaux entrepris dans le dernier siècle pour la réunion et la mise en lumière des monumens de l'histoire de la monarchie française.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, et faire agréer à mes honorables collègues, l'expression de mes sentimens les plus distingués et les plus dévoués.

GACHARD.

M. O. L. I. B. Wolff, professeur à Jena et membre d'un grand nombre de sociétés savantes, annonce qu'il va mettre au jour le roman de *Gillion de Trazegnies* dont il a donné un extrait à la fin de ses *Altfranzoesische Volks-lieder*, Leipz. 1831.

M. Louis de Maslatrie, membre de la société de l'histoire de France et ancien élève de l'école des

[1] *Voy.* plus haut p. 34, n° 753 et p. 78, n°s 637, 721, 722, 723 et 724.

chartres, écrit que l'histoire de *Baudouin de Sebourg* (au Cœur de Lion), dont Sanderus fait mention parmi les manuscrits de la cour [1] et qui est probablement l'œuvre d'un belge, existe à la bibliothèque royale de Paris ainsi que celle de *Baudouin de Flandre*, réimprimée récemment par MM. Serrure et Voisin. La première qui est en vers, forme un volume grand in-4° à 2 colonnes, de 164 feuillets, de 46 à 50 vers environ par colonne. Il en sera donné un extrait dans les *Monumenta Hannoniæ*. La seconde est en prose. C'est un volume grand in-4° de 70 feuillets à 30 lignes environ, à la page.

A l'arsenal se trouvent : 1° la même histoire de Baudouin de Flandre, toujours en prose, quoiqu'il doive en exister une version en vers que nous considérons comme l'original; grand in-4° de 95 feuillets, à 30 lignes la page; 2° L'*Histoire de Gille de Chyn*, *seigneur de Berlaymont*, grand in-4° ou petit in-fol. de 106 feuillets, à 25 lignes environ par page. Ce dernier ouvrage est en vers et doit être l'original de celui publié par la société des bibliophiles de Mons. M. De Reiffenberg se propose de le mettre sous presse pour la *Société des bibliophiles de Belgique*, nouvellement instituée à Bruxelles.

M. Buchon désirerait qu'on pût lui procurer la succession chronologique et biographique des hérauts de Bourgogne du titre de *Charolois*.

M. Bouthors, greffier en chef de la cour royale d'Amiens et secrétaire perpétuelle de la société archéolo-

[2] L'*Histoire de Bauduin d'Esebroucq*, en rhithme; *Sanderi Bibl. MS*, II, 3, n° 755. A. Barrois, *Bibl. protypogr.* n° 2297.

gique du département de la Somme, écrit dans les termes les plus obligeans pour exprimer le vœu que fait sa compagnie, d'entrer en relation directe avec la commission royale d'histoire de Belgique.

Le secrétaire met sous les yeux de l'assemblée les premiers volumes des publications que le comité historique de Sardaigne vient de lui adresser : ce sont deux in-folio, imprimés par ordre de S. M. le roi Charles-Albert, sous ce titre :

I. *Historiæ patriæ monumenta edita jussu regis Caroli Alberti. Chartarum tom. I. Augustæ Taurinorum, e regio typographeo,* 1836, in-fol. de CXIX et 1751 pp.

Le plus ancien diplôme contenu dans ce volume est de l'année 602, le plus récent de 1050.

II. *Leges municipales*, ibid. 1838, XXIV et 1773 pp. Ce volume a été rédigé par MM. Frédéric Scropis, Aloys Cibrario, G. B. E. Raggio et Pierre Datta. Il commence par un statut daté du 26 février 1197 et donné par Thomas de Savoie.

M. Willems fait observer que ce n'est pas M. Onghena mais MM. F. et E. Gyselinck qui ont été chargés de l'exécution des planches destinées à orner le second tome des *Chroniques de Flandre*, ainsi que des figures des *Brabantsche yeesten.*

M. De Ram qui depuis 1825 ne cesse de recueillir des matériaux pour le grand ouvrage dont il a publié le plan, sous le titre de *Belgica sacra*, remarque qu'il serait utile de compléter et surtout de rectifier les séries de dignitaires ecclésiastiques contenues dans les tomes III et V de la *Gallia christiana*, lesquels renferment la description des diocèses de la Belgique; attendu que plus le

temps avance, plus augmente la difficulté de se procurer de tels renseignemens pour les dernières époques. La commission, adoptant cette observation, fait un appel aux personnes qui possèdent des documens de cette espèce.

M. De Ram confie à M. De Reiffenberg, pour en faire usage dans son recueil consacré au Hainaut, un cartulaire de l'abbaye de Cambron, aussi précieux qu'ancien, manuscrit en parchemin, qu'il a retrouvé et qui appartient actuellement à l'archevêché de Malines.

Il donne ensuite lecture de ces deux notices :

I.

Traductions de la chronique de De Dynter.

« Le véridique De Dynter, que l'on peut nommer en quelque sorte le *Chroniqueur officiel du Brabant*, fut consécutivement secrétaire de quatre de nos ducs, d'Antoine I, de Jean IV, de Philippe I et de Philippe II, surnommé le Bon. Il eut l'avantage, dit le savant évêque d'Anvers [1], de tirer les matériaux de son histoire des dépôts les plus authentiques. Les documens qui ont servi à la composition des trois derniers livres de la chronique, il les a puisés dans les archives des princes au service desquels il était attaché, et dans les chartriers des corporations religieuses et civiles. Son caractère et ses fonctions devaient lui donner un accès facile à ces trésors qui, pour la plupart, étaient restés intactes. Pendant une grande partie de la première moitié du XV[e] siècle, il eut l'occasion d'observer

[1] *Rerum Belg. Prodromus*, p. 33, édit. 1799.

de près la marche des affaires publiques, et même dans plusieurs événemens de cette époque, il remplit un rôle important. Parmi les preuves que l'on peut alléguer en faveur du travail de De Dynter, il convient de citer celle d'avoir mérité les honneurs de la traduction.

A la vente des livres de P. Van Musschenbroeck, faite à Leyden le 30 septembre 1826, se trouvaient sous le n. 128, les *Annales de Brabant depuis* 1255 *jusqu'en* 1425, *par Messire Edmond Dintre*. Cet exemplaire de la fin du XVIIe siècle, formant 458 feuillets in-fol., et jadis possédé par B. Huydecoper, fut acheté par M. Bohn au prix de 60 florins des Pays-Bas.

Parmi les manuscrits de la bibliothèque de George-Joseph Gérard, qui ont été transportés à La Haye, se trouve une autre *Traduction de la Chronique d'Edmond De Dynter, contenant l'histoire du duché de Brabant jusqu'à l'année* 1300; il en a été fait mention dans les *Bulletins de notre Commission*, tom. I, p. 323.

Le libraire Verbyst de Bruxelles vendit en 1829 une copie moderne d'une traduction à un anglais, et en 1834 il en offrit une autre au Gouvernement.

L'auteur de la *Bibliotheca Belgica*, tom. I, p. 361, et Paquot, tom. I, p. 310, disent que le marquis de Westerloo avait dans sa bibliothèque les *Annales de Brabant* depuis 1255 jusqu'en 1425, par *Edmond de Dynter*. Ce manuscrit appartient actuellement à M. De Jonghe de Bruxelles, qui le tient de M. Vanden Broeck, lequel l'avait acheté à la vente du marquis de Westerloo, et porte pour titre: *Annales de Brabant par M. Edmond d'Intre, secrétaire d'Antoine, duc de Brabant, depuis l'an* 1255 *jusques et y compris l'an* 1425. Il commence par le cinquième livre qui s'y trouve complet, c'est-à-dire avec les 43 cha-

pitres et l'introduction, et s'arrête au chapitre 195 du sixième livre qui a 257 chapitres dans la chronique latine. Le manuscrit de M. De Jonghe ne paraît pas antérieur à la fin du XVII[e] siècle; on y a rajeuni l'orthographe et corrigé le style, ce qui lui a fait perdre toute la grâce et la naïveté qui distinguent les anciennes traductions conservées à la bibliothèque royale.

Le n° 10426 de l'inventaire général des manuscrits de ce dépôt indique, sous le nom d'*Adrien de Marcennes*, une histoire de France jusqu'à Hugues-Capet. Ce volume du commencement du XVI[e] siècle, portant au bas de la première page la signature d'Alphonse de Berghes et ayant appartenu autrefois à la bibliothèque de l'archevêché de Malines, est une traduction d'une partie de la chronique de De Dynter qui, dans ses trois premiers livres, a pris pour guide la chronique du frère André, moine de l'abbaye de Marchiennes sur la Scarpe [1]. La traduction commence au milieu du huitième chapitre du premier livre, *de la cruauté d'Attila, roy des Huns*, et s'arrête à la fin du second livre.

Les n° 10427 et 10428, qui indiquent aussi une histoire de France jusqu'à Philippe de Valois et les Gestes des empereurs et des ducs de Lothier par *Adrien de Mar-*

[1] Le frère André Sylvius, dont le véritable nom était *Du Bos* ou *Du Bois*, mourut vers l'année 1294. Sa chronique a été imprimée à Douai en 1633 par les soins de Raphaël de Beauchamps, sous le titre suivant : *Historiæ Franco-Merovingicæ synopsis*, *seu Historia succincta de gestis et successione regum Francorum*, *qui Merovingi erant dicti*, *a R. P. Domino Andrea Silvio*, *regii Marcianensis cœnobii magno Priore ante annos circiter* 433 *conscripta et a D. Willelmo abbate Andernensi aliisque chronologis duobus continuata*, etc. V. Nelis, *Op. cit.*, p. 34; Le Long, *Bibl. hist. de la France*, édit. de Fevret de Fontette, t. III, p. 143, n° 16714 ; Dom Bouquet, t. XIII, p. 419, et dans la préface.

cennes, contiennent la suite de la traduction. Le manuscrit commence avec le prologue du *tiers livre*, où l'on trouve aux premières lignes que l'auteur *a intention de suyvre la compilation faicte par Adrien de Marcenes*. Le quatrième livre, qui, suivant le sommaire, se compose de 65 chapitres, s'arrête vers la fin du soixante et unième.

M. Émile Gachet, qui par son intelligente activité rend à notre commission les services les plus importans, me fit remarquer que le manuscrit n° 10229 de la bibliothèque de Bourgogne, intitulé au dos : *Histoire de Baudouin*, et portant sur le premier feuillet de garde : *Partie de l'histoire du pays de Brabant*, n'est rien autre qu'un exemplaire dépareillé de la chronique de De Dynter en français.

Ce manuscrit se compose de 376 feuillets d'une écriture très-serrée du XVe siècle. Quoiqu'il y ait des lacunes et quoique le nombre des chapitres ne s'accorde pas avec celui de la chronique latine (car souvent deux chapitres latins sont réunis dans un seul en français), il contient cependant presque en entier la traduction du cinquième et du sixième livre, parties les plus étendues et les plus intéressantes du travail de De Dynter. La première page commence ainsi : *...dictes lettres par succession de ave à eulx apartenans. Toutefois la duchie de Juliers est à présent par aultre occupée comme chi après apparra.* Le chapitre qui vient ensuite et qui est le 33e du liv. V du manuscrit français, correspond au chapitre 8 du même livre de la chronique latine : *Après ce que le kastel et la ville de Faukemont fu destruit par le duc de Brabant, comme dit est, et Renault le seigneur dudit lieu bani et escachié*, etc. Le dernier chapitre du même liv. V, correspondant au chapitre 41 du liv. V de la chronique latine,

forme le cinquante-troisième et dernier chapitre de ce livre, qui est suivi d'un épilogue qu'on retrouve en tête du liv. VI du texte latin. D'après la table des chapitres qui vient ensuite, le liv. VI devrait en avoir 223. L'intitulé du premier chapitre, qui correspond au premier du liv. VI de la chronique latine, commence ainsi : *Comment dame Jehanne, fille ainsnée du duc Jehan de Brabant, tierch de ce nom, avec son legitisme mari Wencelaux duc de Luxembourg, furent rechus en la duchie de Brabant.* Le dernier chapitre que le manuscrit français renferme, est la moitié du 196e qui correspond au chapitre 220 du liv. VI en latin; on y rapporte : *Comment le duc Jehan de Brabant fu rechus en sa ville de Valencenes, et comment dame Jaque fu menée à Gand, et comment la ville de Mons revint en l'obéissance dudit duc Jehan de Brabant.*

Afin que l'on puisse juger de la manière dont la traduction est faite, nous transcrirons ici le fragment de ce chapitre 196.

Quant ce traitie dessus dit fu fait et publié [1], *Monssr. le duc Jehan devant dit se partit de Douay et se mist au chemin pour venir en sa ville de Valencenes, comme il fist. En la quelle ville il fu rechus en tres grant reverence et sollempnité, car les rues par où il passa estoyent et furent toutes joncquiés d'erbes et de fleurs très oudourans et si estoyent couvertes de draps de lainne, sur quoy les roses et les fleurs estoyent esparses, et les parois des maisons estoyent parées de dras de hautes lices, de ramsiaulx d'arbres et de fleurs, tant gentement que c'estoit un droit plaisir de veoir. Là estoyent en plusieurs lieux aux*

[1] Le traité du 1er juin 1425, qui renferme les conditions auxquelles le duc de Brabant se détermina à lever le siége de Mons et à évacuer le Hainaut.

fenestres les damoiselles bourgoises de la ville qui jettoyent chapelles de fleurs très oudourans et plusieurs par cordelles menues les avaloyent sur le chief du prince en passant et des plus grans seigneurs qui chevauchoyent au plus près de luy. Et les josnes filles pucelettes et vierges sailloyent hors des maisons et tenoyent à leurs mains blanches petis chapelles de fleurs oudourans qu'elles attachoyent d'espinchiaulx aux robes et sur les bras dudit duc et des seigneurs. Et à painne vous polroit-on dire la feste que on li faisoit. Et quant il fu venus à son hostel et que il fu descendus de son cheval, les eschevins de la ville le vinrent bienvegnier et saluer et moult de biaulx présens et biaulx juyaulx présenter. Et il demoura jusques en IIIe *jour au quel jour il s'en partit et s'en revint en son ost devant la ville de Mons, au quel ost et siège il fu jusques à che que dame Jaque la ducesse fu venue es mains des commissaires du duc de Bourgoigne hors de la dicte ville. Mais quant elle deut passer parmi l'ost de Brabant, elle fu à sa requeste menée auprès le demisiaul Englebert conte de Nassous, seigneurs de le Lecque et de Breda, et Monsr. Henri de le Lecque, seigneurs de Hezewyc et de Dynter, lesquels elle pria très-cordialement en plourant, que pour l'amour d'elle ils se volissent à chou emploiier et labourer envers ledit duc de Brabant, et son courage tellement infourmer que en aulcune ville ou castel située ou situé en Brabant, là où le mieulx lui plairoit, elle peust demourer, ne le convenist demourer es mains de Monsr. le duc de Bourgoigne. Mais onques nul d'eulx ne fu si hardis qui contre le dessus dit traitié osast rien dire ne attempter. Et ensy elle fu par les dessus dis....*

Il me reste à parler de l'âge de cette traduction. Je n'hésite pas à la croire de la fin du XVe siècle, et j'oserais presque la dire contemporaine de De Dynter, après l'avoir comparée à d'autres écritures qui sont indubitablement de son époque. C'est en outre la traduction originale, à en juger par les corrections nombreuses qu'on y rencontre. Les sommaires des chapitres, placés en tête

du liv. VI, indiquent que la traduction a été faite tout entière ou au moins qu'on s'était proposé de la compléter.

Des recherches ultérieures pourront peut-être amener la découverte d'une traduction contemporaine de toute la chronique de De Dynter. Si je ne puis obtenir ce résultat, néanmoins les manuscrits, dont je viens de parler, et surtout ceux de la bibliothèque de Bourgogne, seraient suffisans pour en extraire une traduction à peu près complète. Mise en regard du texte latin, elle servirait à éclaircir et à mettre à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs un de nos chroniqueurs les plus intéressans. »

II.

« Dans la notice sur la chronique universelle de Theodoricus Pauli, il a été dit (p. 106) qu'on y trouve une histoire des croisades en huit livres, intitulée : *De generali passagio Godefridi ducis de Bullyoen et aliorum principum ad terram sanctam et ad Jherusalem.* Ce titre étrange ne m'a pas permis de reconnaître d'abord que c'était l'écrit de Robert-le-Moine, qui a été publié par Bongars dans son recueil des historiens des croisades, tom. 1, p. 30-81, sous le titre suivant : *Roberti monachi historia Hierosolymitana*, et qui dans une ancienne édition in-fol. imprimée à Bâle en 1533, est intitulé : *Bellum Christianorum principum, præcipue Gallorum, contra Saracenos anno salutis* 1086, *pro terra sancta gestum; autore Roberto Monacho.* M. Michaud, dans sa *Bibliothèque des croisades*, 1re part., p. 3-19, a donné une analyse de l'écrit de Robert, qui avait suivi les croisés à Jérusalem. Notre manuscrit présente un nombre considérable de variantes et même plusieurs chapitres qui ne se

trouvent point dans l'ouvrage imprimé. Ces additions appartiennent-elles au travail primitif de Robert-le-Moine, ou bien ont-elles été faites par l'auteur de la *Chronique Universelle*, c'est ce que je ne saurais déterminer. Dans la préface qu'il a placée en tête de sa collection, Bongars parle des variantes qui lui avaient été communiquées par le docte père André Schott. Jean Pierre de Ludewig a consacré le tome 3 de ses *Reliquiæ manuscriptorum omnis ævi diplomatum ac monumentorum ineditorum* à recueillir des variantes et des notes sur divers historiens des croisades; n'ayant pas pour le moment cet ouvrage à la main, il m'est impossible de constater jusqu'à quel point Robert-le-Moine a été l'objet de ses recherches. M. Le Glay, dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai*, p. 147, n. 710, indique un manuscrit in-4 du douzième siècle de l'*Historia Jerosolimitana* de Robert-le-Moine, provenant de l'abbaye du St.-Sépulcre. »

M. Willems à ensuite la parole et s'exprime en ces termes:

« Personne n'ignore qu'il était autrefois d'usage parmi les chevaliers et les dames, dans leurs conversations, avant ou après dîner, de deviser sur toutes sortes de sujets; on se faisait des questions sur les lois de la chevalerie, sur l'amitié, sur l'amour; questions frivoles, si vous voulez, mais qui avaient le mérite d'amuser quelques instans et surtout d'être plus agréables aux dames que ces discussions de haute politique ou cet argot de bourse dont nos hommes d'aujourd'hui ne craignent pas souvent d'accabler leur intelligence. Je possède un recueil, composé au XVe siècle, de plusieurs centaines de questions en demandes et reponses, énigmes et vœux, partie en vers et partie en prose. Il est probable qu'il vient de quelque *puy d'amour*

de la Flandre française. C'est un volume sur papier, petit in-folio, de 80 feuillets ou 160 pages, écriture française ou bourguignonne de la dernière moitié de ce siècle. Au premier feuillet de garde l'ancien possesseur du volume a inscrit ces mots : *Ceste livre appartient à Baudewyn De Hurtere.* Il a dû appartenir autrefois à une grande collection, car il porte une étiquette avec le chiffre moderne de 14802. Sur la couverture en basane rouge on lit : *Ce sont demandes que ung seigneur demande et une dame comme l'on se doit gouverner en amours*, mais ce titre n'est applicable qu'à la première partie du contenu.

Pour l'intelligence des mœurs chevaleresques et des usages de nos ancêtres, je crois faire chose utile de vous citer quelques-unes des questions et réponses consignées dans ce manuscrit. Elles sont parfois trop libres, mais je choisis parmi celles qui ne sortent pas absolument des bornes de la décence. Le volume commence ainsi :

« Sire, pour mieulx gouverner mon royaulme, je vous prye que vous me dittes la cause pourquoy on aime ?

Response :

« Dame, on aime en quatre manières de désirs, desquelx amans usent diversement, dont ly premiers est que on aime une femme pour apprenre et pour mieulx valloir, pour le bien de lui, et pour acquerre honneur et pris; ly secons aime pour avoir sa mie à femme ; ly tiers aime pour avoir et atraire proffit, et ly quars pour faire sa vollenté de sa mie.

» Sire, je vous demande liquelx de ces quatre désirs vault mieulx ?

Response :

» Dame, ly premiers ; car toutes manieres de gens peuvent amer par cellui désir, sans meffaire.

» Sire, je vous demande lequel vous ameriez mieulx, ou à joïr de vos amours sans désirer, où à désirer sans joïr ?

Response :

» Dame, à désirer sans joïr ; car nulz ne puet scavoir le vertu en amours s'il n'a en avant senty la vertu de loyal désirer.

» Sire, je vous demande si vous amiez ungne dame demourant en estrange contrée, lequel ameriez-vous mieulx, ou que vous la trouvissiez mariée, ou de ce monde trespassée.

Response :

» Dame, qu'elle fust trespassée ; car s'elle estoit trespassée comment que j'en deusse perdre la pensée, au mains n'en verroi-je point joïr aultruy.

Demande :

» Sire, je vous demande en quel temps prendent amans plus grand délit (délices), ou en recordant en eulx la beauté, sens et honneur qu'ilx ont veu en leurs dames, ou quand ilz les voient présentement.

Response :

» Dame, en recordant ses graces ; car quant l'amant voit

sa dame il est de s'amour si soupris, et de sa beauté si ravis, que en ce pensée n'a nul arrest; mais après, quand il pense à la beauté et aux vertus dont elle est aournée, il rechoit une richesse et liesse et plaisanse si grande que nulz cœurs ne le porrait penser qui assaié ne l'eust.

» Sire, je vous demande se vous aviez ung bien amé compaignon lequel seust vos secrez, et vous les siens, et entre vous deux amissiez une dame, lequel ameriez-vous mieulx, s'il convenoit qu'il fust, ou que vous prissiez sa mie à femme, ou qu'il prist la vostre?

Response :

» Dame, qu'il preist la miesne; car se je prandois sa mie je feroie villainie et desloiauté, laquelle j'aime mieulx qu'elle soit faicte par lui que par moy, et s'en deusse souffrir grand tourment.

» Sire, y sont deux hommes, qui tous deux aiment une femme, dont chescun d'eulx qui de estre le mieulx amé; si sont tous deux à une carolle [1], et la dame au millieu. Si a la dame ung chapel de roses sur son chief, et ly ung d'eulx deux ung aultre, dont prent la dame son chapel, et le met sur le chief de celui qui n'en a point, et puis prend le chapel de l'autre, et le met sur son chief. Or, vous demande-je, auquel elle monstre plus grand signe d'amour?

Response :

» Dame, à celui à qui elle prend le chapel; car li prendre est signe de fiance d'amour, et ly donner est une cour-

[1] *Danse.*

toisie, que toutes dames peuvent faire, sauve leur honneur.

» Deux hommes aiment ungne dame et chascun lui requiert à avoir guerdon de son service, et elle l'otroie, à l'un qu'il prende d'elle ung seul baisier, et l'autre l'acole une fois tant seulement. Or vous demande-je auquel elle monstre plus grand amour.

Response :

» Dame, à celui à qui elle ottroie le baisier ; car cent fois acoler n'ataint mie ung baisier ottroié par vraie amour.

» Sire, je vous demande se vous aviez une dame et vous lui requeriez de s'amour, tant qu'elle le vous ottroiast, par tel couvent que jamais plus riens vous ne lui demanderiez : or, vous demande-je par tel couvent vous le prenderiez ?

Response :

» Dame, nenil ; car ce ne puet estre qu'en amour parfait ait contredit de nulle riens qu'il puist faire au plaisir de l'autre, sauve son honneur.

» Sire, je vous demande se vous estiez avecq vostre amye en lieu secret, duquel vous vous tenriez plus grevé ou s'elle disoit qu'elle eust le cœur dollent de ce qu'elle vous amast trop, ou s'elle regretoit qu'elle eust amé devant vous ?

Response :

» Dame, le premier ; car de ce qu'elle regretoit l'amour d'un aultre ce me seroit trop grief chose à oyr.

» Sire, je vous demande à qui jalousie dure plus longuement, ou à l'homme ou à la femme ?

» Dame, je quide à l'homme, pour ce qu'il est de plus ferme coraige, et de plus vertueuse complexion que ne soient les femmes.

» Sire, je vous demande à qui elle grieve plus ou à l'homme ou à la femme?

» Dame, je croy elle grieve plus à la femme, pour ce que ly homs a puissance et signourie sur femme, pour la corrigier et destraindre, et ce ne puet faire femme à l'homme; pour laquelle raison je croy que jalousie grieve plus à la femme.

» Sire, je vous demande se vous aviez dame ou demoiselle et vous sussiez de vray qu'elle ne vous amast point, ne que jamais d'elle ne seriez aimé, et vous eussiez ung votre bon amy et compaignon : vouldries-vous qu'il l'amast, et elle lui.

Response :

» Dame, nenil ; car jamais mon cœurs ne se porrait assentir que je veisse ung aultre joïr de l'amour de ma dame, et j'en seroie mendians.

» Sire, je vous demande se vous amez et amissiez une dame de fine amour, lequel ameriez-vous mieulx à avoir, ou tous les voloirs, sans lui jamais veoir ne parler à elle, ou la veoir et parler à elle, sans la jamais toucher ne adeser[1] ?

Response :

» Dame, à la veoir et parler à elle sans touchier; car

[1] *Adeser*, du latin *adesse*.

trop seroit grief d'estre en la compaignie de sa dame, sans la jamais veoir ne parler à elle.

» Sire, je vous demande, se toutes graces estoient à vous à donner et n'en peussiez à nul lui donner que une, laquelle donneriez-vous?

Response :

» Dame, *loiaulté;* car c'est la souveraine vertu, qui est en amours ».

M. De Reiffenberg, qui a eu l'occasion de voir un ancien évangéliaire de l'abbaye de St-Laurent de Liége, in-fol. vélin, fig., y a remarqué cette formule de serment inscrite à la fin :

Ego N. juro me habere canonicum ingressum ad abbatiam hujus monasterii S. Laurentii ad quam me postulo recipi et admitti.

Item quod ego sum de legitimo matrimonio procreatus seu rite legitimatus.

Item juro me conservaturum fundum, bona, possessiones et jura ipsius monasterii, et alienata vel distracta monasterii ejusdem ad proprietatem ipsius reducturum.

Item consuetudines antiquas et approbatas nec non statuta, privilegia et libertates dicti monasterii me observaturum.

Item fraternitatem specialem hujus monasterii et ecclesiarum SS. Jacobi, Martini et Egidii generales fraternitates majoris et omnium aliarum secundariarum ecclesiarum Leodiensium.

Item quod ordinationem dudum factam inter bonæ memoriæ dominum Walterum, prædecessorem meum, nuper abbatem ac priorem electum hujus monasterii, super divisione bonorum monasterii ejusdem, juxta continentiam et tenorem literarum exinde confectarum, observabo; omnia et singula

superius expressa juro super ista sancta Dei evangelia me facturum et observaturum pro viribus meis.

M. De Smet, qui n'a pas assisté à la séance de la commission, lui transmet ce mémoire :

« On sait que, pendant les siècles du moyen âge, il n'existait pas d'abbaye de quelque importance qui ne pût compter un chroniqueur parmi ses principaux fonctionnaires, et qui n'eût soin de le remplacer aussitôt que la mort venait l'enlever à ses obscurs mais utiles travaux. Le recueil de dom Bouquet, le Spicilége d'Achéry, le *Thesaurus anecdotorum* de Martène et Durand, et beaucoup d'autres collections de ce genre nous présentent fréquemment des chroniques étendues qu'on doit aux veilles de ces laborieux et modestes cénobites. N'est-il pas étonnant que dans le nombre des plus considérables on en trouve si peu que l'on doit aux monastères belges? Quoique Diericx ait calomnié les religieux de St-Bavon, en les accusant de n'avoir eu aucun soin de leur bibliothèque[1], il est avéré cependant qu'ils s'étaient peu occupés de la rédaction des chroniques; Jean de Thielrode avoue lui-même que le monastère en manquait presque absolument : « *Id idem monasterium de cronicis totaliter pene va-*

[1] Diericx avance (*Mémoire sur la ville de Gand*, II, 385) que la bibliothèque des religieux de St-Bavon n'était guère connue que par quelques légendes et une misérable chronique, lorsque Raph. de Marcatellis obtint, vers la fin du XVe siècle, la prélature de cette abbaye. Mais le catalogue original de la bibliothèque de St-Bavon, écrit vers l'an 1440 de la main du prieur Olivier de Langhe, dont M. A. Voisin a eu l'obligeance de me communiquer une note, prouve qu'à cette époque, quarante ans avant R. de Marcatellis, elle possédait 638 MSS., et dans ce nombre plusieurs classiques grecs, latins et belges, tels qu'Hippocrate, Aristote, Térence, Virgile, Horace, Lucain, Jacq. Van Maerlandt, etc., etc

care[1]. » Dom De Visch fait entendre une plainte semblable dans son *Compendium chronologicum* de l'abbaye des Dunes, et beaucoup d'autres l'auraient pu répéter avec justice. Adrien De Budt[2] motive cette pauvreté par le soin particulier de ses prédécesseurs pour la conservation de l'humilité et du mépris d'eux-mêmes qu'ils préféraient à l'ambition de se faire un nom parmi les hommes, mais peut-être trouvera-t-on peu de personnes disposées à croire à un pareil motif. La camaraderie littéraire n'était certes pas organisée au moyen âge comme dans notre siècle de calcul, mais les écrivains d'alors savaient assez bien louer ceux qui avaient appartenu au même ordre, et ils auraient eu tort de s'imaginer que ces éloges, d'accord avec la vérité, étaient en opposition avec l'humilité bien entendue. N'auraient-ils pas d'ailleurs trouvé de temps à autre quelque bon père Hardouin, prêt à relever les hommes illustres d'un ordre étranger au sien? Nous serions plutôt portés à croire qu'avec les vertus paisibles du cloître, les religieux de nos grandes abbayes pratiquaient davantage le travail des mains et s'occupaient par préférence du défrichement des terres; si d'ailleurs de fréquentes dévastations ne donnaient une explication plus simple de cette pénurie de grands ouvrages historiques.

Quoi qu'il en soit de leurs motifs, plusieurs de nos anciens moines ont eu des successeurs qui se sont fait un devoir de suppléer à leur silence, en rédigeant plus tard des chroniques d'après les anciennes chartes et les registres qu'on avait pu conserver. Ainsi, Odon ou Eudes Cambier, moine de l'abbaye ducale d'Affligem, a composé un

[1] *Præfatio chron.*, p. 2.
[2] *Præfat. supplem. chronici.*

travail assez important, dont le MS. m'a été confié, et sans doute communiqué, du moins en partie, à D. d'Achéry, puisqu'il fait mention d'Odon Cambier dans la préface par trop concise de ce qu'il appelle *Historia Affligemensis* [1]. On a quelque droit de s'étonner que le savant bénédictin n'en ait pas profité davantage.

Il a négligé d'abord entièrement l'avis au lecteur que Cambier a placé en tête de sa compilation, et qui, pour être écrit d'une manière trop fleurie et quelque peu prétentieuse, n'est pas dénué d'intérêt. Dom d'Achéry y aurait vu qu'il existait quatre copies différentes de l'histoire qu'il publiait d'après une seule, et de là moins correctement qu'il n'aurait pu. Qui sait même s'il ne serait point parvenu, à l'aide des nombreuses relations qu'il entretenait dans l'ordre entier de St-Benoît, à retrouver la chronique employée par Aubert Le Mire, dont le religieux déplore la perte dans cette préface?

A la suite de la première chronique, nous trouvons dans le Spicilége une continuation composée d'après les documens anciens de l'abbaye, mais qui ressemble assez peu au second livre ou à la chronique abrégée que Dom Cambier a faite d'après les mêmes matériaux.

Le troisième livre de ce religieux, qui ne paraît pas avoir été connu de Dom d'Achéry, se compose de trente-cinq chapitres et de trois livres de notes, dont un petit nombre serait de quelque utilité pour les investigations historiques. Après avoir examiné si l'ancien *Hafflighem*, nommé depuis *Affligem*, a dû son nom au latin *affligere* [2], parce que

[1] *Spicileg.*, edit. II, tom. II, pag. 769; *Archiv. hist.* par D. R. II, 10-14.

[2] Ainsi l'expliquent, dit-il, Sigebert de Gembloux, le moine Amaury, et avec quelques variantes Corn. Vrancx, abbé de St-Pierre, au mont Blandin.

les pauvres voyageurs y étaient anciennement rançonnés ou maltraités par des bandits, ou au flamand *afleggen*, parce que les premiers solitaires s'y étaient dépouillés du vieil homme, l'auteur examine si l'abbaye n'était pas d'abord un prieuré dépendant de l'abbaye de Lobbes, quels ont été ses fondateurs et ses bienfaiteurs principaux; il parle ensuite de la position du monastère, de ses bâtimens, de sa discipline, de ses priviléges et des prérogatives de ses abbés, ainsi que des saints personnages qui l'ont habitée. Là, chap. XXI, se lit la merveilleuse histoire d'un religieux que la mélodie d'un oiseau céleste ravit en extase pendant trois siècles, au fond d'un bois, et lui fit croire à son réveil qu'il n'avait quitté le monastère que depuis quelques heures. Le chroniqueur discute gravement le fait, et, malgré des témoignages estimables qu'il cite à l'appui, il déclare naïvement qu'il s'estimerait heureux d'ajouter cet astre à la couronne d'étoiles qui ceint Affligem[1], mais qu'il penche à ranger ce prodige parmi les faits apocryphes.

Le chapitre suivant, où l'auteur traite des écrivains d'Affligem, n'est pas sans intérêt pour notre histoire: « Notre premier historien, dit D. Cambier, vivait selon mon opinion vers l'an 1150, à peu près à la même époque où écrivait le premier annotateur de Sigebert de Gembloux. Je doute si c'est le même dont Baudouin de Ninove dit dans sa chronique manuscrite: «Un moine d'Affligem a conduit » sa chronique jusqu'à l'an 1143, le 12me d'Innocent II, » et le 5me de Conrad. Cet écrivain pourrait être non- » seulement comparé, mais préféré à ses devanciers, s'il

[1] *Nec mihi quidquam gratius quam ut... coronæ illustrium nostrorum ascetarum hoc quoque sidus inseratur.*

» n'avait pas été gâté par les copistes. » L'année indiquée est favorable à l'opinion de ceux qui croient à l'identité de l'écrivain, mais les expressions de Baudouin de Ninove paraissent désigner un ouvrage de plus longue haleine, et je suis porté à croire qu'il parle d'une chronique entièrement achevée et semblable à celles dont Marianus Scotus et Sigebert sont les auteurs. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que W. Heda, citant une chronique écrite à Affligem en caractères anciens[1], en donne un extrait qui ne se retrouve pas dans l'histoire que nous possédons[2]. Ce sont sans doute deux chroniqueurs différens, et je crains bien que l'ouvrage loué par Heda et Baudouin n'ait péri ou ne soit quelque part en proie aux blattes et aux teignes.

L'auteur de l'*Auctarium* de Sigebert, écrivain exact mais peu élégant, assure qu'il était religieux d'Affligem, comme l'a déjà remarqué Le Mire.

Un autre anonyme de cette abbaye, qui a écrit avec soin une chronique des ducs de Brabant, a eu pour continuateur Suffridus Petri. On trouve leur ouvrage à Leeuwaerde, dit Valère André, mais Le Mire l'avait vu à Franeker dans la bibliothèque des états de West-Frise.

Jean Amerius, né à Baesrode, à une lieue de Termonde, et religieux de ce monastère, écrivit beaucoup de vers en dépit d'Apollon, et les *Annales abbatum Affligemensium*, qu'il rédigea avec assez de soin, quoiqu'en mauvais latin. Un de ses confrères composa un *Affligemiense chronicon*, continué jusqu'à 1519, qui m'aurait épargné bien des re-

[1] *In quodam chronico vetustis characteribus Affligemiensi.*

[2] *V.* l'édition de Beka et de Heda, donnée par G. Van Lappen van Waveren, en 1643; pag. 131 de Heda.

cherches, si j'avais pu le retrouver. Aubert Le Mire s'en est beaucoup servi dans ses *Originum monasticarum libri IV*; il dit que nous l'avons encore, mais il se trompe; nous ne savons pas même ce qu'il est devenu.

Le chap. XXIII donne la suite des abbés d'Affligem depuis Fulgence jusqu'à l'archevêque Boonen, avec un distique latin après chaque note biographique [1]. Il me semble qu'il y a peu à prendre dans ce chapitre, comme dans la plupart des suivans, où l'auteur parle des moines d'Affligem qui ont gouverné d'autres abbayes et des couvens et prieurés qui dépendaient d'Affligem à l'époque où il écrivait, ou qui en avaient dépendu précédemment.

Les notes étendues qui suivent expliquent d'une manière assez exacte les termes de la basse latinité employés dans l'ouvrage, mais sans nous rien apprendre qui ne soit traité avec plus de développemens dans Kilian, Du Cange et autres écrivains connus; celles qui se rapportent aux faits historiques offrent parfois des remarques curieuses et auraient pu être de quelque utilité à Dom d'Achéry. On y trouve encore un assez long poème en l'honneur de l'abbaye par Dom Nicolas Mis, qui met peu d'importance à la prosodie, pourvu qu'il rencontre des vers léonins; et un grand nombre de bulles et de diplômes qui ne seraient point sans importance, si les originaux n'existaient plus.

En somme, je crois qu'il ne saurait être question de réimprimer une partie quelconque de ce livre dans notre collection, mais que ceux de nos collégues qui s'occupent

[1] Voici celui que l'auteur a consacré à Granvelle :

Abbas, non monachus, Granvellus in ordine primus,
Haud carum monachis nobilibusque caput.

de l'histoire et spécialement de l'hagiographie du Brabant, pourraient y puiser une foule de remarques précieuses et même des rectifications importantes.

L'ouvrage est relié en un in-4° épais, l'écriture très-nette est de la seconde moitié du XVIIe siècle ; à la fin on trouve écrits par une autre main des vers qui prouvent qu'on aurait tort d'accuser les religieux d'Affligem d'avoir perdu leur temps à étudier la langue et la versification françaises ; voici les premiers :

Bien a fait cest autheur qui d'un encre bien purgée
A contre le temps ceste histoire allongée,
Et n'a voulu souffrir que l'envieux silance
Engloutist sans honneur de ce lieu la naissance,
Mais d'un heureuse plume (dont heureux est le sort)
S'opposer au rigueur du temps et de la mort.

Suite des inventaires de manuscrits relatifs à la Belgique.
(Communiqué par M. De Reiffenberg.)

TOURNAI.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

MS gr. in-fol., intitulé : *Premier receuil* (sic) *des anciennes épitaphes de la cité de Tournay*, *de la cathédrale nostre dame*, *des parroisses et de tous les monastères gisans en la dite ville depuis* 1290 *et suivantes l'année* 1509 *jusqu'à l'année* 1752. Pap., figures grossières à la plume.

Ce volume est l'ouvrage de M. de Calonne. Quoiqu'il soit rédigé avec peu de soin, on y trouve des

renseignemens dont quelques-uns ne sont pas sans importance, et se chercheraient vainement ailleurs, aujourd'hui que les monumens qui y sont décrits ont cessé, pour la plupart, d'exister. On y remarque entre autres quelques verrières, dont il est bon de constater la date, afin de fournir des matériaux à l'histoire de la peinture sur verre qui occupe maintenant en France M. de Lasteyrie.

On y rencontre aussi quelques détails sur la famille d'un écrivain dont la chronique doit entrer dans notre collection : je veux dire celle de Li Muisis.

A l'entrée du cloître Notre-Dame, en descendant, on voyait *autrefois*, dit M. de Calonne, c'est-à-dire avant l'année 1662, où ce cloître fut démoli, une pierre tumulaire maçonnée dans la muraille et représentant la Vierge entourée d'un côté de deux hommes armés et de trois femmes, tous à genoux, avec leurs armoiries au-dessus de leur tête. Cette représentation était accompagnée de l'inscription suivante :

Cy devant gissent Gilles de Mauffaict et demiselle Augniès Sartielle, se fame, père et mère de Jehan de Mauffaict.

Cy devant gist Jehan de Mauffaict leur fils, ky trespassa l'an de grace 1395, *le* 29e *jour de juing, demiselle Jehanne du Puic se première fame et demiselle Marie Ly Muisis, se seconde fame, qui fu fille seigneur Pierron Ly Muisis, ky trespassa l'an de grace* 1403, *le* 20e *d'avril. Priez pour leurs ames.*

Dans le chœur de l'église St-Jacques, sur une lame de cuivre non relevée, on voyait un homme armé, éperonné, couvert de sa cotte, et sa femme en manteau,

entourés de dix écussons. Leurs épitaphes étaient conçues en ces termes :

Cy gist Pierre Ly Muysys, *seigneur d'Esquelmes, eschanson du roy nostre sire et guarde de sa monnoye de Tournay, qui trespassa l'an* 1412, *le cincq. jour de septembre. Priez pour s'ame.*

Cy gist demiselle Jacqueline de Hauteville, femme dudit Pierre Ly Muysis, qui trespassa l'an de grace 1447, *le derrain jour de septembre.*

Les armoiries de *Ly Muysis*, dont on ne saurait, d'après le dessin, blasonner les émaux, étaient à la bande chargée de trois doubles aigles et accostée de six quintefeuilles. Un double-aigle orne également le devant de la cotte d'armes du défunt, et sert de cimier à son heaume. Quant à sa femme elle porte dans son écu une croix ancrée.

Il résulte de l'inspection de ces armoiries et de ces épitaphes que la famille *Ly Muysis* était noble, bien apparentée, et qu'elle occupait un rang assez considérable par ses emplois.

— *Le livre de la paix que a fait George-le-Chastelain*, petit in-fol., pap., XV[e] siècle.

George Chastelain ou Chastellain est un des auteurs belges du XV[e] siècle qui ont obtenu le plus de réputation. A la vérité M. Buchon, en lui enlevant l'histoire de Jacques de Lalaing pour la donner au héraut Charolois (Lefebvre de S[t]-Remi?), l'a dépouillé du plus beau fleuron de sa couronne littéraire, mais supposé que cette transmission soit inattaquable, et nous le croyons pour notre part, il lui reste encore de quoi tenir un rang honorable dans la littérature de transition, c'est-à-dire, dans celle

qui devait conduire de la littérature romane à la littérature de la renaissance.

George Chastelain est par-dessus tout rhétoricien, ami de la phrase et de l'hyperbole; il semble, quant au vocabulaire, qu'il ait pressenti le système de Ronsard, tant il aime à parler latin en français. Toutefois le style de Froissart n'a pas encore cessé d'exister devant lui, et s'il se donne beaucoup de peine pour s'en défendre, il a le bonheur de ne pas toujours réussir.

Le volume dont le titre, transcrit plus haut, se lit sur le plat et à travers une légère lame de talc, est mentionné par Sanderus entre ceux que le chanoine de Villers légua à la bibliothèque de la cathédrale de Tournay [1]. Voici comment il le signale :

« *Un livre d'une vision fainte sur la paix d'entre le roy Loys XI de France et le duc Charles de Bourgoigne, parsemé de plusieurs discours moraux. Sur la fin y a* l'humble George; *à sçavoir si* George Chatelain *en est l'auteur.* »

Le doute de Sanderus ne vaut pas qu'on le combatte. George Chastelain est bien l'auteur de ce traité, où l'on reconnaît sa manière dès les premières lignes.

Quoiqu'il ait pris la plume à l'occasion d'un fait historique de haute conséquence, il offre peu de ressources pour l'histoire, surtout pour celle du pays, ses exemples étant tous puisés dans l'antiquité.

C'est un ouvrage moitié moral, moitié allégorique, divisé en quatre parties, la première *récitative de choses vues,* la seconde *disputative de choses en doute,* la tierce *productive de vérité réale*, et la quatrième *déclarative*

[1] *Bibl. Belg. MS.*, I, 222. Cf. *Chron. métr. de George Chastelain*, p. 6.

de fiction mistique. Il n'y a rien à y remarquer sinon l'importance que donne justement l'auteur à la paix de la Bourgogne et des provinces belges avec la France, et certaines formes de diction qui caractérisaient alors le français parlé en Belgique. Entre les expressions les plus fréquemment employées par Chastelain, je me suis arrêté à *droit cy* (en cet endroit) ; le dernier chapitre, par exemple, est intitulé : L'*acteur* droit cy *pour fin de son euvre met une addition deffensive*, etc.

Or, M. Hécart croit que le nom du patois *rouchi*, parlé à Valenciennes, et dont il a rédigé le glossaire, vient de la prononciation des mots *droit cy*, dont on fait *drochi* dans une partie du Hainaut français.

— A la bibliothèque de Tournay on conserve un manuscrit du XV[e] siècle, qui n'appartient pas à l'histoire proprement dite, à celle des faits matériels, mais qui est du domaine d'une partie de l'histoire à laquelle nous ne saurions rester étrangers, je veux dire celle de l'esprit humain. Petit in-18 oblong en parchemin, composé de 30 feuilles, il contient des chansons notées en français et en flamand, ainsi qu'une couple d'hymnes en latin. Ses marges sont ornées de miniatures peintes avec talent. C'est presque toujours un amant et sa maîtresse ; on y distingue aussi des fleurs, une tête de mort, symbole d'une tendresse déçue, des yeux baignés de pleurs et un puits rempli de larmes jusqu'aux bords. Il est impossible que le sentiment aille plus loin. Malheureusement la poésie est faible et répond peu à ces énergiques images. On en pourra juger par l'échantillon suivant :

I.

Allez, regrès, widiez de ma plaisance [1] ;

[1] MS. *pensée.*

Allez ailleur quérir vostre accointance ;
Assés avez tourmenté mon las cœur ,
Rempli de deul pour estre serviteur
D'une sans plus , parquoy aime d'enfanche [1].

Cette chanson, comme plusieurs autres, est ici incorrectement copiée. Mais elle l'est convenablement dans un album de Marguerite d'Autriche, où l'on en trouve les deux derniers couplets, avec une partition différente.

II.

Va-t-en , regrez , celuy quy me convoye ,
Va-t-en ailleur que plus je ne te voye ,
Pour abrégier , de toy ay très grant peur
Que ne me est que malheur
Car où tu es ne peut estre ma joye.

III.

Venez , regrez , venez , il (en) est l'heure ,
Venez sur moy faire vostre demeure ,
C'est bien raison à che je vous exhorte ,
Car aujourdhuy toute ma joye est morte
Et sy ne voye (*voi*) nulluy qui m'y sequeure [2].

Ce couplet, ainsi que plusieurs autres, est encore dans l'album cité, avec la musique de Compère.

IV.

En l'ombre d'un buysonnet
Tout au loing d'une rivière
Trouvay Robin , le fils Marquet ,
Quy pryot [3] sa dame chière

[1] MS. *dès enfanche.*
[2] Secoure.
[3] Priait.

Et luy dit en tel (*telle*) manière :
Je vous aime. — Robin, Robin,
Comment l'entendez-vous, Robin ?

V.

Baisez-moy, (*ter*) ma doulce amie,
Par amour je vous en prie,
— Non feray. — Et pour quoy ?
— Si je faisois la folie,
Ma mère en seroit marie,
Velà de quoy.

Le dernier couplet n'est pas dépourvu de cette grâce qui naît de la naïveté.

Ainsi l'on chantait à la cour de Marguerite d'Autriche et probablement à celle de Marie de Bourgogne, sa mère. Diderot, qui ne voulait point qu'un poète se mît en frais pour un musicien, et demandait simplement pour être traduites en notes des idées générales, même s'il était possible, le cri animal de la passion, aurait peut-être trouvé ces lignes rimées excellentes. Le flamand est de pareille force, ne plus ne moins.

Le manuscrit dont je parle a gardé sa reliure primitive, en veau brun élégamment gauffré. Le relieur qui en était fier sans doute, a eu soin de se faire connaître, en insérant cette inscription dans les encadremens :

Ludovicus Bloc
Ob laudem
Christi librum hunc
Recte ligavit.

Recte ! indique l'art observé dans toute la rigidité de ses règles. *Ob laudem Christi*, l'honnête artisan (l'on dirait artiste aujourd'hui), voyait du même œil des stances ga-

lantes, et de pieux cantiques ; quoi qu'il en soit, si l'on a enregistré avec soin les noms des Deseuille, des Padeloup , des Derome , des Bozerian , des Roger Payne, on a le droit de recueillir celui de *Louis Bloc.* Je ferai remarquer, à ce propos, et comme un fait appartenant à l'histoire de la reliure, que les frères mineurs de Valenciennes, ces braves chevaliers qu'un vœu avait conduits au fond d'un cloître, et qui avaient changé le haubert et le gambizon contre le cilice et la haire, s'occupaient de reliure au XIIe siècle, comme beaucoup d'autres moines. *Aliqui libros conscribebant et ligabant* [1]. Gossuin d'Oisy, seigneur d'Avesnes, abandonna aux religieux de Liessies, pour couvrir leurs livres, les peaux des cerfs qu'on prendrait sur ses domaines. *Restituo autem vobis coria cervorum qui in terra Avenensi capiuntur, ad usum librorum vestrorum* [2].

VIENNE.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

Extrait d'un catalogue dressé par M. G.-H. Pertz, *Archiv. der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde*, II, 5-6; p. 397 et suiv. [3].

Hist. eccl. 160 (fol. 31). S. *Ableberti* seu *Emerberti*, cameracensis episcopi, vitæ fragmentum ex chronico Baldrici episcopi (?)

[1] *J. de Guyse*, XIV, 306.

[2] *J. de Guyse*, XI, 138 et les *Annales de Liessies*, dans les *Monumenta ad Hannoniæ et Namurci historiam spectantia*, que je vais publier incessamment.

[3] Voy. *Compte-Rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, I, 87-88; II, 137-139.

C'est le chapitre XVI de la *Chronique de Balderic*, édition de M. Le Glay, p. 32 et 33, et *notes* p. 413. Voy. encore par le même *Recherches sur l'église métropolituine de Cambrai*. Paris, 1825, in-4°, p. 105, 172.

Hist. prof. 141. *Adelæ*, uxoris Arnulphi Magni, epitaphium.

Repertor. Schwandneri, II, 171. Comitum de *Altena* ex quibus comites de Isenburg, Marchæ et Limburg in Westphalia, originem trahunt, stirps et origo. C. chart. s. XVI, fol.

Theol. 346. *S. Amandi* vita.

Eugenii princ. 102. *Annales* Hannoniæ principum, auct. Jac. de Guisia. fol.

Voir l'édition de M. le marquis de Fortia qui ne cite point ce manuscrit, lequel a été signalé par le marquis du Chasteler, dans les anciens *Mémoires de l'académie* de Bruxelles, tom. V.

He. 90 (169). *S. Arnulfi* genealogia.

— 109 (15). — ex cod. quodam Mettensi.

Hp. 674. Berrodi Claudii domus Burgundicæ et *Austriacæ* laudes, gallice.

E. 78. *Chroniques* d'Enguerand de Monstrelet. fol.

E. 18. *Chronicon* Sigeberti. fol.

Hp. 227 (14, 22) De *Friderici IV* et Caroli, Burgundiæ ducis, conventu Treveris a. 1473, epistola et narratio.

C'est sans doute la lettre d'Arnold de Lalaing à Paul de Baenst. Voir nos remarques sur l'*Hist. des ducs de Bourg*, par M. de Barante, VII, 362.

Hp. 144. *Friderici* III et Maximiliani I res gestæ, germanice.

Voy. plus haut, p. 179

S. I. 626, *Gotfredi* Bullionis epistola ad Papam et universos Christi fideles pro subsidio terræ sanctæ. C. membr. S. XIV, in-4°.

He 160. Poema germanicum de *Gotfredo* de Bullionio. et de bello sacro, fortasse Wolframi de Eschenbach (Const. ph. 12 et 40).

Ce doit être une traduction ou imitation du *Chevalier au Cygne*. Introd. au second vol. de la *Chron.* de Ph. Mouskes, XXXIV-LVI.

104. Ad *Maximiliani I*, imp. historiam facientia. Cod. Hist. prof. 16, 151, 489, 491, Philos. 7, Juris civilis 130, Hohendorf. 104, 63, fol. Repert. Schwandneri, t. II, p. 12, 168; IV, 32, 122, 127, 128, 134, 136; V, 11.

S. II, 6. *Philippi*, Burgundiæ ducis, statuta ord. Aurei Velleris, cum instructione (*sic*) quatuor officialium. C. cart. S. XVII, fol.

S. II, 389. Ordonnances de l'illustre ordre de la Toison d'or par *Philippe*, duc de Bourgogne, de l'année 1429. Membr. S. XV, in-4°.

J. 218.	Aurei velleris ordinis statuta.
— 260, 261.	
Phil. 91.	
Hoh. 118, 39 (4)	
E. 36 (4).	

Jur. Can. 45. *Sigeberti* diplomata duo.

— *Theoderici* regis confirmatio privilegiorum monasterii Stabulensis.

S. I. 428. *S. Thomæ* Aquinatis epistola ad Adelaidem, Lotharingiæ et Brabantiæ ducissam, de exactionibus usurariis. C. ch. S. XV, in-4°.

Imp. dans les œuv. de St. Thomas et trad., *Nouv. arch. hist.* V, 17-23.

Jc. 45. *Trajectensis* ecclesiæ epistola ad Fridericum, Coloniensem arch., de Tanchelino seductore.

SUÈDE.

CHATEAU DE SKOKLOSTER.

Ce château, appartenant au comte Brahe, est situé sur une des rives du Mœlar, à deux milles d'Upsal. M. X. Marmier, qui l'a visité, y a vu un magnifique manuscrit in-folio sur parchemin, orné d'arabesques, de vignettes et de larges dessins en tête de chaque chapitre. « Cette traduction » (de Quinte-Curce), dit-il, est sans date, mais elle est dé- » diée à Charles-le-Téméraire, à l'époque où il venait de » soumettre les Liégeois. Ainsi elle a dû être écrite vers » 1475 ou 1476, et elle appartenait vraisemblablement à » celui à qui l'auteur l'avait dédiée, car on voit encore » le chiffre du prince, gravé sur les coins de cuivre qui » ornent la couverture. Il est probable que Marguerite de » Bourgogne emporta ce livre en Flandre (?) ou en Alle- » magne, et la guerre de trente ans le livra à la Suède. » Dans son ouvrage sur la bibliothèque de Bourgogne, » M. Santander ne fait pas mention de ce manuscrit. Si » j'avais pu consulter mon savant compatriote Weiss, je » suis sûr qu'il m'en aurait expliqué toute l'histoire; » mais, comme il est à cinq cents lieues de moi, je suis » contraint d'avouer mon ignorance [1].... »

Je n'ai pas la prétention de suppléer M. Weiss, voici cependant quelques explications probables. Cette traduction est certainement celle que Vasco de Lucena fit en 1466 au château de Nieppe, et qu'il dédia vers 1468 au duc Charles : « Grant temps a, écrit-il dans la dédicace, » que volenté m'a print de assembler et translater de latin

[1] *Revue de Paris*, avril 1838.

» en françois, les fais d'Alexandre, affin de, en vostre » jone eage, vous donner l'exemple et l'instruction de la » vaillance. Mais pendant le temps que j'ay doubté de » translater ces gestes, tandis que je les translate et en » dementiers que vous estes occupé ès guerres de France, » de Liége, en la destruction de Dinant, et de rechief » dernièrement, tandis que vous renversiez la puissance » des Liégeois par terrible bataille, démolissiez les murs » de leurs citez, villes, chasteaux, et finablement tandis » que vous leur donnez lois nouvelles, sept ans sont pas» sés ou environ, durant lequel temps vos vertus et œu» vres chevalereuses, par le monde univers ont esté si » avant manifestées, que assez est notoire cette doctrine » vous estre superflue. » Cette traduction a été mentionnée par M. de Laserna Santander [1], et il n'est pas étonnant que M. Marmier, loin de ses livres, au milieu des pays étrangers, ait manqué de mémoire sur ce point.

Au reste, Vasco de Lucena, par les ordres du duc de Bourgogne, fit exécuter un assez grand nombre de superbes copies de son Quinte-Curce. La bibliothèque royale de Paris en possède trois également remarquables. Les collections de Genève et de Londres se glorifient d'en conserver plusieurs autres. Il y en avait une au château d'Anet. Il est donc à croire que l'exemplaire du comte Brahe est un de ceux qui ont été donnés en présent, du vivant du duc Charles lui-même. Si cette conjecture, la plus naturelle de toutes, ne satisfait pas, on pourra le regarder comme provenant du butin de Granson ou de celui de Nancy, ou enfin on dira que c'est un des nombreux volumes qui disparurent des librairies de Bour-

[1] *Mém. sur la bibliothèque de Bourgogne*, p. 29.

gogne, sous le nécessiteux Maximilien [1]. La traduction de Vasco de Lucena a été imprimée à Paris, chez Antoine Vérard, vers 1490, in-fol. goth.

Une traduction de Xénophon (*la Cyropédie*), par ce même Vasco de Lucena, a été donnée à la bibliothèque de Bourgogne il y a quelques années par S. M. la reine des Belges. C'est un MS. fort beau qui paraît provenir aussi de la *librairie* du duc Charles; on le dit échappé au désastre de Nancy.

Publications nouvelles.

On annonce en Allemagne, comme première édition complète des Assises de Jérusalem, celle que M. E.-H. Kausler se propose de publier sous ce titre : *Instituta regni Hierosolymitani primum integra ex genuinis deprompta codicibus manuscriptis, adjecta lectionum varietate, et præfatione cum glossario indicibusque.*

— *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique.* Nouvelle série, t. Ier, 4e livr., juin 1838.

Aux pp. 338-355 est un article de M. J. De Gaulle, accompagné de pièces justificatives sur Isabelle de Hainaut, sœur de la reine Philippe, femme d'Édouard III, roi d'Angleterre.

Aux pp. 365-383 M. Arthur Dinaux a fait réimprimer avec une piquante préface et des notes explicatives, un petit poème composé à l'occasion de la prise de Tournai, par Henri VIII, roi d'Angleterre, le 21 septembre 1513, et dont une copie *fac-simile* avait été faite à 40 exemplaires, au moyen de la lithographie, en 1830, à Paris chez Techener. C'est le *dépucellage de Tournay.*

[1] J. Barrois, *Bibl. protypogr.*, nº 1694; Van Praet, *Notice sur Louis de la Gruthuse*, p. 220.

Pp. 416-418. *Lettre de la comtesse Marguerite touchant l'institution de la procession de Lille, tirées du registre aux lettres de la ville de Lille, vulgairement appelé*, Roisin *reposant soubz eschevins d'icelle ville.* (communiqué par M. Duthillœul). L'impression du livre de *Roisin*, par les soins de M. Brun-Lavainne, archiviste de la ville de Lille, est commencée. Ce livre curieux sera suivi d'un cartulaire de la ville de Lille ; une quinzaine de feuilles in-4° en sont déjà imprimées.

— *Nouvelles archives historiques, philosophiques et littéraires, revue trimestrielle publiée par* MM. J.-B. D'Hane de Potter, F. Huet, P. A. Lenz, H. G. Moke. 2me année (1838) première liv.

Pp. 109-160. *Histoire de Flandre au moyen âge. Le traité des vingt-quatre articles, dit traité d'iniquité de l'an* V. (1305), par P. A. Lenz.

— *Belgisch museum, uitgegeven door J. F. Willems*, 2e deel, 2e aflevering.

Cette livraison contient, comme les précédentes, plusieurs morceaux inédits en vers et en prose, tels que, pag. 169, *ordonnantie wegens lykkleerederen en baerkeersen van* 1326, tiré du MS original d'A-Thymo.

La notice consacrée par M. Willems à Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint et femme de Christiern II, roi de Danemarck, est puisée aux sources du Nord et présente plusieurs renseignemens inconnus jusqu'ici.

— *Sir John Froissart's Cronicles.* Chroniques de Froissart, traduites en anglais par M. Johnes. Londres, W. Smits, 1838, in-8°. Il y aura 13 livraisons; la première est en vente.

M. Th. Johnes a donné *Froissart* en anglais en 1803-7,

4 vol. gr. in-8°, ornés de 60 pl. En 1810 il y a joint un supplément qui renferme la vie de Froissart par De Ste-Palaye, traduite en anglais, la description d'un ancien MS. de sa chronique et un *index*. Cette traduction a eu depuis deux autres éditions.

— L'*Émancipation* du 21 juillet publie un mémoire adressé par Guillaume-le-Taciturne à l'empereur Maximilien II, de Dillenbourg, le 12 août 1568. Cette pièce capitale, qui manque au recueil de M. Groen Van Prinsterer, a été traduite en français par M. Altmeyer.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES DE LA

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE,

OU

RECUEIL DE SES BULLETINS.

VIme BULLETIN.

Séance du 3 *novembre* 1838.

M. De Ram, en l'absence de M. De Gerlache, occupe le fauteuil.

M. De Reiffenberg, secrétaire.

Il est donné lecture d'un arrêté royal du 28 août dernier, qui nomme membre de la commission, en remplacement de M. Warnkœnig, M. Dumortier, membre de la Chambre des Représentans et de l'Académie.

Le secrétaire fait connaître, par analyse, la correspondance.

M. Louis Cibrario, au nom de la commission royale d'histoire de Sardaigne, remercie celle de Belgique de l'envoi de ses quatre premiers volumes et de ses bulletins.

M. Wilken adresse de pareils remercîmens au nom de l'Académie de Berlin et M. Daunou, au nom de l'Institut de France.

M. De Salvandy, ministre de l'instruction publique, en France, écrit une lettre obligeante à l'occasion de l'hommage qui lui a été fait des bulletins.

M. le marquis de Fortia, qui s'est porté le défenseur des origines troyennes attribuées aux Français et aux Belges par de fabuleuses chroniques, annonce qu'il publie en ce moment Hugues Metellus, précédé d'une longue introduction sur la Lotharingie.

M. Francisque Michel promet d'envoyer sous peu à la commission une notice de quelques manuscrits en vers et en prose relatifs à l'histoire de Tournay. Il ajoute qu'il termine le second volume de ses chroniques anglo-normandes, pour lequel il a puisé dans notre bibliothèque royale, ainsi que son édition du *Roman de Foulques Fitz-Warin*.

M. Lucien De Rosny écrit qu'il est en possession de la chronique de Cambrai, dont des extraits sont insérés dans le *Recueil des historiens français*. Ce n'est pas positivement la chronique primitive, mais une copie qu'on a un peu rajeunie. Le *codex* est continué jusqu'en 1559, époque où il fut copié. Il a appartenu à l'abbé Mutte, chanoine de Cambrai, et avant lui à Jean Pamele, du même chapitre.

A l'aide de ce MS., M. De Rosny relève deux légères inexactitudes qu'il dit échappées au dernier et savant éditeur de Balderic. Page 415, au lieu de St-Pierre de Cambrai, il faut lire, suivant lui, *St-Pierre de Crespin*, où fut inhumé l'évêque mentionné dans ce passage, et p. 468, à *Gualtecurt* il faut substituer *Waultrecourt*.

M. De Rosny, en mettant au jour ses *Nouvelles recherches sur les rois de l'Épinette*, y joindra une *Notice sur la fête des forestiers de Bruges*.

M. Ferdinand Wolf, secrétaire de la bibliothèque impé-

riale de Vienne, informe la commission qu'il a remis ses bulletins à M. l'archiviste Chmel, qui en rendra compte dans un journal littéraire. M. Wolf fera parvenir incessamment un *Essai sur les lais français et anglais du moyen âge et sur leurs formes primitives.*

M. Jules Desnoyers, secrétaire de la société de l'histoire de France, fait savoir que cette société, sur la proposition de M. Guérard, membre de l'Institut, a arrêté la publication d'une nouvelle édition de Philippe de Commines, dont on rétablirait le texte, qui serait en outre éclairci par l'adjonction de pièces importantes conservées à la bibliothèque royale et dans les archives du royaume.

M. A. Lacroix, archiviste de la province de Hainaut, qui remplit ses fonctions avec autant d'intelligence que de zèle et de désintéressement, a envoyé à M. De Reiffenberg, pour son *Recueil de documens sur le Hainaut*, une notice historique extraite d'un mémorial des années 1402-1532, relative aux différends de Jean de Bavière, évêque de Liége, et de Guillaume, comte de Hainaut, son frère. Il y joint divers manuscrits héraldiques de son cabinet particulier, dont il pense qu'on pourrait tirer quelques extraits [1].

Les communications obligeantes de M. Lacroix sont accueillies avec reconnaissance.

M. De Reiffenberg, qui vient de visiter les archives communales de Mons, dont M. Lacroix lui a ouvert l'entrée

[1] M. Lacroix achève en ce moment un inventaire analytique des archives de Mons. D'après ce que nous avons vu, nous n'hésitons pas à exprimer le vœu que ce travail, dont plusieurs parties intéressent l'histoire générale du pays, soit livré au public par la voie de l'impression. — M Lacroix est un des éditeurs du recueil que fait imprimer la société des bibliophiles de Mons, et qui a pour objet la célèbre Jacqueline de Bavière.

avec l'empressement le plus aimable, y a vu un tableau formé en 1774 d'après des documens plus anciens, sur l'ordre des états du Hainaut, par le greffier Dumont. Il est intitulé: *Nobilis Hannoniæ comitatus descriptio*, et contient avec des légendes les armoiries coloriées de toutes les villes, bourgs, pairies, seigneuries et nobles de la province. M. De Reiffenberg se propose d'en faire prendre une copie pour en orner ses *Monumenta ad Hannoniæ historiam spectantia.*

M. L. de Maslatrie, ancien élève de l'école des chartres, à la demande de M. De Reiffenberg, a examiné le MS latin n° 5440 de la bibliothèque royale de Paris, renfermant les *Annales Acquicinctenses* [1]. La feuille de garde offre la note suivante :

Ex MSto. S. Petri Gandavi.

Annales quidam maxime Belgici et de terra sancta ab anno MCXLV ad annum MCCLXXXVIII.

Annales Acquicinensis monasterii. Sunt inhoc codice multa quæ ex codice Aquicinctino edita sunt ab Auberto Mireo in auctariis ad chronicon Sigeberti nimirum ab anno MCLXIIJ usque ad annum MCCXXV. Sed tamen sunt istic variis in locis multa quæ non exstabant in auctario Aquicinctino.

Le MS. a 278 pages. La partie publiée par Le Mire ne commence qu'à la page 28 et ne va que jusqu'à la page 224. Il y a donc au commencement du MS., 27 pages inédites et à la fin 54 pages. Ces parties non publiées, ainsi que les leçons qui différeront du texte de Le Mire, seront insérées dans le *Recueil sur le Hainaut*, suivant la résolution déjà prise dans la séance du 28 octobre 1834.

[1] *Voir* le tom. Ier des bulletins, pag. 32.

M. De Reiffenberg dépose sur le bureau une description d'un manuscrit dont l'acquisition a été proposée à la bibliothèque royale :

Généalogie ou descente de la noble et anchiene maison de Lhermite, recopilée, curieusement recerchée et extraicte de divers autheurs, papiers et documens, par Nicolas de Campis, *dict* Bourgoigne, *roy d'armes de Sa Mté Cath. Philippe II, roy des Espaignes, et successivement de son fils Philippe III, et parachevée l'an MDCII.* Grand in-fol. pap., orné d'une multitude d'armoiries coloriées, de portraits, sceaux et autres dessins, etc.

« L'auteur, Nicolas Des Champs, était né à Maubeuge. Il se livra de bonne heure à l'étude et apprit même à manier le pinceau. Dès qu'il fut en âge, il entra au service du cardinal de Granvelle, qu'il suivit en Espagne et qui lui fit obtenir l'emploi de roi d'armes, du titre de Hainaut, puis de Brabant et enfin de Bourgogne. Cette fonction lui convenait d'autant mieux qu'il était profondément versé dans la connaissance de l'histoire en général et de celle des familles illustres en particulier. En 1586, il fut envoyé par le roi aux Pays-Bas pour porter l'ordre de la Toison d'or à plusieurs seigneurs. A son retour il fut employé par ce prince *en la superintendance de sa royale sépulture, pour l'ordonnance des armoiries*, dit une des notes ajoutées au manuscrit. Il mourut à Valladolid, le 9 du mois de mai 1604.

Des Champs dédie son travail, qui paraît être fait avec un soin extrême, à Jean Lhermite, gentilhomme de la chambre de Philippe II et de Philippe III et leur pensionnaire. Dans la dédicace il raconte que l'an 1595, au mois de novembre, le roi étant au Prado, le fit appeler pour

lui faire *rapport des progrès des statues en bronze qui se faisoient sous sa conduite et sa superintendance, tant de sa royale personne, que de feu l'empereur, son seigneur et père, et des autres princes et princesses du sang royal inhumés à l'Escurial.* C'est alors que Jean Lhermite lui confia divers anciens documens provenant du cousin de ce dernier, Martin Lhermite, écuyer, seigneur de Bettissart, résidant au pays de Hainaut, et le pria d'en dresser une généalogie, à quoi Des Champs condescendit par la raison que le roi avait déjà pris plaisir à la lecture de ces renseignemens, et que d'ailleurs il voulait témoigner sa reconnaissance à Jean Lhermite. Il s'étend ensuite sur l'ancienneté reconnue de la maison de celui-ci, et sur celle de ses armoiries *de sinople, au dizain ou patenotre d'or, enfilé et houppé de même, mis en chevron, accompagné de trois quintefeuilles d'argent percées, deux en chef et l'autre en pointe;* armoiries qui se trouvaient, dit-il, au chef de Jérusalem, sur une médaille possédée par le milanais Jacome di Trezzo, ensuite par le roi d'Espagne, qui en fit cadeau à Jean Lhermite en 1597. Elle portait pour légende *Numus peregrinorum,* et représentait le blason d'Albert Lhermite, patriarche de Jérusalem en 1206. L'empreinte se voit au revers du 222e feuillet.

Cette dédicace achevée, le savant roi d'armes entre en matière. Mais malgré sa foi dans l'ancienneté des Lhermite, il s'abstient toutefois de tirer leur origine d'un comte de Clermont en Auvergne, comme l'avançaient des chroniques manuscrites, et se borne à remonter à Pierre Lhermite dont il donne le *vray pourtraict* (?), ainsi que celui de Godefroid de Bouillon. Il y ajoute le scel et contre-scel du roi de Jérusalem. Sur le contrescel on remarque deux écus unis par un cygne, ce qui fait allusion à la légende

romanesque. Un cygne figure aussi à l'exergue du grand sceau.

La vie de Pierre Lhermite d'Amiens est extraite mot à mot d'un manuscrit authentiqué en 1505 par quatre hommes de fief du Hainaut. On y lit qu'il épousa Béatrice de Roussy, dont il eut la postérité que j'ai déjà déduite dans les *Bulletins de l'Académie*[1].

Suivant le témoignage de *Laurentius Leodiensis*, moine de St-Laurent, auteur d'un livre intitulé : *Gesta episcoporum Virdunensium et abbatum Sti Vitoni, ab anno* 1048 *usque ad annum* 1197, livre conservé en manuscrit aux monastères de St-Vit à Verdun et de St-Laurent à Liége, et dont Aubert Le Mire possédait une copie, Pierre Lhermite avait un frère appelé Renaud : *Ipse erat*, dit Laurent, sous l'année 1088, *Henricus venerabilis Leodiensium præsul, cujus frater Fredericus comes Tullensis; fratresque Reinaldus et Petrus Eremita, post in Jerosolymitana expeditione insignes habendi, tunc ibi sub Theodorico præsule* (*Virdunensi episcopo*) *militabant.*

Cette vie est suivie d'une seconde biographie du même personnage, par Guillaume de Tyr et plusieurs autres écrivains. Des Champs donne même ses harangues d'après l'avocat Guillaume Aubert de Poitiers.

Des Champs, sur le témoignage de quelques auteurs, attribue à Pierre Lhermite l'invention du chapelet.

A ce long morceau d'histoire succède la liste des croisés de renom avec leurs armoiries, dont beaucoup sont certainement antidatées (fol. 129).

L'auteur, au lieu de *Sigimar de Moson*, veut qu'on lise

[1] *Voy.* plus haut, pag. 28.

de Masecha (Maseyck); c'était le cousin de Henri d'Asch, lequel fut tué à la défense d'Antioche.

Il donne à Everard de Tournay et à ses frères Baudouin et Conon, un écu d'argent à la fasce de gueules. Parmi les croisés il compte aussi Erembaut, châtelain de Bruges, dont j'ai tracé ailleurs la généalogie. (*Mém. héraldiques.*)

Pierre Lhermite, fils du promoteur des croisades, est qualifié seigneur de Haab, ville et château d'outremer.

Nouvelle liste de croisés, ceux qui entreprirent le voyage de 1103, et qui sont nommés dans ces guerres jusqu'en 1146.

Troisième liste de 1146 à 1190 (fol. 159).

Croisés qui suivirent Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en 1176.

Croisés en 1190 (fol. 197).

Liste, toujours avec armoiries, de tous les légats apostoliques au royaume de Jérusalem, depuis Godefroid de Bouillon, jusqu'à l'expulsion des chrétiens.

Croisés en 1199 (fol. 225).

Croisés contre les Albigeois, en 1225.

Croisés de 1214 à 1248.

Croisés l'an 1273 (fol. 271).

Noms des princes et seigneurs qui furent à la bataille de Poitiers, en 1356. Parmi eux on remarque Jean de Lalaing.

Seigneurs et chevaliers assiégés dans Audenarde par les Gantois, vers 1380 (fol. 313).

Ceux qui se trouvaient à la bataille de Nicopolis, l'an 1397, selon Gollut, liv. IX, c. 21 (fol. 353).

Épithalame d'Étienne Lhermite et de Catherine De le Crois, mariés le 25 janvier 1419 (fol. 366 verso 369). Cet épithalame est de *Jean de Bouteiller, seigneur de Froy-*

mont, célèbre auteur de la *Somme rurale* [1], et à ce titre il mérite d'être inséré ici : toutefois, par la correction et la régularité de sa forme, il paraît être postérieur à l'année 1419, ou du moins avoir été retouché depuis, malgré l'affirmation contraire de Des Champs.

Pluiseurs du sang hongrois dérivent leur naissanche,
Aulcuns par ung récit d'un maisnet d'Arragon,
Aultres d'ung qui ravist la fille au Babillon,
Inchitet, je ne sçai, si d'amour ou vaillanche.

Maint ung pour ne sçavoir du vray son origine,
Comme guenon de Dieu crée novelles gens,
Filles de roys, de ducqz ou bien proches parens
Qui la clartet ne veirent de la ronde machine.

Aulcuns montans plus hauts disent que Carlemaigne
Transportat leurs aieux barattant les Gantois
Contre les fiers Sassons, rebellez pluiseurs fois,
Aultres d'Aquin, roy more, deschendant en Bretaigne.

Aussy sont qui devanchent cheux-chi de moult d'années,
Prennant leur origine d'ung certain chef romain
Qui soubs Jule César fuist comte Nervien,
Recherches si cherchées que semblent controvées.

Car ne Rome superbe ne la fameuse Gresse,
Combien que par long temps tiendront le sceptre en main,
Ne polront dénommer aucun leur chittoyen
Qui passé sept chent ans proeverat sa noblesse.

Que diray-je de cheulx qui de Troye fameuse,
Pour che que par dix ans soubsteint l'effort grégeois,
Prennent leur origine, ou bien des fiers Gotthois?
Chertes, à mon cuider, ch'est chose fabuleuse.

[1] Son testament est daté du 16 septembre 1402 et non pas 1502, comme l'imprime la *Biographie universelle*, ajoutant qu'il mourut peu de temps après ; or, ainsi qu'on le voit, sa mort dut arriver après l'an 1419. Comment, décédé après 1502, aurait-il été conseiller sous Charles V et Charles VI, rois de France ? Charles V, en effet, mourut en 1380.

Mais pour dire le vray, la vérité m'inchite
Que jusques à présent (combien que par vingt ans)
J'ay veu maintes deschentes de pluiseurs nobles gens,
Je n'ay veu plus antique que chelle de Lhermite.

Je ne voel mie desduire par ung long parolage
Que jadis deschendirent d'ung comte de Clairmont,
De Clairmont en Aulviergne, par un sieur d'Herrimont,
Dit par mot corrompu Herment et Hermitage.

Aussy m'en voel-je taire du surnom l'origine,
Quand par dévotion la dame de ce lieu,
Voulant de Sainct Martin vir le corps, au milieu
D'ung désiert s'agisist (*accoucha*) d'ung beau filz, pellegrine.

En l'érème enfanta la dame chi susdite,
Ou que pour son manoir, troeva à l'abandon
D'ung hérémite mort la viaisée maison,
Dont l'enfant nouveau nct fuist surnommé Lhermite.

Ni aussy que le sien (pousset par quelque envie)
Occit le filz d'Aulvergne, ains son corps deffendant,
Et que pour se sauver, de chà de là fuïant,
Veint premier à Clougny, depuis en Normandie,

Où qu'il fuist bien veignu au duc d'ichelle tierre
Qui lui donna en noeches une de Montagut,
Et du traistre Gouais partie de revenut,
Et qu'au duc il aidat conquierre l'Angletierre.

Mais seul j'en choisirai six ou sept de la rache
De chil qui par son dire et beau parler desert (*disert*),
De milliasses de gens veit l'Océan couvert
Au passage que feirent au Bosphore de Trache;

Au temps que les chrestiens d'ungne grand' hardiesse
R'ostèrent hors des mains (à l'instigation
D'ung dit Pierre Lhermite, soubs Goffroy de Boullon)
Des perviers Sarazins la tierre de promesse.

Lequel Pierre vescut en boin renom et fame,
Parquoi en son absenche che bon roy Godefroi
A la saincte chitté le laissat pour vis-roy,
Et au moustier qu'il feit à Hoy (*Hui*), gist sous la lame.

Que dirai-je de vous, compagnon de Tancrède,
Pierron, filz du dit Pierre et d'une de Roussi?
Au siége d'Antioche n'aviez-vous gran souchy
Du povre ost battiset qui pour la faim recède?

Chertes de le voloir dénier j'auroi honte,
Car au peuple infidel avec un camp volant
Vous r'ostates les vivres, en leurs forts efforchant,
Pour chasser aux amis la faim qui les surmonte.

L'évesque de Bethlem, Albert, que je remarque
Entre autres avoec quinze esleut fuist éliseur
Qui feirent ung flameng de Bisanche empereur,
Et puis fuist de Salem l'onsiesme patriarque.

Après je voy ung aultre seigneur d'ichelle rache
Qui pour femme espousat ungne dame de nom,
Fille et sœur des Heinfroids, jà comtes de Toron,
Lequel, s'il m'en souvient, a pour son nom Ustasse.

Aussy ne poel-je mie passer soubs mon silenche
Lhermite de Caumont, che grand baron gaullois,
Qui avoecq Bouchiquaut fuist prins par les Anglois,
Cincq jours devant qu'ilz prindrent Jan premier roy de Franche.

Tristan jà grant prevost de che noble royame
Sous Charles le cincquiesme meist tost à sa merchi,
Tous les eschopeleurs, larons, meurdreurs aussi
Et cheulx-là qui mettoient la France en feu et flame.

Robert, dit Menuot à cause de sa mère,
Fuist chil par cui moien entre Richard Anglois
Et Charles le sisiesme régnant sur les Franchois,
La paix fuist retrouvée apriés si longue guere.

Si je voulois narrer d'ung chascun le sommaire;
Plus tost à moi faudroit l'encre que le subject,
Et faisant tout mon mieulx j'auroi encor peu fait,
Pourtant meilleur serat, que de peu dire, taire.

Touteffois je ne poel laisser, messire Anthone,
Ton boin père en oubly, qui eubt pour ennemy
Orleans et Armignac et cheulx de leur party
Dont que laissant la Franche teint la part Bourgoignone.

Et pour son entretien par avant en Tiérasse,
De Charles frénéticq il avoit obtenut
Le fort de Ripemont, et puis a maintenut,
Maulgré tous ses haineux, pour son duc chelle place.

Et combien que fortune se te monstre ennemie
Pour astheur, ne cuydez que cela durerat,
Apriés un grant brouillas le ciel s'esclaircirat
Et la vertu toudi haï ne sera mie.

De tes nobles aïeux vas poursuivant la trache,
Tant de cheux de Lhermite que de cheux de Cressy
Dont ta mère est extraicte : car en faisant ainsi,
Entre les vertueux arrez notable plache.

Dieu te prospérerat et de che mariage,
Jà commenche entre vous et damme De le Croix,
Sortiront des nepveux, qui, par commune voix
Non mains que leurs aieux seront de gran corage.

Vivez doncques heureux, vivez messire Estienne,
Avoecq vostre compaigne (honneur de nostre tamps),
L'age auquel a attaint Nestor ou Jau des Tamps [1],
Et de moi, ton ami, cette fois t'en souvienne.

J. De Bouteiller, *seigneur de Froymont.*

Si ces vers ont été composés en 1419, ainsi que l'affirme Des Champs, on doit s'étonner du croisement uniforme des rimes féminines et masculines et de l'observation de certaines règles réputées plus modernes. Dans ce cas, Bouteiller, natif de Mortagne, et Jean le Maire, de Bavai, auraient été des réformateurs remarquables de la versification française, et la gloire d'en avoir perfectionné le mécanisme appartiendrait à deux Belges...... de l'ancienne Belgique.

A la page 381, l'auteur, pour certifier son travail, y

[1] Sur *Jean des Temps*, voir Ph Mousques, II, LXXXI.

appose sa signature. Cependant, sa besogne ne s'arrête pas là, car il trace, en forme de table de ce qui précède, l'arbre généalogique des Lhermite, depuis leur premier estoc jusqu'au 16e degré, c'est-à-dire, Etienne Lhermite, sieur de la Fage (avec une continuation jusqu'à Jacques Lhermite de Bettissart).

La page 389 offre le commencement d'une table fort ample des auteurs cités. On y distingue des *Annales de France*, MSS., depuis Hugues Capet jusqu'à l'an 1380. Des Champs se proposait de les faire imprimer.

Ce catalogue est suivi d'une continuation dédiée par Simon Lhermite à Martin Lhermite, sieur de Bettissart. Elle contient une digression ou discours sur *aulcuns du surnom de Lhermite, espars parmy la France, descendans du mesme estoc, desquels on n'avait pu recouvrer aucune certaine généalogie, ny la cause pourquoy leurs armes différentioient avec celles que j'ai blasonnées.* Puis viennent des extraits de différens auteurs concernant des personnages du nom de Lhermite qui se sont signalés en France; en second lieu, la branche collatérale de Jean Lhermite, fils d'Estienne, sieur de la Fage, et de Catherine De le Croix; enfin, la descendance de Simon Lhermite, fils aîné du même. L'article de Martin Lhermite, fils de Simon et d'Hélène de Jaurieu, dite Watripont, est orné du plan du château de Bettissart et dépendances, en 1608, laquelle seigneurie avait appartenu à la famille de Haussy, dont les plus renommés furent Giliart de Haussy et Alain, son fils, qui accompagnèrent Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, à la conquête de Constantinople en 1205.

Le volume se termine par une notice sur Thomas Lhermite, fils de Martin, seigneur de Bettissart et d'Isabeau de Merre.

Ce que je viens de dire suffit pour prouver qu'il est peu de généalogies dressées d'une manière aussi complète et qu'on ait tâché de rallier plus étroitement à l'histoire. Toutefois celle-ci n'y trouverait pas, je crois, de faits nouveaux, du moins de ceux qui lui appartiennent par leur importance. Il a donc fallu que la bibliothèque royale renonçât à cette acquisition, puisque l'utilité et la valeur du manuscrit n'étaient pas proportionnées au prix considérable qu'on en demandait. Au surplus, ces prétentions exagérées sont aujourd'hui à la mode, surtout quand on veut vendre à l'État. Il semble que tout le monde se pique de lui révéler des richesses inconnues. Sans doute il ne faut rien perdre, et je suis sur ce point de l'avis de M. Monteil, mais il serait absurde aussi de s'enthousiasmer pour des choses qui n'en valent pas la peine, de porter aux nues toutes paperasses quelconques, par un amour aveugle de l'inédit, et de consacrer à de pures inutilités les ressources réclamées par des objets d'une utilité réelle et incontestable. »

M. Em. Gachet, ayant à faire un voyage dans le Hainaut, a saisi cette occasion pour recueillir des renseignemens sur les documens historiques qui concernent cette province. Parmi les notes qu'il a remises à M. De Reiffenberg, chargé de travailler sur le Hainaut, et qui roulent sur les archives de S[te]-Waudru, sur les archives provinciales, sur celles de la commune de Beaumont, sur le cartulaire de S[t]-Denis en Broqueroie, etc., nous transcrirons la pièce suivante.

Extrait de l'inventaire des titres et papiers autrefois déposés aux archives du château à Boussu et actuellement au château de Beaumont.

1re caisse. 1. *Papiers concernant la seigneurie d'Englemoustier et dépendances.* Comptes rendus en 1506, 1508, 1509.

Testament de madame de Rennembourg, comtesse douairière d'Hocstraten. 1523.

2. *Lettre de légitimation accordée par monseigneur de Croy, seigneur d'Avesnes, à Jean bâtard de Floion*, fils du comte de Berlaimont et de Marie Wery de Floion. Pensions à lui accordées, acquisitions par lui faites.

3. *Écrit touchant un fief, tenu de Wavrin*, 1466, et plusieurs autres pièces concernant la terre de Wasière et l'acquisition d'Herstal.

4. *Écrits flamands et hollandais*, où il est question des ducs et comtes de Montmorenci, de Hornes, de Meurs, etc. — Contrat de mariage de Philippe de Croy et de Mlle Walburge de Meurs. — Comté de Hornes, preuves généalogiques faites par le prince de Croy pour son droit au comté de Meurs. 1497. — Différends entre le prince de Chimay et le prince de Liége pour les comtés de Hornes, Meurs, etc. 1487. — Lettre de Maximilien, roi des Romains, au prince de Liége. 1498. — Réconciliation entre Mgr. Charles de Croy et madame Marie de Brimeu, son épouse. 1599. — Lettre de la reine de Hongrie à Mgr. de Croy, duc d'Arschot, grand-bailli de Hainaut. 1542.

5. *Contrat de mariage* entre Jacques Guiéret, fils de Guy, et Dlle Bonne, fille de Béatrix, dame de Wavrin. Janvier 1432. — Charte latine de la seigneurie de Mauregnies, faite par Nicolas et Simon de Mauregnies. Avril

1220. — Relief de la maison de Barenlieu, pour la principauté de Stavelot et Liége (?). En 1607. — Commission donnée à Mgr. Philippe de Croy, pour aller à Cologne de la part des états-généraux, traiter de la paix avec le duc de Terra-Nova, député du roi catholique. 9 avril 1579.

6. *Testament original* de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne. Le 3 novembre 1470.—Sixte IV, pape, au couvent de St-Bertin. — Instruction donnée par l'archiduc Philippe à Mr. de Croy pour besogner à l'appointement et traité de réconciliation de Mgr. Robert de la Marche, seigneur de Sedan, avec ledit archiduc. 23 décembre 1496. — Achats de plusieurs héritages à Élouge, faits par Isabeau de Barbenson, dame de Boussu. 6 août 1427. — Lettre pour Mr. de Wavrin au duc de Bourgogne, contre les Génois qui lui avaient pris une galiotte. 1450. — Sommation aux Génois de la part du duc à cet égard. 1450. — Chirographe curieux où sont inscrits les noms de ceux qui recevaient pension du prince de Croy. 1200. —Seigneurie de Bermeraing rendue au prince de Chimay, par Charles de Bourgogne. 1470. — Don de la dignité de lieutenant des fiefs en Brabant, fait par Charles-Quint à messire Guillaume de Croy. 27 septembre 1515.

7. *Testament de Philippe de Croy.* 1482. — Échange de la seigneurie de Longwy avec Mme de Longueville, pour la seigneurie d'Havré, en Hainaut. 1516. Lettres de pardon accordées par Charles de Bourgogne à Philippe de Croy, pour avoir servi la France contre lui à l'instigation de ses amis. 10 septembre 1475. — Commission de châtelain du château d'Aire, donnée par Philippe, fils du roi de France, à Jean de Croy. 1499. — Testament de Mgr. de Sempi. 1516. — Lettres de reconnaissance de Charles V envers Philippe de Croy, pour ses bons services. 1524. —

Exemption et affranchissement d'aubaineté donnée par Charles V à Louise d'Albret, princesse de Chimay. 1529.

8. *Détails des droits seigneuriaux* appartenans au prince. 1668. — Pensions accordées à Louise d'Albret, princesse de Chimay, pour ses services en qualité de gouvernante de madame Éléonore d'Autriche, sœur de Charles V. — Déclaration de la consistance de la terre de Tournehem. — Trois fiefs du château des Écaussines. 1502. — Et différentes autres pièces des années 1344, 1357, 1502, 1531, touchant lesdits. — Dénombrement des fiefs tenus de Wavrin. 24 octobre 1457.

9. *Bouquin manuscrit*, n'ayant de remarquable qu'une lettre très-originale de l'auteur, adressée à la comtesse de Charolois. — Commission de capitaine-général des gens de guerre, pour Jean de Croy. Janvier 1470. — Commission de gouverneur de Bruges et du Franc. 1563. — Paquet de lettres écrites par Philippe II au sieur de Chièvre. 1610. — Commission d'un régiment de 20 enseignes. 6 août 1563. — Contrat de mariage de Jacqueline de Wavrin et de Hugues de Scalle. — Fiefs tenus de St-Venant. — Contrat de mariage entre Jeanne de Wavrin et le seigneur de Chin. — Rapport du fief de Fouquenstein. 1462.

10. *Permutation* faite par Mgr. le prince de Chimay, d'un bonnier de terre pour un autre appartenant à Jean de le Flie, à Wavrin. 1524. — Lettre de félicitation des magistrats de Bruxelles, à Mgr. Philippe de Croy, au sujet de son mariage. 1607. — Sentence qui condamne le duc de Croy à payer ses dettes contractées à Venise, y étant général de l'armée de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, contre les infidèles. 14 mai 1459.

11. Convention faite entre le prince de Chimay, général des armées de Charles V, et le duc de Guise, général

des armées françaises. Février 1536. — Accord touchant le différend entre Jean, seigneur de Brimeu et sa mère. 1468. — Écrit touchant la terre de Vincourt-lez-Lille, aliénée par M. de Quiezzy. 5 août 1466. — Titre original par lequel l'empereur Charles-Quint fait présent de la terre de Fosseux, en Artois, à son ami le prince de Chimay, Anvers. 1522.

12. *Évaluation et dénombrement* des villes, terres, etc., appartenant à la duchesse de Vendôme, comtesse de St-Paul, fait par le roi de France et l'empereur Charles V. 1529.

13. *Papiers relatifs* au mariage de Robert, comte de la Marche et d'Aremberg avec Dlle Catherine de Croy. En 1500. — Lettre diffamatoire, écrite par ledit Robert, à Frédéric de Hornes, seigneur de Montignies, contre son honneur. 1465.

14. *Instruction générale* pour ceux de la chambre des comptes de son excellence le prince de Chimay. 1597.

15. *Gros registre* en parchemin très-précieux, écrit par un seigneur de Croy même, contenant tous ses droits en la seigneurie de Coupelle, tenu du comté de Fauquemberg. 1501.

16. *Déclaration des récompenses* et indemnités accordées par la reine Marie de Hongrie à tous les seigneurs qui perdaient leurs biens et revenus que le roi de France retenait, parce qu'ils servaient Charles V contre lui. Le duc d'Arschot n'a rien voulu accepter. 1536.

Commission d'amiral des armées maritimes de tous les royaumes de Charles V, donnée à Guillaume de Croy, marquis d'Arschot. 24 décembre 1516. — Procuration spéciale de faire foi et hommage des domaines et terres données par la reine Germaine de Foix à Mr. de Croy. 1519.

— Appointement pour dame Catherine de Ligne, veuve de Mr. Philippe de Boussu, pour 500 florins d'or de pension sur Valenciennes, par le roi. 1515. — Lettres d'exemption et affranchissement d'aubaineté par Charles V à Philippe de Croy. 28 juin 1521. — Testament de Baudouin de Becond. 12 juillet 1400. — Lettre de main-levée faite par Maximilien, archiduc, et Marie, à Mr. de Croy, pour toutes ses terres et seigneuries, empêchées par feu le duc Charles. 24 décembre 1477. — Patente de gouverneur et châtelain du château de Namur, pour Antoine de Croy. 1446. — Commission d'une compagnie wallonne de 250 hommes. 1593.

17. *Lettres de la reine régente* à Mr. de Croy. De 1540 à 1543.

18. *Lettres des rois et reines de France*, de Navarre, d'Angleterre, de Portugal et d'Écosse, à Mr. de Croy. De 1540 à 1545.

19. *Lettres de MM. Granvelle*, Praet, Scorre, Mygzy, Sceperus, Verreihen, N. Nicolai, Baue, Stric, de Spleghen, Symandres. De 1537 à 1547.

20. *Don de la terre de Bousies*, fait à Mr. de Chimay, par les archiducs Maximilien et Marie, pendant la guerre. 24 juillet 1479. — Don et promesse de l'archiduc d'Autriche à Guillaume de Croy du grand-bailliage du Hainaut, après le trépas du sieur de Semeries. Juillet 1497. — Charge de grand-bouteillier de France, donnée par le roi Charles à Jean de Croy. 9 février 1411. — Lettre de la reine Marie de Hongrie à Philippe de Croy, lui ordonnant de lever des gens de guerre pour résister au duc de Gueldre. 16 juin 1536. — Procuration donnée par Guillaume de Croy à messire Philibert, naturel grand-prévôt d'Utrecht, pour faire pour lui au roi de France foi et hommage. 31 août 1519.

21. *Estimation de la valeur de la terre de Quiévraing* par forme d'état et dénombrement particulier. Sans date, mais non postérieur à 1200. — Commission de chevalier d'honneur de madame l'archiduchesse pour Mr. le prince de Chimay, des terres de Ghistelles, Warneton et autres appartenant à des Français, en cas qu'il advienne guerre. 6 décembre 1515.—Sauf-conduit donné par Charles, duc de Bourgogne, à Philippe de Croy, pour aller en ambassade à Naples. 26 septembre 1471. — Lettre de la reine Marie par laquelle elle avertit la princesse de Chimay de son couronnement au royaume de Bohême. 6 juin 1522.

22. *Lettre de l'empereur Charles V*, qui promet toute indemnité à Philippe, duc de Croy, s'il encourt quelque dommage en passant par la France pour aller en Espagne. 22 novembre 1537. — Trève de Térouane conclue par le brave et infortuné comte d'Egmont pour l'empereur, et Jean d'Albon pour la France. 22 novembre 1537.

23. *Différens comptes* de la terre de Quiévraing, pour 1512-13-41-43-45-47. Auxquels est joint un cahier de casuel provenant des mortes-mains.

24. *Lettres*, comment sire Geoffroi d'Aspremont fut adhérité de la terre de Quiévraing par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour en jouir sa vie et la vie de sa femme. 1295.

25. *Différentes pièces* concernant les seigneurs de Laboue. — Lettre latine avec une traduction d'un présent de Gobert de Laboue au couvent de Fumay. 1239.

26. *Papiers divers* où l'on voit ce qui se passa quand Mr. de Croy était grand-bailli de Hainaut, la correspondance de sa famille dans le 16e siècle.

27. *Comptes de la terre et seigneurie de Niel*, pour 1451-52-53-54.

28. *Écrit assez volumineux* en flamand, illisible, mais

où il est question de Boussu et Roisin. — Mémoire sur la terre et seigneurie de Neufchâteau et Spremont, situées outre Meuse avec bois, etc. — Contrat d'échange de Longwy pour Havré, fait par la duchesse de Longueville en faveur de Philippe de Croy. 5 juin 1518. — Paquet de plusieurs missives du roi Louis XII et d'autres, à Mr. Henri de Croy, comte de Porcean, touchant le partage à lui échu par la mort de madame Charlotte de Châteaubriant.

29. *Lettre d'agréation* du roi de France du don des marais d'Anderwic à Antoine de Croy, par le duc de Bourgogne. 24 juin 1444. — Don viager d'Anderwic et de Bredenard fait par Philippe-le-Bon à Philippe de Croy et à dame Jacqueline de Luxembourg. 23 février 1458.

30. *Comptes* de la terre d'Agimont, Givet, etc., pour 1610 et 1611.

31. *Procès* au sujet de la confiscation de la terre d'Agimont.

32. *Comptes* des terres et seigneuries de Croy et Araines, pour 1503, 1506 et 1519.

33. *Comptes* de la baronie d'Inchi pour les années 1516, 17, 18, 19 et 21.

34. *Succession d'Élizabeth de Rotzelaer,* femme de feu Michel de Croy.—Pardons accordés par Pierre, évêque de Tournay, avec autorisation du *brave* pape Alexandre VI à Michel de Croy pour le jubilé de l'an 1500. — Indulgence plénière avec une formule d'absolution à la mort pour les confrères de l'Hôtel-Dieu de Paris, 21 avril 1473. Lettre latine assez curieuse.—Lettres latines assez curieuses, constituant une rente de 50 liv. sur la seigneurie d'Henri-Pont, au profit de Mr. Michel de Croy. 25 janvier 1502. — Lettres d'indulgence obtenues de Sixte IV par Marie d'Autriche, pour toute sa cour et 300 de ses amis à volonté, entre

lesquels elle nomme Michel de Croy. 22 mars 1478.

35. *Lettres obligeantes de Charles-Quint* et du roi Ferdinand à Mr. de Croy. Il est fait mention de Mgr. de Boussu dans une de ces lettres.

36. *Lettres des empereurs Rodolphe II, Mathias*, etc., à Mr. de Chimay. Ensemble la lettre ridicule de déclaration de guerre d'Amurat, empereur des Turcs, à Rodolphe II. *Item*, la description de la cérémonie des noces de Jean, duc des Deux-Ponts, comte Palatin, avec la fille du duc de Juliers.

37. *Commission et procuration de Philippe de Croy*, marquis d'Arschot, pour faire en sa place foi et hommage et tous autres devoirs requis, par devant Charles-Quint, du duché de Sora et généralement de tout ce qu'il héritait dans le royaume de Naple par le trépas de Guillaume de Croy son oncle paternel. Juin 1521. — Investiture du Royaume de Naples par Philippe de Croy, sous la reine Jeanne et Charles V, non encore empereur. — Copie de la lettre de Philippe II aux états des Pays-Bas, pour le rétablissement de la paix en ce pays. 12 septembre 1579. — Pièces diverses concernant les seigneuries d'Araines, de Rode, etc.

38. *Conduite à tenir* par Mgr. le prince de Chimay, en sa qualité de gouverneur de l'archiduc Charles, nommé depuis Charles-Quint, laquelle lui est prescrite par l'empereur Maximilien. 27 septembre 1508.—Liste des nobles et gentilshommes du Hainaut, assistant aux états le 15 mai 1566 et présidés par Mr. le comte de Boussu. — Lettres du duc d'Albe à Mr. de Croy, commandant un corps d'armée pour le roi d'Espagne dans les Pays-Bas. Ces lettres sont curieuses. — Détails sur la bataille de Jemmapes, le 11 septembre 1572 — et celle d'Armignies le lendemain, où les gueux furent complétement battus en voulant secou-

rir Mons occupé par Louis de Nassau. — Don fait par Godefroi, duc de Lorraine, d'un alleu consistant en un droit d'une gerbe, qui se lève sur Lombeke près de Strytem. Ce Godefroi était aussi seigneur du Liedekerke. Il fait ce don à l'abbaye de Ninove. 1178. — Reste d'une lettre par laquelle le duc de Guise annonce à son épouse la cassation de son mariage. Paris, 19 juin..... — Inscription que le cardinal de Richelieu fit graver sous la statue du roi Louis, venue de Nanci. — Sauf-conduit, passeport et assurance pour Mr. de Boussu et autres seigneurs fidèles au roi, pour aller de la part de Philippe II traiter de la paix avec les gueux à Breda, donnés par Guillaume de Nassau le 23 février 1575.

39. *Lettres spéciales* pour Messire Maximilien, comte de Boussu, contre l'archevêque de Malines, comme abbé de Dilighem. 1605 (flamand). — Attestation du magistrat de Malines pour prouver que Messire de Boussu et dame Marie de Liedekerke, sa campagne, se sont toujours comportés dans ladite ville en bons et loyaux vassaux du roi, sans avoir jamais blâmé le duc et prince. 1582 (flamand).

40. *Commission pour Messire Philippe de Croy*, duc d'Arschot, d'une bande d'ordonnance de 50 hommes d'armes pour le service de l'empereur Charles V. 13 novembre 1551. — Lettres de Charles, duc de Bourgogne, ordonnant à tous juges, baillis, justiciers et officiers, que droit soit fait sur ceux qui détiennent les terres seigneuries, rentes et tous autres revenus ou droits appartenans aux seigneurs de Chimay et de Quiévraing. 3 mai 1469. — Notes généalogiques pour les seigneurs de Busleyden remontant à 1252.

41. *Écrit* d'une immense longueur et difficile à déchiffrer du 12 mars 1483, contenant l'achat de la terre et sei-

gneurie de Beaumont avec ses appartenances, laquelle appartenait à sire Jean de Hérignies, écuyer, et fut vendue par autorité royale au plus offrant et dernier enchérisseur.

42. *Procuration donnée* par Philippe de Croy à son épouse Jacqueline de Luxembourg, pour prétendre à la succession mobilière de son oncle, l'évêque de Laon. 9 septembre 1510.

Commission mutilée, par laquelle monseigneur Philippe de Croy remplace le brave et infortuné d'Egmont son parent, 20 septembre 1577. — Cartulaire de Grand-Glise renouvelé en 1566.

43. *Dignité d'amiral* du royaume de Naples donnée par Charles-Quint à messire Guillaume de Croy, duc de Solre, 24 décembre 1516.—Commission de grand-bailli de Hainaut donnée à messire Guillaume de Croy par Philippe, archiduc d'Autriche. 6 juin 1496. — Sommation faite par damoiselle Jeanne de Lalaing, comtesse de Penthièvre, à Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, son beau-frère, concernant son douaire et droit dans la succession d'Olivier de Bretagne, comte de Penthièvre, son mari. Octobre 1448. — Sauf-conduit donné par les Etats-Généraux des Pays-Bas à Mr. Philippe de Croy, chef de l'armée de Sa Majesté, pour aller à Namur traiter avec le seigneur Jean d'Autriche. 19 février 1577. — Lettres originales latines par lesquelles Jeanne, comtesse de Fauquemberg, s'engage à ne vendre son comté qu'à Mr. de Croy. 11 juin 1434.

44. *Écrit concernant le gouvernement de Béthune* du temps du seigneur comte de Boussu, confirmant les priviléges et exemptions de la confrérie des arbalétriers de Béthune. 1500. — Lettres par lesquelles les Louvanistes s'engagent à garder eux-mêmes le prince Jean d'Autriche et le duc d'Arschot, pour éviter le paiement des gens de

guerre. 1 mars 1577. — Pension de 2000 florins donnée par Charles-Quint à messire Philippe de Croy, outre ses appointemens ordinaires, pour être toujours près de la reine Marie, douairière de Hongrie. 15 juin 1538. — Lettres royales pour Philippe de Croy, comte de Porcean, pour faire ajourner tous ceux qui tenaient de lui aucuns héritages, afin de les déclarer. Considéré qu'il avait perdu par les guerres la plupart de ses titres. 7 mars 1508.

2me caisse. 45. *Accord* assez curieux de 1367, 29 mars, entre les seigneurs d'Enghien, d'Havré, de Bermeraing, touchant la jouissance des droits du seigneur. Mons.

Registre tenu par messire Philippe de Boussu, chargé de la dépense de la cour de Charles V, pendant les voyages qu'il fit en 1530, signé de l'empereur en plusieurs endroits. — Ordre de l'empereur à Mgr. le duc d'Arschot de sévir contre les espions déguisés en prêtres. 30 avril 1532. — Ecrit précieux par lequel le duc de Bourgogne cède à Mgr. de Chimay, 9 villages près Chimay, aux conditions y reprises. 16 octobre 1457. — Copie de la trève conclue entre les princes chrétiens le 10 avril 1513. — Achat de la vicomté de Bruxelles, fait par Jean Hannart, du comte de la Marck, pour 1200 florins d'or. 1537.

46. *Procès* entre le prince de Chimay et les drapiers de Wert et Nederwert, de 1683 à 1689.

47. *Lettres* par lesquelles le roi François Ier, donne pouvoir au duc de Guise de traiter de la rançon des gens de guerre avec les lieutenans-généraux de Charles V, entre lesquels était le prince de Chimay, 6 janvier 1536. — Décharge de la part des Etats-Généraux des Pays-Bas envers le duc d'Arschot, pour la somme de 30,000 florins, qu'il avait fait lever à ses frais sur les terres de la châtellenie de Lille pour secourir la patrie. 1 mars 1577. — Di-

verses pièces concernant la possession du château de Liedekerke et la succession de Henri de Croy.

48. *Mémoire* présenté à Mgr. le prince de Chimay touchant la fonte des fers et autres avantages de celte terre. — Petit écrit flamand trouvé bien précieusement relié, mais dont on ignore le contenu. 1327. — Petite liasse contenant le modèle d'une sépulture de la chapelle où sont les tombeaux des comtes de Boussu, avec des lettres et des devis y relatifs. 1602. — Lettre d'invitation du roi Dom Philippe de Castille à M. René de Châteaubriant, seigneur du Lion d'Angers, pour l'engager à venir signaler sa vaillance dans la guerre sainte qu'il faisait aux Maures de Grenade et de Cordoue, le 12 juin 1490 ; avec la copie d'une très-élégante réponse latine, datée de Paris le 8 mars 1491. — Don des biens des Liégeois à M. de Chièvres en cas que Maximilien eût une guerre contre eux. 5 septembre 1488.

49. *Octroi* de Guillaume, comte de Hainaut, à Roland Du Chatel, de n'avoir en sa ville et justice de Bermeraing, nuls bourgeois afforains des franches villes dudit comté, s'ils ne sont couchans et levans des villes d'où ils sont bourgeois. Mons 1326. — Lettres par où Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, donne octroi à Nicolas, seigneur de Quiévraing, d'acquester plusieurs fiefs. Pâques, 1266.

50. *Passeport* donné par Charles, duc de Bourgogne, comte de Charolois, aux seigneurs de Chimay et de Quiévraing, ensemble à sa femme et famille pour amener leurs biens meubles en Hainaut ou autre part qu'il leur plaira. 10 mai 1467. — Lettres de Marie de Bourgogne et de l'archiduc Maximilien son époux, pour être levé par Philippe de Croy, époux de Jacqueline de Luxembourg, comte de Porcean, seigneur de Renti, 3000 florins sur Tournay et

le Tournaisis, pour aider à fournir à sa rançon. 16 juillet 1477. — Commission donnée le 13 mai 1480, par Maximilien d'Autriche, au comte de Chimay, pour aller comme plénipotentiaire à Bar-le-Duc traiter de la paix avec les envoyés de France.

51. *Don* de Dunkerke, Bourbourg et Gravelines, fait par Charles-Quint à Mgr. le duc d'Arschot pour l'indemniser de ce que la guerre lui faisait perdre en France. 9 janvier 1543.— Collation du cantuaire de Boussu, fondé par dame Charlotte de Werchin, comtesse de Boussu. On y voit les charges très-bien détaillées, et cette lettre est curieuse. 1608. — Lettre de l'infante Clara à Mgr. le comte de Boussu, datée de Tirlemont, le 25 mai 1535. — Commerce spirituel des Carmes. *Modus habendi.* 1461. — Papiers flamands touchant la vente de Lombeke, inutilement recherchés autrefois par feu M. le capitaine de Lezenne. 1640.

52. *Patente* pour M. de Werchin, donnée par Charles V, qui le nomme sénéchal de Hainaut, lieutenant et capitaine-général dudit pays au nom et en l'absence de Mgr. Philippe de Croy, pendant son voyage en Espagne avec l'empereur. 6 mai 1522. — Testament du comte Ernest de la Marck. 30 juillet 1653. — Déclaration de l'an 1240 par laquelle le duc de Hornes se déclare homme lige du prince de Chimay. — Lettres royales de François Ier, pour Mgr. Philippe de Croy. 24 mars 1514.— Copie authentique du testament de Henri de Lorraine, évêque de Metz, frère du duc de Lorraine, roi de Sicile. 16 août 1495.

53. *Arrentement perpétuel* du tiers de la terre de Marcoing en Cambresis, signé et donné par le brave et infortuné Lamoral, comte d'Egmont. 16 février 1517. — Lettres en espagnol de la reine Jeanne et Charles-Quint,

son fils, à Mgr. Philippe de Croy. — Commission donnée par le roi Louis, le 26 août 1461, à M. Antoine de Croy, de capitaine de la ville et châtel de Ste-Menehould. — Commission pour le prince Charles de Croy de général des armées que le roi d'Espagne envoyait en France pour secourir les catholiques de ce royaume. 1590. — Commission de bailli des fiefs du Brabant, donnée à Michel de Croy, seigneur de Sempy, par Charles d'Espagne, archiduc d'Autriche, depuis empereur. 27 septembre 1515. — Lettre de main-levée accordée par Marie, duchesse de Bourgogne, à messire Philippe, comte de Porcean, pour tous ses biens gisans sous son obéissance, et quelle avait fait saisir parce qu'il avait pris parti contre elle. 15 mai 1477. — Acte de partage, en flamand, fait par devant les échevins de Bruxelles, le 31 juillet 1573. Cet écrit paraît important.

54. *Recueil in*-4°, en parchemin, contenant quantité de pièces précieuses, comme transactions, titres, avis de père et mère, chartes, réglemens, Montreuil, etc. Les pièces qu'il contient vont de 1224 à 1375. Le 9 décembre.

55. *Deux petits registres* in-4°, où sont expliquées par ordre toutes les médailles déposées au château de Hevre, laquelle collection appartient à la maison de Chimay.

56. *Paquet de lettres* écrites à Mgr. de Chimay par dom Louis de Requesens. En 1573-74-75-76.

57. *Lettres de Marie*, reine de Hongrie, régente des Pays-Bas, à Mgr. le duc d'Arschot. En 1541-42-43.

58. *Droits du prince de Chimay* dans les seigneuries de Biévène, Havré, Accren, Everbeke, Chièvres, Neufmaison, Quiévraing, Grand-Glise, Wadelincourt, Bernissart, etc. En 1515.

59. ***Gros livre relié en noir***, contenant les lettres de l'archiduc Albert à Mgr. de Chimay.

61. ***Genealogia comitum de Manderscheid, in ducatu Luxemburgensi.***

62. ***Déclaration de Louis, roi de France***, du 27 juillet 1463, par laquelle, au don par lui fait à messire Antoine de Croy, son cousin, du comté de Guines et de ses dépendances, son intention était d'y avoir compris les baronies et seigneuries d'Ardre, châtellenie d'Angle, et terre sur St.-Omer, cette pièce est signée du roi. — Ordonnance latine de Mgr. le marquis d'Arschot à toutes les gens de justice des terres dont il était souverain, de rendre bonne et prompte justice à ses sujets. Mai 1524.

63. ***Accord*** fait entre Robert de Glimes, seigneur de Rance, et le procureur de l'église Ste-Aldegonde de Maubeuge, à cause d'un fief situé à Cousolre. 30 septembre 1445. —Don fait par Charles, duc de Bourgogne, le 8 août 1472, à Philippe de Croy, des terres du marquis de Trazegnies, confisquées par ledit duc pour les causes y reprises. — Lettres par lesquelles Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, régente des Pays-Bas, certifie que le prince de Chimay a remis entre ses mains le gouvernement de son neveu Charles V, dont il avait été gouverneur, et que durant le temps qu'il l'a gouverné, il s'en est noblement acquitté. 1er mai 1509.—Transaction très-curieuse de l'an 1210 entre Mr. de Quiévraing et les moines de St.-Éloi de Noyon.—Accord assez curieux fait en avril 1295, entre messire Geoffroi d'Aspremont, seigneur de Quiévraing, et les moines de St.-Ghislain, touchant certains droits seigneuriaux sur Hornu.—Lettre du pape Grégoire XIII, à messire Philippe de Croy, à qui il envoie le vénérable légat ***Philippus Ripæ Transonis*** pour l'engager à porter à l'esprit

de paix les seigneurs Belges, dont il était le premier. — Grief des abbés et moines de S[t].-Éloi de Noyon contre madame d'Aspremont de Quiévraing. 1250. (Voyez n° 65). — Débats mus entre les moines de Noyon, poursuivant en cinq demandes diverses, contre la noble dame Isabelle d'Aspremont et son fils Gobert, sur des droits et prééminences dus au terroir de Quiévraing, sans date, mais paraissant de l'année 1250 comme la précédente.

64. *Petit manuscrit latin* contenant l'histoire du schisme de Trèves et des excès qu'il occasionna à l'élection du comte d'Isembourg, en remplacement de l'archevêque Théodoric, son oncle maternel, mort l'an 1260.

65. *Écritures* servies sur les difficultés mues entre noble dame, madame d'Aspremont (voyez n° 63), et Gobert son fils d'une part, et les moines de S[t].-Eloi de Noyon, sans date, mais paraissant être de 1250 à 1300.—Traité de paix et d'accord entre lesdits. Juin 1307. — Don de la chapelle de Notre-Dame de Quiévraing, fait à Mr. Godefroi d'Aspremont par M. Simon de Catena fondateur. La bulle d'érection est incorporée en cet acte de l'an 1363. — Lettre originale par laquelle l'archiduc Albert remercie Charles de Croy des bons services qu'il lui à rendus. 6 juillet 1600. Curieuse. — Lettre de reconnaissance des abbé et moines de S[t].-Jean de Valenciennes, de l'hommage qu'ils doivent au prince de Chimay pour le fief de Hirtaing. 1348. — Appointement et accord fait entre les abbé et moines de Fomy, ordre de Cîtaux et le seigneur de Ployart et Arenchy, touchant certains vins crus sur les terres dudit Fomy, au-dessus d'Arenchy, que lesdits soutenaient leur appartenir. Décembre 1326. — Vidimus de l'accord fait entre l'abbaye de Fomy et le seigneur de Ployart et Arenchy, touchant le royage, dit Arensot, situé au-dessus dudit

Arenchy. 17 août 1366. — Lettre par laquelle le pape Léon informe le prince de Chimay de son élévation à la papauté. 14 avril 1512.

66. *Patente* de commissaire pour le renouvellement des lois de Flandre, sur messire Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, donnée par Charles-Quint. 10 septembre 1529. — Lettres originales et ratification du don du comté de Guisnes et de ses appartenances, fait par Philippe, duc de Bourgogne, à messire Antoine de Croy, son premier chambellan, pour ses bons services. 29 septembre 1451.

67. *Vente* de la terre de Breda avec un cartulaire des rentes de la terre d'Heverlé, etc. Dans ce cahier il se trouve des écrits flamands, qui n'ont pu être déchiffrés par l'auteur de l'inventaire. — Devis et détail du rétablissement du château de Boussu, lorsqu'on entreprit de le retirer de ses ruines, en 1610, par ordre de Mgr. de Furstembergh, comte de Boussu. On ignore quand il a été ruiné.

68. *Fondation* d'une espèce de Béguinage à Lillers, tenant au couvent des sœurs grises, pour cinq filles ou femmes veuves nobles, par madame Isabeau de Croy, épouse de messire Philippe de Wavrin. Cette fondation est du 16 septembre 1503. Curieux. — Patente en allemand signée du duc d'Albe. — Don du duché de Solre, par la reine Jeanne et son fils Charles, depuis empereur. — Écrit historique et curieux touchant la noble maison de Chimay, avec un placet à l'empereur pour les droits dont le château d'Avesnes devait jouir sur Bermeraing. — Pièces touchant le différend entre le prince de Chimay et les abbé et moines d'Haumont, touchant leur prétention de novellités sur les terres d'Herbignies, Veillereille. 31 décembre 1499. — Lettres de fondation de la chapelle et cantuaire de Ville-sur-Tourbe. Juillet 1246.

69. *Comptes de Guillaume Van den Bosch*, receveur d'Argrennes, près de Roye en Vermandois, pour 1375.

70. *Traité de mariage* entre Robert de Wavrin, Lillers, etc., et noble demoiselle Jeanne de Gaucourt. 27 août 1390. — Sentence prononcée par le prince Ernest, archevêque de Cologne et évêque de Liége, en faveur du sieur Arnould, seigneur de Marbaix, Loverval, et bailli du prince dudit Liége, pour le pays d'entre Sambre et Meuse, pour le déclarer innocent et injustement persécuté. Cette sentence est confirmée par l'archiduc Albert. 8 octobre 1605. — Don de 40 sols blancs de rente fait par Mr. Allard de Chimay, sur les tonlieux de Chimay, à la chapelle St.-Jean à Florennes, pour un obit. 1219.

71. *Vente* des terres de Hersselt en Westerloo au profit de Gui de Brimeu, seigneur de Humbercourt, par Antoine de Croy, comte de Porcean. 21 septembre 1474.

72. *Sentence* prononcée en cour de Rome, contre Claude de Luxembourg, comte de St-Paul, touchant le mariage de madame Jacqueline de Luxembourg, sa fille, avec messire Philippe de Croy, fils d'Antoine, comte de Porcean. 17 décembre 1459. — Commission par le baron de Liedekerke, pour, en l'absence et empêchement de la reine Marie de Hongrie, recevoir le serment de messire Philippe de Croy, nommé grand-bailli du pays et comté de Hainaut, par Charles V. 27 août 1537. — Commission de par le duc de Bourgogne Charles, au roi d'armes du Brabant, pour aller reprendre à Tournay deux prisonniers échappés des prisons d'Ath, où ils appartenaient au comte de Chimay, et qui étaient soutenus par les Tournaisiens. 12 mars 1472. — Lettres des abbé et moines de St-Ghislain, qui accordent à madame d'Aspremont, dame de Quiévraing, la haute justice sur quelques maisons qu'ils avaient audit lieu. Janvier 1305.

73. *Déshéritance* faite par Marguerite de Bourgogne, veuve de Guillaume de Bavière, comtesse de Hainaut, au profit de Jacqueline, duchesse de Bavière et comtesse de Hainaut, sa fille, de la terre et seigneurie de Chièvres, en partie, partageant contre le sieur de Laval, comte de Gavre. Après l'adhéritance prise par ladite Jacqueline, elle donne en pur don irrévocable à messire Antoine de Croy, ladite seigneurie de Chièvres, à tenir en fief du comte de Hainaut. 23 novembre 1428. — Confirmation par Philippe, duc de Bourgogne, du don fait par Jacqueline de Bavière à Antoine de Croy, de tout droit, justice, revenu et seigneurie qu'elle avait à l'encontre du seigneur de Laval, en la ville et sart de Chièvres, sur les conditions y reprises. 26 novembre 1419. — Confirmation par Philippe-le-Bon du don fait par Jacqueline de Bavière, à Antoine de Croy, des fiefs de Jauche et de Rumigny, avec les serfs et succession de bâtards, en la seigneurie de Chièvres, sans autre réserve que de les tenir du comte de Hainaut. 12 novembre 1432.

74. *Récompense* donnée par le roi de France à messire Antoine de Croy, qui avait négocié et conclu la paix entre la France et le duc de Bourgogne. Laquelle récompense est la terre de Bar-sur-Aube. 20 septembre 1471.

75. *Copie des lettres* de fondation en l'église de Lillers, faite par Wenemare, seigneur de Lillers, avec son frère Engelram et sa mère Basine, du consentement de Bauduin, comte de Flandre, de Henri roi de France, et du pape Grégoire, à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de St-Omer. 1403. — Lettres de trois fiefs donnés par le sieur de Seninghem, au sieur de Halines. 1264. — Vidimus de deux anciennes lettres latines, du 1er avril 1231, par lesquelles Hugues, seigneur de Seninghem, donne certaines franchises à Gilles, seigneur de Blequin.

76. *Renonciation* au droit de pâturage que prétendaient les seigneurs de Clauy, dans les prés de Mont-Cornet et autres lieux circonvoisins. 1328. L'écrit y joint contient la confirmation, par M. Du Chateleer, ancêtre d'un brave peu connu et encore vivant, en date de 1350. Le style de ce temps respire une droiture inconnue aujourd'hui. — Lettres par lesquelles Charles V permet au marquis d'Arschot, Guillaume de Croy, de reprendre sa place de quatrième commissaire pour le renouvellement des lois de Flandre, en cas de prédécès du sieur de la Boutillerie, en faveur duquel il s'en était déporté. 10 septembre 1520.

77. *Procès verbal* du 7 novembre 1549, fait en exécution de l'arrêt de la cour pour la prise de possession des terres de Porcean et des greniers à sel de Cormisi, par messire Charles de Croy, comte de Seninghem, contradictoirement à messire Charles de Croy, duc d'Arschot.

78. *Permission* accordée à Mr. de Croy, par les archiducs Albert et Isabelle, pour vendre une partie notable de ses biens ici spécifiés. 3 novembre 1608. — Trois lettres originales de Henri, roi de France, à Mgr. de Chimay, écrites en mars, mai et juillet. 1599. — Ordre de Charles, roi de France, pour faire sortir le capitaine Albin Dunois et ses soldats du château de Mont-Cornet, et le rendre au prince de Chimay, à qui il appartient. 6 juillet 1570. — Sentence par arbitres sur certain débat mu entre les mayeurs et échevins de St-Omer, et Mr. Bauduin de Seninghem, touchant la haute, basse et moyenne justice de la ville de Strohem.

79. *Treize titres* de rentes en grains, etc., pour des biens de Mr. de Croy, remis à des particuliers par arrentement perpétuel. Ce qui prouve la malveillante ignorance de

ceux qui ont provoqué la loi moderne qui annulle toute rente en chapons, grains, etc., comme étant des rentes seigneuriales, les arrentemens susdits sont dès 1584 à 1590 après les guerres des révolutions,

80. *Lettres* du roi de France, touchant la seigneurie et justice haute et basse et moyenne de la ville et territoire de Lillers. 18 mars 1344. — Pièces relatives au différend de Mrs. de Nassau et de Gavre, touchant le château de Mont-Joie, et transaction paisible entre eux, signée de Charles-Quint. 1550.

81. *Livre de* 61 *pages* d'écriture de l'an 1459, contenant l'achat de la terre et seigneurie de St-Venant, par Wallerand de Wavrin. Il contient en outre tout ce qui a eu rapport à cette vente. Il est fort curieux.

82. *Contrat* de l'échange de Longwy avec Havré, fait entre la duchesse de Longueville et le comte de Portien. 5 juin 1518.

83. *Transport* des terres de Westerloo, Hersselt, etc., fait par Antoine de Croy, au profit de feu Gui de Brimeu, comte de Meghem et de Humbercourt. 2 février 1474. — Don de 10,000 royaux d'or, fait par Charles, roi de France, le 3 juillet 1441, à Mr. de Croy, pour les grandes dépenses qu'il avait dû supporter, et pour les services qu'il lui avait rendus en concluant la paix avec le duc de Bourgogne.

84. *Droits* de terrage et autres sur Bermeraing, contestés par le chapitre de Notre-Dame de Cambrai. 1334. — Ecrit flamand de 24 pages, paraissant curieux et précieux. Il contient, autant qu'on peut le concevoir, un compromis entre les seigneurs de Liedekerke, de Gavre, de Rasseghem, de Ghistelle, l'archevêque de Cambray, etc.; on croit reconnaître une écriture d'entre 1500 à 1600.

85. *Registre* de la cour féodale de Beaumont. 1er avril 1755. — 22 février 1779.

86. *Généalogies et armoiries* des diverses maisons alliées à celle de Chimay, Boussu, Croy, etc.; recherches très-précieuses et très-pénibles, mais l'écriture en est pitoyable; ceci est d'un prêtre nommé Charles Le Boucq, protégé de messire Maximilien de Hennin, comte de Boussu. La préface de ce livre est intéressante pour Mr. le comte de Boussu, sans date. Le 2e volume, qui est la continuation du premier ouvrage, fut commencé en décembre 1525; y joint un arbre généalogique de la famille des Wouters.

87. *Concession* faite par Mr. Philippe de Croy à Quintin de Gozée, pour établir des forges sur la rivière de Fourmis, et y exploiter des minières de fer, s'il s'y en trouve. 1756. — Anciennes criées pour affirmer les droits du seigneur en la terre de Chimay, pour 1657, tels que gros-forage, rewardiages des porcs, droits des poids, dîmes du sarteau, maltode de Chimay, vinaige de Chimay, saulnaige de Chimay, wayères et prairies appartenant à S. E.

88. *Copie* des lettres-patentes d'érection de la baronnie de Chimay en comté, données à Bruges par Charles, duc de Bourgogne. 1472. — Marché franc tous les mardis accordé au bourg de Boussu par Maximilien, empereur. Août 1510.

89. *Mémoire* en double concernant l'affaire de la Veere et Flessingue, en Zélande, contre Guillaume de Nassau, prince d'Orange, avec un arbre généalogique. Mars 1688. — Fondation d'obits en l'église de Boussu, par Mgr. le cardinal d'Alsace. — Copie de la sentence rendue le 16 novembre 1360, sur le débat d'entre l'abbaye de St.-Ghislain et les manans d'Hornu, Boussu et St.-Ghislain, au sujet des marais et pâturages entre lesdits trois lieux.

90. *Reliefs de fiefs* du comté de Beaumont, depuis le 14 janvier 1557 jusques en 1665.

91. *Transactions* entre sire Guillaume de Croy et les abbés de Floreffe et d'Alne. 6 avril 1500. — Déclaration de la consistance du comté, châtellenie et terre de Beaumont, ses revenus, les villages en dépendans, ses rentes seigneuriales, les coupes réglées des bois, etc., suivant le cartulaire général, renouvelé en 1597. — Écrit dont l'original est, dit-on, au greffe de Beaumont; il est relatif à la chapelle du château de Beaumont. On y voit ses prérogatives, ses priviléges et les biens y annexés. Curieux. Cette chapelle fut fondée par Richilde et consacrée par le pape Léon, son oncle, en 1070.

94. *Cartulaire de Solre-St.-Géry*, pour 1581. — Besogné fait en 1608 au village de Solre-St.-Géry sur la situation de cette seigneurie, les droits du seigneur, ceux des habitans, l'église, ses biens, ses fondations, les biens des pauvres, les limites du territoire. — Cartulaire des menus cens et rentes de Solre-St.-Géry, dont un tiers appartient à M. le comte de Beaumont, contre l'église de St.-Aldegonde de Maubeuge, qui jouit des deux autres tiers. Renouvelé en 1595.—Cartulaire de Solre-St.-Géry, renouvelé en 1608. Il est muni de plans figuratifs. — Double du cartulaire de Solre-St.-Géry, renouvelé en 1737.

95. *Cartulaires de Solre-St.-Géry* contenant les droits du seigneur et les menues rentes renouvelées pour 1536, 1549, 1550, 1552 *bis*, 1555, 1563, 1581.

96. *Règlement* du seigneur comte de Beaumont de 1237, sur la bannalité du mouliu de Solre-St.-Géry. Il est assez curieux.

99. *Lettre* par laquelle Laurent Polchet, maître de forges, à Eppe-Sauvage, rend et remet en mains de Mr.

l'hôtel de l'Overval, à Beaumont, la vieille grosse tour, la terre, cense et dépendances, qu'il avait achetées et échangées pour le moulin de Rance, de feu Mgr. le duc de Croy, etc. Juin 1620.

101. *Cartulaires de Beaumont,* pour 1549-1550, 1551-1554, 1581, pour toutes les rentes seigneuriales. *Item* cartulaire de Beaumont et Solre S^{t}.-Géry, pour 1665-1666.

102. *Extrait du cartulaire de Froid-Chapelle,* renouvelé le 27 février 1559. *Item* du 24 novembre 1665. — Description et besogné précieux, mais pitoyablement écrit en 1571, du comté de Beaumont, de la ville, des villages, terres, seigneuries, gouvernement, bailliage, prévôté, chapelles, massarderies et forteresse. Un prince y a fait beaucoup de notes en marges. — Autre besogné fait le 19 janvier 1735, où se trouve un plan d'une partie de la ville de Beaumont. *Item* le plan de la chaussée Brunehault sur le territoire de Givry.

103. *Cartulaire de Bersillies-l'abbaye*, renouvelé en 1608. — Cartulaire de Vaux renouvelé en 1608.

104. *Relief* de la terre et comté de Beaumont, d'Havré, Ghlin, Ghillage, Gognies-Cauchies, Havay, Everbecq, Chièvres, châtellenie de Mons, du 12 avril 1521.

105. *Divers cartulaires* de Froid-Chapelle et Fourbechies pour 1549-50-99, 1655-56. Ce dernier comprend aussi Rance.

108. *Différentes pièces* concernant les droits que réclamaient les habitans de Renlies. 1754.

109. *Différens cartulaires* du village de Rance pour 1549-50-52-82-83-96. Celui de 1603 est un besogné de tout le village. Il contient les plans du village et une vue des ruines d'un ancien château. Un écrit de 1535, touchant le droit de morte-main de ce lieu y est renfermé.

111. *Copie d'un besogné très-curieux du village de Rance.* Du 20 mai 1608.

113. *Cartulaire de Virelles et Vaux*, pour 1549, 1581, 1584, 1590, 1600, 1655. *Item*, cartulaire de Virelles pour les dames chanoinesses de Maubeuge. 1550.

114. *Cartulaire du Grand-Rieu*, fait en 1608.—*Item*, un cartulaire de Frazies et Grand-Rieu, sans date. *Item*, un de 1504, 1549, 1656. *Item*, un cartulaire de Mont-Bliart avec deux plans du village. 1608.

115. *Cartulaire de Grand-Rieu et Frazies*, renouvelé en 1702. — Cartulaire de Sivry pour 1608, avec plusieurs plans et un besogné très-beau sur cette commune. *Item*, un cartulaire des menues rentes de Sivry dont une partie est aux chanoinesses de Maubeuge, renouvelé en 1598 et 1599.

116. *Diverses pièces concernant Leugnies.* 1775.

117. *Cartulaire de Thirimont et Leval* sous Beaumont, pour les rentes seigneuriales, renouvelé en 1665.— Cartulaire des fiefs tenus du comté de Beaumont. Curieux. 1539.

118. *Comptes* du bailli des bois de Beaumont pour 1508, 1509, 1510 et 1511, et différentes autres pièces relatives à la terre de Beaumont et à celle de Mont-Bliart.

119. *Cartulaire de Grand-Reng*, pour 1564, et diverses pièces relatives à Frazies et Sivry.

120. *Cartulaire de Sivry*, pour 1550, 1552, 1581.

121. *Cartulaire de Grand-Reng*, pour 1457. Délabré et difficile à lire. — *Item*, un besogné précieux sur toute la seigneurie.

123. *Comptes* de Nicolas Gillet, massard de la forteresse et massarderie de Beaumont. 1523, jusques à 1556. On imagine que massard et massarderie signifient trésorier et trésorerie.—Petit cartulaire de 1581, sur Beaumont et Sivry.

125. *Deux cartulaires de Blangies*, l'un de 1723 et l'autre de 1664.

126. *Trois cartulaires pour Boussu*, l'un de 1587, pour le terrage, le dernier de 1742.

127. *Très-gros cartulaire pour Boussu*, concernant les terrages sur Boussu, Elouges et Dour. Dans les couvertures se trouvent quelques papiers relatifs à l'ancienne chapelle qui fut détruite il y a environ trois siècles.

Les autres liasses ne renferment pour la plupart que des pièces de procédure ou d'un intérêt de famille tout particulier.

Tous les papiers du château de Boussu sont aujourd'hui déposés au château de M. le marquis de Caraman à Beaumont. Mais on ne les a point encore sortis des caisses et les deux manuscrits suivans sont les seuls de cette riche collection qu'il m'ait été permis d'examiner, grâce à l'obligeance de M. Ranscelot.

1° *Compte deuxième de Adrian Carpentier, trésorier général de hault, puissant et illustre prince Mgr. Charles sire de Croy, duc d'Arschot, prince du St.-Empire, de Chimay et de Porcean, comte de Beaumont, Seninghem et Meghem etc. Lieutenant-gouverneur, capitaine-général, et grand-bailli de Hainaut.* Gros in-fol. papier.

Ce compte, qui renferme les années 1595-1597, fait partie, à ce que l'on m'a assuré, d'une collection considérable de registres de même nature. Il est divisé par chapitres comme suit : Arschot, Rotselaer, rente de Riviere, maison de Brimeu, prétentions, procès, chastellenye de Bèvres, Axelles, Rolleghem, Bailluel, Hazebrouck, Hallwin, Commines, Lillers, Esperlecques, Coullemont, Humbercourt, Wallers, Blaton, Quiévraing, Orchimont, Agimont, Beaumont, pension, conseil d'estat, hommes d'armes, général du camp, passeport et sauve-garde, gaing de jeu, remboursement d'argent prêté, dons, argent pris à rente, vente de meubles, vente de cuirs, vente de houblons, vente de bled, vente d'espeaultre, vente de laingnes, droix seigneuriaulx, debtes particulières, douaires et pensions, gaiges, livrées et accoutremens, habillemens de deuil, voiaiges, aulmosnes, œuvres pieuses, escuyrie, vielles debtes, chevaulx, procès, gaiges, ouvraiges, remboursement d'argent presté, menuz plaisirs.

2° *Le besogné du grand duc de Croy, du* 11 *décembre* 1604, fait partie aussi des archives du château de Beaumont ; il a été écrit, assure-t-on, par le duc Charles lui-même, du moins est-il certain qu'il est annoté par lui, et la forme du récit étant à la première personne pour tout ce qui se rapporte à ce prince, on doit croire qu'il en est l'auteur. C'est chez M. l'avocat Letellier, à Mons, que j'ai examiné ce manuscrit, qui lui a été confié par M. de Caraman. Il offre pour l'histoire locale de Beaumont les particularités les plus curieuses. Les traditions, les coutumes, les établissemens civils et religieux, les fondations, la topographie, la statistique même, tout y est renseigné avec les détails les plus complets. Dans une sorte de promenade faite dans tous les endroits de la cité, l'auteur décrit minutieusement tout ce qu'il trouve de remarquable, l'église, ses chapelles, ses verrières, ses tombeaux, ses ornemens de toute espèce, le château et sa belle grosse tour, les fortifications et leurs tourelles, les portes de la ville, tout enfin. Il est probable que les autres besognés indiqués dans l'inventaire des archives de Boussu sont écrits de la même manière, et offrent conséquemment le même intérêt.

M. le baron Jules de St-Genois, archiviste de la Flandre orientale, écrit en ces termes :

Gand, 10 septembre 1838.

MESSIEURS.

Parmi les extraits du compte des recettes et des dépenses de Guy de Dampierre, que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, et que vous avez bien voulu insérer dans votre bulletin du 7 mai dernier, il en est quelques-uns qui se rapportent spécialement à *Adan-le-Ménestrel*, plus connu sous le nom d'*Adenez-le-Roy*. Ils font surtout connaître les relations qui existaient entre ce poète et le prince éclairé qui devait succéder à Marguerite de Constantinople.

Depuis j'ai trouvé encore un rôle de comptes qui renferme sur *Adenez* quelques particularités dignes d'atten-

tion. Je m'empresse, Messieurs, de les soumettre à votre appréciation. — Ce nouveau rôle contient les dépenses et les recettes faites par *Makiaus*, pendant le voyage de Guy de Dampierre en Sicile, depuis le lundi après la Toussaint (3 novembre) 1270, jusqu'au mardi après la Chandeleur (4 février) même année (1271). La suite du prince était fort nombreuse. Outre une foule de grands seigneurs qui la composaient, on y voyait son barbier, son pannetier, son boutellier, son huissier, son *intendant* (Joffroi) des menues dépenses, son argentier, son fauconnier, son aumônier (frère Jean), son tailleur (Pierron), ses cousturiers, etc. Parmi tous ces personnages se trouve *Adan-le-Ménestrel*, qui accompagne partout Guy de Dampierre, à Palerme, à Messines, à Cosensa, à Catane, à Mont-Réal. D'après ce compte, il paraîtrait que chaque personne recevait des mains de *Makiaus* une certaine somme proportionnée aux besoins de chaque jour, qu'on appelait *gages*. Ainsi, le jour qu'*Adan-le-Ménestrel* partit de Palerme pour Messines, on lui donna v sols viij deniers. A Messines il reçut vj sols viij deniers, à Catane xx deniers.

Le comte Guy semble avoir affectionné particulièrement les ménestrels. Il entretenait avec eux une familiarité qui est à elle seule un beau titre d'éloge pour ce prince, si diversement jugé par les historiens. Arrivé de Palerme à Calabouton (?) le lundi après Noël, au soir, nous voyons que *fu là cele nuit, et lendemain disna avoec les menestrels.* A cette occasion il dépensa pour sa cuisine xj lib. xiij sols i denier; pour le pain cv sols; pour le vin iiij lib. v sols, pour l'appartement où il dînèrent xv sols.

Ces renseignemens semblent, au premier abord, être de peu d'importance; cependant lorsque toutes ces particularités éparpillées se réunissent ensuite pour expliquer la

vie d'un homme, on ne peut les négliger, surtout quand cette homme est *Adenez-le-Roy*.

J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien accueillir encore ces notes archéologiques, et les insérer dans votre inéressant bulletin.

Je saisis cette occasion, Messieurs, pour vous faire connaître que mon *Inventaire des Chartes de Rupelmonde* est achevé maintenant jusque l'an 1300, et que cette première série contient à peu près mille pièces différentes (chartes, diplômes, lettres, bulles et rôles). Parmi ces pièces il en est une grande quantité qui concernent la lutte si célèbre des d'*Avesnes* et des *Dampierre*, et la situation financière de la Flandre pendant cette période du moyen âge.

La seconde série comprendra toutes les chartes et autres documens (des dépôts de Rupelmonde) d'une époque postérieure. J'en estime le nombre à 1500. L'ancien dépôt des comptes qui se trouve ici est excessivement pauvre pour la partie bourguignonne, ainsi que pour l'époque subséquente. Nous n'avons peut-être pas 100 pièces des comtes après Marguerite-de-Mâle et Philippe-le-Hardi.

Je vous prie, Messieurs, d'agréer l'expression de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Bon Jules De Saint-Genois.

Cette lettre est suivie d'un nouveau rapport de M. le docteur Coremans sur les archives allemandes.

Messieurs,

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, j'ai classé et inventorié au delà de 500 liasses.

Restant fidèle à l'ordre adopté précédemment, je consignerai de la manière suivante ce qu'elles offrent de plus saillant.

§ I.

Réforme religieuse et époque de Charles-Quint, en général.

Le nombre des volumes reliés sur la réforme religieuse, les diètes qui s'en occupèrent, les troubles qu'elle occasionna, etc., s'élève à présent à 15, et ils vont jusqu'en 1552.

Mais mes recherches postérieures m'ont encore fait retrouver un grand nombre de pièces intéressantes relatives au même sujet. Je mentionnerai ici :

1° Papiers concernant ce qui s'est passé à la diète de Ratisbonne en 1532, surtout à l'égard du concile général.

2° Une suite de documens sur la réforme et sur d'autres sujets écrits de la main de Viglius. Un traité sur la fondation et les progrès de la cour impériale de Spire par le même.

En outre, les pièces concernant les différens épisodes historiques, auxquels se rapportent les volumes de notre collection de documens sur la réforme, se sont notablement complétées. Elles formeront 5 à 6 volumes de supplément à la collection précitée.

M. le professeur Altmeyer a entrepris, d'après les documens que nous possédons sur les affaires de Danemarck et de Norwége, en 1533-1536 (voir mon rapport du 2 no-

vembre 1837), un travail circonstancié, dans lequel il retrace la lutte sanglante des partis qui se disputaient ces royaumes, ainsi que les grands projets, qu'excités par l'archevêque de Lunden, Charles-Quint et la reine Marie avaient conçus touchant une fédération entre les Pays-Bas et la Scandinavie, sous la protection de l'Allemagne; projets qui auraient procuré à l'empereur l'honneur d'avoir augmenté les possessions de l'Allemagne, et au souverain des Pays-Bas la gloire plus utile de s'être rendu maître du Sund et du commerce important du nord. La correspondance de l'archevêque de Lunden avec Charles-Quint laisse apparaître ce diplomate sous un jour très-brillant. Homme doué d'une intelligence supérieure, négociateur du premier ordre, on le voit défendre partout, en Allemagne, en Hongrie et dans la Scandinavie, les intérêts de son maître sans négliger au reste les siens.

J'attirerai aussi, Messieurs, votre attention sur des documens de la même époque que j'ai réunis, et qui offrent de l'intérêt. Ce sont des pièces concernant les affaires de la Hongrie, les guerres et les négociations avec les Turcs, l'ambassade de Gérard Weltwick à Constantinople, en 1544, enfin des papiers touchant le voyage du chevalier de Balbi, envoyé en 1530 près du roi de Perse, pour le porter à déclarer la guerre aux Turcs en même temps que l'empereur. Ces papiers sont curieux. Dans l'instruction donnée par l'empereur à son envoyé vers son très-cher et très-aimé frère, le sérénissime et très-puissant prince Kaka (Schah), Ismaël, grand roi de Perse, il est dit que l'an 1525, il était arrivé à Tolède un serviteur du roi appelé *Petrus Maronita de Libano*[1], qui apporta des lettres dans

[1] Il paraît qu'on regardait dans la chancellerie impériale la qualité de Maronite comme un nom propre.

lesquelles le grand roi de Perse proposait à l'empereur le plan d'alliance, but de l'ambassade dont nous parlons, mais qu'à cette époque il fut empêché d'y répondre tant parce qu'il avait appris que ce roi était *trépassé*[1] (*que donc il devenoit nécessaire de se procurer plus de certitude de son estre*), que parce que lui-même empereur était grièvement malade et qu'au surplus il se voyait engagé en une grosse guerre avec le roi de France, « lequel cependant, ajoute-t-il, comme Dieu tout-puissant voulsit, après plusieurs grandes victoires gaignées contre lui fut par noz gens prins en bataille et amené devers nous prisonnier[2]. »

L'empereur dit avoir répondu plus tard aux lettres du Sophi, il se plaint d'être depuis resté sans nouvelles sur le sort de ses lettres. Ayant formé un nouveau plan de guerre contre le Turc, avec la faveur et l'assistance du Saint-Père et d'autres amis, il envoie près du roi un ambassadeur pour lui donner connaissance de ce plan et lui faire savoir qu'il ne pourrait jamais trouver une meilleure occasion pour s'employer de tout son pouvoir à réprimer l'insolence « dudit Turcq et le chastier des indehues violences et usurpacions que luy, son feu père et » autres ses prédécesseurs ont fait contre Dieu et les Roys, » princes et dominateurs tant chrestiens que autres.

» Et que si ainsi le fait, ajoute l'empereur, nous ferons » perensemble œuvre et exploit très méritoire envers » Dieu nostre souverain créateur et de perpétuelle mé» moire, en quoy de nostre part pour les concidéracions » avant dites, comme prince catholicque et aussi pour con-

[1] En effet Schah Ismaël était mort en 1523, donc deux ans avant l'arrivée de *Petrus Maronita de Libano* à Tolède.

[2] L'original est en latin, mais une traduction en français de l'époque y est jointe.

» sidéracion de la dignité impériale en laquelle nostre dit
» créateur nous a mis, et des Royaulmes que par sa di-
» vine bonté tenons et possessons et suyvant les vestiges
» de noz prédécesseurs Empereurs et Roys paternelz et
» maternelz sommes délibéré d'emploier nostre personne,
» noz biens, vassaulx et subgectz contre le dit Turcq. Pour
» le soubstenement et exaltacion de nostre foy et loy, et le
» contraindre de laisser les autres princes en paix, et res-
» tituer les choses par luy indehuement usurpées. Que si
» le dit sieur Roy disoit ne nous avoir escript ou envoyé
» le dit *de Monte Libano*, luy direz que la grant vertu et
» renommée qu'avons de luy et des guerres par luy faictes
» et heureuses victoires gaignées mesmes contre ledit
» Turcq, nous y fit facillement croire, et oires que le dit
» Libano se fut avancé de luy-mesmes en ce que dessus,
» que nous le requérons vouloir en ceste opportunité,
» s'emploier en si bonne euvre et saincte emprinse.

» Et si d'avanture il s'excusoit et ne peust estre induict
» à si prestement se mectre aux champs avec toute sa
» puissance, que du mains il face guerroyer ès limites et
» frontières des pays du dit Turcq, et en plus de lieulx
» qu'il sera possible, pour le contraindre à tenir ses gens
» divisez et divertir ses forces, et mesmes du costé dudit
» Royaulme d'Hongrie qu'est le quartier où il peult plus
» grever. »

Malheureusement la dernière lettre du chevalier de Balbi est datée de Babylone (sans doute Bagdad), d'où le vice-roi, qui l'avait très-bien accueilli, voulait le conduire près du Schah. Rien ne nous apprend ce qui lui est arrivé après, ni comment il a rempli le but de sa mission.

§ 2.

Guerre de trente ans.

Les documens relatifs à cette période se sont augmentés d'un très-grand nombre de liasses, de correspondances et d'autres pièces qui jettent un grand jour sur les événemens majeurs. Tous les principaux personnages d'alors et une quantité d'hommes moins connus, les pions du grand jeu d'échec historique, se montrent à nous avec leurs passions, leurs espérances, leur manière d'être, leurs talens, leurs vertus et leurs défauts. Il est aussi intéressant de consulter pour cette époque nos archives, que celles de Rome, de Munich, de Vienne, de Stockholm, de Dresde ou de Berlin.

Plusieurs lettres de Wallenstein sont venues se joindre à celles que j'avais déjà rassemblées; cependant sa dernière lettre originale, adressée à l'infante Isabelle, reste toujours celle du 28 novembre 1632, écrite donc un an et deux mois avant sa mort. Néanmoins il y a quelques copies ou sommaires de lettres du duc de Friedland, en 1633. Le sommaire français d'une lettre des archevêques de Cologne et de Mayence à l'empereur, dénote que ces prélats n'approuvaient nullement l'amnistie accordée par Wallenstein à l'ennemi en Silésie; qu'ils se défient de lui, mais qu'ils ne voulaient pas exprimer cette défiance trop ouvertement. De même l'archevêque de Mayence envoyait à l'infante, le 27 octobre 1633, des copies de certaines lettres interceptées du lieutenant-général Arnheim, à l'électeur de Brandenbourg, et de ce dernier au duc Georges de Lunebourg. Dans la lettre du lieutenant-général Arnheim, datée de Kandt, le 29 septembre 1633, il s'exprime ainsi

sur Wallenstein : « Par la relation ci-jointe V. A. verra
» l'issue du traité qui a été proposé par le duc de Fried-
» land. Je jure en Dieu que je ne sais comprendre quel
» but secret ce seigneur a cherché à atteindre par ce
» traité, puisque durant la suspension d'armes il a perdu
» jusqu'à 8000 hommes, tandis que notre cavalerie a été,
» par la grace de Dieu, remise en un aussi bon état
» qu'elle était au commencement de l'été; je crois que
» c'est par boutade qu'il a changé de résolution. Quoi
» qu'il en soit, cela prouve assez qu'on ne peut rien trai-
» ter de certain avec lui, vu qu'il est inconstant en tout,
» mais grâce à Dieu, c'est à lui-même qu'il a fait le plus
» grand dommage cette fois. »

Il est clair que de pareilles missives donnaient à penser à l'empereur. En vain Wallenstein lui annonçait-il par une lettre datée du camp de Stania, 12 octobre 1633, comment sa seule apparition en face de l'ennemi avait porté celui-ci à se rendre en lui livrant ses drapeaux, cornettes et toute son artillerie, et à consentir à voir ses soldats passer dans les rangs des armées impériales, avec liberté pour les officiers qui ne voudraient pas servir de se retirer où bon leur semblerait; néanmoins sous la réserve que toutes les places fortes qu'ils tenaient en Silésie seraient restituées aux impériaux, et que, jusqu'à l'accomplissement de cette résolution, leurs commandans resteraient en ôtage entre les mains de lui, Wallenstein, qui avait vu et vaincu. Ces succès ne dissipaient point les soupçons de Ferdinand. D'ailleurs en lisant les lettres dans lesquelles la fierté, la force virile, l'ambition de Wallenstein s'alliaient assez péniblement au respect dû au monarque, Ferdinand, politique très-habile, ne devait-il pas sentir de combien cet homme surpassait sa taille, et se ressouvenir des mots du farouche

Bethlem-Gabor, empereur et roi : Bah! nous irons à Vienne, nous lui ferons raser la tête et nous l'enverrons en un couvent! Et près de l'empereur il y avait l'*église* qui voyait avec déplaisir à la tête des forces catholiques un homme qui ne croyait qu'*à soi-même*, qu'à sa fortune, et qui opprimait de la même manière et les catholiques et les protestans!

J'ai dans un rapport précédent, en parlant des Wallons commandés par un De Mérode, l'adjudant fidèle de Wallenstein, fait remarquer que la Belgique sous le rapport militaire comme sous le rapport diplomatique avait pris une part très-remarquable à la guerre de trente ans, que la gloire du duc de Friedland fut en partie celle des Belges. Cela est plus vrai encore de Tilly, un des plus illustres capitaines de l'Europe moderne, qui nous appartient et dans l'armée duquel les Belges jouaient un rôle principal. C'est à un belge qu'il conviendrait de décrire l'influence qu'exerça sa patrie sur les combats des géans du XVII[e] siècle. Il trouverait une mine féconde et vierge dans les archives de la secrétairerie d'Allemagne et du Nord. Sans doute l'histoire particulière d'un pays peut offrir de belles pages, mais celle de sa participation aux événemens décisifs des annales de l'humanité offrira toujours les pages les plus grandioses. Ces dernières surtout assignent à une nation grande ou petite, la place qu'elle doit occuper parmi ses sœurs.

Le professeur Jahn de Fribourg, homme si souvent trahi par la fortune dans ses espérances, à qui un incendie vient de ravir une masse de documens importans touchant l'histoire de la guerre de trente ans, rassemblés pendant une longue suite d'années, trouverait à Bruxelles des matériaux qui pourraient peut-être jusqu'à un certain point le consoler de la perte cruelle qu'il a dû éprouver.

§ 3.

Histoire des Pays-Bas.

Des documens importans sont venus se joindre à ceux que j'ai eu l'honneur de vous énumérer dans mes précédens rapports touchant le célèbre traité de fédération qui, en 1548, rattacha les destinées des Pays-Bas à celles de l'Allemagne, et surtout touchant son exécution jusqu'en 1700. Base de la pragmatique sanction de Charles-Quint, formant de toutes les provinces des Pays-Bas l'état du cercle de Bourgogne, première transaction diplomatique reconnaissant la nationalité de nos provinces ; pierre fondamentale de tous les actes et traités postérieurs dérivés de cette nationalité, ce traité restera toujours mémorable pour nous. J'ai établi dans un article de l'*Émancipation*, qui a fait le tour des journaux de l'Europe, que ce traité ayant été remis en vigueur par les événemens et déclarations de 1814, l'Allemagne pouvait renoncer à tout le cercle de Bourgogne, mais non sans violence et sans employer le droit du plus fort, transporter les droits qu'elle avait sur l'ensemble de ce cercle à une seule province, sans consentement des autres. De plus, j'ai prouvé que depuis 1548 jusqu'en 1700, le gouvernement des Pays-Bas a envoyé et reçu des ambassadeurs, entretenu des correspondances avec les souverains étrangers et fait des traités et transactions avec eux, tout-à-fait indépendamment de la cour de Madrid, lesquels ne liaient en aucune manière à l'égard de l'Espagne, que donc son indépendance, à partir de 1548, n'était pas douteuse.

L'histoire de nos relations fédérales avec l'Allemagne, depuis le moyen âge jusqu'à Charles-Quint, et depuis

cette époque jusqu'à nos jours, est encore à faire. Ce serait un beau et important travail à proposer à nos jeunes historiens.

Si, sur ce point, l'Allemagne reproche souvent amèrement au Belge de ne plus connaître son histoire, il faut bien aussi avouer que les Allemands de leur côté tombent souvent dans des erreurs en parlant du cercle de Bourgogne. Pour n'en citer qu'un exemple parmi une foule d'autres, le docteur Leo (Zwölf Bücher : *Niederlandischer geschichten*) dit qu'après la fin du XVI[e] siècle les Pays-Bas n'eurent plus d'assesseur à la chambre impériale de Spire. Or, une liasse de nos archives nous fait connaître que Valentin Geysen fut proposé à cette place par le conseil du duché de Luxembourg, et qu'il l'obtint le 4 mars 1681.

La correspondance du conseiller de la Neuveforge, notre ambassadeur à la diète de Ratisbonne pendant tout le dernier quart du XVII[e] siècle, s'est augmentée, depuis mon dernier rapport, d'une douzaine de liasses. Elle offre aussi sur la question des relations des Pays-Bas avec la Belgique les données les plus précieuses. De la Neuveforge, durant tout le temps de son ambassade, ne cessa de défendre avec la plus grande énergie le droit de toutes les provinces à l'aide et protection de l'Allemagne, et il prophétisait la chute de l'empire du jour où il renoncerait au cercle de Bourgogne, prophétie qui s'est complétement réalisée.

Une multitude de documens relatifs à l'histoire de la Belgique, sous le gouvernement de la reine Marie de Hongrie, s'est réunie à ceux indiqués antérieurement. Les correspondances de la reine Marie forment à présent une suite intéressante et riche en renseignemens remarquables de tout genre. Elles nous offrent des témoignages

irrécusables du tact politique, de l'activité, de l'énergie de la reine. Les Français l'avaient grièvement offensée, avaient brûlé ses châteaux et même calomnié sa vie privée, aussi leur vouait-elle une haine acharnée, qui se faisait jour en ses lettres dans les termes les plus énergiques, lorsqu'elle recommandait aux princes allemands de se défier des « trom-» peries, artifices et méchantes intrigues des Français », et qu'elle appelait ces mêmes princes aux armes pour défendre la Belgique qu'elle nommait l'avant-mur de l'Allemagne. Ces pièces fournissent une foule de renseignemens pour l'histoire encore à faire de la vie et du gouvernement de la reine Marie.

Ce que je viens de dire sur le complément des correspondances et documens de l'époque de la reine Marie, se rapporte aussi aux pièces de celles du duc Philibert, de la duchesse de Parme, du duc d'Albe, du grand commandeur Requesens, du duc de Parme et du comte de Mansfeld. La correspondance d'Albert-le-Magnanime avec les gouverneurs des Pays-Bas depuis 1557 jusqu'en 1579, a encore acquis une nouvelle valeur par la découverte d'une suite de réponses faites par ces gouverneurs aux lettres du duc. Ces réponses donnent des détails sur les événemens qui se passaient aux Pays-Bas, et qui, rapportés par un duc d'Albe ou un don Juan d'Autriche, ont de l'importance. C'est le duc d'Albe faisant connaître à son ami et frère de l'ordre, ses succès et les exploits de son fils, ou c'est don Juan d'Autriche transmettant au même le récit de ses actions militaires. Don Juan parlant de l'accueil peu favorable qu'avaient fait les Etats à l'agent du duc de Bavière (qui réclamait la mise en liberté du colonel de Fugger) et des choses dont cet agent avait été témoin dans les Pays-Bas, ajoute les mots suivans : « Quoique nous ayons jusqu'ici souvent mentionné et que

» nous mentionnions encore journellement dans nos rap-
» ports quelles actions coupables les rebelles commettent,
» et quelles violences et méchancetés leur soldatesque se
» permet, il nous est presque agréable et de bon augure
» que votre dilection ait été instruite d'une manière cer-
» taine et par ses propres serviteurs de toute la vérité à
» cet égard, et nous désirerions bien par les mêmes motifs
» que d'autres électeurs et princes du St-Empire eussent
» des renseignemens de ce genre sur tout ce qui se passe
» ici, car nous ne doutons pas que leurs dilections ne s'ab-
» stinssent alors non-seulement de blâmer nos mesures,
» prises afin d'obtenir obéissance et respect envers l'au-
» torité légitime émanant de Dieu, mais aussi que ces
» princes ne nous prêtassent plutôt entière aide et assis-
» tance. » (Lettre en allemand datée de Luxembourg, 23 décembre 1577).

Il paraît donc que le héros de Lépante, le fils aussi glorieux que mystérieux de la vieille Ratisbonne, le laurier né sur la montagne des fleurs[1] aurait bien voulu voir l'Allemagne sérieusement intervenir dans les affaires des Pays-Bas. Dans une lettre du duc Albert à Alexandre de Parme,

[1] L'on sait que don Juan, né à Ratisbonne, était le fils présumé de Barbe Blumberg (montagne des fleurs), la belle maitresse de Charles-Quint, issue d'une maison distinguée de l'antique ville où la Regen s'unit au Danube. Après la bataille de Lépante il parut en Allemagne une estampe dans le goût allégorique du 16e siècle; elle représentait un splendide laurier couronnant une montagne ornée de roses et de souvenez-vous de moi. Au pied de la montagne, Ratisbonne portant les emblêmes de la Germanie comtemplait avec orgueil son beau laurier, qu'elle montrait à l'Espagne émerveillée et un peu envieuse. Le laurier de la montagne des fleurs (*der lorbeer des Blumenbergs*) est une idée devenue populaire à Ratisbonne. Un autre fils de la Blumberg, Pyramus Conrad, commandant d'un corps d'Allemands, fit en Belgique de brillans exploits sous Alexandre de Parme.

datée de Munich, 10 octobre 1578, le premier ayant toujours à cœur d'augmenter la splendeur de son université d'Ingolstadt, qui alors avait un nom européen, prie le duc de Parme de permettre le départ pour la Bavière d'une de nos célébrités scientifiques d'alors, le professeur en droit à Louvain, Jean Ramus (mort à Dôle, 25 novembre 1578), adversaire prononcé des nouveaux évêchés érigés par Philippe II, et l'un des cinq professeurs de droit de Louvain qui, consultés sur la pacification de Gand, déclarèrent le 26 décembre 1576 que ce traité ne contenait rien d'opposé à à la religion catholique, et qu'au contraire il était tout à son avantage (Paquot ne dit rien dans ses mémoires de la particularité de l'appel de Ramus à Ingolstadt). J'ai joint à cette correspondance plusieurs lettres confidentielles du roi Philippe II à son ami intime de Munich sur la situation des Pays-Bas en 1566 et 1567, et les mesures qu'il avait été forcé de prendre pour rétablir l'ordre dans ces provinces. La duchesse de Parme semblait avoir douté de l'opportunité des aveux faits dans une des lettres du roi Philippe, et elle l'avait retenue à Bruxelles. Le roi mentionne cette circonstance dans une autre lettre, et entre en de nouveaux détails sur les affaires des Pays-Bas. La lettre du roi au duc Albert sur l'arrestation de don Carlos, publiée par l'*Émancipation*, le *Courrier allemand* et d'autre journaux belges, allemands et anglais, est tirée de cette collection, tandis que le mémoire du prince d'Orange à l'empereur, traduit par M. Altmeyer et inséré dans *l'Émancipation*, est celui mentionné dans mon rapport du 1er novembre 1836 comme appartenant à la correspondance du duc d'Albe avec l'empereur Maximilien II, qui s'est aussi amplement complétée.

Les liasses du règne de l'archiduc Albert et de l'Infante Isabelle se sont très-considérablement accrues. Je ne crois

pas qu'il puisse exister une collection de documens donnant un tableau plus fidèle du caractère politique et diplomatique de ce temps. Il serait facile de trouver dans cette masse de documens la matière de quelques volumes d'un puissant intérêt. Ne pouvant pas ici entrer dans de longs détails, je me bornerai, en choisissant au hasard, à extraire d'une liasse des renseignemens tout-à-fait inconnus touchant le constructeur d'une œuvre souvent admirée, de la machine hydraulique de Bruxelles. Le constructeur de cette machine est un allemand nommé maître Georges Muller d'Augsbourg [1]. Un contrat du premier juin 1601, fait entre lui et Jacques Fleckhammer, vice-secrétaire d'Etat pour les affaires de l'Allemagne et du Nord, allouait à Muller, de cette époque jusqu'au moment de l'archèvement de la machine, un écu Philippe par jour de traitement, en ajoutant qu'alors il lui serait encore payé comme salaire la somme de 1000 écus Philippe. Muller remplit fidèlement ses obligations, et en 1603 la machine était achevée. Mais il semble qu'il s'était fait maint ennemi à la cour, et que surtout il eut à lutter contre l'inimitié du vice-secrétaire Fleckhammer. Dans une pétition adressée à l'archiduc Albert, il expose que le premier janvier 1603 il se trouva que Fleckhammer lui devait la somme de 1776 florins 12 sous de Brabant, que depuis, 300 florins lui avaient été transmis, mais qu'à dater du premier janvier précité l'on avait cessé de lui payer son traitement d'un écu Philippe par jour. Il réclame et comme une mesure d'équité et comme une grâce, le paiement de ses créances, vu qu'il

[1] Les machines hydrauliques de Nuremberg et d'Augsbourg semblent avoir servi demodèles à la nôtre, mais Muller en a beaucoup simplifié le mécanisme ; la première date de 1483 et se trouve dans une tour haute de 66 pieds.

désire retourner dans sa patrie. Cédant aux instances des envieux qui prétendaient que la machine de Muller était imparfaite et ne durerait pas longtemps, l'archiduc consentit à faire venir d'Augsbourg maître Wolf Neidhart, plus renommé comme fondeur que comme mécanicien, pour inspecter la machine; ce qui chagrina beaucoup Muller, qui vit en cette mesure un manque de confiance. Le rapport de Neidhart n'était pas trop favorable à Muller, il l'accusait de négligence et de légèreté dans son travail. Maître Neidhart, artisan routinier, ne pouvait point approuver une œuvre dans laquelle Muller, infidèle aux traditions de métier, n'avait fait que suivre l'impulsion de son esprit inventeur. Peut-être aussi Neidhart devait-il un peu justifier son nom [1]. Néanmoins les imperfections de la machine indiquées par lui ne parurent pas d'une grande importance à l'archiduc, et il ordonna que ce serait maître Georges Muller qui les corrigerait, si cela lui paraissait nécessaire.

Le père de Muller, dans une lettre écrite à son fils, et datée d'Augsbourg, le 30 novembre 1604, suppose que maître Niedhard n'était venu à Bruxelles que pour étudier à son profit l'ingénieuse machine de Muller [2]. Fleckhammer dépeint ce dernier dans une lettre écrite à M. Hutter, secrétaire d'Etat pour les affaires de l'Allemagne et du Nord, comme un homme *sauvage et indomptable*, tandis

[1] Neidhart signifie un envieux.

[2] L'on fit des propositions à maître Niedhart pour l'engager à entrer au service de l'archiduc, comme directeur de la fonderie du gouvernement à Malines, mais Niedhart, qui jouait un rôle assez considérable à Angsbourg, ne montra que peu d'empressement d'accepter cette place, quoique Fleckhammer lui représentât qu'il était mille fois plus honorable de servir un grand prince qu'une ville gouvernée par de communs bourgeois.

qu'en parlant de Niedhard il dit : « C'est un homme si honnête, si modeste, si tranquille et si sobre! Il a une vraie horreur pour la boisson, » ajoute-t-il dans une autre lettre, sans doute pour rabaisser Muller qui, lui, ne partageait nullement cette horreur. Mais dans les lettres que Muller écrivit au même secrétaire d'Etat, il nous apparaît comme un bon, loyal et sincère maître souabois aimant à vider son bocal de vin, et préférant sans doute les grands bocaux aux petits, aussi bien instruit dans son art qu'inhabile dans celui de la flatterie si utile à la cour. L'archiduc l'appréciait probablement en ce sens; sa protection paraît n'avoir pas fait défaut à maître Georges, *meister Joerg*. Un prince d'Anhalt (nous supposons que c'était le prince voyageur Christian I d'Anhalt-Bernbourg) se prononça de même en faveur de Muller. « Il est venu dans le moulin et dans la » tour, écrit ce dernier, et il s'est montré très-content de » tout. De plus il a dit que mon pére avait aussi fait, il y a » 26 ans, une pareille machine pour son pére. » C'est-à-dire, comme l'on peut le comprendre, pour le père du prince. Dans une lettre du 29 mai 1604 au secrétaire Hutter, Muller s'exprime ainsi : « Ceux qui vont raconter » des mensonges à votre Honneur commettent grande » injustice envers moi. Grâce et remercîment en soient à » Dieu, *l'eau coule très-bien* jusqu'à l'heure qu'il est. » Quant on dit que maître Georges ne remplit pas ce qu'il » promet, l'on dit ce qui n'est pas vrai. Je voudrais bien » connaître ces mauvaises langues qui veulent m'ôter » l'honneur, dans l'intention de me réduire à la besace » avec femme et enfans, et pour qu'à mon retour en notre » Allemagne tous mes compatriotes viennent me montrer au doigt Que Dieu m'en préserve, je ne suis pas » homme à mériter un tel traitement. » En effet, il ne le

méritait point, l'eau de la machine, bien entretenue, coule encore à présent en 1838. L'œuvre loue le maître, et ses envieux sont oubliés depuis longtemps.

Muller a aussi construit à Bruxelles deux pompes, l'une dans le labyrinthe, l'autre dans les écuries de la cour.

Les documens de l'époque de l'archiduc Léopold-Guillaume et plus encore de celle de l'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel, le « *roi bleu* » vainqueur des Turcs, ses ont augmentés de plus de moitié.

Je mentionnerai enfin ici une liasse contenant des lettres confidentielles, écrites au comte de Kœnigseck, par Hoffmann, ministre de l'empereur à Londres, par le Baron de Haems, envoyé de l'empereur à La Haye, et par le ministre impérial baron Zinzerling, concernant les négociations du fameux traité de la Barrières. Ces lettres sont *pleines d'intérêt*. On n'y parle point au reste toujours des forteresses à démanteler et des barrières à établir, alors comme en d'autres temps la diplomatie marchait entourée des ris et des plaisirs, traitant à la fois des destinées des peuples et des affaires graves du salon et du boudoir. Alors comme de tout temps l'esprit marchand des Hollandais ne se démentait pas, leurs ambassadeurs faisaient leur entrée à Londres, avec cinq carrosses drapés de noir, chacun à 8 chevaux, chose inouïe, les ambassadeurs s'étant toujours contentés du premier carrosse à huit. Mais ajoute M. Hoffmann « ceux-ci n'ont pas tort d'avoir amené tant de chevaux, puisqu'il y a à gagner en les vendant ici, et ils ont eu raison d'en faire parade avant de s'en défaire, à quoi ils travailleront sans doute la semaine prochaine. » (Lettre datée de Londres, 22 mai 1715). Voilà bien assurément du luxe marchand.

J'aurai l'honneur de vous présenter, Messieurs, lors de

votre prochaine réunion, une note détaillée sur cette correspondance.

§ 4.

Histoire d'Allemagne.

Craignant d'occuper cette fois trop longtemps votre attention du résultat de mes travaux, je me bornerai à vous faire observer, Messieurs, que dans les liasses nouvellement inventoriées, plusieurs contiennent des documens remarquables, qui se rapportent exclusivement à l'histoire de l'Allemagne. Les révélations piquantes sur les cours des empereurs Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II, se sont complétées par la découverte de nouvelles correspondances entrant aussi en des détails importans sur les démêlés des princes de la famille d'Autriche, au commencement du XVII[e] siècle. J'ai retrouvé aussi plusieurs lettres du cardinal Klessel, évêque de Vienne, emprisonné à cette époque, comme à présent, l'archevêque de Cologne, et mis enfin en liberté malgré la volonté de l'empereur, qui s'est vu forcé de céder à la puissance de l'église.

Dans des pièces concernant les affaires de la Livonie, nous voyons le duc d'Albe, ennemi acharné de tout mouvement révolutionnaire, comprendre l'importance de conserver à l'empire cette formidable position, défendue héroïquement par l'Allemagne, pendant des siècles, et qui empêchait la race Slave de se jeter sur l'Europe civilisée. Il dit ouvertement à l'empereur qu'il n'envoie qu'en considération de cette affaire un député à la diète de Francfort (1571), et que, pour cette seule fois, il consentira, contrairement aux priviléges du cercle de Bourgogne, à participer aux frais de l'ambassade, qu'on allait envoyer

au Moscovite, afin de l'engager à cesser ses violences et intrigues contre l'indépendance des possessions de l'ordre Teutonique, dont il voulait en tout cas voir maintenir les droits. Une quantité de correspondances nous initient aux affaires politiques de l'Allemagne. Dans la seconde partie du XVII[e] siècle, ce sont celles du baron de Metternich, du baron de Landsee (1675-1680), du baron de Goesse, notre résident à Berlin (1667-1703), etc., etc.

Le savant allemand qui fera des recherches dans nos archives touchant l'histoire de sa patrie, depuis 1520 jusqu'à 1720, aura lieu de s'en féliciter, comme l'atteste M. Sugenheim, de Francfort, qui s'est occupé ici, au commencement de cette année, pendant deux mois, à des recherches de ce genre.

Daignez, Messieurs, continuer à encourager mes travaux de votre bienveillance, et accepter l'assurance réitérée du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le docteur Coremans.

Bruxelles, le 2 novembre 1838.

M. Gachard a adressé à M. de Gerlache le rapport suivant, en le priant de le mettre sous les yeux de la commission.

Dijon, le 29 octobre 1838.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous annonçais, dans ma dernière lettre, que je partais pour Aix, où l'on m'avait assuré qu'il existait, dans la bibliothèque municipale, l'une des plus riches en manuscrits du midi de la France, des correspondances du cardinal de Granvelle.

J'y ai en effet trouvé quatre volumes grand in-folio, intitulés *Manuscrits de Granvelle;* mais, après vérification, j'ai reconnu qu'ils n'offraient qu'une copie, faite, à ce qu'il paraît pour le chancelier D'Aguesseau, d'une faible partie des documens conservés à Besançon. Deux de ces volumes contiennent ce que l'abbé Boisot a appelé l'*Apologie de l'empereur Charles-Quint;* c'est un recueil de mémoires, de lettres, d'instructions diplomatiques ou de traités relatifs aux différends que fit naître la rivalité de Charles-Quint et de François Ier. Les plus intéressantes de ces pièces sont, sans contredit, celles qui concernent le cartel que le roi adressa, en 1528, à l'empereur, et la déclaration de guerre qu'il lui notifia, la même année, de concert avec Henri VIII son nouvel allié. Dans toute cette affaire, la conduite de François Ier ne se montre pas, il faut bien en convenir, sous un jour aussi brillant que les écrivains français ont voulu le faire croire. Quoi que l'on puisse dire, ce prince viola le serment qu'il avait prêté, et l'histoire doit être inflexible pour les parjures. Au moment où, libre, il quittait la terre d'Espagne, il écrivait encore, de sa main, à l'empereur : « Je me parts maintenant pour m'en aller en » France, et pour mettre à exécution les choses traictées en- » tre nous deux, en quoy ne feray point de faulte. » A peine

fut-il arrivé dans sa capitale, qu'il protesta contre les engagemens qu'il avait souscrits. Charles-Quint pouvait donc, comme il le fit le 18 mars 1528, dire avec raison à l'ambassadeur que François Ier lui avait envoyé, *que le roi son maistre avoit fait laschement et meschamment de non avoir gardé la foy qu'il avait de luy, selon le traicté de Madrid, et que, s'il vouloit dire du contraire, il lui maintiendrait de sa personne à la sienne*; il avait adressé au roi lui-même, dans leur dernière entrevue, ces propres paroles, *qu'il le tiendroit pour lasche et meschant, s'il lui failloit de la foy qu'il avoit de luy.*

En général, les historiens français se sont montrés peu justes envers Charles-Quint, ils l'ont rabaissé pour exalter son rival; ils ont été jusqu'à lui refuser du courage, quoiqu'il n'en manquât point, comme il le prouva dans plusieurs occasions, et même dans celle-ci, où il accepta, sans hésiter aucunement, le cartel qui lui était présenté. Une appréciation plus consciencieuse du caractère et de la politique de l'illustre empereur auquel la Belgique se glorifie d'avoir donné le jour, est une tâche qui semble imposée au patriotisme de nos écrivains nationaux; les matériaux ne manqueront pas à celui qui voudra l'entreprendre.

Je ne saurais me refuser au plaisir de transcrire ici la réponse pleine de dignité que fit Charles-Quint à Clarenceaux, roi d'armes de Henri VIII, qui, au nom de son souverain, le sommait de rendre les enfans de François Ier retenus en ôtage dans ses états pour l'accomplissement du traité de Madrid, et qui le menaçait, en cas de refus, de venir les reprendre par force : « J'espère, lui dit l'empe-
» reur, les garder de sorte que par force je ne les rendray
» point, *car je n'ay point accoustumé d'estre forcé ès*
» *choses que je fais.* »

La première pièce du recueil qui porte le titre d'*Apologie de l'empereur Charles-Quint* est un long factum du chancelier Granvelle, dont le titre mérite, par sa singularité, que je vous le fasse connaître, le voici littéralement : *Mémoire, recapitulation et assercion extemporanes et tumultuaire, contenant la plainne, nue et pure verité, avec grossier arraisonnement, pour ceulx qui voudront plus amplement et ordonnéement escripre des choses passées entre l'empereur Charles cinquiesme de ce nom et le roy François de France, et de leurs actions et gestes.*

L'auteur se propose, dit-il, d'y démontrer :

« Que le roy de France, par envye, jalousie et malvaise » voulonté contre ledit seigneur empereur, dois sa minorité et commencement de son règne, et tant plus ouvertement dois son élection impériale, a esté promoteur de » toutes les guerres passées de leur temps, et maulx qui » en sont advenuz en la république chrestienne;

» Que le dit seigneur empereur a esté contraingt ès dictes » guerres, et a fait tout ce que en luy a esté, et s'est esvertué de son pouvoir à les eviter, et parvenir à l'establissement de paix avec ledit roy de France, et par » conséquant en toute la chrestienté, affin de pouvoir » remédier l'inconvéniant de nostre saincte foy et aultres » affaires de ladicte chrestienté, et la deffendre et assheurer des infidèles, etc. »

Ce factum est de l'année 1535.

Tous les documens contenus dans le recueil en question n'ont pas l'importance de ceux que je viens de citer. Ainsi l'on y trouve le dialogue des communications tenues à Calais, en 1521, entre les ambassadeurs de Charles-Quint, de François Ier et de Henri VIII, que nous avons en double

aux archives du royaume à Bruxelles [1], et qui existe jusqu'à sept fois, ainsi que je l'ai vérifié, au département des manuscrits de la bibliothèque du roi à Paris; on y remarque aussi une dixaine de traités de paix ou d'alliance qui sont depuis long-temps connus et même publiés.

Dom Berthod avait, pour l'*Apologie de Charles-Quint*, comme il nous l'apprend lui-même, une estime particulière [2]: il se trompe, du reste, lorsqu'il dit que la plupart des pièces dont elle se compose sont *originales* [3]; toutes sont des copies, mais des copies faites avec soin et qui paraissent très-correctes. C'était aux archives de Bruxelles que s'en conservaient les originaux; malheureusement, on leur fit prendre, en 1794, le chemin de Vienne, où ils sont restés. Il doit y en avoir aussi des copies dans la collection du conseiller d'Esnans, à la bibliothèque du roi [4].

Les deux autres volumes intitulés : *Manuscrits de Granvelle*, renferment des dépêches adressées par Charles-Quint à ses ambassadeurs en France dans les années 1531-1535, et quelques lettres envoyées au cardinal écrites par lui-même. Ce que j'ai trouvé de plus intéressant dans

[1] Voy. le 1er volume publié de l'Inventaire des archives des chambres de comptes.

[2] *Mémoire sur quelques manuscrits de la bibliothèque publique de l'abbaye de Saint-Vincent à Besançon*, lu à la séance de l'académie, le 28 novembre 1770, par Dom Berthod. Il en existe une copie à la bibliothèque du roi à Paris.

[3] Il est étonnant qu'un homme aussi savant que Dom Berthod ait pu commettre une pareille erreur; mais en voici bien une autre. Il dit que le *Journal des voyages de Charles-Quint*, par Vandenesse, conservé à Besançon, est l'original même que l'auteur présenta au cardinal de Granvelle : eh bien! je puis assurer que ce n'est qu'une copie, et même du XVIIe siècle.

[4] Voy. ma *Notice sur une collection de* 180 *vol. manuscrits, concernant l'histoire de la Belgique*, *conservée à la bibliothèque du roi à Paris.*

celles-ci, c'est une lettre du cardinal à l'empereur Maximilien II, datée de Besançon le 8 mai 1564, et une lettre de Viglius au cardinal, écrite de Bruxelles le 9 du même mois, toutes deux relatives à sa retraite en Bourgogne. Vous savez, M. le Président, que nos historiens attribuent cette retraite à un ordre de Philippe II, et qu'ils en font un sujet de mortification pour Antoine Perrenot : vous allez voir, par les extraits que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, que son départ de Bruxelles fut tout-à-fait volontaire, et que le roi n'y donna qu'à regret son approbation. Voici ce que le cardinal écrivait à l'empereur : « Quant à ce que rapporta Armenteros[1] à son retour » d'Espagne, j'en ay jà adverti vostre Majesté avant mon » partement, et n'ay jamais voulu prendre le ressentiment » qu'ont voulu faire les seigneurs de pardelà pour affaire » mien particulier, ny me faire partie contre eulx, car je » n'ay jamais prétendu ny prétends chose, quelle qu'elle » soit, à l'encontre d'eulx, au respect de mondit particu- » lier, mais seulement que le maistre fust servy, et l'estat » public conservé avec seureté et tranquillité. Mais l'on » n'a pas bien prins que j'aye voulu soubstenir l'autorité » du maistre, pour ce que l'on voudroit luy donner la loy » et reigle, et non la recepvoir de luy, et les causes sont » notoires, *et m'a esté chière ceste occasion, pour en* » *sortir, pour les accommoder et leur donner moyen d'o-* » *béir à sa Majesté avec moindre umbre, et pour faire* » *cognoistre si, avec mon absence de quelque temps*, » pendant lequel je pourroye vacquer à mes affaires parti- » culiers, *ilz se laisseront par jalousie, et pour monstrer* » *qu'ilz facent mieulx, conduire et accommoder à la*

[1] Secrétaire de la duchesse de Parme.

» *raison*, puisque la fin que je prétendois n'est que le seul » service du maistre. *Et plust à Dieu qu'ilz fissent si » bien, que je me pusse détenir par-deçà*, sans y retour- » ner jusqu'à la venue du maistre! Mais, à la vérité, je » n'aperçois pas encore, et à mon très-grand regret, que » l'on y voyse ce chemin, et j'ay mes correspondances » pour de temps à aultre sçavoir ce que passe, et rends le » debvoir que je doibs, pour dois icy servir et advertir de » ce que convient, *sans bruit, ny que là il s'entende*, » *et procureray tousjours, de mon costé, de, s'il est pos-* » *sible, ne rien gaster, desirant plus souffrir en mon* » *particulier, que non que le public souffre, etc.* »

Viglius, de son côté, mandait au cardinal: « Monseigneur, devant hier (7 mai 1564) madame receut lettres de sa Majesté..... Quant à vostre congié, S. M. respond *in hæc verba :* « Je ne saurois trouver mauvais le congié que vous » m'escrivez avoir donné au cardinal de Granvelle, *de se* » *pouvoir absenter pour deux ou trois mois*, et entendre » à ses affaires particuliers, attendu ce que luy importoit, » et qu'il n'y avoit apparence de mouvement des voisins, » *bien que je cognoisse la faulte que fera son absence à* » *mon service.* » Cecy (continue Viglius) est bien aultre langaige que celuy que aulcuns tiegnent icy, que vostre illustrissime seigneurie s'est retirée par ordonnance de S. M., parlant de grandes menaches, si elle retourne..... »

Ces textes authentiques pourraient donner matière à bien des réflexions, et elles corroboreraient le jugement tout nouveau que vous portiez sur le cardinal de Granvelle dans cet éloquent aperçu historique qui captiva si vivement l'intérêt de l'académie, à sa séance solennelle du mois de décembre de l'année dernière. Quelques esprits routiniers, qui préfèrent adopter des opinions reçues,

plutôt que de se donner la peine de les soumettre à des investigations laborieuses, vous blâmèrent alors, M. le Président, d'avoir, voulu réhabiliter en Belgique la mémoire du cardinal, mais les hommes impartiaux et vraiment éclairés vous tinrent et vous tiendront toujours compte du noble sentiment d'indépendance qui vous porta à vous livrer à la recherche de la vérité, obscurcie par les exagérations intéressées de l'antagonisme religieux et politique, et du courage (car il y en a toujours à rompre en visière à des opinions erronées qui ont pris racine dans le public) avec lequel vous l'avez proclamé. La mission de l'historien n'est pas de flatter les préjugés et les passions populaires; son devoir est de faire entendre ce que, dans sa conscience, il croit être le langage de la justice.

S'il ne m'avait pas été interdit, par les raisons que vous savez, de prendre, à Besançon, des extraits des *Manuscrits de Granvelle*, je serais en état d'établir, par une foule de preuves, que vous auriez pu être beaucoup plus explicite dans la justification du cardinal. A défaut de ces documens, je crois devoir vous faire connaître la manière dont Granvelle a été apprécié par deux hommes qui ont consacré plusieurs années de travail à l'étude de ces correspondances, et qui ont dû les bien comprendre, puisque le Gouvernement les a chargés d'en faire l'analyse.

L'un, M. Th. Belamy, jeune homme plein de talent, auquel a été confié le dépouillement des pièces en *espagnol* et en *italien*, qui sont fort nombreuses, après avoir esquissé les physionomies des principaux personnages qui figurent dans la collection de Granvelle, s'exprime ainsi sur le compte du cardinal : « Au milieu de toutes ces figures, s'élève et domine la majestueuse physionomie » du grand prélat, du ministre irréprochable dont le

» noble caractère ne se dementit dans aucune des cir-
» constances difficiles de sa vie. Serviteur dévoué sans
» bassesse, grand sans orgueil, conseiller non moins éloi-
» gné des sentimens bas et pusillanimes, que des maximes
» violentes; impartial et généreux à l'égard de ses enne-
» mis les plus acharnés; ami sincère et solide, bienfaiteur
» prévenant et délicat; modeste au sein de la faveur et
» noble dans la disgrâce; réunissant en lui, par un heu-
» reux mélange, ces deux traits divers par lesquels l'au-
» teur de la Henriade caractérise deux grands ministres
» que vit fleurir le siècle suivant, lorsqu'il nous peint

» L'un (Mazarin) fuyant avec art et cédant à l'orage,
» L'autre (Richelieu) aux flots irrités opposant son courage...[1] »

M. Duvernoy, bibliothécaire de Montbéliard, qui a analysé les documens en français, en latin et en allemand, et par les soins duquel sont extraits de cette vaste collection de Granvelle tous les matériaux jugés dignes d'entrer dans le *Recueil de documens inédits sur l'histoire de France,* qui se publie sous les auspices du Ministre de l'instruction publique, M. Duvernoy, à son tour, ne fait pas un éloge moins pompeux du cardinal : « Que de faits incon-
» nus aux auteurs, ou mal exposés par eux (dit-il en par-
» lant de la publication projetée), vont être mis pour la
» première fois au grand jour! que de secrets importans
» dont le chancelier, ou son fils le cardinal, étaient les
» seuls dépositaires, vont être publiés! Quelle vive lu-
» mière l'ensemble de toutes ces révélations ne jettera-t-il

[1] *Notice sur les Mémoires du cardinal de Granvelle*, insérée dans *Les deux Bourgognes*, études provinciales, publiées à Dijon, livraison de juin 1837.

» pas sur le règne et la politique de Charles-Quint et de
» Philippe II! On verra aussi, par les correspondances
» qui sont autant de monumens de sa rare habileté, que
» jamais ministre n'a été plus laborieux que le cardinal,
» ni plus attaché que lui à la personne et aux véritables
» intérêts des maîtres auxquels il devait son élévation;
» enfin il sera vengé des outrages et des calomnies dont
» Strada et quelques autres se sont plu à souiller sa mé-
» moire, et l'on cessera notamment de lui reprocher
» d'avoir provoqué, par son ambition, son esprit haineux
» et de perfides conseils, l'insurrection des Pays-Bas et
» l'emploi des mesures sanguinaires que Philippe lui op-
» posa sans succès [1]. »

Certes, un pareil langage, dans la bouche des hommes que je viens de nommer, a une autorité imposante. J'ajouterai que M. Duvernoy est protestant, et protestant d'une ferveur égale à celle de M. Groen Van Prinsterer : circonstance qui n'est pas indifférente, lorsqu'il s'agit de l'appréciation d'un ministre, d'un cardinal, que l'on a accusé d'avoir voulu introduire l'inquisition dans les Pays-Bas, et d'avoir persécuté avec barbarie les partisans de la réforme.

J'étais instruit que la bibliothèque d'Aix possédé un recueil volumineux des correspondances de Peiresc [2], et j'avais conçu l'espoir d'y trouver des lettres de Rubens, qui entretenait avec ce savant des relations suivies. Mon attente n'a pas été trompée. Dans l'un des volumes dont se

[1] *Notice sur les Manuscrits de Granvelle, et leur dépouillement,* insérée dans la *Revue de la Côte d'Or*, 1re année, 3e livraison.

[2] Nicolas-Claude Fabri, seigneur de Peiresc, conseiller au parlement d'Aix, mort dans cette ville en 1637. Feller a dit de lui : « Sa maison fut l'asile des sciences et le bureau d'adresse de tous les savans. »

compose cette correspondance, au nombre de douze, celui qui est coté R-S, il y a dix-sept lettres de notre grand peintre, savoir : neuf adressées à M. de Peiresc, et huit à M. de Valavès, son frère. Les premières sont datées d'Anvers le 10 août 1623, 12 juin 1625, 14 octobre 1627, 19 mai et 10 août 1628, 16 août 1635, 16 mars 1636, de Steen (maison de campagne de Rubens) le 4 septembre de cette dernière année, de...... au mois d'août 1630; les lettres à Valavès sont écrites de Bruxelles, de Laeken et d'Anvers, le 19 septembre, 18 octobre et 26 décembre 1625, 30 janvier, 12, 20, 26 février et 2 avril 1626. Toutes sont en italien.

Dans sa correspondance avec Dupuy, que j'ai fait copier à la bibliothèque du roi, Rubens s'occupe principalement des affaires politiques et militaires de son temps. Les lettres conservées à Aix offrent un intérêt supérieur ; l'ami de Peiresc et de Valavès y traite des questions d'archéologie, qui lui étaient familières tout autant que celles qui se rapportaient aux beaux-arts ; il y parle de ses ouvrages et de lui-même.

On y voit que la galerie du Luxembourg, qu'il avait peinte pour Marie de Médicis, lui avait été médiocrement payée : il dit à Valavès, à propos de cette galerie et de celle qu'il s'agissait d'exécuter encore : « A vous dire la » vérité[1], et en confidence, toute cette affaire ne me coû- » tera pas la peine d'écrire une seconde lettre...... Au » reste, en comptant les voyages, et le temps que j'ai été » retenu à Paris, sans aucune récompense extraordinaire, » cet ouvrage de la reine-mère m'a été très-onéreux, si

[1] Je me sers de la traduction du président de Thomassin-Mazaugues, qui avait préparé, pour le publier, un choix des correspondances de Peiresc, dont il était le petit-neveu.

» nous ne faisons pas entrer en ligne de compte la géné-
» rosité du duc de Buckingham dans cette occasion. »
(*Lettre du* 26 *décembre* 1625).

Les souverains, à cette époque, étaient peu magnifiques dans leurs rapports avec les artistes; ils ne se piquaient même pas toujours d'exactitude dans l'acquit des engagemens qu'ils avaient contractés envers eux, car Rubens se plaint au même M. de Valavès, le 26 février 1626, d'attendre encore le paiement des *cartons de tapisserie* qu'il a fournis pour le service et d'après les ordres du roi de France.

La lettre d'août 1630 ferait honneur à un membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres : Rubens, en y accusant réception à Peiresc de sa dissertation sur le trépied que celui-ci avait découvert [1], s'y livre lui-même à de savantes recherches sur ce que les anciens nommaient *trépied*, et sur les diverses sortes de trépied en usage chez eux.

Rubens avait envoyé en France des gravures de sa galerie du Luxembourg; on voulait en empêcher le débit et même les faire saisir. Il écrit à cette occasion, à Peiresc (6 août 1635) : « Ma partie adverse prétend que je retire,
» avec mes estampes, des sommes immenses de la France,
» et que je cherche à continuer mon monopole, au pré-
» judice du public, etc. Cela est si faux, que j'ose affirmer
» avec serment de n'avoir jamais ni directement, ni par
» l'entremise d'autrui, envoyé dans toute la France d'au-
» tres exemplaires de mes estampes, que ceux destinés à
» la bibliothèque royale, et pour en faire présent à quel-

[1] *Voy.* à ce sujet la lettre de Rubens, insérée dans les *Bulletins de la commission d'histoire*, t. II, p. 191. La dissertation de Peiresc est imprimée dans le t. X des *Mémoires de littérature* du P. Desmolets.

» ques amis, ou, d'après votre demande, quelque peu, » adressés à M. Tavernier, qui ne m'a jamais demandé de » lui en envoyer davantage : de manière que si c'est en » ceci que gît la difficulté, je consens bien volontiers que » mes estampes soient bannies de tout le royaume de » France; le reste de l'Europe me suffira pour en retirer » quelque honneur, que j'estime bien au-dessus de tout » autre intérêt (*che stimo assai più ch'alcun altro interesso*). » Il est disposé du reste à s'accommoder avec sa partie : « Je suis homme pacifique, dit-il, et j'abhorre la » chicane à l'égal de la peste, ainsi que toute autre espèce » de dissensions, et je pense que le premier vœu de tout » galant homme doit être celui de pouvoir vivre avec la » tranquillité d'esprit, *publicè et privatìm*, et *prodesse* » *multis*, *nocere nemini*. Je suis fâché que tous les rois » et tous les princes ne soient pas de ce caractère : *nam* » *quiquid illi delirant*, *plectuntur Achivi* [1]. »

Vous aurez remarqué, Monsieur le Président, ce dernier trait contre les puissances; il n'est pas le seul de ce genre que nous offre la collection d'Aix. Ainsi, à propos de la crainte d'une rupture entre l'Espagne et la France, Rubens écrit à Valavès : « Il est certain qu'il vaudrait beau- » coup mieux que ces jeunes gens (*questi giovanotti*) » qui gouvernent aujourd'hui le monde [2], fussent entre » eux de bonne intelligence et de bon accord, plutôt que

[1] Voici le texte littéral de ce passage : « Jo sono huomo di pacee abhor- » risco la chicana come la peste, e ogni altra sorte di dissensione e stimo » dover essere il voto primario d'ogni galant'huomo di poter vivere con » tranquillita d'animo, *publicè et privatìm*, et *prodesse multis*, *nocere* » *nemini*. Mi dispiace che tutti gli rei e principi non siano di questo hu- » more : *nam quidquid illi delirant, plectuntur Achivi*.

[2] Allusion à Philippe IV, roi d'Espagne, âgé à cette époque de vingt et un ans, et à Louis XIII, qui n'en comptait que 25.

» de mettre en trouble toute la chrétienté, pour satisfaire » à leurs caprices. » (*Lettre du* 20 *février* 1626).

Bien des personnes, j'en suis sûr, seront surprises des termes hardis dans lesquels Rubens, déjà à cette époque le peintre favori des rois, et, quelques années plus tard, gentilhomme de la chambre de Philippe IV et son ambassadeur à la cour de St-James, s'exprime, au sujet des têtes couronnées ; mais le grand artiste avait un éloignement décidé pour les cours, et les emplois avaient peu de charme pour lui, comme le prouve la lettre suivante qu'il écrivait, le 16 mars 1636, à M. de Peiresc.

« Il y a quelques jours que j'ai reçu votre chère lettre, » mais assez vieille, du 23 décembre, et avec elle la gra- » vure du paysage antique.......... Je suis demeuré, contre » mon goût, quelques jours à Bruxelles pour quelque af- » faire me concernant. Ne croyez pas que ce soit pour cet » emploi que vous soupçonnez (je parle de bonne foi, et » vous pouvez me croire entièrement). J'avoue, il est » vrai, que, dans le principe, je fus invité à m'employer » dans cette affaire (?) : mais, comme à mon goût, elle ne » me fournissait pas suffisamment de matière, mon passe- » port m'ayant fait éprouver quelques difficultés, ayant » de mon côté fait naître quelque retard volontaire, et » comme il ne manquait pas de gens extrêmement avides » de tel emploi, je me suis conservé le repos domesti- » que, et, avec la grâce de Dieu, je suis demeuré tran- » quille dans ma maison.... Comme j'ai en horreur le séjour » des cours (*come ho in horrore le corti*), j'ai envoyé par » main tierce mon ouvrage (?) en Angleterre. Il est à présent » mis en place, et mes amis m'écrivent que S. M. en a été » pleinement satisfaite. Je n'en ai cependant pas encore » reçu le prix. Cela me surprendrait, si j'étais novice dans

» les affaires de ce monde : mais une longue expérience m'a
» appris combien les princes sont lents dans les matières
» d'interêts, et *combien il leur est plus aisé de faire le*
» *mal que le bien*. D'après cela, je suis sans inquiétude
» jusqu'à présent, et je ne doute point de la bonne volonté
» que l'on a de me satisfaire : les amis que j'ai dans cette
» cour m'entretiennent de bonne espérance, et m'assurent
» que le roi me traitera d'une manière digne de lui et de
» moi. »

J'aurais pu, Monsieur le Président, multiplier ces extraits ; mais il m'a paru préférable, et vous serez, je n'en doute pas, de mon avis, d'avoir une copie des lettres mêmes : le bibliothécaire d'Aix, M. Rouard, m'a obligeamment promis qu'il chercherait une personne capable de transcrire correctement le texte italien.

Après les manuscrits de Granvelle et les correspondances de Peiresc, la bibliothèque d'Aix ne renferme plus que deux ouvrages qui aient quelque intérêt pour la Belgique, car je ne parlerai pas des mémoires des intendans sur la Flandre et le Hainaut, que l'on rencontre partout, ni d'un mémoire statistique sur les Pays-Bas, formé dans le dernier siècle, qui ne nous apprendrait rien.

Le premier des ouvrages que je veux désigner est une chronique de Tongres et du pays de Liége ; elle porte le titre qui suit : *Summaire et brief recueille des choses mémorables, depuis le premier institution du jadis puissant et renommé royaulme et fundation de la noble cité de Tongres, des quelles la citté et pais de Liége ont prins source et origine, advenues ; aussy les fondations d'aucunes villes, villages et églises, monastères, en iceulx royaulmes, citté et pais, faictes doiz l'an* 4302 *avant la nativité de notre seigneur jusques à l'an après sa nativité* 1531.

On conçoit que le chroniqueur doit être fort sommaire dans ses récits, pour avoir pu embrasser en un volume un pareil espace de temps : aussi la destruction de Liége, par Charles-le-Téméraire, remplit-elle à peine quatre lignes de son livre ; voici comment il la raconte : « Siége » devant Liége, le 23 octobre. La cité fut prinse pour » une seconde fois par force, où furent occis 40,000 » hommes et 12,000 femmes et filles, et jectés en la ri- » vière. Après, la cité fut mise en feu et consommée, » saulf les églises, mais furent pilliées par aulcuns sédi- » tieux quy s'estoient sauvez avant la dicte prinse..... » Cette occision de *quarante mille hommes* et *douze mille femmes* ne dispose pas, il faut en convenir, à ajouter beaucoup de foi aux dires de l'historien.

Sous la date de 1465, il rapporte ce fait singulier: « Siége devant Limbourg, sans profit. La terre Dolhen (*sic*) » destruicte, *où commirent aulcunes femmes liegeoises,* » *en habits d'hommes*, *plusieurs grands cas enormes* » *contre les hommes.* »

Ce manuscrit est une copie du XVIIe siècle, sur papier. On lit, au feuillet de garde : *Philips Marotte de Montigny*, 1 *julii* 1647, *Colonie Agrippine.*

L'autre ouvrage est une relation détaillée de la bataille, du siége et de la prise de St-Quentin, il porte ce titre : *Le récit de ce qui s'est passé au siége de la ville de Saint-Quentin, à la bataille de Saint-Laurent, qui y fut donnée, et à la prise de la même ville, par Philippe II, roy d'Espagne ; tiré des manuscrits de feu M^e. Quentin de la Fons, chanoine de Saint-Quentin ; présenté à son altesse monseigneur de Turenne, grand mareschal de France, par son très-humble et trés-obéissant serviteur Claude Bendier, docteur en théologie de la maison*

et société de Sorbonne. L'auteur y rend justice à la valeur et aux talens militaires que déployèrent, dans cette mémorable campagne, le comte d'Egmont, le comte de Hornes et les autres chefs des troupes belges.

A mon passage par Lyon, je n'ai pas négligé de visiter la bibliothèque de cette grande ville. Il existe un catalogue raisonné, en trois volumes in-8°, des manuscrits qu'elle possède; il a été publié, en 1812, par M. Delandine, à cette époque bibliothécaire. Les ouvrages qu'il renseigne sont au nombre de 1518; mais j'ai vainement espéré y recueillir quelques documens pour notre histoire : tout au plus pourrait-on citer deux ou trois manuscrits qui aient rapport à la Belgique ; tels sont : n° 796, *Description particulière de la comté de Flandres, avec un petit et brief recueil des alliances généalogiques des forestiers, et comtes du dit pays*, etc.; n° 822, *Noms et armoiries des chevaliers de la Toison d'or.* Quant à la *Chronique de Flandre*, qui porte le n° 795, elle a été imprimée par Denys Sauvage.

Les archives des ducs de Bourgogne, dont l'examen m'occupe ici depuis huit jours, n'ont pas pour nous l'importance de celles des mêmes princes conservées à Lille, et cela s'explique aisément : on n'apportait point à la trésorerie de Dijon, les titres relatifs à la Flandre et aux autres états des Pays-Bas, comme l'on ne déposait point à Lille ceux qui concernaient les deux Bourgognes. A l'égard des actes d'administration générale, des négociations diplomatiques, des traités, des contrats de mariage et des testamens des princes de la maison régnante, etc., il y eut une sorte de partage. Si, sous Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, ils furent le plus souvent envoyés à Lille, ce fut à Dijon que Philippe-le-Hardi, et Jean-sans-Peur, le

firent presque toujours garder. Ces observations vous indiquent, Monsieur le Président, le point de vue sous lequel j'avais principalement à explorer le dépôt de Dijon ; il importait aussi que je tâchasse d'acquérir une connaissance exacte des documens qu'il contient, afin de pouvoir, dans l'intérêt des recherches historiques, établir la corrélation qui existe entre les trois dépôts de Dijon, de Lille et de Bruxelles.

Les archives de Dijon ont été compulsées par les Bénédictins, lesquels en ont extrait les documens qui forment les *preuves* de leur histoire de Bourgogne. Mais il s'en faut qu'ils aient fait connaître toutes les pièces qui offrent de l'intérêt : j'en ai déjà recueilli un bon nombre qui leur ont échappé, et ma liste se grossit chaque jour. Je suis surtout heureux de la trouvaille d'une dixaine d'actes, sur les débats que fit naître le mariage de Jacqueline de Hainaut, ou, si l'on veut, de Bavière, avec le duc de Glocester, débats qui occupent une place si marquante dans la vie agitée de cette aventureuse princesse.

Ici, comme à Lille, on trouve réunies aux archives propres des ducs celles de la chambre des comptes. J'ai remarqué, dans ces dernières, une série de comptes des recettes et des dépenses générales de Philippe-le-Hardi, de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon ; qui précède et complète la collection de Lille; elle s'étend jusqu'à l'année 1423. Dans le principe, c'était de la chambre des comptes de Dijon que les receveurs généraux étaient justiciables : sous Philippe-le-Bon, ce pouvoir passa à la Chambre de Lille. J'ai déjà fait observer ailleurs que les comptes généraux des dépenses des ducs étaient de précieux monumens historiques; je voudrais pouvoir disposer de plus de temps pour analyser ceux qui sont ici.

Vous n'aurez pas oublié, Monsieur le Président, que j'ai infructueusement recherché, à Lille, les comptes de la chambre aux deniers ou des dépenses de l'hôtel des ducs, dans lesquels étaient indiqués, journée par journée, les séjours de ces princes ; nous déplorions la perte de ces documens, si utiles pour fixer la chronologie des actes et des faits. Vous apprendrez donc avec plaisir que les archives de Dijon en renferment une quinzaine, qui appartiennent aux règnes des deux premiers ducs de la troisième race, Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur : il est de toute probabilité, d'après cela, qu'il en fut de ces comptes comme de ceux des receveurs-généraux des finances, c'est-à-dire que, avant le règne de Philippe-le-Bon, ils se rendirent à la chambre de Bourgogne. Quoi qu'il en soit de cette opinion, je n'ai pas hésité à entreprendre le dépouillement de l'itinéraire des deux princes, dans les comptes ci-dessus mentionnés : c'est un travail non moins fastidieux que fatigant, mais le fruit que nous en retirerons me dédommagera de la peine qu'il m'aura coûté.

Je ne vous entretiendrai pas de bien d'autres documens qui ont fixé mon attention : j'ai désiré seulement vous fournir des indications générales sur le résultat de mes recherches ; je réserve les détails pour le rapport que je dois adresser, à mon retour, à M. le Ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

Je terminerai par quelques mots sur la bibliothèque de Dijon. Ce dépôt littéraire est riche de 500 manuscrits ; mais, dans ce nombre, il en est *un seul* qui ait de l'intérêt pour nous, quoique, d'après les promesses du catalogue, j'en eusse parcouru avec avidité plusieurs autres. Ce manuscrit est une chronique de l'abbaye de Villers, qui commence à la fondation du monastère en 1147, et finit

à la mort du 46e abbé, Mathias Hortebeek, arrivée en 1568, époque où le chroniqueur paraît avoir pris la plume. Voici comment il débute : « Necessarium reor militaturis Deo in cœnobio Villariensi describere qualiter » ordo ibidem viguit, quamque copiosa benedictione per» sonæ domus hujus completæ fuerint, sicut seniorum » nostrorum relatione didicimus : quatenus hii quos in » sæculis superventuris divina gratia ad monasterium » Villariense vocare dignabitur, si hanc parvitatis nostræ » paginam legere dignum duxerint, considerantes quam » nobili regum mamilla lactati sint, erubescant filii de» generes inveniri. »

La chronique des abbés est suivie de celle des moines du couvent les plus illustres par leurs vertus, *virorum fortium et virtuosorum monachorum cœnobii*, dit l'écrivain.

Ce manuscrit, in-4°, sur papier, provient de la maison de Cîteaux, de laquelle relevait, comme on sait, l'abbaye de Villers.

Je compte partir sous peu pour Paris, où j'achèverai les travaux que j'ai commencés cet été dans les bibliothèques.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentimens les plus distingués et les plus dévoués.

GACHARD.

M. le chanoine De Smet lit une notice *sur la chronique de Baudouin de Ninove.*

« Même au XIIIe et au XIVe siècle les chefs de nos maisons religieuses se distinguaient par leur zèle actif, s'il n'était

pas toujours éclairé, pour les lettres et les sciences; parmi eux, une place particulière appartient à Jean de Hartbeka, abbé de S[t].-Corneille et S[t].-Cyprien à Ninove, de l'ordre des Prémontrés. Sous le gouvernement de cet homme instruit, Mécène généreux des savans, le monastère retraça l'image de l'abbaye de S[t].-Martin à Tournay, sous le B. Odon; la plupart des religieux publièrent des écrits utiles, mais l'action dévorante du temps ou la fureur des inconoclastes du XVI[e] siècle, plus délétère encore, les a tous anéantis, à l'exception du *Chronicon breve* de Baudouin. Peu intéressante dans les premiers temps où l'auteur ne fait que transcrire Sigebert de Gembloux, cette chronique acquiert une importance majeure en se rapprochant de l'époque à laquelle l'auteur entreprenait ce travail. Aussi Aubert le Mire, dans plusieurs de ses nombreux ouvrages, le savant Kluit, dans son *Codex diplomaticus*, André Du Chesne, dans les preuves de son histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand, etc., et plusieurs autres écrivains y ont puisé largement et avec une entière confiance. Elle demeura toutefois manuscrite jusqu'à ce que Charles-Louis Hugo, abbé d'Estival, en Lorraine, et évêque de Ptolémaïde, entreprît de la publier et crût par là rendre un service signalé aux lettres : *Tanto fraudatum bono*, dit-il, *rempublicam nupera editione ornavimus* [1]. Il l'inséra dans le recueil intitulé : *Sacræ antiquitatis monumenta historica et diplomatica,* 2 vol. petit in-fol., le premier sorti des presses d'Estival, 1725, le deuxième de S[t]-Dié, 1731. Mais Foppens a tort d'écrire que l'ouvrage de Baudouin de Ninove se trouve dans le premier volume, et M. Warnkœnig, qui copie cette er-

[1] *Sacri et canonici ordinis Præmonstr. Annales*, t. II, col. 375.

reur, n'avait pu voir sans doute le recueil de l'abbé Hugo, puisqu'il ignore s'il est imprimé en 1728 ou en 1731 : la chronique est imprimée au second volume et commence à la page 52.

Convaincu par sa propre expérience de la rareté des *monumenta* de l'abbé Hugo, M. Warnkœnig se proposait de donner une place à la chronique de Baudouin de Ninove parmi les chroniques de Flandre, publiées par la commission, et nous nous sommes rangé de son avis d'autant plus facilement qu'un hasard heureux, et arrivé tout juste à point, nous a mis entre les mains l'original même de la chronique, qui vient de passer dans la bibliothèque de M. Fr. Vergauwen, membre de la chambre des représentans, déjà riche en *incunables* et en manuscrits importans pour l'histoire du pays.

Ce manuscrit original provient de l'abbaye de Ninove, où l'on a eu soin de noter sur un des feuillets de garde que l'auteur, en copiant d'une manière trop servile Sigebert de Gembloux, s'est rendu complice de son injustice envers St.-Grégoire VII et Pascal II. C'est un petit in-4°, écrit sur parchemin d'une main ferme, avec des majuscules de couleur et quelquefois ornées d'arabesques. N'ayant pu le collationner encore avec l'édition d'Hugo, j'ignore s'il est reproduit avec exactitude dans les *Sacræ monumenta antiquitatis*, mais il est sûr que le copiste employé par l'éditeur s'en est tenu strictement au travail du diacre Baudouin, et n'a tenu aucun compte de celui de ses continuateurs, puisque la chronique finit dans l'édition de St.-Dié à l'an 1294, avec la mort de Jean 1er, duc de Brabant.

Après cette date, on lit dans le manuscrit les vers suivans, composés par maître Gilbert de Outre, qui faisait

sans doute partie des chanoines réguliers de Ninove :

Si tu vis scire quo tempore Francia diræ
Non parcens iræ, Flandrenses cœpit inire ;
Hic potes audire, versuque sequente require.
Mille trecentis annis, tribus inde retractis,
In juvenum mense pars utraque cingitur ense,
Et memor offensæ parat ad certamina gens se,
Rex intrat comitis terras; ad bella peritis
Pluribus accitis, sic incipit alea litis :
Insula firmatur, obsessa fit ut capiatur,
Ipra reluctatur, tandemque fame superatur.
Curtracumque datur inimicis et spoliatur ;
Comene turbatur, gladiatur et incineratur ;
Furnis flammatur, ubi sexus uterque necatur.
Hic miles dictus Joannes de Gavera fuit ictus,
Qui prius invictus Rolandi gessit amictus.
Flandria vastatur et pars sua magna crematur,
Brugis vallatur et rex in ea dominatur,
Dam restauratur comitique suo revocatur,
Pars ibi mactatur, pars autem fune ligatur :
Undique pugnatur, passim Bellona vagatur.
Francia lætatur, de fine tamen dubitatur ;
Sors cito mutatur, qui risit heri lacrymatur,
Quique premebatur in vespere, mane levatur.
Si rex Anglorum sese non opposuisset
Regi Francorum, modo Flandria succubuisset,
Et Gandense forum nisi primitus obtinuisset,
Vis inimicorum comitem terra pepulisset.
Rex, qui cuncta regis et supra sydera degis,
Vires exlegis Francorum comprime regis,
Flandrensisque gregis comitem tua protegat egis,
Qui de collegis nil quærit, jus nisi legis.
Hoc in conflictu pia Virgo suo sub amictu
Nos a districtu regis tueatur et ictu.

Ces vers, qui ne font pas de maître Gilbert de Outre, un rival bien redoutable de Virgile, sont accompagnés d'une espèce de glose marginale et suivis d'une cinquantaine de vers d'une facture aussi merveilleuse. Le même écri-

vain raconte ensuite la naissance d'un monstre à deux têtes, qui eut lieu au commencement de 1299, dans la paroisse d'Aygbem, et une autre main ajoute le récit de la triste fin d'un sire d'Enghien pris et mis à mort, en 1358, par le frère du comte de Hainaut.

Après ces faits détachés se trouve, sous le nom de *Recapitulatio omnium abbatum Ecclesiæ Ninivensis,* la suite des abbés de Ninove, écrite de la même main que la chronique jusqu'à l'administration de Jean de Hartbeca, et successivement continuée par différens auteurs jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Les courtes notices qu'on y trouve ne sont pas mal faites, elles sont substantielles et présentent quelquefois des traits intéressans : il nous sera aisé de les conduire jusqu'à la destruction de cette belle abbaye.

Nous espérons que la chronique de Baudouin de Ninove, ainsi complétée, sera bien accueillie des savans qui s'intéressent à nos publications. »

M. De Ram prend la parole à son tour pour communiquer deux notices, l'une sur un inventaire des chartes du comté de Namur, l'autre sur des sermons de Sully, évêque de Paris, au XIIe siècle.

I.

Inventaire des chartes du comté de Namur [1].

Notre honorable collègue M. Gachard a donné, dans ses *Analectes Belgiques*, tom. I, p. 225-246, une notice des

[1] Un *Codex diplomaticus Namurcensis* fera partie des *Monumenta ad Hannoniæ et Namurci historiam spectantia, edente F. B. ab Reiffenberg.* Comp. avec les *Monumens* de S^t.-Genois, le présent inventaire dont plusieurs passages sont altérés.

principaux titres que contient le chartrier de Namur, rédigé vers la fin du dernier siècle par l'avocat Pierre-François Motteau, greffier du magistrat de cette ville. Le marquis du Chasteler avait dans sa bibliothèque un autre *Inventaire des chartes du comté de Namur*, vol. in-fol., rédigé en 1621; l'extrait suivant, que nous avons trouvé dans un recueil manuscrit d'Adrien Heylen, chanoine régulier et archiviste de l'abbaye de Tongerloo, nous a paru digne d'intérêt, puisqu'on y remarque également l'indication de plusieurs documens qui n'ont été connus ni du P. De Marne, ni de Galliot.

Cet inventaire se compose de vingt chapitres, dont chacun est précédé d'un sommaire et renferme l'analyse d'un nombre de chartes distinguées par des numéros. On lit au commencement du manuscrit « Cestui inventaire ou » repertoire at esté doublé par charge de Jehan Polchet, » conseiller et procureur général de Sa Majesté au pays et » comté de Namur en l'an 1621, pour au futur demeurer » au comptòir de l'office fiscal à la meilleure direction » des affaires de Sa Majesté. (Signé) J. Polchet, 1622. »

Chap. I. (n° 114). *La généralité et acquette de la comté et pays de Namur, relief d'icelle, acquette de droits et actions, et advoueries d'Andennes, Halliot et Monceau, Plomters(?) dudit Andennes... Alliances, paix, testamens, conveniances de mariages.*

1. Lettre de Baulduin, empereur de Constantinople, à Philippes son fils de pouvoir vendre les villes et chatel de Namur avec les appartenances. 1262.

11. Quittance du seig^r empereur Baulduin, de dix mille livres parisis qu'il cognoit avoir receu pour deux termes du payement de XX^m semblables livres pour

l'achapt du comté de Namur, et sur le III[e] terme montant à 5000 fait assignation de 1000 livres pour deux citoyens de Florence de les vouloir payer, le tout sous son scel datté du mois de juin mil IIc LXII.

17. Lettres d'accord et appointement entre messire Guillaume comte de Hainaultz, Hollande, etc., et Jean de Flandre, comte de Namur, de tous différens et débats entre eux esmeus, contenant en substance que ce seig[r] comte de Namur confesse tenir pour luy et ses hoirs la dite comté et marchise de Namur et le fief en homaige, hormis Sampson et les appartenances, du seig[r] comte de Haynaulx, avec la recognoissance que fait le dit seig[r] comte de Haygnaulx audit seig[r] comte de Namur illecq reprins sous le scel grand desdits seig[rs] comtes en cire verde. Donnés à Mons en Haynaulx, le 10 d'avril mille IIIc VII.

21. Concession et investiture fait par l'empereur Charles IV, empereur de Rome toujours auguste, roy de Bohême, à mon seig[r] Guillaume, comte de Namur, d'icelle comté comme par cy-devant tenue en fief noble du Saint-Empire avec confirmation des loix, droits, louables coustumes, *cum mero et mixto imperio*, et droit de régale y spécifié sous un grand scel en cire vierge. Données à Aix l'an mille IIIc LXII, le 17 de décembre.

22. Autre semblable relief, investiture et confirmation en effect comme le précédent fait par M[r]. Guillaume, comte de Namur, et par Wenceslaus, roy des Romains et Bohême, scelés de son scel grand. Donnée à Luxembourg 1388, XXI février.

33. Lettre scelée de M[r]. le bon ducq Philippes de Bourgoinge, par laquelle veuillant recognoistre les grands plaisirs à lui faits par le comte de Namur, seig[r] de Béthune, il luy promest octroyer et consent la tierce partie du profit et

seignoriage procédans de la monnoye permit audit seig^r comte de forger audit Namur au pied et coing mondit seigneur le bon ducq Philippe, sans préjudice des droits, seigneuries et prérogatives dudit comte de Namur. Donnée à Valenciennes, le xxiii d'avril, l'an mil iiii^c xxi.

98. Lettre de cession de xxvii mil iiii^c moutons faite par Guillaume, aisné fils du comte de Namur, au profit dudit seig^r comte son père, sa mère, son frère, lesquels moutons luy debvoit le duc, duchesse et pays de Brabant à cause de son emprisonnement en la duché de Juliers, datée le 25 juillet mil iii^c lxxiii.

99. Autre transport que fait ledit aisné fils, au profit que dessus, de tout ce que le duc, duchesse et pays de Brabant lui doibvent oultre ce qu'il a receu pour cause de dommage qu'il aurait supporté à Bosobux (*legendum puto Baswilre*), datée mil ccc lxxvi.

103. Lettre d'indemnité de Jehan, ducq de Brabant, passée sous son grand scel, d'acquitter ledit sieur Jehan de Flandre, comte de Namur, de la plesgerie et fidéjussion qu'il avait fait pour luy de xii^m livres parisis vers deux marchands de Pistoie.

108. Lettres contenantes les trèves faites entre le comte de Namur et ses alliés d'une parte, et Venceslaus, de Bohême, ducq de Luxembourg et de Brabant, et ses alliés d'autre. Mil ccc. lvi.

Chap. II (*n°* 75). *Lettres et lettriages des acquettes, d'échange, reliefs et quittances de la provosté de Poilvache, des terres et seigneuries de Mirwart, Orchimont, le banc de Sey, Albuenc, Hierges, Hastir et Chastel-Thiry, marines, vouerie de Lustin, et du bois d'Acremont, molin de Burnot, disme d'Ivoir, Champalée, Géronsart, Daves, Naninnes, Balastre, eschange contre le petit vinage de Walsoire, Hastir, Chevetogne, Mallieu,*

ban de Seignon et appartenances en fief de Mouchan, Andenne et Halliot, comté de Chiny, Emptinnes, Nattaye, de lez Emman, etc.

3. Deux lettres scelées des scels des seig^rs Jehan, roy de Bohême, comte de Luxembourg, de Guillaume, comte de Namur, et plusieurs seigneurs, hommes de fiefs, dattées 1344, par lesquels ledit seig^r roy transporte au profit de dame Marie d'Artois, pour la somme de 27 mil 400 fl. à l'escu du coing du roy de France, la provôté de Poilvache, Ofalize, Sorinnes, Desseur, Dinant, Falizes, d'Assenche, d'Auwaigne et toutes les villes, maisons et appartenances d'icelles et toutes autres choses appartenantes à la provosté et aussi la terre et ban de Sey et ses appartenances.

44. Vidimus des lettres et quittances de Jehan, roy de Bohême, comte de Luxembourg, confessant avoir vendu le chatel et provosté de Poilvache et ban de Sey à dame Marie d'Artois, comtesse de Namur, pour la somme de 27 mils III^c florins à l'escu d'or, qu'il confesse avoir reçu d'icelle, 1344, mercredy jour de la nativité Notre-Dame.

51. Lettres de rachapt de la moitié de XI^m moutons doubles d'or au coing du duc de Brabant, que avoient esté vendus par Mr Guillaume de Flandre, comte de Namur. pour la somme de XXIIIJ^m moutons semblables et contrepannez sur son winage de Hastir, à Mr Bastien de Bersel, avec la faculté de pouvoir rachapter à deux fois, conditioné par exprès que en faute de paye ledit Bersel se pouvoit restrair sur ledit winage, auquel ainsy saisy ledit seig^r comte, ce non obstant, y pouvoit revenir en payant la rente de remboursement les derniers. Datées 1372, 8 mars.

CHAP. III (n° 29). *Lettres, lettriages et papiers concernans Fleurus, Gossines, Farcines, Fontenelle, Velaines, Marsines, Boignée, Tongrene, Balastre.*

Chap. IIII (n° 163). *Lettres, lettriages et pièces concernantes les biens situez en Flandre, dépendans et appartenans aux comte et comtesse de Namur, et ses frères, et aucuns pièces concernans dames Marguerite, fille du comte Ghuis de Flandre, vesve d'un fils aisné du roy d'Escosce, et depuis femme à Regnaut, comte de Gueldre, et aussi touchant ledit comte de Gueldre, pour différent qu'il avoit contre le ducq de Brabant, pour la duché de Limbourg et autres aussi touchant la terre d'Eecluse et appartenances, Quakebeek, Hersele, sisen pays de Brabant, Wateringen, de machien (?) poldre entre Ecluse et Nuwen, Winendale, Ballieul, de non démolir les forteresses de Flandre, etc.*

8. Lettre de Mr. Louys, comte de Flandre, par laquelle il donne à Mr. Louys de Namur, son aisné fils, 1000 livres de terres ou tournois par an, à rechapter au denier dix assennés sur la rente d'Audenarde et autres parties. 1353.

29. Une lettre de l'empereur Adolphe, lequel octroy à Regnaut, comte de Gueldre, que s'il advient qu'il meure sans fils; que la plus aisnée fille de ses filles succède à la ditte comté et à tous les fiefs qu'il tient de l'empire. 1295.

97. Une lettre en latin de l'appointement quy fut fait entre le chapitre de S. Sauveur à Utrecht, lesquels demandèrent au comte Guillaume de Namur une marque d'argent par an estimée à quatre florins d'or, et pour 19 ans qu'il disaient que ledit comte avoit possédé les terres et villes de Quakenbeek et Hersel, sur lesquelles ils avoient ledit marque d'argent d'une part, et le comte soustenant au contraire et disoit qu'il ne les avoit point tant pottesté et que c'estoit aussy bien à faire à Gérard de Wesemael et Arnoul de Wesemael que à luy; d'autre finallement aussy fut appointé que ledit comte seroit quitte pour le payement de dix ans, et qu'il paya à ledit église, comme apart par icelles datées mil iii^c^ iiii^xx^ vii (*sive* 1387).

99. Lettre en latin d'approbation de dame Jehanne, duchesse de Brabant, par laquelle elle preuve la promesse que messire Arnoud, fait au comte de Namur, par laquelle luy avoit promist de jamais mettre nulle taille ou impost sur les villes de Quakenbeeck, Hersel et les autres, si longuement que icelles seroient chargées de quinze cents livres et trois cents flor. qu'il avoit vendu sur icelles villes audit comte. 1367.

130. Lettre par laquel Henry, Sr. de Duffle, cognoit que le comte de Namur, peut rechapter soixante sols vieux gros pour douze deniers, lesquels ledit comte dut audit Sr. de Duffle par an. 1346.

Chap. V (n° 81). *Lettres, lettriages et pièces concernans les terres de Petemghem, Bailleul, Thorout, Roilliers, Werkin, Renais, Orembeek, Braeke, Arima (?), Wouderk, Eschelle en Flandre, Menin, Halwin, Ferlinghem, Audenaerde, Courtemback, Ackrens et Venendale, etc.*

15. Lettre en latin de messire Jehan de Audenaerde par laquelle il déclare estre advocat général des villes de Renai avec sa seigneurie, etc., par quoy quand l'abbé d'Ende (?) vient la première fois èsdittes villes il doit tenir l'estry dudit abbé quand il descend de son cheval et à cause de ce, il a le droit d'avoir son cheval, comme plus à plain est déclaré en la ditte lettre, dattée mil ii^c xlviii.

Chap. VI (n° 80). *Lettres de graces, octroyes, fondations fait par les comte de Namur, à divers prélats, entre autres à ceux de Floreffe et le mannoir de Marlaigne, la fondation de l'abbaye de Grand-Prets, Palante, de Wrede enprès Namur, et autres seigneuries particuliers tant en fief que autrement avec les hommaiges et reliefs, quittances et décharge d'iceux, aussy*

des octroys fait à la ville de Namur, bourgois, mannans, mestiers, brasseurs, tanneurs et batteurs en icelle à cause de terres des biens d'Andewaigne avec aucuns fondations et autres pièces concernans les abbesse et dames de Moustiers sur Sambre, fief de Frocourt, Bossut et appartenances, avec Ulrot et Olingien, Brogne, chapelle en la rue des vifs à Namur, anniversaires à Andenne et aux frères mineurs à Dinant, chappelle à Walcourt, cure de S. Germain, anniversaire à Nivelle aux frères mineurs, statuts des églises de St.-Pière et St.-Aubin à Namur, et de Golsinnes, chapelle audit S. Aubin, anniversaire à Chambray, chapelle à Gironsart, woverie d'Andenne, chappelle de Montaigle, fait au profit de l'abbaye de Villers, contenant les biens de Grand-Prets, hommage de Flèves (?), Bartaux, Sr. de Malines (Berthout), Ulloux de Marlanwe, Sr. de Treseignies, dismes de Tarsines, l'abbaye de Leffe-lès-Dinant, etc.

3. Lettre de Mr. Ghuis, comte de Flandre, marquis de Namur, et autres confirmations y infixés par Jan, fils audit comte, par laquelle il donne à noble homme Gillon, Sr. de Berlaymont, et à son noble héritablement, en fief et en hommaige pour faire (?) sa coursable en la comté de Namur, de l'an mil ii^c^ iiii^xx^ iiii.

7. Lettres d'hommaige de xl marques de terre à douzes sols d'esterlins de Brabant, pour le marque compte et de quarante livres de terre au tournois, fait par Arnould de Blankenheim à messire Guillaume, comte de Namur, en date du lundy xiiii de juin mil iii^c^ l.

21. Lettre contenant l'arrentement fait par messire Jehan de Flandre, comte de Namur, des derliers soudresses (?) d'Auduwainge au mayeur et mestier de la batterie de Bouvignes et à messire Thiry de Florée, Nottier et successeurs moienant payer *six vieux gros tournoys du coing de France et de droit poid*, ou de trois viels esterlins d'En-

gleterre pour tels gros, les dittes lettres estantes en date du 19 de juin mil iii^{c} xxiii en forme de chirographe scelées dudit comte et de la ville de Bouvignes, fort cassé.

73. Une petitte lettre de consentement du ducq de Brabant, quy donne congé à un nommé Robin, fils Henry de Roucour, qu'il puisse faire sa volonté de X livres de terres valissans ii fl. la livre qu'il at à Grand-Halles de frans alleux et qu'il les puisse relever et tenir en fief de Mr. le comte de Namur, 1322, et est évalué la livre de terre à deux fl. d'or.

77. Lettres et quittance de 1000 écus d'or de remboursement que avoit fait Mr. Jehan, comte de Namur et sire de Béthune, de 100 escus d'or érigés et donnez pour luy en fief au profit de Francbacq de Birgol, mareschal de Juliers, faisant aussi mention que il Francbacq est tenu remployer lesdits deniers en achapt d'autre semblable rente où en faire assenne sur héritages suffisans pour icelle rente tenir en fief dudit Sr. comte et ses successeurs : icelle quittance dattée 1324, le 18 d'avril, et une lettre close escritte par ledit Francbacq de la mesme datte audit Sr. comte, offrant faire assenne de la ditte rente sur la terre de *Chanoir* ou sur la cour de le Moyencoye (?), la cour *des seignoriages* et le molin de Soinez.

CHAP. VII (n° 15). *Touchant plusieurs différens particuliers de jurisdictions d'entre le comte de Namur, et l'évesque de Liége, marches, limites et confédérations, submissions, sentences arbitrales et quittances pardessus, et au dertres du différent des 17 villes, reposans en la layette colté P. N. et primiers sy comme des marches de Chinet, Fumal, vers Huy, Dinant, Bouvignes, marches d'entre la comté de Bouillon et Retel.*

9. Lettre des prélats des églises de Liége, par laquelle

ils commandent et déclarent à tous supérieurs comme avoit fait le roy de France, sy comme au ducq de Brabant, la duchesse de Brabant, le comte de Namur, et le duc de Bourgoigne et autres de point tenir partie avec le deux quy avoient mit le schisme en l'église de Rome jusqu'à ce qu'ils seroient d'accord ou que Dieu y eust pourveu, datée mil iii^{c} nonante neuf.

Chap. VIII (n° 18). *Touchant les bois de la comté de Namur, s'y comme Marlaigne, Bioulle, Soille, Sclayn, Hosdain, Florifoul entre Floreffe et Malone, bois de Bierre, Champ d'Oyseau, Calainge, marchissant à Marlaigne la Belle et Hubonfayl, Marly de lez Godinnes, Bois entre Arbre et Annevoye, Grand-Seel, Profonde-Ville, Tronckier, etc.*

Chap. IX (n° 13). *Touchant l'eschange de la ville de Béthune, Brumay, Bos, sis contre et à l'Écluse.*

4. Lettres de non préjudice passée sous le scel de Philippes, fils du roy de France, pour Messire Guillaume, comte de Namur, son nepveu, contenante que les sujets de Béthune contribueroient aux aydes d'Artois pour celle fois, etc., 1303, 12 octobre.

6. Lettres de possession de la terre de Béthune prise par Messire Guillaume, fils aisné du comte de Namur, suivant l'ordre de Philippes, fils du roy de France, ouqueles lettres sont reprises de mot à autre scels de scels et du scel du baillage de Béthune, 1386-24 mars.

Chap. X (n° 22). *Le traité de mariage d'entre Guis de Chastillon, comte de Blois, sire de Chimay, Beaumont et Avesnes, et dame Marie, fille de Guillaume, comte de Namur, avec les asseu*

rances de douaire, donation et revenue, de quittance et autres pièches concernant ledit mariage, avec deux dispence du s. siége apostolicq à celle fin, et testament dudit Sr. comte de Blois, avec autres traités de mariage des enfans naturels des comtes de Namur et ses frères.

2. Lettres d'assignation de 3000 fl. d'or de douaire, fait par Ghuis de Blois, Sr. de Beaumont, Chymay, etc., sur les profits et revenus et fiefs et terres, mentioné èsdittes lettres au profit de dame Marie de Namur, sa compaigne, et les œuvres de loy sur ce pour seureté ensuivies, fait à Viefville 1374, le mardi après les brandons.

3. Quittance du dit Ghuis, comte de Blois, de l'estrenne que luy auroit promit et fait le Sr. comte de Namur, père de la ditte dame Marie, sa compaigne, montant la vassellée à IIII^xx XVI marq d'argent, poid de Troye, avec un palefroy de cent moutons de Brab., et autres chose revenant le tout à mil et 18 moutons Brab. 1376, le dernier de mars.

22. Quittance de recept du Sr. de Beaumont, de 523 moutons d'or doubles de Brabant, pour deux moutons, à cause du mariage à sa fille, femme au dit Sr. de Beaumont, 1376. Le jour St-Martin d'hiver.

Chap. XI. (n°. 105). *Quittances en général de divers seigneuries et autres, des deniers payez par les comtes et comtesses de Namur, des acquettes par eux faites ès diverses terres et seigneuries, de rentes, de grains et d'autres deniers par eux deux appartenans, d'homicides, voyages, relégations, bannissemens, etc.*

4. Lettre de quittance de la fidéjussion que auroient fait messire Jehan de Flandre, comte de Namur, et Ghuis, comte de Zelande son frère, pour Mr. Jehan, ducq de Brabant,

vers les héritiers de Manefroy de Viaul, lombart, citoyn d'Aast, de la somme *de* 12 *mil livres Bouignois*, en datte 1342, la veille St-Paul, scelées de IX petits scels, avec recepissé de Allemant et Willemart, fils Manefroy de Viaul, lombart, de ce qu'ils auroient reçu des mains Jehan du Lortil, chapellain au dit Sr. comte de Namur, certaines lettres obligatoires de Jehan, ducq de Brabant, de 3421 livres trois sols, payment en datte du 22 octobre 1341.

30. Quittance de Thiery de Hanneffe, sire de Serain, par laquelle il confesse avoir vendu à Mr. Guillaume, comte de Namur, 200 muids d'espeltre sur la terre de Beuvreward, à rachapt pour la somme de 3600 fl. d'or petits, et avoir reçeut la somme de 50 marques de fin or, pour la ditte somme de 3600 fl., datté XXII aoult 1361.

12. Quittance de Bastien, sire de Bersée d'avoir reçeu 900 doubles moutons de Brabant, en rebat de 1500 viels escus que Mr. le comte de Namur luy devoit. 5 juillet 1372.

23. Lettre de quittance par sire Willaume Masson, au comte de Namur, pour la somme de 630 livres en rebat de 5764 livres 6 sols 9 deniers, que le dit Sr. comte estoit demeuré redevable. 1348, 15 janvier.

32. Lettres de Jehan ducq de Brabant, promettant d'acquitter Mr. Jehan, comte de Namur, de qui il seroit demeuré pleige vers le comte de Savoye ayant espousé dame Marie, seur au ducq de Brabant, 1297.

33. Quittance de Mr. Guillaume, comte de Flandre, de la somme de 7300 fl. petits, à bon compte de douze mils semblables florins, que Wenceslas de Bohême, ducq de Luxembourg et Brabant, debvoit au dit Sr. comte, d'argent presté. 1360.

52. Quittance de Jehan de Loos, sire d'Agimont et de Wataing, de la somme de 3200 fl., tels que lxx au marq de

Troyes de fin or, que luy a fait payer Mr. Guillaume, comte de Namur, pour l'achapt de la terre de Ghestes, que en auroit fait le dit Jehan, au dit comte de Loos. 1363, x mars.

55. Quittance de 500 moutons d'or, que Mr. Robert de Namur, sire de Beaufort et Renay, confesse le comte de Namur avoir payé pour luy au Lombars de Namur, 1372. 6 décembre.

Chap. XII. (nº 9). *Touchant Sampson, maison de Holloinge et alloux de Bonneffe, Warissoulx, Noville, cy-après chapitre XVI.*

4. Lettres de Hugues, évesque de Liége, promettant par icelles de faire payer au Sr. Ghuys, comte de Flandre et marquis de Namur, de 50 marq d'argent assignés sur la halle de Huy, à cause du fief du chastel de Sampson. 1287.

8. Lettre de Mr. Jehan, comte de Namur, par laquelle il reliève son chastel de Sampson, et aucunnes autres parties de Mr. Jehan, duc de Lothier et de Brabant. 1334.

9. *Item.* Lettres de Mr. Jehan, duc de Lothier, Brabant et Limbourg, en 1333, par lesquelles il rend à Jehan, comte de Namur et ses successeurs, en un seul fief, le chastel de Sampson, et appartenances à la maison de Holoigne, les alloux de Bonneffe et autres, et promet le garandir contre tous, etc. 1333.

Chap. XIII. (nº 84). *Divers arrentemens de moulins, bailles, retracts, eschanges, acquettes, recognaissances fais par les comtes de Namur, de divers héritages, vignobles, rentes et autres en Buley, Erpent, Ligney, Stru, ban de Sclayn, Eghesée, Bonines, Noville-sur-Mechaigne, Meux, Longchamps, Asche en Refail, Gerbisées, four banal de la Neuville, Friers, Respailles, bourgeoisie de Namur à Huy, les esteaux en la bou-*

cherie de Namur à Floreffe, Champillion, et de tout ce que le Sr. de Marbais avoit cy-devant à Rioul, Vierne, Temploux, Lisnes, Francquences, Bovines, Breves, Cyplet, molin d'Anhee, Atrive cy-devant pairie de Namur, des droits et haulteur appartenant au comte de Namur à Haneffe, bailliage de Waseiges, Havrech, Hemptines, Holoigne sur le Jaar, Avin, Bergelers, molin de le prire le onos (?), *molin de Bognies, molin de Somain, molin à le fontaine, de lez Bouvignes, de Waseiges, molin de Bouvignes, molin de Hoyoul soub Gesnes, Monchial Alliot, d'Ohey, Valay, de Houyoul, Sorinne-la-longue, d'Assche, Trignies, Trillier, et Hasoigne, Lonchin, Splouoir* (?), *Henry-Chapelle et Spimon, Failloel, Condran, Asche-le-Chapelle, Bonneffe, molin de Nivocourt, succession d'homicide par un de Noville sur Mehaine et autres lieux de la mairie de Fiez et des fiefs de Jemeppe.*

21. Lettre scelée de Guillaume de Namur de l'an 1345, le mardy 29 de mars, contenant que, en considération des bons services que Jehan Espaignois et ses prédécesseurs luy avoient fait, que luy ou ses hoirs endedans le terme de 3 ans après pourroient recepvoir ladite terre de Frayer pour 200 francs à l'escu d'or bons de poid et d'alloi, et du vrai coing du roy de France; demeurant en vertu les autres obligations et convenances faites et promises audit sieur comte; lesquelles lettres sont liées avec les précédentes.

82. Lettre de Mr. Henry, marquis de Namur et dame Marguerite sa compaigne, d'une pièce de vignoble gissante en Buley-lès-Namur, laquelle Baudouin de Gollion tenoit dudit Sr. marquis, et laquelle icelui Gollion auroit transporté au profit de Williame, parcy-devant doyen et escolâtre de notre Dame audit Namur, moyennant la redevance d'un *marq de Namur et una mocella racemorum* avec la spécification des joindans. Et est conditionné qu'après

le trépas dudit Gollion ladite redebvance retourneroit au proffit dudit S^r^. marquis et ses hoirs. 1333.

CHAP. XIV (n° 76). *Enseignement touchant les débats de* XVII *villes d'entre le comte de Namur d'une parte et les évêques et chapitre de Liége d'autre, à sçavoir Famines, Boignies, Mertines, Jespinnes, Huminée, Franwinnée, Emptines, Nattoye et le banc d'icelle, Sorinne, desseur Dinant, et le ban de Fumal, Hanesses, Velaines, Rameat, Bernière, Fennes, la cour de Fontenelle, Grurdinef, Lomzées, Gilliers et Fontenelles auprès Walcourt et le droit et jurisdiction de supériorité desdits lieux avec quittance de l'evêque de Liége de* XXI *milles couronnes d'or par une partie payé par ledit comte pour le différent des dittes villes.*

Une sentence rendue par juge délégué en cour de Rome au profit de M^r^. le comte de Namur, par laquelle est dit que à tort et à mauvaise cause il at esté spolié par mon dit S^r^. de Liége des dittes XVII *villes, dont il sera réintégré.* 1371.

CHAP. XV (n° 10). *Lettraiges concernant la signorie de Marbais et appendices.*

CHAP. XVI (n° 18). *Lettre de paix entre Wallerand, duc de Lembourg et comte de Luxembourg, et madame sa femme d'une parte, et dame Jehanne, comtesse de Flandre et de Haynault et Philippe marquis de Namur d'autre, par laquelle at esté dit que toutte la terre qui est outre Meuze vers l'Ardenne jusqu'au bois que l'on appel Art, doit demeurer audit comte de Namur; avec autres déclarations.* 1222.

9. Lettres sous plusieurs scels des princes Jehan, roy de Bohême, Walrant, archevesque de Cologne, Adolphe, évesque de Liége, Regnaut, comte de Gueldre et Zuphen, Willaume comte de Juliers, Loys comte de Loz et de Ligny, Raous, comte de Haym, S^r^. de Beaumont, et Ghuis

de Namur, père audit comte de Namur, de l'alliauce faite par ensemble à l'encontre de Jehan ducq de Brabant, pour torts et dommaiges par luy à eux inférez soubs plusieurs devises et conditions. 1332, le 21 de may à Perwez.

10. Deux autres lettres desdits princes confirmatoires des alliances précédentes, de 6 scels, contre icelluy ducq de Brabant, et que sy quelques discorde survenoit entre lesdits princes confédérés, seroient tenus de prendre chacun l'un d'eux pour arbitre et de tenir ce qu'ils en diroient sans qu'ils puissent s'allier ou demander ayde audit ducq de Brabant. Fait et donné à Compiègne, 1322, le jour de St. Jehan-Baptiste.

11. Lettres de compromis de Jehan, ducq de Lotringe et de Brabant, sur Philippe, roy de France, pour wider par voye amiable les différens qui estoient entre iceluy ducq de Brabant et les princes dessus dit, d'autre promettant l'entretenir. Compiègne, le 20 de juin 1332.

12. Autres lettres de vidimus despéchées par Warnier, Sr. de d'Aulne, par lesquelles il confesse avoir leu les lettres de Philippe, roy de France, de la sentence arbitrale rendue par ledit ducq de Brabant; donnée icelle sentence à Amiens, le 30 d'aoust 1334, et les dittes lettres du Sr. de Alne données à Golsinnes, 1340.

Chap. XVII (no 21), *Baufort, Bousalles, Huscal auprès de Huy et la maison des ladres faulx-Monchial, hospital St. Germain à Huy.*

15. Copie des lettres de feu de bonne mémoire madame Marguerite aux dits de l'empire à Aix, touchant ledit appel, contenantes de mettre les procédures en surcéance jusqu'à ce que la Majesté en auroit ordonné, attendu que la terre de

Beaufort estoit comte de Namur et non ressortissant de l'empire. 15 jullet, anno XXXIII.

CHAP. XVIII (n° 45). *Reliefs, recognoissance de diverses fiefs et seigneuries tenues en divers lieux tant en prairies qu'autrement de la comté de Namur, sy comme de Mont-lès-Sombreffe de Bailleul en Haynaut. Quant à Bossu, etc., se treuvera en la layette P. n° 12; Sorinnes, desseur Dinant, Disme de Schonluy scitué en le évesché de Liège, bourgeoisie de Thier, Mockeron et autres pièces vers Audenarde, Lonchin,* XXV *lieues de terres par Gillon S*r. *de Berlaymont, la cour de Corlar et ville de Asle, par le comte de la Marche, Wandeke, Tongrenelle Roliers lès Florinnes, chasteau de Bouchyt, Fol devant Daves, Chairene de Sampson, Champillion, Waseiges, Jamaigne en la terre de Florinnes, Houx et Sorines, Champalle, Zetrud, Faquemont et villes de Glenes, Brimscham, Jabeke, Marche sur Meuze, Chasteau Thiery, fief l'advouerie de Mierdorp et Alun de Branchon, Holloigne, etc.*

36. Lettres de l'homaige et reprinse que fit Walrame, sire de Faukemont et Montyoje, de cent marques de terres ou denier liégois, et seigneuries de Fauquemont en Montjoye. 1282.

CHAP. XIX (n° 15). *Divers lettriages concernant tant la ville de Bouvignes qu'autres terres et villages en balliages dudit Bouvignes, sy comme Biesme, Orez, Biesmerce, Faing dit Montaigle, Agimont, Floreffe, etc. Rivière d'Armeton, Flavion, Melin, ban d'Anhée, communaige de Flourisoul, Acoz, etc.*

1. Lettre de la loy, ville et franchise de Biesme et Orez, contenant *ordinance de venir à chef par devant mayeur* et eschevins de Namur scelées des sçauls Mr. le comte de Namur et du comun scel dudit Biesmes, avec ce un chirographe lié ensemble des franchises dudit Biesmes et Orez.

Chap. XX (n° 7). ***Touchant la punition des conspirations et rebellions advenues par les manans de Namur contre leur prince à diverses fois.***

1. Lettre scelée de Mr. le comte de Namur, Jehan de Flandre, et de plusieurs nobles, avec le scel de la ville de Namur, contenant comme ceux de la ditte ville de Namur ayant conspiré et usé de certains meffaix envers luy en plusieurs cas, à sçavoir pour avoir saisy et empesché les droitures et justices, mesme assiez de volonté le chasser de Namur où estoient ses enfans, avec miner la fortresse, couper ses bois et autres cas iceux de la ville de Namur s'en estoient mis à la volonté et merci d'iceluy Sr., lesquels les condamna à faire certaines réparations et voiages et payer grand somme de deniers à son profit ainsy que par les dittes lettres plus amplement appart. 1312, lundi avant la fête St. Michel.

2. Item une lettre scelée du scel de la ville de *Namur et de 4 pers* du pays, contenante coment ceux de la loy et justice avec tout le commun de la dite ville se sont mis en toute bonne enquête de certaine conspiration à eux imposée faite et advisée à l'encontre de Ghuis, cuens de Flandre et marquis de Namur, sur plusieurs cas y spécifiés et declarez mesme de leur intention coment ils devoient servir en guerre Mr. le comte et autrement, en date 1284, le dimanche après l'octave St. Pierre et St. Paul.

3. Item une autre lettre scelée de Ghuis, cuens de Flandre et marquis de Namur, contenant comment conspiration s'estoit faite par ceux dudit Namur de vouloir eslire un nouveau Sr., dont pour en faire enqueste et information mon dit Sr. le comte envoya son fils, Jean de Namur, et après le tout remit au dit de mon dit Sr. le comte et que par luy fust reservé aucune correction à son plaisir, les aucuns dudit Namur furent condamnés à faire voyages à Rome,

à St. Jacques et autres seulement trois ans en datte 1293, le mercredy après le St. Nicolas.

II.

Sermons de Maurice de Sully, évêque de Paris, mort en 1196[1].

M. Daunou a recueilli, dans l'*Histoire littéraire de la France*, tom. XV, pp. 149-158, les détails relatifs à la vie et aux écrits de ce prélat, célèbre par le zèle qu'il a montré durant trente-six ans pour la construction de la cathédrale de Paris.

La traduction française de ses sermons, que l'on croit avoir été faite de son temps, ou du moins au commencement du XIIIe siècle, est un monument remarquable du langage de cette époque. L'abbé Le Beuf, dans ses *Recherches sur les anciennes traductions en langue française*[2], a fait connaître, d'après un manuscrit conservé dans la bibliothèque du chapitre de Sens, un sermon presque entier avec le commencement d'un autre. M. Daunou en a transcrit quelques lignes, à la suite desquelles il a ajouté un fragment extrait d'un manuscrit de Saint-Victor.

M. le professeur Bormans de Liége a découvert dernièrement, sur deux feuillets de parchemin, une instruction morale qui renferme peut-être le langage de Maurice de Sully, lorsqu'il parlait au peuple. Ces feuillets étaient collés dans l'intérieur de la couverture de la *Prima pars operum S. Ambrosii Episcopi Mediolanensis*, in-4°, sans indication de lieu ni d'imprimeur, mais avec une *Epistola proemialis* de *F. Conradus Leontorius Mulbronnensis*,

[1] Annoncé dans la séance du 7 avril 1838, pag. 94.

[2] *Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres,* tom. XVII, pag. 722.

qui finit par ces mots : *Ex arta valle ultra Basileanam birsam XII kal. sept. anno Di. M. D. VI.*

L'écriture des deux feuillets est de la fin du XIII[e] siècle ou certainement du commencement de treize cent. Sur les trois premières colonnes se trouvent des sermons en latin, avec la souscription : *Expliciunt sermones Mauritii Episcopi Parisiensis ;* une partie de la troisième colonne et les cinq suivantes renferment l'instruction qu'on va lire, transcrite par M. Bormans, avec l'indication des leçons douteuses et des lacunes.

« Li premiers pekies est orgels. Si en descent inobediense k'ele n'obeist pas bien a chou ke on doit, ne au commandement de S. glise. Et wantanche, quant on se vante des biens ou des maus k'on a fait ou de chou k'on n'aroit pooir du faire. Et ypocrisie, quant on welt. . . . .

. . . .

le los et la ....nne (*vainne*) glore du monde. Et enroisderie, quant on ne puet oster une persone de chou k'il a enpris por raison k'on li sache mostrer ; et despit, quant on ne contredeigne ne prise chou k'on doit honerer et priser ; et presumptions, quant on cuide miex valoir k'on ne vaut et savoir chou k'on ne set, et s'entremet ou de dire ou de faire chou ki n'apartient pas a li.

Li secons pekiess est envie. Si en descent discorde ki est quant on ne s'acorde a tout chou k'on doit. Et detractions, quant on dit volentiers mal d'autrui. Et murmurations, quant on murmure en son cuer et on est dolent de chou dont on deveroit estre lies. Et haine. Et lieche d'autrui mal. Et tristeche d'autrui bien.

Li tiers est ire. Si endescent tenchon, ramposnes, enflammemens de pensee, quant on desirre venjanche dautrui, et laidenges et desrains. Et clamors k'on ne puet sou-

frir k'on se clamt d'autrui, ou k'on ne parole outrageusement et trop haut et trop vilainement.

Li quars est accide (?). Si en descent rancune, doutanche de foi, desesperance, anuis de cuer, iolinetes (?), pereche de bien faire et de bien dire.

Li quins est avarice ki est quant on est trop escars des biens ke Dix a prestes, et temporeus et espiriteus. Si en descent convoitise, traisons, detenemens, parjuremens, endurissemens de cuer vers Diu et vers son proisme.

Li sisimes est gloutenie ki est au menger devant eure et trop delicieusement et trop ardanment, et en mese trop grant paine et trop grant estude a sa viande. Si en descent yvreche qui est pekies mortel, quant on s'enyvre a ensient, malvaise joie, lekerie, ordure, trop carnelment et desordeneement parler, avuglement de sens.

Li septimes est Luxure. Si en descent haine de Diu, trebuchement de pechie en pechie, amors des coses temporeus, avuglement de pensee, malvais debs.

Apries li pekierres doit enckier (*encarkier, encerkier*), se vie et sa conscience selonc les .X. commandemens de la loi dont li troi premier apartiennent a l'amor de Diu, et li autre .VII. a l'amor de son proisme.

Li premiers est : Diu ton signor aoreras et serviras a lui seul. Chi doit-on prendre garde s'on a Diu aoure si k'on a deu et sour toutes coses servi. S'on li a rendu et weus et pramesses et penitances k'on li a pramises en confession ou autrement, ne s'on a trepasse le tans k'on le deust avoir fait.

Le secons est : Tu ne prendras pas le non de ton Diu en vain. De X° (*Christo*) sont dit li crestien ; ci prent-on le non de crestien en vain ki ne fait oeures de crestien.

Li tiers est : Garde le festes ; ci doit-on prendre garde

se on les a gardees de toutes œvres terrienes, ou soit serjans ou soit baisselle ou autres ki œvre por li, ou ses bues ou sa beste; ou s'on s'est plus garde de pecie, kon plus en toute glise feste et mix se doit-on garder de mal faire.

Li premiers ki apartient a l'amor de son proisme est: Honeirre ton pere et ta mere, por chou ke tu vives longement sour terre. Ci doit-on prendre garde s'on les a honneres si k'on a deu, ne couroucies, ne maldis, et s'on les a aidies et conseillies a leur besoig selonc son pooir et s'on les a honeres et obei a sou pere espirituel et a commandemens de sainte glise si k'on on doit.

Li quins est: Tu n'ocirras nullui; ci doit on prendre garde s'on a nullui ocis ou par soi ou par son conseil ou par s.... ou espirituelment par donner malvais conseil ou par malvais essample ou par paroles ou en fait ou en esmouvoir autrui a pecie par son aor ou par autre cose, ou s'on a eu volonte de pecier et de faire pecier autrui, s'on en eust eu liu et tans, ou s'on a repeu a son pooir le povres ki moroient de faim il l'ocist.

Li sisimes est: Tu ne feras nie fornication; ci doit-on garder s'on a fait nul pecie de cors et en quel maniere on l'a fait, ou en aoutira, ou a parent, ou a parente, ou a clerc, ou a prestre, ou a persone de religion et pe. . . . .
. . . .
de pensee de cors. . . . . maniere k'on les a fait. Car li malvaise maniere et la desordenee est a le fois plus grans ke li fais. Et contre nature ki passe tout pecie de cors. Et si doit-on penser a la for de l'ame ki est espeuse de baptesme; et fait fornication quant ele depart de li et fait volente de l'anemi.

Li septimes est: Tu ne feras pas larrechin. Ci doit-on prendre garde de tout larrechin, de toutes trekeries,

baras. ou par mentir ou par jurer ou par celer le manaistre de sa marchandise, ou s'on a plus kier vendu pour atendre le paiement, et s'on a arses maisons... est, pre, vingnes ou ble, ou vergies, ou fait damage a d'autres par lui, ou donne malvais jugement ou conseil, ou porte malvais tesmoignage dont autres ait eu damage, ou s'on a eu d'autrui en nulle maniere ne denie ne de fet ki n'ait pooir de donner. Si come de persone de religion ou de larrons, ou de voleeurs ou d'useriers, ou s'on a enprunte cose k'on n'ait rendu, ou retenu autrui deste (*deste*), ou s'on a eu riens par mescontes ou par mal mesurer, ou par mal peser (*pes*), ou par autre barat.

Li witismes est : tu ne diras pas faus tesmoignage. Ci doit-on prendre garde de tous tesmoignages et de toutes menchoignes, de perjuremens de foi menties, de wiseuses paroles, de dire mal d'autrui, de paroles dont discorde puet venir, de ramposnes, de vilenies, de paroles de lequerie et deshonestes, ou en jurer ou en nommer le diable, de paroles orgeleuses ou desdigneuses, ou dechevans, de canchons, de caroles, de apres paroles de reproces. Et si se doit-on prendre garde s'on s'est a droit confesse et s'on s'est laisie a acomunier par negligense de confesser, ou s'on s'est comunies en pecie mortel a son ensient, et s'on a malvaise soupechon d'autrui, ou s'on l'a fait par coi on le puisse avoir de lui, ou s'on a fait ou dit ou jugie cose dont on ne soit certain, ou s'on a trop parle en mostre (*most'*), quant on doit (*deveroit*) Diu prier merchi (*mchi*), ou au mangier (*mgier*), quant li ventres est plains, et on deveroit rendre grasses a Diu.

Li novismes est: tu ne convoiteras pas le cose a ton voisin. Ci doit-on prendre garde de toutes convoitises d'avarisse, de ambition. Convoitise est trop ardanment aquirre. Avarisse

est de trop tenir. Ambitions est de trop metre se cuer es coses de cest monde.

Li disimes est : Tu ne convoiteras pas le cose (écrit au-dessus par la même main : *femme*) a ton voisin. Ci doit-on prendre garde s'on a mespris ou la femme convoitiet le baron son voisin, et par chou k'on fait moult de carnies (*decarms* ou *detarms*) pour home et pour femme, si doit-on penser s'on en a nulle faites ou eues ou consentues ou ensignies.

Apres doit-on penser ad comandemens de l'ewangile ki dit : ames vos anemis ; pardones, on vos pardorra. Laissies venir les petis a moi, dist Notre-Signor (au dessus, *Sires*, de la même main) : ci doivent prendre garde li peres et les meres s'il ont destorne lor effans de bien faire, ou s'il ont ensignie lor effans cose, ou souferte ou consentue, par coi il en soient destorbe.

Apries li ewangiles dit : donnes as pardons sans avoir esperance du ravoir ; ci dot-on prendre garde quant on fait les grans mengiers s'on semont les povres ki n'avoient pooir du rendre, et s'on a done ad menestreus chou c'on deust avoir donne ad povres et s'on a fait outrages des biens (*..ens*) por le los et por la glore de cest mondé dont on peust. . .
. . . . .res et les circonstances ki font les pecies plus grans, et nomme le tans et le jor et le liu a son, ou on les a fais, s'en doit avoir grant repentance et en doit requierre l'asolution humblement et la penitanche, et le doit-on faire a son pooir. et doit-on croire c'on ne sera jamais dampne s'on n'i rechiet, et por chou k'on n'i ait riens mespris ne oblie, si doit requierre l'asolution en tel maniere.

Je regeis a Diu et a la douce vierge Marie et a tous sains et a toutes saintes et a vous sires peres, ke iou pecieres ai

trop pecie en la loi de mon Diu, en dis, en fais, en pensees, en voir, en oir, en odorer, en malvais atoucemens, en boire, en mengier, en malvais delis de fais et de pensee, si en di ma coupe une fois et autre et tierche, de tos les pecies ke jou ai fais puis l'eure ke je fui nes ou nee. Je vous en crie merchi et par la douche vierge Marie et tous sains et toutes saintes et vous sire peres ke vous pries Notre-Signeur k'il ait merci de moi par sa misericorde et vous en quier humblement l'asolution.

Cil ou cele ki convoite a profiter en le connissance de son Creator et en bone vie, doit premierement travailler de toute sentence et par souveraine estude et de toutes ses forces a connoistre se propre vie. Car si con dit li sains: De tant con cascuns profite plus en le connaissance de lui meisme, de tant aproisme plus a le conissance de son Creator. Et par chou ke cascuns connoisse se vie aussi bien l'enterme con le foraine, il convient reparier de le foraine a l'enterme et rapiaut et radoe (*racloe*) lui et tous ses sens dedens l'ostei de son cuer.

Li seconde cose si est ke il isse de toute sentencion a l'enqueste de se vie, et tout premicrement encerke et enquiere lui-meisme selonc l'enterme home, et voie queles pensees, quels affections, quels desirs il ait eu en cel jor, s'il s'est delices en aucune cose hors de Dieu plus k'il ne deust, s'il a eu movement de corage, d'orgueil ou de aucunes altres deordenes movemens, et quant bien il ait demore en ces coses. Apries encerke se vie foraine, et voie s'il a forfait en aucune cose por veue, ou por oie, et por les autres sens del cors, et s'il a fait en cel jor aucune cose ou œuvre, et s'il a laisse a faire aucun bien; s'il a fait en cel jor aucun bien, quel cose il ait porpensee voie quel et kon fait cil bien sont, por quele intension, por quele ferveur, por quele

afliction il soient fait; s'il a garde estroitement peneance, et le vie k'il a comencie ou porpensee a tenir convient-il a despendue le nuit et le ior, et les eures du jor ou il ala, ou il sist, ou il estut, et avoec quels, et queles coses il dit. Coment il sest mainoevres en ris, en fais, et de maniere, en tous ses mouvemens et tous ses fais, et voie s'il a dit se eures devotement, deordeneement, corrumpamment ententivement; s'il a mis en negligense a dire aucune eure, ou se pater noster ou aucune autre orison, por oublianche; s'il a devanties ses temptacions ou sil a este adenanties d'eles; s'il a este vencus de grans temptacions ou de legieres; s'il na entendu a cel jor a se propre confession et ordeneement devia (*de vie*) active a contemplacion, a rendement de grasses.

Le tierche cose si estquant il a toutes ces coses resgardees si se doit li hom humelier devant Diu por ses pecies et requerre perdon et les biens. . . . .
. . . (*espectant?*) a lui et les amgles a le loenge de Diu.

Et por chou ke le vie de l'ome est chierie sour terre si com Job dit-il doit a le quarte fie requerre force por chou k'il ne soit brisies en adversite, et patiense, et discretion, por chou k'il porfite en eles, et viseus estre, por chou k'il ne soit decheus en prosperite.

Apres a le quinte fie, il doit requerre pourfit et vertus. Et adonc voie s'il croisse ou decroisse, et regart combien fois esperanche et carites croisse en li, justice en destruire et venger le mals, forche en souffrir les adversites, temperance en user de ses coses otries, prudense en esqier les mals, et voie q'autel humilites croisse en lui dedens et defors, castees de cuer, bouce dueure (?) des exterieurs (*ex f'rieurs*) devotions, paciense, haisne du pecie et au monde et a lui et en autrui, amor au

bien, compassion a son proisme, debonairete, bons parlemens, dolor apres le caement en pecie, volentes et propos de l'amender, et garde k'il soit peus parloiers, et voiseus en fait, simples en veir, vigereus en bone oevre, estranges de faus jugement, et ne soit mie muables en dit ne en fait; il soit estables en bien et voie s'il s'aert a 1 conseil ou advis, et ne desirre mie trop grans familiarites ne être souverainement ames de celi k'il aime, et ne demostre mie a nullui trop grant affection ou trop grant tenreur, ne par parole ne par nul fait; et voie s'il est conseillables, et ne mie desdigneus en son sens et s'on le peut brisier (*b'sier*) de son propos, et ne se compars mies as altres, et resgart les biens de altres et en lui ses propres defautes, et soit comptes plus bas a tous; et eskeut elation de pensee et d'abit forain, et castie le cors, et areste a le vanite de cuer et ne soit mie curieus, et esqieut wiseuse, et soit edifiant de se maisnie et son proisme, et connoisse et eskieut les okisons ki traient au peckie et empeecent le pourfit de vertus. Et ne demostre mie le mouvement de son corrage ne par parole ne par signe, et ne commande a nullui nulle esmuete de cuer, et n'a ferme nulle cose en estrivant ne avoec vilain sacrement.

Li sisisme cose est k'il ait en memore le vies de sains et meesmement de chaus k'il aime plus especialment. et s'efforce daus ensivir, et les honeure partout en leur sollempnites, et entende plus a orer ki ne soloit et ad matines et ad messes oir, et a aidier les malades et es autres biens espiritueus, et lot Diu de benefices k'il lor a donne, et reqiere lor aides, et se comande souvent a els, et lui et les siens et le sien; et restraigne son cuer ki ne se delite en malvaises pensees. et pense tous tans a alcun bien, et resgart coment il a vescu, et conment il deeust avoir vaincu

(*vaicu*), et coment il vit encore et repense souvent en son cuer le nativite Jhesu-Crist, ses œures, se passion, et se destece du jugement, le paine des dampnes, le glore d'estes bons eures, et gart isnelement toute mondaine glore, et tout chou c'om a une ci trespasse, et ke por le despit des terriennes coses et pour le paine k'on sueffre ci ki tost fineront, glore comblee sera rendue au siecle ki est a venir, et vive en tel maniere ausi com il vousit avoir vescu.

Li septisme cose est, k'il soit feels, vrais, amiables a son ami espirituel, et aime etre de lui repris, et si li mostre chou k'il fait, il oie devotement et le rechoive humlement le reprenement de son ami, et s'en amende volentiers, et quant ses amis . . . .
. . . . . et s'est....en carite, et soit partout por li le plus viseusement k'il puet.

Li witisme cose est por chou ke li visse soient esrachie plus et mix parfaitement et les virtus soient plantees, ke li sers Jhesu-Crist se doit demorer por al tans et amender et estudier el destruisement d'un vice et en la queste d'une virtu, mais por chou ke li escripture dit : Tels i a ki welent avoir vie et veir bons jors, si contraigne se lange de mal et ses levres k'eles ne parolent boisdie, car il afiert bien au serf Jhesu-Crist k'il sace se langue refrener, car le lange est un mals desplaisans plaine de venin, portant mort, et garde ke il ne soit trop hastie en ses paroles por chou k'il ne die mie trop esmuetement et avoec sairement fauses coses, et nient conneues, et ne die mie vanites ne legieres paroles, ne laides, ne esmovans a ris ne a ire ne a honte, et ne mete mie sour nons et si ne s'acoustume mie en degabemens, et ne recorde mie moult de noveles, ne si ne detraie mie nullui, et eskiut menchoin-

gnes, et n'esparne mie les defautes des autres, et resgart adies le bien ki est en altrui, et s'il i voit alcun mal, si l'en escuse, et n'amenuise mie les biens k'il i voit ou ke i sont, et si lot peu autrui et blame encore mains. Il soit estables en paroles, et eskiut destrement et ententivement dures paroles, et doubles et poignans et orgelleuses, et des altres vices de bouche et de langue. Et por chou ke li vice puissent estre mix vaincu, se doist li serf Jhesu-Crist recorre tous tans dedens lui, devant chou k'i paroille, et porpenser un poi chou k'il weut dire, soit bien ou mals, ou se chou le puet edifier ou son proisme, et apres s'apareille en tel maniere, ou se taise selonc chou k'il vesra ke bon ert.

Li novismes cose est k'il rasaille son cuer anchois k'il commence ses œures, et estudie a loer Diu en ses œures por les benefices k'i li a donnes, et por les paines k'il souffri por nous ad VII eures du jor. En l'eure de matines fu-il pris. En l'eure de prime fu-il menes au jugement. En l'eure de tierche fu-il iugies. En l'eure de miedi fu-il mis en la crois. En l'eure de none fu-il mors. En l'eure de vespres fu-il perchies de la lance et mis jus de la crois. En l'eure de complie fu-il mis el sepulcre. Apres il doit prier perdon de chou k'il a loe Diu mains dignement k'il ne deust por chou ke Dix welle en grace prendre sa loenge. Apres il oe messe volenierst et ententivement et devotement, et n'i parole ou lise ou peu ou nient. Meessment apres l'offrande ait le cuer tout franc de toute noise de terriennes coses et de le moleste (*ces trois derniers mots sont biffés d'un trait fait avec la même plume qui les avait écrits*) ait fichie son cuer en si grant humilite et en si grant carite, de si grant adaignement et de si grant miracle, et si reqiere en soi et enseelte le Signeur ki souffri le mort ki li est convenable et portant salu. Car il est cil

ki dit : pries et nous prendrons. Apres messe soit un petit en rendement de grasses et en loenge por le demostrement du grant don et de la refection de l'ame. Apres se confesse volentiers plainement, purement et souvent, bien et retienchiement...

(*Après ce dernier mot se trouvent trois points comme s'il devait encore suivre quelque chose, car la ligne n'est point finie. Cependant le sens est achevé. Au bas une main beaucoup plus récente, mais pourtant antérieure au XVe siècle, a mis :* Liber conventus fratrum sanctæ Crucis Huyensis Leodiensis diœcesis).

Suite de la notice de divers manuscrits concernant l'histoire de Belgique.—Indication analytique de quelques publications nouvelles. (Communiqué par le baron de Reiffenberg).

VIENNE [1].

Le savant directeur des archives impériales à Vienne, M. J. Schmel, publie un recueil intitulé : *Der österreichische Geschichts Forscher*, dont j'ai annoncé la première livraison [2]; la seconde contient, pp. 231-273, des actes très-importans, tirés des archives et recueillis par M. E. Birk, *scriptor* à la bibliothèque de l'empereur. Ils se rapportent à une ambassade envoyée par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à la cour de Frédéric IV, et à des négociations ouvertes en 1447 et 1448, pour l'érection des états du duc en royaume.

Le premier négociateur était *Henri de Heessel, roy*

[1] *Voy.* t. I, pp. 87-88, et t. II, pp. 137-139, 237-239.
[2] Plus haut, p. 179.

d'armes des Ruhers [1]. Gaspar Slik, chancelier du S[t].-Empire, avait fait savoir au duc que *s'il lui plaisoit estre roy et prendre couronne au tiltre d'aucun de ses pays come de Frise, qui de ancien temps a esté royaume, ou de Brabant, qui est la plus ancienne et excellent duchié de toute la chrétienneté, et dont les plus nobles princes chrestiens ont naissance, il avoit espérance de conduire le fait à bone fin.* Mais Philippe entendait ne faire qu'une seule monarchie de ses diverses souverainetés. Une seconde ambassade, composée de Jean de Neufchastel, de Philibert de Vaudré, de Jean Jouart, docteur ès droit, et d'Adrien Vander Ee, secrétaire et garde des chartres du duc, devait aller à Vienne reprendre ces négociations, mais tout se borna à des instructions et à une correspondance, sans déplacement, de Vander Ee avec divers personnages, entre autres avec le comte de Cilli, qui gouvernait alors son maître [2].

Une dissertation de M. G. Von Karajan, sur l'histoire monétaire de Vienne au moyen âge, est imprimée dans le même cahier. On y remarque que sous Baudouin IX, comte de Flandre, qui monta sur le trône de Constantinople, le commerce des Flamands avec l'Allemagne prit un grand développement, et qu'à Vienne, les toiles peintes et les étoffes de laine de Flandre étaient fort recherchées.

En effet, dans le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach, on lit, suivant l'édition de Lachmann, 144, 313, 4 :

Ein brûtlachen von Jent (*Gent*)
Noch plawer denne ein lâsûr.

[1] *Ruwier, Ruyers* (Ripuarii), les peuples en deçà du Rhin. *De quelques solennités anciennement usitées en Belgique*, Brux., Ch. J. De Mat, 1838, in-12, p. 20.

[2] *Voy.* ma notice sur Michel d'Eytzing, dans les *Bull. de l'Académie.*

Une satire du XIII[e] siècle, par l'autrichien Seifried Helbling, fait mention du rouge de Gand, *Roth von Gent.* Ottokar d'Horneck, ne dit-il pas (Pez, *Script. rer. Austr.* III, c. DCLII, p. 596).

Darnach sant man weit
Vnd in verrew Lant
Nach sogetanen Gewant
Des man zu Flandern vindet nicht
In so chostleicher Angesicht

De même dans le *Stadtrecht für Wien*, par Frédéric le Beau, et le tarif de douanes d'Hainburg, qui sont l'un et l'autre du XIII[e] siècle, on trouve : « *Furt auer ein gast ein chlain chaufmanschaft der geit von eim tuech von Gent oder von Eyper* (Ypre). Les remarques de M. Von Karajan qui suivent, méritent d'être lues.

M. Schmel a encore donné au public cette année un volume in-4°, intitulé : *Regesta chronologico-diplomatica Friderici IV, Romanorum regis* (*imperatoris III*). *Erste Abtheilung*, 1440-1452, Wien, P. Rohrmann.

Parmi diverses indications relatives à la Belgique, on y remarque, sous le n° 63, une mention de Henri Richard Heessel, que je viens de nommer, qui y reçoit l'épithète de *famosus*, prise en bonne part, avec plusieurs renseignemens concernant l'affaire diplomatique à laquelle il prit une part si active, etc.

M. Ch. Wolf, secrétaire de la bibliothèque impériale, connu dans le monde littéraire par ses savans efforts pour faire apprécier par l'Allemagne la littérature française du moyen âge, et qui prépare, en ce moment, comme on l'a dit, un ouvrage sur les *lais français et anglais*, où il recherche leurs formes poétiques primitives, a bien voulu m'adresser

une note concernant le vaste dépôt auquel il est attaché [1].
La voici avec quelques remarques que j'y ai ajoutées :

Inter codd. MSS. Bibliothecæ Eugenianæ.

Cod. in-fol. N° LI. Le prèmier volume de l'*Histoire de la Toison d'Or*, composée par Guill. *Filatre*, évesque de Tournai, avec des miniatures.

Imprimé. *Voy.* p. xii et lxxxii de mon *Histoire de la Toison d'Or*, et les *Manuscrits français de la bibliothèque du roi* (des Français), par M. Paulin Paris, I, 269-277; Van Praet : *Notice sur Louis de la Gruthuyse*, p. 177.

Cod. in-fol. N° CII. Histoire et annales des nobles princes de *Hainaut* par *Jacques de Guyse* (jusqu'à l'an 1070), part. 1re, en latin, part. 2me, en français (trad. en l'année 1455). (*Voy.* plus haut, p. 238).

Cod. in-fol. N° CIII. *Alphabet d'Artois*, Basse-Picardie, Boullenois et d'une partie de West-Flandre (topographie alphabétique).

Cod. in-4°. N° XLIV. La chronique de la ville de *Valenciennes* depuis son origine jusqu'en 1544.

Cod. in-4°. N° XLV. La *couronne Marguritique*, autrement le Triomphe des honneurs, par *Jehan le Mayre.*

Imprimé entre autres dans le premier volume de l'*Histoire de Marguerite*, écrite en allemand, par M. E. Münch.

[1] Parmi les publications de M. Wolf, il en est une très-rare qu'il a faite en compagnie avec son digne ami M. Endlicher, et qui n'a été tirée qu'à 50 exemplaires, dont 7 sur parchemin, c'est la légende connue du Frère Rausch : *Von Bruoder Rauschen, und was Wunders er getriben hat in einem Closter, dar in er syben iar sein zeit vertriben und gedienet hat in eins Kochs gestalt.* Wien, Magd. Straussinn, 1835, in-8°.

Inter codd. MSS Biblioth. Hohendorfianæ.

Cod. in-fol. N° CXVIII. Livre de l'ordre de *Toison d'Or* (jusqu'en 1559).

Cod. in-4°. N° XXXIV. Histoire généalogique de *Guill. de Flandre* et Alex. de Clermont, avec les armes et blasons des nobles maisons dont ils sont descendus.

Cod. in-4°. N° XXXVI. Institution de l'ordre de la *Toison d'Or*, avec les armes peintes et blasonnées de tous les chevaliers de la Toison d'or (1429—1559). 2 vol.

Cod. in-4°. N° XXXVII. Justification du *duc de Bourgogne* sur le fait de la mort du duc d'Orléans, proposée publiquement par la bouche de maistre *Jean Petit*, l'an 1407.

Cod. in-4°. N° XXXVIII. Histoire succincte des prétentions des rois de France sur la Flandre.

Cod. rec. 2591. Entrée de Charles V dans *Bruges*, par *Remy du Puys.*

Imprimé. Bibliot. Hulth., n° 27574. L'exemplaire que possédait M. Van Hulthem lui avait été donné par moi.

Cod. hist. prof. N° CXLI. *Flandriæ* comitum epitaphia.

ROME.

BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN.

Extrait de : *Recensio manuscriptorum codicum qui ex universa bibliotheca Vaticana selecti jussu Domini nostri Pii VI pont. m. prid. id. Jul. an. MDCCXCVII, procuratoribus Gallorum, jure belli, seu pactarum*

induciarum ergo et initæ pacis, traditi fuere, Lipsiæ, P.-G. Kummer, 1803, in-8°, 151 pp.

Ce catalogue est rare et curieux, j'y ai noté les articles suivans qui sont relatifs à notre histoire :

379 (4789). Cod. membr. in-fol., constans p. 296, exarat. sæc. XV. Continet statuta regni Hierusalem per Gottifredum, aliaque nonnulla ad regni ejusdem regimen et historiam spectantia. Gallice.

Voy. plus haut p. 242.

417 (726 *Reg. Christin.*) Cod. in-fol. magno, partim membr. partim. chartac. constans pp. 302, exarat. sæc. XV. — Accedit, p. 96, chronicon... incerti auctoris, monumentis præsertim ex Johanne Troissardo (*Froissardo*) depromptis, compilatum.

418 (733 *Reg. Christin.*) Cod. membr. in-fol. constans p. 55, varia ætate, ac manu exaratus. — Accedit, p. 6, Petri de Monstrolio, præpositi Insulensis, tractatus super injusta Angliæ regum pretentione ad regnum Galliarum.

447 (1520 *Reg. Christin.*) Cod. membr. in-4°, constans pp. 60, exarat. sæc. XV. Continet Georgii cognomento l'*Adventurier*, libellum consolatorium ad Margaritam, Henri VI, Anglorum regis, uxorem. Gallice.

Cet ouvrage serait-il le même que celui intitulé : *Le temple de Jehan Boccace de la ruine des nobles malheureux*, dédié aussi par Chastelain à Marguerite d'Anjou, femme d'Henri VI, roi d'Angleterre? Je n'ai marqué que celui-ci dans la notice de cet écrivain, *Chronique métrique*, pp. 4-5; M. Buchon, qui dans sa nouvelle notice sur le même, insérée dans le *Panthéon littéraire*, rectifie et complète ce qu'il avait dit précédemment, donne seulement une analyse du livre de Boccace ainsi qu'un extrait du *Traité de la paix* dont nous avons parlé dans ces bulletins (232-234), et ne cite non plus que le *livre du temple*, composé

pour belles remontrances readriessier, par le cas de plusieurs malheureux, nobles et aultres, une désolée royne d'Angleterre exillée. Je ferai observer à cette occasion, que M. Buchon a enrichi le *Panthéon littéraire* d'œuvres inédites de Chastelain. Dans la préface il reproduit la *Chronique métrique* et continue, à propos de Louis de Bourbon, évêque de Liége, de préférer la version fabuleuse de Walter Scott à celle de l'histoire (p. LIV, note 1). M. Buchon imprime une variante très-curieuse de cette chronique, et dans laquelle l'esprit français se montre en opposition avec l'esprit bourguignon.

454 (1699 *Reg. Christin*). Cod. membr. in-fol. constans pp. 181, exarat. sæc. XIII. Continet romancium versibus gallicis, cui titulus : *Le Renart.*

472 (1914 *Palatin.*) Cod. chartac., in-fol........ Simi Sternii oratio de Bulionea in terram sanctam expeditione.... Henrici Bomelli Bellum Trajectinum.

Un littérateur bohême, M. François Palacky, favorisé par MM. Capaccini et Marini, vient de publier des extraits des archives et de la bibliothèque du Vatican; mais ils n'ont rapport qu'à l'histoire de la Bohême. On ferait dans ce dépôt une moisson plus riche encore pour la Belgique. Voy. *Literarische Reise nach Italien im Jahre* 1837, *zur Aufsuchung von Quellen der Böhmischer und mährischen Geschichte.* Prag, Kronberg, 1838, in-4°, 122 pp. avec tabl. et *fac-simile.*

COBLENCE.

Bibliothèque du gymnase et de la ville.

M. E. Dronke (1) a commencé l'an passé la publication d'un recueil de notices sur la bibliographie et l'histoire

[1] Il en a été fait mention pag. 45 de ce second volume.

littéraire, ou description des curiosités de la bibliothèque de Coblence (*Beiträge zur Bibliographie und Litteratur Geschichte oder Merkwürdigkeiten der Gymnasial- und der Stadtischen Bibliothek zu Koblenz.* (1ste Heft, Koblenz, 1837, in-8°). Précédemment, ce même littérateur, qui est professeur au gymnase de Coblence et directeur de la bibliothèque, avait enrichi de la description de quelques-uns de ses manuscrits un de ces programmes qu'on publie en Allemagne, et auxquels, pour racheter la sécheresse d'un tableau de leçons scolaires, on joint presque toujours des dissertations propres à exciter l'intérêt. (*Ueber die Gymnasial Bibliothek und einige in derselben aufbewahrte Handschriften*, Coblenz, 1832, in-4°).

Dans ces deux écrits il examine le MS n° 7 qui contient la vie de saint Hubert, laquelle est conforme à celle donnée par Surius, VI, 45; une seconde vie du même saint contenue dans le MS. n° 6, est entièrement différente; elle est intitulée : *Legenda Sti-Huperti*, et commence ainsi : *Hupertus nobili exortus prosapia, Theoderici regis Francorum temporibus, erat dux Aquitaniæ comesque palatinus, in doctrinis liberalibus eruditus, regalis palatii provincia insignitus, etc.* Voici la fin : *Et permansit corpus beati viri Leodii, in ecclesia S. Petri, circa septuaginta quinque annos. Postea translatum est corpus sanctissimi a Leodio, petentibus monachis ex monasterio Sti-Lamperti, tempore Ludowici, filii Karoli Magni, anno DCCCXXII, undecimo Kalend. Octobris, per venerandum Walcandum episcopum Leodiensem, in Ardennam capellam Andagiensem, ubi præfati monachi religionem* (religiosam) *ducebant vitam. Et inventum est ab omni corruptione alienum, sicut in prima translatione, etc.*

Le n° 5 est une vie de St-Lambert, c'est la troisiéme, celle de Sigebert de Gembloux, dans les *Acta sanctorum*, sept. V. 589; mais elle s'écarte beaucoup du texte imprimé, en voici le commencement : *Incipit passio sancti Lamberti epi. etmartiris. Gloriosus vir Lambertus, æterno regi martir acceptus et vero sacerdoti sacerdos dilectus, insigni ex prosapia Trajectensis oppidi vico extitit oriundus.* Le MS. n° 7 contient la seconde vie de St-Lambert, celle écrite par Etienne, évêque de Liége, et qui est insérée dans les *Acta sanctorum*, sept. V, 581. Elle porte à la fin la date du XII des calendes d'octobre.

Le MS n° 139 offre une généalogie des ducs de Brabant qui remplit 4 pages et ½. Cette descendance débute par Gerberge, sœur d'Otton, duc de la Basse-Lotharingie, et femme de Lambert, frère de Regnier III de Hainaut. *Gerberga genuit Henricum seniorem, comitem de Bruxella, marcionem imperii, cujus pater erat Lambertus-cum-Barba, frater Ragineri, comitis Hanoniæ. Hic Lambertus fuit princeps Brabanciæ ex parte uxoris suæ Gerbergæ; qui construxit ecclesiam Lovaniensem, et Baldricum, episcopum Leodiensem, et exercitum ejus in bello vicit apud Hugardis in Brabantia. Hic Lambertus postea apud Flormes* (Florines) *præliando occubuit.* La fin : *Johannes autem filius hujus medius effectus est dux et princeps Brabantiæ marchio et gladiator imperii et advocatus Aquisgrani. Qui cepit in bello archiepiscopum Coloniensem* (et) *comitem Gelrensem in Vorinc. Hic apud Baren in hastiludio mortuus est et sepultus in Bruxella apud fratres minores. Cui successit filius ejus Johannes, qui duxit filiam regis Angliæ. Hic sepultus est in Bruxella apud sanctam Gudulam cum ejus uxore. Cui successit filius ejus Johannes*

(Jean III, mort en 1325) *nomine qui adhuc vivit. Et sic est finis genealogiæ ducum Brabantiæ.*

Le MS n° 149 contient, sous la division onzième, un traité de polémique religieuse *Contra Henricum de Gandavo.*

Le MS *C* renferme l'office de la vierge en dialecte du Bas-Rhin ; c'est le langage du XVe siècle, comme le prouve cet échantillon : *Die here heeft gheregniert ende hevet aenghetoghen die scoenheyt. Die here hevet aenghetoghen die macht, ende heeft hem omgheyort.*

BRUXELLES.

Manuscrits conservés dans le cabinet de M. De Roovere.
(*Voy.* pp. 81, 127 et 170).

1. Chronologie historique des chanceliers ainsi que des conseillers du conseil souverain de Brabant, divisée en 3 tomes.

Tom. Ier, contenant : 1° La chronologie historique des chanceliers de Brabant depuis 1326 jusque vers la fin de 1794 ; 2° celle des conseillers du conseil souverain de Brabant, 1372-1441.

Tom. II, la suite des conseillers jusqu'en 1650.

Tom. III, la suite ultérieure jusqu'en 1794, avec les armoiries soigneusement enluminées.

2. Liste des présidens du grand conseil de S. M., depuis son institution, pour résider à Malines du 22 janvier 1503, avec leurs armoiries enluminées, recueillies par M. De Roovere.

Et dans le même volume :

Liste des maîtres aux requêtes de S. M. et conseillers en

son grand conseil, depuis son institution du 22 janvier 1503, avec les armoiries enluminées, recueillies par le chanoine Hellin.

3. Composition du conseil d'état et du conseil privé, depuis l'année 1461 jusques y compris l'année 1794, avec les armoiries parfaitement enluminées par M. C. Charlier (oncle de M. De Roovere, ancien conseiller de Brabant et de la chambre suprême des domaines, droits d'entrée et de sortie).

4. Chefs et présidens du conseil privé, institué en 1455, après la suppression du parlement de Malines, MSS in-fol. Armoiries enluminées.

5. Blasons funèbres. *Compil. per Carolum Charlier, fil. Joh. Baptist. ex documentis origin. D. Bart. Jaerens prim. reg. arm.*

MSS in-4°, contenant 204 blasons, et plus de 2,000 armoiries parfaitement enluminées.

6. Blasons funèbres recueillis par L. S. A. De Roovere de Roosemeersch. 2 vol. gr. in-4°, avec armoiries parfaitement enluminées.

7. Id. un vol. gr. in-4°. Armoiries enluminées.

8. Id. un vol. gr. in-4°. Armoiries enluminées.

9. Recueil d'épitaphes et d'inscriptions des églises et autres lieux des Pays-Bas, pour la plupart authentiquées et très-bien dessinées et coloriées, entre lesquelles il s'en trouve un grand nombre qui existaient avant les troubles de ces pays, et qui périrent par le bombardement, etc., etc., recueilli et mis en ordre par C. G., comte de Cuypers de Rymenam. 36 vol. in-fol. Plus 4 vol. pour Louvain et ses environs, avec des pièces originales, des copies de vitraux, etc.

10. Déduction généalogique de la noble, ancienne et

chevalcureuse maison de Le Mire, justifiée par diverses chartes, titres, documens anciens et modernes, tant manuscripts qu'imprimez, avec leurs armes duement dépeintes et blasonnez (*sic*) en couleur, etc., in-fol.

Catal. de Van Campenhout, 3985, acheté par M. De Roovere de Roosemeersch fl. P.-B. 10 90.

11. Fragmens généalogiques (dans le même genre que le n° précédent) de différentes familles des Pays-Bas, avec armoiries peintes. MS de 350 pages, D. R.

Catal. de Van Campenhout, n° 3980, acheté par M. De Roovere de Roosemeersch fl. P.-B 16 55.

12. Fragmens généalogiques, recueil de titres de noblesse de différentes familles nobles des Pays-Bas, telles que celles de Sandelin, d'Argenteau, Van der Moere, etc., etc. Ornés d'armoiries peintes. MS in-fol. de 454 pages, dressé par divers hérauts d'armes.

Catal. de Van Campenhout, n° 3979, acheté par M De Roovere de Roosemeersch fl. P.-B. 18-70.

13. Branches généalogiques tirées des patentes originales octroyées par S. M. l'empereur Charles VI. In-fol.

Ce manuscrit précieux, certifié par feu M. S. A. Jaerens, en son vivant conseiller et roi d'armes des Pays-Bas, contient plusieurs pièces originales relatives aux familles qui y sont mentionnées, avec leurs armoiries tant en noir que coloriées.

M. De Roovere de Roosemeersch a acheté ce MS à la vente de K. S. Van Campenhout, n° 3953 du catalogue, fl. P.-B. 11 55.

MONS.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.

(*Voyez* t. Ier, pp. 214-231).

Dans la liste que nous avons donnée des MSS de cette bibliothèque, nous avons omis le suivant qui nous a été signalé par M. Gachet.

Cartulaire en papier, écriture du XVIe siècle, provenant du chapitre de Ste-Waudru. Il renferme des pièces de l'an 1164, 1276, etc., touchant les priviléges dudit chapitre. On trouve vers la fin un assez grand nombre de fragmens extraits de Gilbert de Mons, et concernant les franchises et immunités de la ville.

Le no 11 de notre liste, quoique formé d'un ouvrage dépareillé, ne laisse pas d'offrir le plus grand intérêt. L'auteur, moine de Clairmarais, raconte à sa manière les événemens des années 1576-1585. L'exagération de son zèle le pousse à faire l'éloge de l'assassin de Guillaume-le-Taciturne en vers et en prose. A cela près son livre est curieux et renferme bien des documens officiels sur cette époque.

Un in-fol. marqué 227, papier, est intitulé : *Antiquités de Valenciennes, recueillies par Jean Doudelet, clercq de Notre-Dame de la Chauchie.*

Il ne faut pas oublier non plus le *Roman de Perceval,* petit in-fol. MS sur parchemin de 487 pages et de 43,759 vers ; exemplaire très-bien conservé.

Ce roman n'a jamais été publié en français ; il a été traduit ou imité en flamand (Hoffmann, *Horæ Belg.* I, 49, Mone, *Uebersicht*, etc., 70). Le *Parzival* de Wolfram

d'Eschenbach a été plus heureux, il a vu le jour (A. Ziemann, *Alt deutsches Lesebuch.* Quedlenburg, 1838, in-8°, p. XXVI).

MALINES.

Le P. Nicolas De le Ville, né en Artois, devint en 1638, prieur du monastère des célestins d'Heverlé, fondé par la maison de Croy, sous les murs de Louvain. En 1661, il publia dans cette ville une description de sa maison sous le titre de *Heverlœa cœlestina*[1] et en 1667 des élégies sur les vitraux du cloître. Sanderus a inséré l'une et l'autre brochures dans sa *Brabantia illustrata.* Mais long-temps avant, c'est-à-dire en 1648, De le Ville avait rédigé en français une *Description du cloistre des célestins d'Hevere-lez-Louvain*, suivie d'*une petite histoire des hommes illustres de l'ordre des Célestins.* J'en ai vu une copie du XVIIe siècle chez le libraire De Bruyn, à Malines. C'est un in-folio sur papier de 46 feuillets écrits; le 47e a été déchiré.

Ce travail se borne en quelque sorte à reproduire la généalogie des Croy, telle qu'elle était représentée sur le dosseret des formes de l'église[2] et non sur un tombeau de marbre blanc, ainsi que le dit Golnitz, avec les sépultures qu'elle renfermait, ainsi que l'indication des sujets peints sur les vitraux. On sait que dans les notes de la *Charlatanerie des savans*, on s'est égayé aux dépens de cette généalogie, qui commençait en effet à Adam et même à Dieu,

[1] Foppens, *Bibl. Belg.*, 925.

[2] E. H. Langlois a prouvé qu'on pouvait écrire sur un sujet si mince en apparence, un ouvrage substantiel et attachant. Son livre intitulé : *Tables de la cathédrale de Rouen*, 1838, in-8°, est une bonne monographie esthétique.

et arrivait par Seth, Enos, Caïn, Malaleel, Jared, Enoch, Nemrod, Attila, jusqu'à Marc de Hongrie, frère [1] du roi André III, qui, chassé de son pays, vint en France où il épousa Catherine, héritière de Croy et d'Araines, au XII[e] siècle.

« Les verrières du sanctuaire sont sept en nombre, » toutes peintes et eslevées jusques à la voûte.... en la » troisiesme fenestre est l'effigie de Guillaume de Croy, » fondateur, et à l'autre costé celle de Marie Magdeleine » de Hamale, son espouse, fondatrice, à genoux. »

« ... Le cloistre correspond à la beauté de l'église, estant » fort grand et tout voûté et fermé de belles vîtres excel- » lemment peintes, divisées par dix arcades ou verrières » à chasque costé, faisant 40 en toutes, sur lesquelles » sont représentés les mystères de la vie et passion de » N. S., en ceste façon, qu'au milieu de la verrière on » voit le mystère, aux costés les figures, et au dessus deux » prophètes qui ont prophétisé de ce mystère. Outre plus » en bas de la verrière on voit la vie de S[t]-Pierre célestin » et de S[t]-Benoist [2]. »

La notice des hommes illustres de l'ordre ne présentant rien qui concerne à la Belgique, je n'en parlerai pas.

Publications nouvelles.

— *Oude vlaemsche gedichten der XII[de], XIII[de] en XIV[de] eeuwen,* uitgegeven door Jonkh. Ph. Blommaert. Gent, Hebbelinck, 1838, gr. in-8°, VI et 128 pages.

Pp. 84-90. *Korte rymkronyk van Braband.*

[1] L'auteur dit *frère* et *fils* à une distance peu éloignée.

[2] *Voy.* mon essai intitulé : *De la peinture sur verre aux Pays-Bas.* Bruxelles, Hayez, 1832, in-4°, pag. 15.

— *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, ou tableau historique, géographique, physique, statistique et archéologique de la Belgique et de la Hollande, depuis les premiers temps historiques jusqu'au VIme siècle*, par A. C. B. Schayes, tom. II, in-8° de 373 pages avec trois cartes.

— *Beitraege zur Geschichte und Quellenkunde der Lütticher Gewohnheitsrechts von Dr. Leop. Aug. N. Warnkœnig*, Freiburg, Wagner, 1838, in-8°, XX et 220 pages.

Ce volume contient des analyses du *Traité du patron de la temporalité de l'évêque de Liége*, par Hemricourt (pp. 17-22), et du *Pavillart* (pp. 23-30); des observations sur le droit criminel des Liégeois, en 1287, 1328, 1415 et 1487 (pp. 31-36); un aperçu des développemens modernes du droit Liégeois (pp. 37-40); une liste chronologique de pièces relatives à ce droit depuis l'année 1208 jusqu'en 1511 (pp. 41-50); le reste du livre (pp. 51-215) est rempli par des textes originaux: un ancien statut, porté l'an 1208, par Albert de Kuyk, en latin; la *loy muée*, par l'évêque Jean de Flandre; des chartes ou *keuren* municipales, etc.

— *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, année 1838, 3e livraison.

Pp. 241-255. Notice historique sur les priviléges accordés au Franc de Bruges (par M. O. Delepierre).

Pp. 256-279. Sur les archives de Rupelmonde (par M. Lambin).

Pp. 299-307. Description des obsèques de Louis de Male, comte de Flandre, en 1383 (extraite des archives de la chambre des comptes, par M. Schayes).

— *Belgisch Museum*, 2e *deel*, 3e *aflevering*, 1838.

Pp. 259-264. Pièce originale sur le tombeau d'un géant à Rotselaer, communiquée par M. Schayes (*voy.* ma notice sur le poème de Waltharius, Bulletin de l'Académie du 4 octobre 1838, pp. 597-613).

Pp. 267-304. Fin du mémoire de M. D. J. Vander Mersch sur la chambre des comptes de Flandre.

Pp. 308-314. Notice de M. Lambin sur l'ancien château d'Ypres.

Pp. 317-327. Sur les anciennes *Saga* du Nord, par M. Willems.

Pp. 334-340. Des fragmens annotés par le même d'une version flamande d'Oger le Danois, chanson de geste, dont un extrait se trouve dans l'introduction au 1er volume de Ph. Mouskes, et dont on examine la fable, dans ses rapports avec l'histoire, dans l'introduction au second tome du même ouvrage.

Plusieurs morceaux qui concernent la philologie flamande, etc.

— *Revue de Bruxelles*, août, 1838.

Pp. 1-53. De quelques solennités anciennement usitées chez les Belges, tournois, carrousels, jubilés (par le baron De Reiffenberg); tiré à part à 225 exemplaires dont quelques-uns ornés d'une planche dessinée par Madou et représentant un carrousel.

Pp. 54-64. Légende sur l'origine de Grammont (par M. Coomans, aîné).

Pp. 172-180. Observations sur le génie et le caractère de Ph. D'Artevelde (par M. le chanoine De Smet).

— *Revue de Bruxelles*, septembre 1838.

Pp. 32-112. Essai sur la nationalité du peuple belge (par le marquis de Rodes).

Pp. 113-125. Funérailles de Ferdinand-le-Catholique,

célébrées à Bruxelles en 1516 (par M. Jules de St-Genois).

— *Revue de Bruxelles*, octobre 1838.

Pp. 53-81. Recherches historiques sur la justice criminelle des Flandres, depuis le IXme siècle jusqu'au XVIIme, par Octave Delepierre.

— *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, recueil publié avec autorisation de S. M. le roi des P. B.*, par M. G. Groen van Prinsterer. Leide, Lichtmans, 1838, première série, tom. V, in-8°, embrassant les années 1574-1577.

Ce tome contient environ 200 lettres, LXXXIV et 635 pp., plus 3 pl. de fac-simile d'écritures.

— *Nouvelle collection de mémoires pour servir à l'histoire de France*, par MM. Michaud et Poujoulat. Ire série, tom. III, 1837.

Ce volume renferme entre autres, Olivier de la Marche et l'extrait de Jacques Du Clercq, inséré dans la collection de 1785. Chose étonnante! Les nouveaux éditeurs expriment le regret que l'original complet des intéressans mémoires de Du Clercq soit perdu, et cet original a été imprimé deux fois à Paris par M. Buchon, d'après notre édition de de 1823, renouvelée en 1835 et 1836, et augmentée des variantes du manuscrit d'Arras!

— *Histoire littéraire de la France*, tom. XIX. Paris, 1838, in-4°.

Pp. 861-872. Examen de la Chronique de Ph. Mouskes, par M. Amaury Duval qui n'en avait encore vu que le premier volume, analysé par M. Daunou dans le *Journal des savans*, , novembre, 1836.

— *Stalles de la cathédrale de Rouen avec treize planches gravées, par E. F. Langlois*. Rouen, N. Périaux, 1838, in-8°.

Ce curieux volume contient un extrait des comptes et registres capitulaires relatif au travail des stalles, entrepris en 1457, le 30 septembre. On y trouve plusieurs noms d'*imagiers* flamands, et ces détails sont faits pour fixer l'attention de la commission d'histoire, qui a plus d'une tâche à remplir, et qui, après la publication des chroniques inédites et de la table des diplômes, pourrait s'occuper d'une histoire littéraire et d'une histoire des arts. Ces artistes étaient :

Pol ou Paoul (Paul), Mosselmen (Mosselman);

Lorin ou Laurens (Laurent), Ysbre ou Hisbre, surnommé *Flamenc;*

Gillet Duchastel, dit *Flamen;*

Jehan Hermen (Hermans).

Paul Mosselman fut un de ceux qui exécutèrent le plus grand nombre de figures; un article du 19 novembre 1465 porte :

« — *A Guillaume Basset, huchier* (menuisier ou ébéniste), *pour avoir esté à Apville* (Abbeville), *à Montreuil sur la mer, à l'abbaye de Fécamp, à Hédin, à Brusselles, en Breban, à Nyvelle, en Breban, à Lisle, en Flandres, à Tornay, à Arras, à Amyens et en plusieurs lieux, pour trouver et avoir des ouvriers de hucherie, pour abrégier l'œuvre des chaères, etc.*

— La *Chronique de Reims*, publiée par M. Louis Paris. Paris, Techener, 1838, in-8°.

Pp. 168-174. Histoire du faux Baudouin, personnage dont M. Le Glay vient d'insérer la biographie dans le *Dictionnaire de la conversation*, et sur lequel M. Em. Gachet a écrit deux articles dans l'*Émancipation* du 6 et du 15 septembre 1838.

L'auteur de cette chronique paraît avoir eu connais-

sance de Philippe Mouskes; il se sert même quelquefois des tournures de cet écrivain; par exemple, p. 193, il offre ce passage : « et on dist piécha que *tant grate kièvre que mal gist.* » Ph. Mouskes, aux vers 25196 et 25825, présente celui-ci :

Se dist voir qui se dist :
Tant grate cièvre que mal gist.

— *Fragmens d'épopées romanes du XIIIme siècle, traduits et annotés par Edward Le Glay.* Paris, Techener, 1838, in-8°.

Exposition du roman de Raoul de Cambrai. — Incendie de l'abbaye d'Origny. — Combats et mort de Raoul. — Meurtre de Bernier. — Mort de Bègues de Belin (extrait du roman de Garin).

— *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault, contenant une collection précieuse de manuscrits, chartes et documens originaux au nombre de plus de* 80,000*, concernant l'histoire générale de France, l'histoire particulière des provinces, l'histoire de la noblesse et l'art héraldique.* Paris, Techener, 1838, 2 vol. in-8°, avec deux planches.

Ce catalogue, auquel a coopéré M. Drumont, de Lille, beau-frère de M. Buchon, contient grand nombre d'articles relatifs à la Belgique, et de ces sortes d'indications recommandées, à juste titre, par M. A. Monteil dans son *Traité de matériaux manuscrits de divers genres d'histoires.* Paris, 1835, 2 vol. in-8°, traité où la Belgique ne pouvait rester complétement inaperçue.

Tom. Ier, p. 73, on lit le nom du physicien du comte de Blois, en 1341, *maistre Bartelmieu, dit de Bruges, maistre ès facultés des arts et médecine.*

Ib. p. 89, sous l'an 1355, mention du *drap de Bruisselles.*

Ib. p. 92, sous l'an 1393, mention du *drap blanchet de Malines.*

Ib. p. 132, sous l'an 1389, *Jean de Croisettes tapissier sarrazin*, demeurant à Arras.

Ib. p. 132, sous l'an 1389, *Jean de Joudoigne*, fabricant de tapisserie de haute-lice.

Ib. p. 142, sous l'an 1393, quittance de Froissart.

Tom. II, pp. 13-40. Histoire de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

Ib. pp. 235-242. Histoire de la Belgique.

Ib. p. 264. Suppl. Flandre et Artois.

Ib. p. 291. Suppl. Belgique.

— *Essai sur l'histoire politique et constitutionnelle de la Belgique*, par V.-A. Waille. Novembre 1838, Bruxelles, société nationale pour la propagation des bons livres, in-8°, VIII et 216 pages.

— *Maria van Bourgondië, of het oproer van Gend.* Amsterdam, G. Portielje, 1838, 2 vol. in-8°, titres gravés et vignettes.

Traduction de l'anglais de Georges-Paine-Rainsford James, par Steenbergen Van Goor. Ce n'est qu'un roman, mais si trop souvent le roman défigure l'histoire, il peut aussi quelquefois lui prêter secours.

— *Geschied- en letterkundige Bijdragen*, door Isak Van Harderwyk, predikant te Katwyk. Rotterdam, H. W. Van Harderwyk, 1838, in-8°.

Parmi les mémoires que renferme ce volume, il en est un relatif à Charles-le-Téméraire : *Bijdrage ter beoordeling van de waarheid des verhaals aangaande de regtspleging van Karel den Stouten :* examen des récits relatifs à la manière dont Charles-le-Téméraire administra

la justice. Il s'agit d'une anecdote dont la scène est en Hollande, et qui attribue à ce prince un grand acte de sévérité.

— M. Redouté, imprimeur à Liége, a annoncé une collection historique composée de la réimpression d'ouvrages devenus rares ainsi que de la publication de mémoires ou traités inédits. Il a mis d'abord sous presse le livre de feu M. De Villenfagne, sur l'ordre équestre du pays de Liége, avec les additions et les changemens faits par l'auteur pour une seconde édition.

Vente publique.

— *Catalogue des livres rares et précieux provenant de la bibliothèque de M. H. Delmotte* (la vente a eu lieu à Mons, le 22 octobre 1838 et jour suiv.). Mons, Hoyois, in-8° de 195 pages.

On y remarque :

1815 MS. *Recoil en brief et sommaire du droit de l'empereur en la duchié de Gheldres et conté de Zuythen. — Les guerres de Tournay. — Lettre du roy Édouard pour les Flamengs. — Recoil de l'Arthois. — Lettre de l'empereur Frédéricq aux estats d'Haynnault et par l'archiduc Maximilien*, in-4°.

1872 MS. *Mémoire sur la ville et les seigneurs de Chièvres, par M. Largillière*, in-4°.

1884 MS. *Notice historique sur le château de Boussut, par P. Wins;* chanoine et recteur d'Hainin, 1824, in-4° (copie de la main de M. Delmotte).

Un grand nombre de livres sont enrichis de notes écrites par l'ancien possesseur. Par exemple, sur les gardes du *Livre noir du pays et comté de Hainau*, Mons, N. J. Bocquet, 1790 (composé de 12 cahiers et d'un supplément de

3 cahiers), on lit que M. D. J. Amand, professeur au collége d'Ath, avait vérifié cette correspondance sur les originaux, et que l'éditeur en fut *Meurisse*, chanoine à Maubeuge et avocat à Mons.

Le catalogue annonce une collection de portraits historiques au nombre de plus de 15,000; mais il n'y en a en réalité que 7,500 et quelques-uns. Ils sont disposés par ordre alphabétique, avec une table en 20 vol. in-4°. On y trouve un dessin du XVme siècle ou du commencement du XVIme, représentant Molinet. C'est un portrait grossièrement tracé, mais qui paraît ressemblant. De grosses lèvres en cœur en font le caractère le plus saillant. C'est le seul portrait connu de ce poète chroniqueur.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1837. — Relations littéraires et échanges de publications avec le comité historique de Sardaigne, 1.—Correspondances diverses, 2. — Rapport du docteur Coremans, sur la partie allemande des archives du royaume, 3-11. — Compte-rendu par M. Willems, des manuscrits qu'il emploie à la publication des *Brabantsche Yeesten*, 11-19. — M. De Reiffenberg est chargé de la rédaction d'un recueil de monumens relatifs aux pays de Hainaut et de Namur, 20.— Manuscrits de Gérard de Groot, 20. — Manuscrits offerts par le libraire Pickering, de Londres, et de M. Motelley, de Paris, 20-28. —Lettre de M. Fr. Michel, relative aux réfugiés anglais en Belgique, après la rébellion de 1569-70, 28. — Note de M. De Reiffenberg, sur la patrie de Pierre l'Hermite, 28. — Hommage de différens ouvrages fait à la commission, 29.

SUITE DES INVENTAIRES ET NOTICES DE MANUSCRITS RELATIFS A LA BELGIQUE (par M. De Reiffenberg).

ARCHIVES DE LA FLANDRE ORIENTALE A GAND, 30.
MANUSCRITS DE FEU J.-J. RAEPSAET, 33.
BIBLIOTHÈQUE DE St-OMER, *ibid.*
MALINES, 35.
CHATEAU DE BELOEIL (Hainaut), 36.
DIJON, 37.
VENTE PUBLIQUE, *Paris*, 39.

Séance du 10 février 1838. — Arrêté royal qui approuve et ordonne la formation d'une table chronologique des chartes et diplômes concernant l'histoire de Belgique, 41 (*voy.* p. 141). — Ouvrages présentés, 44. — Communication de M. Le Glay, relative à l'assassinat de Henri IV, et à Nicolas-Philippe de Vatcant, chanoine de Tournay, 46. — Règlemens militaires des Templiers, 47. — Lettre de M. Bardek d'Arach, sur la littérature classique, 47. — Correspondance, 48. — *Bibliothèque historique de Belgique*, 49. — Exposé sur la composition projetée des *Monumenta Hannoniæ*, par M. De Reiffenberg, 50-53. — Notice de M. Willems, sur un poème flamand ayant pour objet les faits et gestes d'Édouard III, roi d'Angleterre, pendant les guerres de Flandre, au XIVe siècle, 53-56. — Rapport de M. Gachard, sur les troubles de Gand, en 1539-40, 56-61. — Rapport du même sur un manuscrit relatif aux Vilain de Gand, et sur d'autres manuscrits de Lille, 61-69. — Note de M. De Smet, sur un *Chronicon Elnonense*, 69-70.

SUITE DES INVENTAIRES ET NOTICES DE MANUSCRITS RELATIFS AU PAYS
(par M. De Reiffenberg.)

Extrait d'un mémoire inédit de M. d'Hoop, 70.
Manuscrits qui se trouvaient autrefois chez les jésuites, 79.
Bruxelles, *cabinet de MM. De Roovere et T. De Jonghe*, 81.
Malines, 84.
Hal, *ibid.*
Liége, 85.
Gand, 86.
Bruges, *ibid.*
Rome, *Bibl. Barberini*, 87.
Brunn, 88.
Paris, *ibid.*
Venise, 91.
Ventes publiques, *Paris et Bruxelles*, *ibid.*
Séance du 7 avril 1830. — Copies de miniatures ajoutées au catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque royale, 93. — Sermons de Maurice de Sully, 94 (*voy.* aussi p. 328). — Prix fondé par le prince de Ligne, 95. — Fragment d'un poème moral en langue romane, 96. — Notice de M. De Ram, sur le *Chronicon universale* de *Theodoricus Pauli*, 98-108. — Remarques de M. De Reiffenberg sur le *Cantatorium S. Huberti*, et sur quelques autres manuscrits, 108-116.

SUITE DES INVENTAIRES ET NOTICES DES MANUSCRITS RELATIFS A LA BELGIQUE (par M. De Reiffenberg).

JÉSUITES DE LUXEMBOURG, 116.
JÉSUITES DE MONS, 118.
JÉSUITES DE TOURNAY, *ibid.*
JÉSUITES DE BRUGES, *ibid.*
Catalogue historique de Mirœus, 119.
Catalogue de la bibliothèque de Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne, 120.
Manuscrits du chanoine Hellin, conservés à Bruxelles chez M. De Roovere, 127.
Manuscrit original de Sigebert de Gembloux, 134.
GAND, *Heures d'Antoine, grand-bâtard de Bourgogne*, 135.
ARRAS, 136.
VALENCIENNES, 137.
VIENNE, *ibid.*
VENTE PUBLIQUE, 139.
PUBLICATION NOUVELLE, 140.
SÉANCE DU 7 MAI 1838. — Hommage au Roi du second volume de Philippe Mouskes, 141. — Table chronologique des diplômes belges, *ibid.* (*voy.* p. 41). — Communications diverses, 142. — Lettre de M. Jules de St-Genois, 143.—Extrait d'un compte de dépenses de Gui de Dampierre, comte de Flandre, de 1276 à 1277, 145-150. — Extrait d'un inventaire de 1505, communiqué par M. Schayes, 150.

SUITE DES LISTES ET NOTICES DE MANUSCRITS RELATIFS AU PAYS (par M. De Reiffenberg).

PARIS, 166.
BRUXELLES, 170.
LILLE, 173.
TOURNAY, 175.
PUBLICATIONS NOUVELLES, 178.
VENTE PUBLIQUE, 180.
SÉANCE DU 7 JUILLET. 1838. — Rapport de M. Gachard sur ses recherches à Paris, aux archives du royaume et à la bibliothèque du Roi, 181-207. — Correspondance, 207. — Cartulaire de l'abbaye de Cambron, 210. — Notice de M. De Ram, sur des traductions de De Dynter, 210-216. — Addition du même à ce qu'il a dit précédemment de *Theodoricus*

Pauli, 216. — Extrait par M. Willems, d'un manuscrit sur les cours d'amours, 217-223. — Évangeliaire de St-Laurent de Liége, 223. — Mémoire de M. De Smet, sur un manuscrit d'Odon Cambier, moine d'Affligem, 221-230.

SUITE DES INVENTAIRES ET NOTICES DE MANUSCRITS RELATIFS A LA BELGIQUE (par M. De Reiffenberg).

Tournay, 230.
Vienne, 237.
Suède, *château de Skokloster*, 242.
Publications nouvelles, 242.
Séance du 3 novembre 1838. — Correspondance, 245. — Chroniques de Tournay et de Cambrai, 246.—Nouvelle édition de Commines, projetée par la *Société de l'histoire de France*, 247. — Archives de Mons, 247.— *Annales Aquicinctenses*, 248. — Analyse par M. De Reiffenberg, d'un manuscrit sur la famille de Lhermite, 249-258. — Inventaires des archives du château de Boussu, par M. Em. Gachet, 258-285. — Communication de M. J. De St-Genois, relative au ménestrel *Adenez*, 285-287. — Rapport du docteur Coremans, sur les archives allemandes, 287-305. — Recherches de M. Gachard à Aix, à Lyon et à Dijon, 306-324. — Notice de M. De Smet, sur la *Chronique de Baudouin de Ninove*, 324-328. — Notices de M. De Ram, sur des chartes de Namur, dont plusieurs ont été signalées par St-Genois, et sur des sermons de Sully, évêque de Paris, au XIIe siècle, 328-357.

SUITE DE LA NOTICE DE DIVERS MANUSCRITS CONCERNANT L'HISTOIRE DE BELGIQUE. — INDICATION ANALYTIQUE DE QUELQUES PUBLICATIONS NOUVELLES (par M. De Reiffenberg).

Vienne, 357.
Rome, *ibid.*
Coblence, 361.
Bruxelles, 363.
Mons, 366.
Malines, 369.
Publications nouvelles, 370.
Vente publique, 378.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

TOME PREMIER.

Page 72, ligne 19, et page 314, ligne dern., *De Werit* (?), lisez : *de Weerdt.*

— 87, — 1, une note du *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, année 1835, 3e liv., pag. 438, établit que la copie du *Chronicon Flandriæ monachi Gandavensis*, achetée par M. Serrure, pour les archives de la Flandre-Orientale, ne peut être celle d'Alkemade.

Page 98, ligne 32, *les nom des*, lisez : *les noms de.*

— 145, — 20, *Saertin*, lisez : *Saeftin* ou *Van Saeftinghe.*

TOME SECOND.

Page 48, ligne 30, *de Chartres*, lisez : *des chartres.*

— 80, — 23, *monasteri*, — *monasterii.*

— 82, — 22, *De Cuyper de Rymenan*, lisez : *Cuypers de Rymenam.*

— 117, — 25, *Treviriensis*, lisez : *Trevirensis.*

A cette même page un catalogue indique *Hartmannus, poeta antiquus germanicus.* C'est sans aucun doute Hartmann von Aue, dont le *Gregorius* a été publié, cette année, par M. Charles Lachmann, Berlin, Reimer, in-8o, 112 pages.

Page 148, ligne 28, *envoie au roi de France*, lisez : *envoié.....*

— 168, — 22, *exclus*, lisez : *chefs.*

— 231, — 17, ajouter au commencement de la ligne : *de l'autre.*

